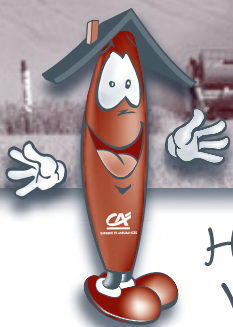


# RAPPORT FINANCIER 2009

Faire ensemble la différence  
pour la Touraine et le Poitou



Heureux de  
VOUS VOIR !!

# Sommaire

|   |              |
|---|--------------|
| <b>DÉCLARATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL</b>   | <b>P 2</b>   |
| <b>RAPPORT DE GESTION</b>   | <b>P 3</b>   |
| I - CHIFFRES CLÉS   | P 3          |
| II - LA CONJONCTURE   | P 4          |
| III - LES FAITS MARQUANTS   | P 4          |
| IV - L'ACTIVITÉ   | P 5          |
| V - RAPPORT FINANCIER   | P 6          |
| VI - CONTRÔLE INTERNE   | P 9          |
| VII - LES FACTEURS DE RISQUE  | P 10         |
| VIII - LES FILIALES ET PARTICIPATIONS   | P 20         |
| IX - LE CERTIFICAT COOPÉRATIF D'INVESTISSEMENT                                    | P 20         |
| X - CONTRÔLE DES TRANSACTIONS CCI ET PARTS SOCIALES                               | P 21         |
| XI - LE DÉVELOPPEMENT DURABLE   | P 21         |
| XII - LES PERSPECTIVES 2010   | P 21         |
| <b>RAPPORT DU PRÉSIDENT</b>   | <b>P 23</b>  |
| I. PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL                             | P 23         |
| II. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES                      | P 26         |
| <b>COMPTES INDIVIDUELS AU 31 DÉCEMBRE 2009</b>                                    | <b>P 33</b>  |
| I - BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2009   | P 34         |
| II - HORS-BILAN   | P 34         |
| III - COMPTE DE RÉSULTAT  | P 35         |
| ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX  | P 36         |
| NOTES I : CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE    | P 36         |
| NOTES II : PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION                          | P 37         |
| NOTES III : INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN                            | P 44         |
| NOTES IV : HORS-BILAN   | P 55         |
| NOTES V : COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT                                  | P 57         |
| NOTES VI : AUTRES INFORMATIONS  | P 62         |
| <b>COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2009</b>                                     | <b>P 65</b>  |
| I - CADRE GÉNÉRAL   | P 66         |
| II - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  | P 68         |
| III - NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS  | P 73         |
| <b>RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</b>                                      | <b>P 123</b> |
| <b>RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 24 MARS 2010</b>    | <b>P 129</b> |
| <b>RÉSOLUTION PRÉSENTÉE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 24 MARS 2010</b> | <b>P 132</b> |

# ADMINISTRATION – DIRECTION CONTRÔLE au 31 décembre 2009

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Président :

Monsieur Noël DUPUY

### 1<sup>er</sup> Vice-Président :

Monsieur Odet TRIQUET

### Vice-Présidents :

Monsieur Olivier FLAMAN

Monsieur Robert FRANCHINEAU

### Membres du Bureau :

Monsieur Pascal FONFREDE

Monsieur Christian MARIE

Monsieur Hervé de MONVALLIER

Monsieur Patrice VALLÉE

### Administrateurs :

Madame Chantal BEAU

Monsieur Jean-Claude BERTRAND

Madame Ghislaine BOUNILLIAU

Monsieur Eloi CANON

Monsieur Bernard CHAUSSE

Mademoiselle Laure DOZON

Monsieur Samuel d'EU

Monsieur Christophe GUILLARD

Monsieur Claude SERGENT

Monsieur Christian VIGNES

### Censeurs :

Madame Catherine de COLBERT

Monsieur Louis-Marie GROLLIER

## COMITÉ DE DIRECTION

### Directeur Général :

Monsieur Christophe NOEL

### Directeur Général Adjoint :

Monsieur Thierry CANDIDAT

### Comité de Direction :

Monsieur Hubert BAILLY

Monsieur Thierry TOP

Monsieur Georges du MESNIL du BUISSON

Monsieur Dominique DELUGEARD

Monsieur Philippe LETRANCHANT

Monsieur Fabrice BOUFFET

Monsieur Gérard VINCENT

Direction Crédits-Assurances

Direction Distribution Ventes

Direction Finances-Risques

Direction Ressources Humaines et Logistiques

Direction Epargne Services Technologie

Direction Marketing Communication Mutualisme

Direction Marchés Spécialisés

## CONTRÔLE

### Titulaires :

Cabinet ERNST & YOUNG AUDIT

4, rue Auber

75009 PARIS

Cabinet BECOUZE et ASSOCIES

19, rue René Rouchy

49100 ANGERS

### Suppléants :

Monsieur Denis PICARLE

Tour Egée - Faubourg de l'Arche

92037 PARIS LA DEFENSE

Monsieur MESSIE Jean-Paul

19, rue René Rouchy

49100 ANGERS

# Déclaration du Directeur Général de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou Rapport financier 2009

**Mesdames, Messieurs les sociétaires,**

Conformément à l'article cadre des dispositions de l'article 222-3 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, vous trouverez ci-dessous la déclaration de Christophe Noël, Directeur Général de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou, sur la responsabilité du rapport financier annuel.

## **Déclaration du Directeur Général**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion (ci-joint) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à POITIERS, le 19 février 2010

Directeur Général,

A handwritten signature in black ink, consisting of a horizontal line with a vertical stroke intersecting it near the left end, and a curved flourish extending from the right end.

Christophe NOEL

# Rapport de gestion 2009

## I - CHIFFRES CLÉS

| Principaux chiffres significatifs  | 31/12/2009 | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|--|------------|------------|------------|
| <b>BILAN (comptes sociaux)</b> (en milliers d'euros)                               |            |            |            |
| Total du bilan   | 8 795 575  | 8 455 874  | 8 282 059  |
| Fonds Propres <sup>(1)</sup>   | 1 052 451  | 1 005 565  | 976 782    |
| Capital social   | 100 110    | 100 110    | 100 110    |
| (dont Certificats Coopératifs d'Investissement)                                    | 20 141     | 20 141     | 20 141     |
| (dont Certificats Coopératifs d'Associés)  | 24 120     | 24 120     | 24 120     |
| <b>COMPTE DE RÉSULTAT (comptes sociaux)</b> (en milliers d'euros)                  |            |            |            |
| Produit net bancaire   | 285 000    | 263 670    | 285 331    |
| Résultat brut d'exploitation   | 130 046    | 108 808    | 129 962    |
| Impôts sur les bénéfices   | 34 428     | 13 216     | 31 611     |
| Bénéfice net   | 63 058     | 66 915     | 74 041     |
| Intérêts aux parts sociales  | 2 172      | 2 513      | 2 513      |
| Dividende aux CCI  | 3 962      | 4 226      | 4 623      |
| Dividende aux CCA  | 4 745      | 5 061      | 5 536      |
| Dividende net par CCI aux particuliers (en euros)                                  | 3,00       | 3,20       | 3,50       |
| Dividende net par CCA (en euros)   | 3,00       | 3,20       | 3,50       |
| Bénéfice net par action (en euros)   | 9,61       | 10,19      | 11,28      |
| <b>MOYENS</b>  |            |            |            |
| Effectif moyen au 31 décembre  | 1 475      | 1 534      | 1 556      |
| Nombre de guichets permanents  | 130        | 130        | 130        |
| Nombre de guichets périodiques   | 4          | 3          | 6          |
| Nombre de distributeurs automatiques de billets (DAB / GAB) et automates bancaires | 253        | 260        | 253        |
| Nombre de Points Verts   | 273        | 289        | 292        |
| Nombre de comptes chèques  | 375 972    | 372 597    | 369 533    |
| <b>SOCIÉTARIAT</b>   |            |            |            |
| Nombre de Caisses Locales  | 64         | 59         | 59         |
| Nombre de sociétaires de Caisses Locales   | 189 196    | 185 308    | 182 652    |

<sup>(1)</sup> Après résultat conservé (selon proposition d'affectation pour 2009), dettes subordonnées et FRBG.

| Dividendes versés lors des trois précédents exercices (en euros) | 2008         | 2007         | 2006         |
|--|--------------|--------------|--------------|
| Certificats Coopératifs d'Investissement                         | 4 226 486,40 | 4 622 719,50 | 4 358 564,10 |
| Certificats Coopératifs d'Associés                               | 5 061 270,40 | 5 535 764,50 | 5 219 435,10 |

## II - LA CONJONCTURE

### II - 1. LES MARCHÉS FINANCIERS

A l'instar de 2008, les banques centrales ont maintenu leurs dispositifs de crise pour sauvegarder à tout prix la liquidité. La politique monétaire a ainsi constitué un moyen d'action à la fois pour le sauvetage du système financier et contre la récession économique.

La BCE a modifié sa stratégie en baissant ses taux pour la première fois en octobre 2008. Ce cycle s'est poursuivi avec sept mouvements de baisse, conduisant les taux de 4,25 % en octobre 2008 à 1 % en mai 2009. Ils sont ensuite restés inchangés. Sa politique non conventionnelle a consisté en la prise en pension d'actifs à plus ou moins long terme.

Les taux à long terme se sont maintenus à des niveaux bas, car l'offre mondiale de capitaux est très forte. Depuis la crise économique et financière, la consommation et les investissements des ménages ont en effet baissé au profit de leur épargne, et les entreprises ont réduit leurs besoins de financement.

Le taux de l'OAT 10 ans a oscillé entre hausse et baisse, depuis un point bas de 3,36 % au 1<sup>er</sup> janvier, jusqu'à un maximum de 4,05 % en juin, puis s'est orienté à la baisse, se stabilisant depuis septembre autour de 3,55 %.

Dans la continuité des derniers mois de 2008, et dans un contexte de récession des principales économies, l'indice CAC 40 comme les autres indices boursiers a touché un plus bas au 1<sup>er</sup> trimestre 2009. Finalement intégrant l'amélioration économique et financière, l'indice CAC 40 a fini sur un rallye boursier et a clôturé en hausse de plus de 22 % sur l'année.

### II - 2. LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

Après la récession de l'économie mondiale, suite à la crise financière, une reprise s'est amorcée au printemps 2009. Cette inflexion résulte du redressement du commerce international après l'effondrement constaté au 4<sup>e</sup> trimestre 2008 (- 7 %) et au 1<sup>er</sup> trimestre 2009 (- 11 %), de la reprise de l'activité dans les économies émergentes, notamment en Asie, et des premiers effets des plans de relance mis en œuvre par la plupart des pays. L'amélioration constatée sur les marchés financiers a conforté cette stabilisation progressive de l'activité économique.

Les pays émergents, notamment asiatiques, très dépendants des exportations, ont été impactés par l'effondrement du commerce mondial à partir de novembre 2008. L'activité a fortement baissé dans ces pays au 4<sup>e</sup> trimestre 2008 et au 1<sup>er</sup> trimestre 2009. La puissante action de relance de la demande intérieure que ces pays, notamment la Chine, ont engagée, a produit des effets dès le 2<sup>e</sup> trimestre 2009. Ainsi, selon l'OCDE, la croissance du PIB de la Chine devrait dépasser 8 % en 2009 et 10 % en 2010.

Aux États-Unis, après une contraction brutale de l'activité au début de 2009, la croissance est redevenue positive au 3<sup>e</sup> trimestre. La réaction des autorités monétaires et budgétaires à la crise économique et financière a en effet été très vigoureuse. La demande intérieure a ainsi été soutenue par la politique budgétaire et continuera de l'être. Le soutien massif accordé au secteur financier a contribué à une normalisation progressive de la situation.

L'économie de la zone euro est sortie de la récession au 3<sup>e</sup> trimestre 2009 grâce aux mesures de politique monétaire, à l'amélioration des conditions financières, aux mesures de relance budgétaire et à la stabilisation de la demande à l'exportation. Cependant, la reprise reste fragile. Le PIB devrait baisser autour de 4 % en 2009.

## III - LES FAITS MARQUANTS

### III - 1. LA COMMERCIALISATION DU LIVRET A : UN SUCCÈS POUR LE CRÉDIT AGRICOLE

Durant l'année 2009, le Crédit Agricole est la banque qui a ouvert le plus grand nombre de livrets. Ainsi, à la fin de l'année 2009, environ 4 millions de Livrets A auront été ouverts par les clients des Caisses Régionales, ce qui représente une collecte d'environ 12 milliards d'euros soit environ 1 € sur 2 du total collecté par l'ensemble des banques. Cette situation illustre bien que l'engagement du Crédit Agricole de contribuer au financement du logement social a été tenu.

Si les transferts de livrets A en provenance des acteurs historiques ont été freinés par des manœuvres de résistance parfois déloyales de certains de nos concurrents, un grand nombre de clients ont tout de même choisi de transférer leur livret A dans leur agence du Crédit Agricole. Sur l'Indre et Loire et la Vienne, le Crédit Agricole a ainsi ouvert plus de 121 000 livrets A pour un encours de 333 millions d'euros. C'est donc plus d'un client sur 4 qui a choisi d'ouvrir son livret A au Crédit Agricole sur le territoire de la Touraine et du Poitou.

### III - 2. UN NOUVEAU PLAN À MOYEN TERME POUR LA CAISSE RÉGIONALE : CAP 2012

Notre priorité sera d'agir pour faire de notre banque coopérative et mutualiste le leader référent sur ses 3 métiers (banque, assurance et immobilier), différent par ses proximités et utile à notre territoire.

### III - 3. LES CONSÉQUENCES DE LA CRISE ÉCONOMIQUE

En raison des conséquences de la crise économique, les encours de créances douteuses et litigieuses augmentent de 23 % pour atteindre 204,1 millions d'euros. L'ensemble de ces créances représente 2,77 % de l'encours total des crédits à fin 2009.

### III - 4. LE SYSTÈME D'INFORMATION UNIQUE : UN PROJET HISTORIQUE POUR LES PROCHAINES ANNÉES

L'étude de faisabilité du nouveau système d'information des Caisses régionales de Crédit Agricole, publiée juste un an après le Congrès de Nice, indique la création d'un système d'information multicanal pour répondre aux besoins de liberté et de facilité dans la gestion de leur relation bancaire de nos clients et de nos collaborateurs. Il s'agit d'un des plus grands projets de refonte de système d'information en France et sans doute en Europe. La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou déjà membre du GIE Atlantica regroupant 12 Caisses Régionales fonde beaucoup d'espoir sur ce projet qui apportera une meilleure qualité de services à ses clients tout en autorisant une baisse de coût et une meilleure évolutivité.

### III - 5. LE LANCEMENT DE BFORBANK

Avec le lancement d'une banque spécialiste de l'épargne en ligne annoncé lors du Congrès de Nice d'octobre 2008, les Caisses Régionales de Crédit Agricole ont affirmé leur volonté de renforcer les initiatives sur internet, et leur ambition de conquérir en ligne une clientèle patrimoniale, via une nouvelle marque. Le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou a accompagné activement ce développement en prenant une participation dans cette société à hauteur de 2,45 % de son capital social.

### III - 6. LA DIRECTIVE SUR LES SERVICES DE PAIEMENT

L'année 2009 se caractérise par la poursuite de la mise en œuvre de l'Europe des paiements. Après le lancement du Virement SEPA (Single Euro Payments Area ou espace unique de paiements en euro) en janvier 2008, la directive d'application des standards des paiements européens est effective depuis novembre 2009.

Ce projet vise à harmoniser les transferts financiers en devise euro (monnaie d'expression), entre les pays membres (virements, prélèvements, carte bancaire...) pour faire en sorte qu'un paiement transfrontalier soit traité avec la même rapidité, la même sécurité et dans les mêmes conditions qu'un paiement domestique. Le lancement du prélèvement SEPA est prévu en France pour novembre 2010.

### III - 7. LA RÉFORME DES AUTORITÉS DE CONTRÔLE

La fusion des autorités de contrôle prudentiel, Commission Bancaire et Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles, au sein d'une nouvelle Autorité de Contrôle Prudentiel, interviendra par ordonnance début 2010. Dans le contexte des suites de la crise financière, plusieurs textes réglementaires sont par ailleurs venus renforcer les obligations des banques, notamment en matière de gestion de la liquidité.

## IV - L'ACTIVITÉ

### IV - 1. LA COLLECTE

En 2009, l'encours de la collecte a progressé de + 3,8 % pour atteindre 10,7 milliards d'euros. Au 31 octobre 2009, la part de marché bancaire s'établit à 33,7 % en progression de + 1,1 point sur un an.

En structure, la situation de la collecte de la Caisse Régionale est la suivante :

► L'encours de l'épargne Crédit Agricole, à 6,3 milliards d'euros, progresse de + 3,0 % :

- Le compartiment des Ressources Monétaires, composé des dépôts à vue et des ressources monétaires rémunérées est quasi stable à 2,1 milliards d'euros. Les dépôts à vue progressent de + 5,6 % alors que les dépôts à terme sont en baisse de - 14,1 %, les taux des placements courts ayant été moins attractifs en 2009.
- Les livrets ont connu cette année encore une progression soutenue. Avec un encours de 1,8 milliard d'euros, dont 333 millions d'euros de Livret A, ils augmentent de + 6,4 %.
- La progression des autres produits bancaires (Epargne-logement, PEP, Varius, Bons...) témoigne de la recherche par notre clientèle de produits d'épargne sécurisés. Les encours de ces produits s'élèvent à 2,4 milliards d'euros, en progression de + 4,1 %.

► La collecte hors bilan, avec un encours de 4,4 milliards d'euros, est en augmentation de + 4,9 % :

- Les OPCVM, avec un encours de 0,7 milliard d'euros progressent de + 2,8 %.
- La progression de l'ensemble des produits d'assurance-vie, dont l'encours atteint 3,6 milliards d'euros, s'établit à + 5,9 %. Les flux sont en augmentation, notamment au dernier trimestre, et la bonne tenue des marchés financiers a engendré une revalorisation des produits en unité de compte.

### IV - 2. L'ÉVOLUTION DE LA GAMME DES SERVICES

La situation économique rend prudent l'ensemble des acteurs et les comportements d'aversion au risque dominant.

Ainsi, les clients ont maintenu un taux d'épargne important (autour de 17 %) malgré les attaques sur leur pouvoir d'achat et rééquilibrent cette épargne entre produits liquides, PEL et assurance-vie et dans une moindre mesure, vers les titres de marché.

Face au contexte économique de nouveaux comportements de consommation sont apparus privilégiant la recherche de sens et d'utilité : consommer mieux au lieu de plus, passer du futile à l'utile.

Par ailleurs, les clients sont de plus en plus demandeurs d'autonomie et notamment via l'internet qui devient incontournable dans la relation.

D'un point de vue réglementaire, conformément à la Loi Châtel du 03/01/2008, le 1<sup>er</sup> relevé de Consommation a été envoyé à tous nos clients particuliers en février 2009.

L'année 2009 a été riche en **nouveautés au service de tous nos clients** et sur les différentes activités de la banque assurance :

► Auprès de notre **clientèle Jeunes** avec le lancement de la nouvelle gamme de cartes bancaires pour les 12 / 25 ans : la carte Mozaic M6 et son programme fidélité accessible sur internet. La Caisse Régionale a souhaité profiter de cette nouveauté tant attendue pour mener une belle offensive sur le marché des jeunes avec un prêt consommation jeune à taux zéro ainsi qu'une baisse du taux du prêt étudiant.

► Auprès de la **clientèle Haut de gamme** avec le lancement de la nouvelle marque "CA Banque Privée" et la mise en ligne sur notre site d'un espace patrimonial dédié à cette clientèle spécifique. Riche en contenu et services, il capitalise sur l'expertise de nos équipes et sur notre gamme de produits différenciant en matière de gestion privée.

► Sur le **marché des professionnels et agriculteurs**, une offre spécifique liée au statut d'auto entrepreneur et de nouvelles offres facilitant l'activité au quotidien.

Une nouvelle offre de Comptes Services propose de nouveaux services : la garantie arrê d'activité intégrée dans le Sécuricompte Professionnel et la garantie hospitalisation qui ne supporte plus de franchise pour les agriculteurs. Elles proposent également de nouveaux avantages tarifaires : CA Certificat, Web EDI.

Une nouvelle offre de financement court terme a été adossée à la cession de factures pour nos clients professionnels travaillant en B to B : Créances Services. Cette offre est unique sur le marché puisqu'aucune autre offre ne propose à la fois la saisie des créances à céder directement en ligne, la liberté du choix des créances à céder et un financement élargi (clients professionnels ou publics y compris les situations de travaux). Pour répondre à la demande de placements des agriculteurs, nous disposons (en plus de notre gamme actuelle) de 3 nouvelles offres : les CEA (Compte Epargne Agri), le Compte DPA Fiscal et le DAT Agri 6 mois.

► Et enfin, une évolution vis-à-vis de la **clientèle britannique** avec une convention de partenariat avec BRITLINE. Cette filiale du Crédit Agricole de Normandie gère la relation bancaire à distance, via une plateforme téléphonique, avec les **clients** et prospects résidents et non résidents britanniques du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou. L'équipe Britline est composée de conseillers britanniques.

Notre volonté affichée est d'**accompagner** plus encore **nos clients** dans cette période de crise modifiant les repères et de s'adapter aux changements de comportements de consommation (Internet).

**Ainsi de nouveaux services sont désormais proposés sur la banque en ligne pour plus d'autonomie :**

► Les clients peuvent réaliser des opérations sur leur contrat d'assurance vie (versement libre ou programmé, arbitrage). De nouveaux relevés électroniques sont disponibles : PEP, PEA, comptes titres. Il est possible de gérer son épargne en ligne.

► Nos clients sont très demandeurs de garanties pour sécuriser leurs achats à distance sur Internet, par correspondance ou par téléphone. L'offre Garanties Achats En Ligne (GAEL) accompagne le client depuis l'ordre d'achat jusqu'à la livraison conforme du bien payé avec la carte bancaire et prévoit, le cas échéant, une indemnisation.

**Un accompagnement fort du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou sur le crédit à l'habitat :** "Devenir propriétaire dès maintenant, pour vous c'est possible".

L'objectif est de permettre au plus grand nombre de clients de devenir propriétaire grâce aux mesures d'aides des pouvoirs publics pour favoriser la primo accession. La Caisse Régionale a également bâti une offre complète et compétitive pour les clients qui souhaitent investir en locatif ou réaliser des travaux d'économie d'énergie.

Parallèlement, l'année a été marquée par une nouvelle approche commerciale sur le crédit à la consommation.

Des nouvelles offres ont également été créées dans le **domaine des Assurances** avec le lancement d'une nouvelle gamme Santé et Garantie Accident de la Vie mieux adaptée aux besoins clients. Pour preuve, le nouveau contrat Garantie des Accidents de la Vie a reçu "le Trophée de l'Assuré" pour le produit le plus innovant de cette année 2009.

#### IV - 3. LES CRÉDITS

L'encours de crédits, à 7,3 milliards d'euros, progresse de 232 millions d'euros, soit + 3,3 %. Cette progression dans un contexte économique difficile témoigne de la volonté de la Caisse Régionale de soutenir l'économie locale.

Au 31 octobre 2009, la Caisse Régionale détient 37,6 % du marché bancaire des crédits.

L'ensemble des réalisations de crédits de la Caisse Régionale s'établit à 1,3 milliard d'euros, en baisse de - 11,4 %.

On note des évolutions différentes d'un marché à l'autre :

Sur le marché de l'immobilier, après un premier trimestre particulièrement faible en demande de financement, le second semestre a enregistré un net rebond. Ainsi, les accords de crédits habitats ont progressé de 2008 à 2009 de + 11,2 %.

Nos actions pour accompagner les aides de l'État (dans le neuf et les économies d'énergie) nous ont permis de réaliser 574 millions d'euros (- 12,5 %).

Les réalisations des crédits à la consommation sont en hausse de + 4,7 % à 150 millions d'euros. Ces concours permettent une progression de + 3,2 % de l'encours des particuliers qui s'établit à 3,3 milliards d'euros.

L'investissement des entreprises s'est inscrit en forte baisse en 2009. Dans ce contexte nous avons continué à soutenir l'économie locale en réalisant 170 millions d'euros de crédits à l'agriculture (- 15,2 %) et 353 millions d'euros (crédit-bail inclus) de crédits aux entreprises et aux professionnels (- 12,5 %). Tous types de crédits confondus, les encours de crédits aux agriculteurs (0,9 milliard d'euros) progressent de + 3,9 % et ceux aux professionnels et entreprises (2,4 milliards d'euros) de + 2,4 %.

Avec un montant de 71 millions d'euros, les réalisations de crédits aux collectivités publiques qui avaient doublé en 2008 par rapport à 2007 sont en baisse de - 15,8 %. Les encours (0,7 milliard d'euros) progressent de + 4,9 %.

| (en millions d'euros)  | 31/12/2009 | 31/12/2008 | Évolution en % |
|------------------------|------------|------------|----------------|
| Encours de la collecte | 10 679     | 10 292     | + 3,8 %        |
| Encours des prêts      | 7 329      | 7 097      | + 3,3 %        |

## V - RAPPORT FINANCIER

### V - 1. BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT (COMPTES SOCIAUX)

#### V - 1.1. LE BILAN

Au 31 décembre 2009, le bilan de la Caisse Régionale s'élève à 8,8 milliards d'euros, en progression de 4,0 % par rapport à 2008.

#### A L'ACTIF :

##### Structure de l'Actif (en pourcentage)

|   | 2009         | 2008         |
|---|--------------|--------------|
| Crédits clients                         | 83,0         | 83,9         |
| Trésorerie et Banques                   | 5,5          | 3,7          |
| Immobilisations et Titres               | 9,8          | 10,3         |
| Comptes Encaissements et Régularisation | 1,7          | 2,1          |
| <b>TOTAL</b>                            | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> |

Les principales évolutions de la structure de l'actif en 2009 sont :

► Avec 7,3 milliards d'euros, les opérations avec la clientèle représentent 83,0 % du total de l'actif. Ce poste enregistre une progression de 201 M€ soit + 2,8 % sous l'effet des réalisations de prêts durant l'exercice 2009.

► Le poste "Trésorerie et Banques" correspond aux placements des excédents monétaires de la Caisse Régionale, à vue et à terme, ainsi qu'aux encaisses détenues par les agences. Ce poste augmente de 171 M€ et constitue 5,5 % du total de bilan.

► Le poste "Immobilisations et titres", composé des immobilisations, des titres de participations et des placements, avec un encours de 864 millions d'euros, est en très légère diminution (- 7 M€). Ce poste représente 9,8 % du total du bilan. Les évolutions principales sur ce poste concernent la progression des encours des placements à revenus fixes (+ 46 M€), de poursuites des cessions de titres de placement (- 76 M€) ainsi que la capitalisation du dividende de SAS Rue La Boétie (14 M€).

► La part du compartiment "Comptes relatifs aux encaissements et régularisation" reste très faible dans le total du bilan et enregistre une baisse de - 14,8 % soit - 26 millions d'euros.

#### AU PASSIF :

##### Structure du Passif (en pourcentage)

|  | 2009         | 2008         |
|--|--------------|--------------|
| Opérations internes au Crédit Agricole | 61,3         | 60,3         |
| Comptes créditeurs de la clientèle     | 23,6         | 24,7         |
| Comptes de tiers et divers             | 1,8          | 1,8          |
| Provisions et dettes subordonnées      | 1,4          | 1,5          |
| Capitaux propres                       | 11,8         | 11,7         |
| <b>TOTAL</b>                           | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> |



▶ Avec un encours de 5,4 milliards d'euros, le poste opérations internes au Crédit Agricole est le plus important dans la structure du passif. Son poids dans le bilan est quasiment stable à 61,3 % au lieu de 60,3 % fin 2008. Cette part élevée s'explique en 2009 par le besoin de refinancement lié à l'activité de crédit.

▶ Avec un encours stable de 2,1 milliards d'euros, les comptes créditeurs de la clientèle représentent 23,6 % du bilan contre 24,7 % en 2008. Les Dépôts à Terme ont été moins recherchés par les clients car les taux courts se sont nettement détendus : leur encours a baissé de 14,1 %. Les dépôts à vue de la clientèle ont compensé en partie cet effet grâce à une hausse de leur encours de 5,6 %.

▶ Les capitaux propres, comprenant le capital social pour 100 millions d'euros, les réserves pour 876 millions d'euros et le résultat pour 63,1 millions d'euros, progressent de 5,2 %. Ils représentent 11,8 % du bilan.

### V - 1.2. LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat, présenté ci-dessous, intègre les soldes intermédiaires de gestion, tels qu'ils sont définis par la profession bancaire, selon une norme diffusée par l'Association Française des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (AFECEI). Elle est retenue afin de donner une vision plus analytique du compte de résultat. Certains postes sont présentés en compensant les produits et charges de même nature (charges générales d'exploitation et autres postes concourant au résultat net).

| Libellé  | 2009           | 2008           | Evo. en %     |
|--|----------------|----------------|---------------|
| Produits nets d'intérêts et revenus assimilés      | 161 962        | 149 200        | 8,6 %         |
| Produits nets de commissions <sup>(1)</sup>        | 122 979        | 98 203         | 25,2 %        |
| Produits nets sur opérations financières           | 1 628          | -6 479         | NS            |
| Autres produits nets d'exploitation <sup>(2)</sup> | -1 569         | 22 746         | NS            |
| <b>Produit net bancaire</b>                        | <b>285 000</b> | <b>263 670</b> | <b>8,1 %</b>  |
| Frais de personnel                                 | 91 500         | 92 718         | -1,3 %        |
| Autres frais administratifs                        | 55 567         | 54 198         | 2,5 %         |
| Dotations aux amortissements                       | 7 887          | 7 946          | -0,7 %        |
| <b>Résultat brut d'exploitation</b>                | <b>130 046</b> | <b>108 808</b> | <b>19,5 %</b> |
| Coût du risque                                     | -27 292        | -28 555        | -4,4 %        |
| Résultat net sur Actifs immobilisés                | -5 268         | -122           | NS            |
| Dotations/reprises F.R.B.G.                        | 0              | 0              |               |
| Résultat exceptionnel                              | 0              | 0              | -100,0 %      |
| Charge fiscale                                     | -34 428        | -13 216        | 160,5 %       |
| <b>Résultat net</b>                                | <b>63 058</b>  | <b>66 915</b>  | <b>-5,8 %</b> |

<sup>(1)</sup> dont pour l'année 2009, prestations d'assurances-vie = 24,158 M€

<sup>(2)</sup> dont pour l'année 2008, prestations d'assurances-vie = 22,685 M€

### V - 1.3. LE PRODUIT NET BANCAIRE

Le produit net bancaire à 285,0 millions d'euros progresse de + 8,1 %

Ce résultat est le fruit d'une activité commerciale 2009 qui s'est nettement redressée au second semestre. Outre la croissance des encours de crédit et celle des encours de collecte, plus de 20 500 nouveaux clients nous ont rejoints cette année. La croissance du nombre de contrats d'assurance dommage est de + 5,5 % et la fin d'année a été marquée par le succès de la nouvelle carte Mozaïc M6.

Alors que les marges commerciales restent très disputées, tant en collecte qu'en crédit, la courbe des taux a permis d'augmenter la marge tirée de la transformation. Celle-ci a soutenu la progression de la marge d'intermédiation.

Le produit net bancaire tiré de la vente de services à la clientèle est pour sa part en légère hausse. L'installation réussie de la nouvelle gamme des Comptes Services témoigne de la confiance que nous accordent nos clients dans la gestion de la banque au quotidien.

Les produits financiers en provenance des placements de fonds propres sont en hausse de plus de 20 % malgré la baisse des dividendes versés par la SAS Rue La Boétie, holding qui détient les titres CASA pour le compte commun des Caisses Régionales. Ces produits incluent une plus-value exceptionnelle procurée par la liquidation de la SAS SACAM.

Toutes ces évolutions permettent au produit net bancaire de retrouver son niveau de 2007.

### V - 1.4. LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de fonctionnement restent stables à 155,0 millions d'euros (+ 0,1 %).

Les frais de personnel sont en baisse de - 1,3 %. Tout en gardant un nombre de recrutements élevé, des gains de productivité ont pu être effectués et les effectifs moyens ont baissé. Le budget de formation est toujours supérieur aux contraintes réglementaires et nous avons poursuivi notre politique d'accueil des apprentis.

Nos investissements technologiques et la poursuite de l'optimisation de nos charges ont permis de faire de nouvelles économies et de contenir ainsi l'ensemble des autres charges d'exploitation tout en accompagnant notre développement commercial.

### V - 1.5. LE REVENU BRUT D'EXPLOITATION

Dans ces conditions, le Revenu Brut d'Exploitation s'établit à 130,0 millions d'euros en hausse de + 19,5 %.

### V - 1.6. LE COÛT DU RISQUE

Le poids des créances risquées par rapport à l'encours total des crédits augmente pour s'établir à 2,76 % contre 2,32 % en 2008.

Le taux de couverture est de 66,68 % (70,57 % en 2008).

Le coût du risque affecté (23 millions d'euros, en augmentation) traduit les difficultés qui ont touché essentiellement le marché des entreprises et des professionnels. Parallèlement, la Caisse Régionale a continué à doter ses provisions collectives (5 millions d'euros).

### V - 1.7. LE RÉSULTAT NET

Après imputation de l'impôt sur les sociétés de 34,4 millions d'euros, en hausse de 21 M€ compte tenu de la baisse des plus values latentes sur titres de placement en 2008, le résultat net s'établit à 63,1 millions d'euros, soit un recul de - 5,8 %.

### V - 1.8. INFORMATIONS DIVERSES

#### Charges non déductibles

Le montant des charges non déductibles au titre de l'article 39-4 du CGI, s'élève à 22 578,90 euros au titre de l'exercice 2009, le montant de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses étant de 7 773,92 euros.

#### Délais de paiement fournisseurs

La loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, complétée par le décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008, impose certaines obligations en matière de délais de paiement vis-à-vis des fournisseurs. Ce délai ne peut dépasser quarante-cinq jours fin de mois ou soixante jours à compter de la date d'émission de la facture.

Concernant la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou, ces obligations en matière de délais ont été respectées. Le solde des dettes à l'égard des fournisseurs s'élevait à 2 574 180,15 € au 31 décembre 2009. Le délai moyen de règlement observé sur l'année 2009 est de 13 jours.

**V - 2. BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT  
(BASE CONSOLIDÉE)**

**V - 2.1. LE BILAN CONSOLIDÉ**

Le total du Bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2009 s'établit à 8 818 millions d'euros, en augmentation de 5,5 % par rapport à décembre 2008.

**A L'ACTIF :**

**Structure de l'Actif consolidé (en pourcentage)**

|  | 2009         | 2008         |
|--|--------------|--------------|
| Prêts et créances sur la clientèle                 | 83,4         | 85,5         |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 5,0          | 3,1          |
| Actifs financiers disponibles à la vente           | 5,6          | 5,2          |
| Comptes de régularisation et actifs divers         | 1,6          | 1,7          |
| Autres postes de l'actif                           | 4,5          | 4,5          |
| <b>TOTAL</b>                                       | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> |

L'activité clientèle constitue toujours le poste le plus important de l'actif du bilan consolidé : le poste Prêts et créances sur la clientèle représente 83,4 % du total bilan. En hausse de 2,9 %, il atteint 7 352 millions d'euros.

Parmi les autres postes de l'actif, il convient de noter :

- ▶ Les Prêts et créances sur les établissements de crédits qui augmentent de 180 millions d'euros et représentent 5,0 % de l'actif consolidé.
- ▶ Les Actifs financiers disponibles à la vente atteignent 493 millions en hausse de 12,8 %, qui traduit notamment l'évolution des valorisations des participations, avec la SAS Rue la Boétie : forte baisse de la moins-value latente qui passe à - 3 millions d'euros au 31/12/2009 au lieu de -124 millions d'euros au 31/12/2008.

**AU PASSIF :**

**Structure du Passif consolidé (en pourcentage)**

|   | 2009         | 2008         |
|---|--------------|--------------|
| Dettes envers les établissements de crédits et la clientèle | 84,0         | 85,5         |
| Capitaux propres  | 13,2         | 11,8         |
| Provisions pour risques et charges                          | 0,3          | 0,3          |
| Dettes subordonnées   | 0,0          | 0,1          |
| Autres postes du passif                                     | 2,6          | 2,4          |
| <b>TOTAL</b>  | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> |

Deux postes principaux permettent d'assurer le financement des prêts et créances émis sur la clientèle :

- ▶ En premier lieu, le poste Dettes envers les établissements de crédits : il atteint 5 332 millions d'euros en augmentation de 280 millions d'euros par rapport à 2008.
- ▶ En second lieu, les Dettes envers la clientèle : ce poste atteint 2 074 millions d'euros en quasi-stabilité (baisse de 9 millions d'euros). Celle-ci résulte de la compensation de la baisse des encours de Dépôts à terme par une hausse des comptes courant créditeurs de la clientèle.

Les Capitaux propres part du groupe s'élèvent à 1 161 millions d'euros, en hausse de 18,1 % après une baisse de - 23 % en 2008.

Cette évolution est due à la hausse en 2009 de la valorisation des titres que la Caisse Régionale détient dans la SAS La Boétie, holding qui détient lui-même, la participation des Caisses régionales dans Crédit Agricole S.A.

**V - 2.2. LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ**

| Libellé   | 2009           | 2008           | Evo. en %      |
|---|----------------|----------------|----------------|
| Produits nets d'intérêts et revenus assimilés   | 146 259        | 122 316        | 19,6 %         |
| Produits nets de commissions  | 126 140        | 102 034        | 23,6 %         |
| Gain ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat et sur actifs financiers disponibles à la vente | 6 301          | 31 774         | -80,2 %        |
| Autres éléments du PNB  | -1 592         | 22 449         | NS             |
| <b>Produit net bancaire</b>   | <b>277 108</b> | <b>278 573</b> | <b>-0,5 %</b>  |
| Charges générales d'exploitation  | 147 878        | 147 454        | 0,3 %          |
| Dotations aux amortissements et aux dépréciations   | 8 005          | 7 907          | 1,2 %          |
| <b>Résultat brut d'exploitation</b>   | <b>121 225</b> | <b>123 212</b> | <b>-1,6 %</b>  |
| Coût du risque  | -28 741        | -28 847        | -0,4 %         |
| Charge fiscale  | -31 477        | -20 795        | 51,4 %         |
| <b>Résultat net</b>   | <b>60 946</b>  | <b>73 621</b>  | <b>-17,2 %</b> |

Le Produit Net Bancaire consolidé atteint 277 millions d'euros au 31 décembre 2009 et présente ainsi une quasi-stabilité par rapport à décembre 2008 : - 0.5 %.

Les Produits nets d'intérêts et revenus assimilés augmentent de 19,6 % à 146 millions d'euros. Cette évolution résulte de :  
 ▶ l'accroissement des produits issus des prêts à la clientèle,  
 ▶ de la baisse des taux liée au refinancement de ces prêts en raison de la baisse des taux des marchés financiers.

Les Produits nets des commissions atteignent 126 millions d'euros. Ils progressent de 23,6 %

Les gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat et sur actifs financiers disponibles à la vente reculent de 80,2 %. Cette évolution résulte du reclassement des dotations et reprises de provisions sur les titres de placements qui sont comptabilisées directement en fonds propres sans passer par le résultat consolidé. Par rapport au résultat social, le résultat consolidé 2008 était ainsi favorisé de 11,7 M€ (dotations aux provisions) alors qu'en 2009, le résultat consolidé est pénalisé par rapport au social de 11,2 M€ (reprises de provisions qui couvrent des pertes réalisées en cédant certaines lignes en 2009).

Les autres éléments du PNB sont peu significatifs en 2009 car ils ne représentent globalement que - 1,6 million d'euros, contre 22,5 millions d'euros en décembre 2008.

Les charges générales d'exploitation consolidées sont bien maîtrisées car elles se stabilisent au même niveau que 2008 : 148 millions d'euros au 30 décembre 2009, en hausse de seulement 0,3 %. Les dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles augmentent de 1,2 %.

Le niveau de Résultat Brut d'Exploitation baisse de - 1,6 % à 121 millions d'euros.

Il permet de couvrir :

- ▶ un coût du risque de 28,7 millions d'euros (- 0,4 % par rapport à décembre 2008),
- ▶ une charge fiscale de 31,5 millions d'euros,
- ▶ et de dégager un Résultat net (part du groupe) de 60,9 millions d'euros (- 17,2 % par rapport au 31 décembre 2008).

### V - 3. COMPARAISON COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS

Synthèse des comptes consolidés (en milliers d'Euros)

|                                       | Individuels<br>2009 | Consolidés |           | Écarts en %                 |                         |
|---------------------------------------|---------------------|------------|-----------|-----------------------------|-------------------------|
|                                       |                     | 2009       | 2008      | Consolidés /<br>Individuels | Consolidés<br>2009/2008 |
| <b>RÉSULTAT</b>                       |                     |            |           |                             |                         |
| Produit Net Bancaire                  | 285 000             | 277 108    | 278 573   | -2,8 %                      | -0,5 %                  |
| Résultat Brut d'Exploitation          | 130 046             | 121 225    | 123 212   | -6,8 %                      | -1,6 %                  |
| Coût du risque                        | 27 292              | 28 741     | 28 847    | 5,3 %                       | -0,4 %                  |
| Gains ou perte nets sur autres actifs |                     | -61        | 51        |                             |                         |
| Charges Fiscales                      | 34 428              | 31 477     | 20 795    | -8,6 %                      | 51,4 %                  |
| Résultat Net                          | 63 058              | 60 946     | 73 621    | -3,3 %                      | -17,2 %                 |
| <b>BILAN</b>                          |                     |            |           |                             |                         |
| TOTAL BILAN                           | 8 795 575           | 8 818 358  | 8 356 901 | 0,3 %                       | 5,5 %                   |
| CAPITAUX PROPRES                      | 1 039 612           | 1 160 553  | 983 145   | 11,6 %                      | 18,0 %                  |

En application de l'instruction n° 91-06 de la Commission Bancaire, le Crédit Agricole a décidé d'établir, à compter du 30 juin 1997, des comptes consolidés.

Ainsi, depuis cette date, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou produit et publie des comptes consolidés qui intègrent les comptes de ses 64 Caisses Locales.

L'impact de cette consolidation concerne principalement trois postes :

- ▶ les Capitaux Propres : + 120 millions d'euros
- ▶ le PNB : - 7,9 millions d'euros
- ▶ le Résultat : - 2,1 millions d'euros

Les incidences ci-dessous détaillées proviennent, pour l'essentiel :

- ▶ de l'intégration des comptes des Caisses Locales :
  - Capitaux Propres + 74,9 M€
  - Résultat + 2,0 M€
- ▶ de l'élimination des écritures réciproques,
- ▶ de la comptabilisation de la situation fiscale latente,
- ▶ du retraitement des crédits-baux,
- ▶ de la mise en œuvre des normes IAS
  - Capitaux Propres :
    - Plus-values latentes sur actifs financiers disponibles à la vente (titres de placement)<sup>(1)</sup> + 4,7 M€
    - Moins-values latentes sur actifs financiers disponibles à la vente titres de (participations)<sup>(1)</sup> - 3,8 M€
    - Elimination des titres intra groupe - 55,8 M€
    - Réserves consolidées + 56,4 M€
    - Résultat - 5,5 M€
  - Impact sur résultat (passage du résultat social au consolidé) :
    - Retraitement dotation provision actifs disponibles à la vente + 11,2 M€
    - Provision titres de participation + 4,0 M€
    - Charges fiscales + 3,1 M€
    - Dividendes intra groupe - 2,5 M€
    - Provision à caractère général en Caisses Locales + 1,1 M€

#### V - 4. RATIOS PRUDENTIELS ET DE GESTION

##### V - 4.1. LE RATIO DE SOLVABILITÉ EUROPÉEN

Selon le règlement 91.05, les établissements de crédit doivent présenter un ratio de solvabilité supérieur à 8 %.

Au 31 décembre 2009, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou satisfait à cette exigence avec un ratio de 12,09 %. Ce ratio est établi conformément aux nouveaux textes concernant la surveillance prudentielle Bâle II.

##### V - 4.2. LES RATIOS DE GESTION (BASE COMPTES SOCIAUX)

Les ratios confirment une situation financière saine du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou.

Le coefficient d'exploitation (part du PNB consommée par les charges de fonctionnement) s'établit à 54,37 % (58,7 % en 2008).

Pour 2009, le résultat sur bilan (ROA) est de 0,72 (contre 0,79 en 2008).

La rentabilité des fonds propres (ROE) s'établit à 6,46 (contre 7,26 en 2008).

## VI - CONTRÔLE INTERNE

##### VI - 1. LOI DE SÉCURITÉ FINANCIÈRE (LSF)

Dans le cadre issu de la loi de sécurité financière, il appartient au Président du Conseil d'Administration de rendre compte, dans un rapport joint au Rapport annuel de gestion, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Caisse Régionale, sur base consolidée.

Ce rapport, rendu public dans les conditions prévues par l'Autorité des Marchés Financiers et intégré au présent document, comporte deux parties :

- ▶ la première, relative aux travaux du Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A., a été enrichie d'une présentation des principes et des règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux, conformément à la loi du 30 décembre 2006, en y intégrant les recommandations de l'AFEP /MEDEF de 2008
- ▶ la deuxième partie du rapport rassemble des informations sur les principes d'organisation des dispositifs et les procédures de contrôle interne en vigueur dans le Groupe Crédit Agricole

<sup>(1)</sup> Valeur nette d'impôt différé

## VI - 2. LE SUIVI ET LE CONTRÔLE DES RISQUES

Le règlement 97-02, édicté par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, précise les dispositions à mettre en œuvre en termes de Contrôle Interne. Il est applicable depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1997 et modifié par un arrêté du 5 mai 2009.

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou s'est résolument engagée dans cette démarche. Elle a formalisé les principes d'organisation en matière de mesure et de surveillance des risques de toutes natures : de marché et de taux, de contreparties, d'organisation comptable, de sécurité des systèmes d'information et opérationnels.

Deux rapports en ont été faits au Conseil d'Administration de la Caisse Régionale au cours de l'année 2009.

Le rapport annuel de Contrôle Interne, présenté au Conseil d'Administration, est mis à la disposition des Commissaires aux Comptes, transmis à l'Inspection Générale du Groupe Crédit Agricole et à la Commission Bancaire.

La Caisse Régionale est agréée comme prestataire de services d'investissement au titre du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Elle a formalisé les principes de contrôle de ces activités et s'est engagée dans cette mise en œuvre. Le rapport annuel de contrôle des services d'investissement est transmis à l'inspection générale du Groupe de Crédit Agricole et à l'Autorité des Marchés Financiers.

## VII - LES FACTEURS DE RISQUE

### VII - 1. RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

(cf. comptes consolidés "Risque de crédit")

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse Régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

#### VII - 1.1. OBJECTIFS ET POLITIQUE

Le Conseil d'Administration définit la politique de maîtrise du risque de crédit et les règles acceptables pour la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou.

Il a délégué au Bureau du Conseil l'examen et les délibérations sur les modalités concrètes de cette politique de maîtrise du risque de crédit.

La Direction Générale est chargée de la mise en œuvre, du contrôle et de la subdélégation de cette politique dans le cadre de sa mission générale de gestion et des pouvoirs afférents qui lui sont accordés.

La Caisse Régionale applique les exigences réglementaires issues des règlements 93-05 et 97-02 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, des règles internes au groupe Crédit Agricole S.A. et les recommandations du Comité de Bâle. Un suivi spécifique est dédié au déploiement du dispositif Bâle II et au rapprochement comptable des applicatifs. La Caisse Régionale procède à l'actualisation annuelle de la Politique de Maîtrise des Risques. Elle se fonde sur une méthodologie préconisée par le groupe Crédit Agricole. La dernière révision a été présentée au Conseil d'Administration du 18 décembre 2009.

Le Contrôle Central des risques coordonne et anime la filière risque de contrepartie.

Ses principales missions consistent à :

- ▶ analyser l'évolution du risque ;
- ▶ identifier les entrées en risque avéré ou latent (indicateurs Bâle II) ;
- ▶ informer les Directions et services ;
- ▶ proposer et coordonner les actions visant à une amélioration de la maîtrise des risques ;
- ▶ s'assurer de l'adéquation du provisionnement ;
- ▶ organiser les Comités des Risques et suivre l'exécution des décisions ;
- ▶ procéder à l'actualisation de la politique de maîtrise des risques et en assurer le contrôle.

Les principales évolutions apportées en 2009 à la stratégie "Risques de contrepartie" sont la mise en œuvre de la procédure d'alerte en fonction de limites prédéfinies (CRBF 97.02 art. 35-36) ; une segmentation affinée des limites en risque en fonction de l'activité économique du bénéficiaire ; la définition d'orientations appropriées sur des activités spécifiques du marché "Grande Clientèle" (immobilier, logement social, LBO) et un renforcement de la surveillance par la diminution du délai de prise en charge des encours risqués par le recouvrement.

### VII - 1.2. GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

#### Principes généraux de prise de risque

La Caisse Régionale exerce son activité crédits à la clientèle sur l'ensemble des marchés présents dans sa zone de compétence. La filière risque de contrepartie mobilise différents acteurs. Les agences, en relation avec la clientèle, instruisent les dossiers de prêts en collaboration avec les experts des services de financement ; chacun dans le respect des délégations qui leur sont accordées. Les prêts réglementés et les prises de garanties sont traités par un service dédié.

#### Procédures de décision

Les règles de délégation en matière de crédit sont actualisées régulièrement par le Conseil d'Administration. Les dossiers les plus importants ou les plus complexes sont du ressort du Bureau du Conseil qui reçoit délégation du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale.

Il a été institué des Comités de Prêts qui se réunissent en principe chaque semaine. Ils sont constitués de 3 membres du Conseil d'Administration, dont un membre du Bureau et du Directeur Général (ou de son représentant). En outre, Le Directeur Général a reçu du Conseil d'Administration le pouvoir de subdéléguer. Cette délégation s'applique en deçà des limites de compétence des Comités des prêts.

#### Banque de détail (Retail)

Les règles de délégation reposent principalement sur la cotation interne (issue de transposition des notes Bâle II), sur la nature du projet et son impact financier. Plusieurs étapes décisionnaires sont appliquées entre différents acteurs.

#### Grande Clientèle (Corporate)

Les règles de délégation font appel au même processus que la banque de détail. Seule la prise en compte de la cotation BDF pour tenir compte des évolutions récentes de l'entreprise diffère.

#### L'appréciation du risque

L'appréciation du risque est fonction de différents critères généraux : taille, ancienneté de la relation, notation du client et qualité du client.

Des critères spécifiques à chaque marché viennent compléter les premiers notamment en matière de politique de garantie.

## Méthodologies et systèmes de mesure des risques

### ► Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

#### Description du dispositif de notation

Depuis fin 2007, la Commission Bancaire a autorisé le Crédit Agricole à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

A la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou, l'administration et le dispositif de contrôle Bâle II fait partie du service Contrôle Permanent Conformité. Il regroupe l'ensemble des outils de notation (LUC, OCE, ANADEFI) régis par plusieurs instances : un comité de pilotage et un comité usage Bâle II en relation avec une Maîtrise d'Ouvrage du Groupement informatique Atlantica.

#### Banque de détail

L'analyse s'effectue sur des critères d'appréciation du risque spécifiques à chaque marché. Une note LUC est attribuée à chaque client, selon le risque de défaillance.

Les échelons de la note LUC sont transposés pour aboutir à 5 niveaux de risque :

| Classes de risque | Définition   |
|-------------------|--|
| A et B            | Niveau de risque très peu élevé et peu élevé   |
| C                 | Niveau de risque assez élevé nécessitant une étude approfondie   |
| D et E            | Risque élevé et très élevé   |
| Sans cotation     | Classe de risque inconnue (prospect, relation récente...)<br>NB : une étude approfondie spécifique à chaque marché est menée au cas par cas. |

#### Banque Entreprise

Sur le périmètre de la clientèle Entreprises, la Caisse Régionale dispose de méthodologies de notation Groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs (NOR : note finale retenue à dire d'expert).

Le système de cotation actuel définit 15 positions qu'il est possible de classer en six classes dont la signification est la suivante :

| Classes de risque | Définition   |
|-------------------|--|
| A+, A, B+, B      | Très bon client en termes de risque                    |
| C+, C, C-         | Bon client finançable sans problème particulier        |
| D+, D, D-         | Client dans la moyenne avec risque possible            |
| E+, E, E-         | Client dont le financement impose des garanties fortes |
| F                 | Client en défaut non contentieux                       |
| Z                 | Client en défaut contentieux                           |

### ► Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés.

La Caisse Régionale utilise l'outil groupe Crédit Agricole national Arcade et des pistes d'audit issues de développements internes.

Le reporting du risque s'articule autour des principaux axes suivants : suivi des risques sur les périmètres comptables, Bâle II et réglementaires.

#### Dispositif de surveillance

Les éléments clés du dispositif reposent sur les axes suivants : fixation de limites, règles de division des risques, processus spécifiques d'engagement, déclassement en douteux et provisionnement ; l'objectif étant la diversification et la segmentation des risques.

### ► Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors-bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Afin d'éviter que la concentration des risques, sur certains clients ou certains secteurs, puisse mettre en cause, en cas de défaillance, les équilibres fondamentaux de la Caisse Régionale, une politique de division des risques est appliquée. Des seuils de partage de risque sont aussi posés en fonction des engagements de la contrepartie, du montant du projet à financer et du secteur d'activité. De plus, la double expertise sur des activités spécifiques est également à l'œuvre.

#### Plafond de risque sur un même bénéficiaire

La réglementation du C.R.B. qualifie de "grands risques" ceux qui dépassent 10% des Fonds Propres d'un Etablissement de Crédit. Elle édicte de ne pas dépasser 25 % de nos fonds propres en risque sur un même bénéficiaire. De plus, l'ensemble des "Grands Risques" ne doit pas dépasser 2 fois le niveau des fonds propres, tels que définis par les CRBF 90-02.

Dans le but de mieux contrôler nos risques en interne, des règles plus strictes ont été retenues. Les "grands risques" sont les dossiers dont l'encours est supérieur à 3 M€, sauf pour les collectivités publiques pour lesquelles le seuil est fixé à 6 M€. Les limites en risques sur un même bénéficiaire sont fixées à 20% des fonds propres pour le segment des collectivités publiques et à 10 % des fonds propres pour les autres segments. Ces seuils sont également adaptés en fonction du niveau de risque apprécié notamment grâce à l'information de la notation interne. Les "grands risques" font l'objet d'une présentation au Bureau du Conseil au minimum annuellement.

#### Financements structurés et syndiqués

Les caractéristiques de ces financements conduisent à déléguer en pratique l'étude de fond du dossier à un autre intervenant : généralement CALYON ou une autre Caisse Régionale.

Ces opérations seront réalisées dans des limites revues périodiquement par le Bureau du Conseil.

#### Situation des Financements structurés et syndiqués au 31/12/2009 (en milliers d'euros)

|                                   | Grands groupes Entreprise cotés | Groupes entreprises non cotés               | Immobilier et logement social | Collectivités publiques |
|-----------------------------------|---------------------------------|---|-------------------------------|-------------------------|
| Enveloppe globale                 | 150 000                         | 80 000<br>dont<br>32 000<br>maxi<br>sur LBO | 80 000                        | 150 000                 |
| Atteinte                          | 91 199                          | 64 462                                      | 3 000                         | 0                       |
| Encours maxi par groupe de risque | 10 000                          | 5 000                                       | 5 000                         | 30 000                  |
| Montant maxi par opération        | 5 000                           | 3 000                                       | 3 000                         | 15 000                  |

**Déclassement des créances en “douteuses litigieuses” et provisionnement**

Les règles de passage en douteux litigieux suivent les préconisations de la Commission Bancaire. Des provisions sectorielles sont aussi constituées sur des filières détectées à risque.

▮ **Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel**

La Caisse Régionale organise des revues de portefeuille mensuelles sur les réseaux de proximité et entreprises dans le cadre des Comités des risques.

Sous la responsabilité de la Direction Générale, ces comités sont composés des Directeurs de Marché, du Directeur Finances et Risques, des chefs de service Financement, Contentieux et Contrôle Permanent et Périodique.

Les Comités des risques examinent l'évolution des risques de la Caisse Régionale suivant des axes d'analyse prédéfinis.

Sont également inscrits à l'ordre du jour, les dossiers signalés par les commissaires aux comptes.

▮ **Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance**

Les contreparties défaillantes font l'objet de suivis périodiques avec des outils spécifiques :

- ▮ Quotidien : prise de décision sur le paiement ou le rejet des opérations sur compte débiteurs et accès à l'ensemble des contreparties en anomalies.
- ▮ Hebdomadaire : Mise à disposition d'un outil interne pour le pilotage des clients en anomalie.
- ▮ Mensuel : revues de portefeuille
- ▮ Trimestriel : inventaire des grands risques au sens CRBF 97-02

▮ **Processus de suivi des risques sur base consolidée**

**Banque de Détail (retail)**

Les revues de portefeuille du comité des risques Banque de Détail s'articulent autour de 2 axes d'analyse : traitement des CDL et exploitation des notes Bâle II.

En 2009, 12 comités se sont réunis ; 1 417 dossiers ont été étudiés dont certains à plusieurs reprises.

**Banque Entreprises (Corporate)**

Les revues de portefeuille du comité des risques Entreprises s'articulent autour des mêmes axes d'analyse que sur la banque de détail complétées par un dispositif de surveillance et d'affectation dans le marché dans le cas où l'encours de la sphère professionnelle est à la frontière de la Banque de Détail et de la Banque des Entreprises.

En 2009, 12 comités se sont réunis ; 262 dossiers ont été étudiés dont certains à plusieurs reprises.

**Comité Recouvrement**

Un comité ciblé sur le Recouvrement se tient trimestriellement pour examiner les résultats en la matière ainsi que des procédures s'y rapportant.

En 2009, pour renforcer la maîtrise du risque, le délai de prise en charge des dossiers risqués par le service recouvrement a été diminué.

**Mécanismes de réduction du risque de crédit**

La Politique de Garanties repose sur la définition de garanties “usuelles”, à prendre selon des cas variant en fonction de la nature de l'opération (installation, immobilier, trésorerie...), le type de crédit (durée), la qualité du risque (appréciée notamment à travers la cotation, les grades de risque et les scores).

La Politique de Garantie est différenciée pour chacun des marchés car ils présentent des particularités en matière de risques et de type de financement.

Les orientations politiques sur chacun de ces marchés sont éclairées par l'étude attentive et régulière de l'évolution des risques les concernant lors des Comités des risques mensuels.

Spécifiquement, le seuil d'éligibilité des engagements à la couverture de Foncaris est déterminé pour une période de 6 ans. Au 31/12/2009, 192,1 M€ sont couverts par Foncaris pour un montant de 95,8 M€.

**VII - 1.3. Exposition**

**Exposition maximale au risque crédit**

| (en milliers d'euros)   | 31/12/2009        | 31/12/2008       |
|---|-------------------|------------------|
| Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrat en unités de compte) | 515               | 295              |
| Instruments dérivés de couverture   | 38 447            | 39 810           |
| Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)   | 492 886           | 437 175          |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)   | 437 749           | 258 400          |
| Prêts et créances sur la clientèle  | 7 351 821         | 7 143 538        |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance  | 214 133           | 168 693          |
| <b>Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciation)</b>   | <b>8 535 551</b>  | <b>8 047 911</b> |
| Engagements de financement donnés   | 1 216 411         | 1 132 824        |
| Engagement de garantie financière donné   | 287 461           | 220 233          |
| Provisions - Engagements par signature  | -592              | -1 074           |
| <b>Exposition des engagements hors-bilan (nets de provisions)</b>   | <b>1 503 280</b>  | <b>1 351 983</b> |
| <b>TOTAL Exposition nette</b>   | <b>10 038 831</b> | <b>9 399 894</b> |

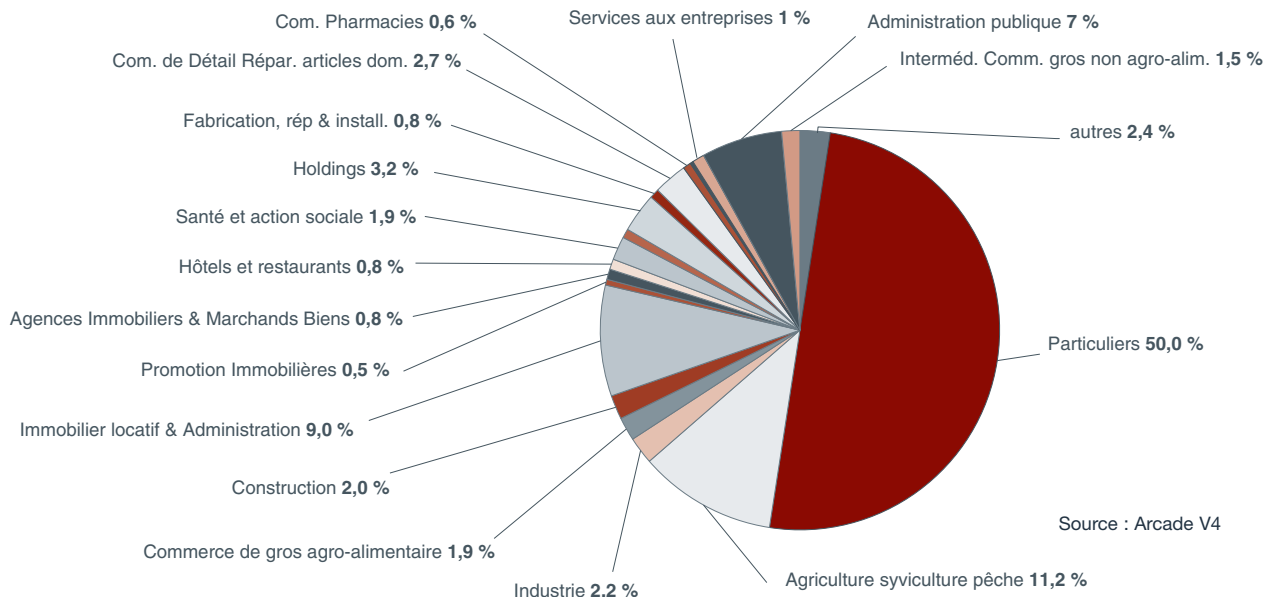
Source : Comptabilité Générale

**Concentration**

► **Diversification du portefeuille par filière d'activité économique**

Ventilation des encours Bâle II (situation au 31/12/2009)

**Encours global par activités économiques**



► **Ventilation des encours de prêts et créances par segment de marché Bâle II**

| Segment GR (en milliers d'euros) | 31/12/2009   | 31/12/2008   | en % du Total 2009 |
|----------------------------------|--------------|--------------|--------------------|
| Banque de Détail                 | 5 798        | 5 545        | 78 %               |
| Grande clientèle                 | 1 637        | 1 661        | 22 %               |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>7 435</b> | <b>7 206</b> | <b>100 %</b>       |

Source : Arcade v 4 (encours bilan)

**Qualité des encours**

► **Analyse des prêts et créances par catégories**

Tableau Prêts et Créances

| Prêts et créances (en milliers d'euros) | 31/12/2009   | 31/12/2008   |
|---|--------------|--------------|
| Ni en souffrance, ni dépréciés          | 7 187        | 6 988        |
| En souffrance, non dépréciés            | 51           | 56           |
| Dépréciés                               | 197          | 162          |
| <b>Total</b>                            | <b>7 435</b> | <b>7 206</b> |

Source : Arcade (encours bilan)

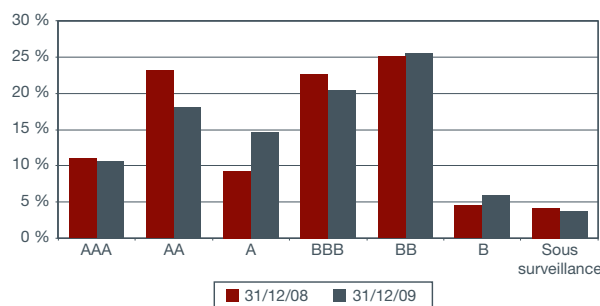
*Actif financier en souffrance : Selon l'IFRS 7, un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle.*

► **Analyse des encours par notation interne**

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille "Corporate" (entreprises, banques et institution financière, Administrations et Collectivités publiques). Au 31 décembre 2009, les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent plus de 97% des encours portés par la Caisse Régionale, hors banque de détail.

Le périmètre ventilé dans le graphique ci-après est celui des engagements accordés par la Caisse Régionale à ses clients sains, hors banque de détail, soit 1,9 Milliard d'euros. La répartition par rating est présentée en équivalent notation Standard & Poor's.

**Evolution du portefeuille sain hors Retail par équivalent Standarts & Poor's du rating interne**



Sources : Arcade V4 et Anadéfi (en EAD : encours exposé au défaut)

En 2008, la mise en place d'une nouvelle notation a entraîné les évolutions suivantes : santé/ Pharmacie et Coll. Pub (de AAA vers AA), immobiliers (de AAA vers A) et agroalimentaire (de AA vers BBB).

► **Dépréciation et couverture du risque**

• **Politique de dépréciation et couverture des risques**

Les différents types de provisions sont les suivants :

- **Provision sur créances douteuses**

Provisions individualisées portant sur des créances comptables identifiées comme douteuses.

- **Provisions sur créances non douteuses**

Provisions collectives portant sur des créances sensibles, calculées à partir des modèles Bâle II ou portant sur des secteurs sensibles (provisions sectorielles ou filières)

• Encours d'actifs financiers dépréciés

Tableau des encours douteux, dont douteux et compromis et des dépréciations, ventilés par segment de notation Bâle II.

| Segment GR "Marché Bâle II" | Encours bruts | Dont encours douteux | Dont encours douteux compromis | Dépréciations | Taux de couverture encours dépréciés |
|-----------------------------|---------------|----------------------|--------------------------------|---------------|--------------------------------------|
| Banque de Détail            | 5 798         | 60                   | 92                             | 152           | 59 %                                 |
| Grande clientèle            | 1 637         | 22                   | 23                             | 45            | 75 %                                 |
| <b>Total</b>                | <b>7 435</b>  | <b>82</b>            | <b>115</b>                     | <b>197</b>    | <b>64 %</b>                          |

Sources : Arcade v4 en millions d'€

• Provisions sur créances non douteuses

| (en millions d'euros)          | 31/12/2009  | Dotation 2009 |
|--------------------------------|-------------|---------------|
| Provisions collectives Bâle II | 44,5        | +5,4          |
| Provisions filières            | 19,2        | -3,4          |
| <b>Total</b>                   | <b>63,7</b> | <b>+2,0</b>   |

La Caisse Régionale a doté 63,7 M€ de provisions sur créances non douteuses, compte tenu des perspectives économiques difficiles. Ces provisions concernent, d'une part, certaines filières économiques spécifiques (agricoles ou professionnels de l'immobilier par exemple) et d'autre part, des dotations basées sur les modèles de notation Bâle II de la banque de détail et des entreprises.

Coût du risque

| (en milliers d'euros)   | 31/12/2009     | 31/12/2008     |
|---|----------------|----------------|
| <b>Dotations aux provisions et aux dépréciations</b>  | <b>-63 885</b> | <b>-63 914</b> |
| Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe  |                |                |
| Prêts et créances   | -62 394        | -61 514        |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance  |                |                |
| Autres actifs   |                |                |
| Engagements par signature   | -34            | -244           |
| Risques et charges  | -1 457         | -2 156         |
| <b>Reprises de provisions et de dépréciations</b>   | <b>35 203</b>  | <b>34 018</b>  |
| Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe  |                |                |
| Prêts et créances   | 33 589         | 30 204         |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance  |                |                |
| Autres actifs   |                |                |
| Engagements par signature   | 514            | 331            |
| Risques et charges  | 1 100          | 3 483          |
| <b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions</b>   | <b>-28 682</b> | <b>-29 896</b> |
| Plus ou moins valeurs de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciées durablement |                |                |
| Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés   | -1 747         | -643           |
| Récupération sur prêts et créances amortis  | 1 698          | 1 692          |
| Décotes sur crédits restructurés  |                |                |
| Pertes sur engagements par signature  |                |                |
| Autres pertes   | -10            |                |
| <b>Coût du risque</b>   | <b>-28 741</b> | <b>-28 847</b> |

Le coût du risque crédit de la Caisse Régionale s'élève à 28,8 M€ (cf. Note 4.8. des comptes consolidés)

VII - 2. RISQUES DE MARCHÉ

(cf. comptes consolidés "Risques de Marchés")

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

VII - 2.1. OBJECTIFS ET POLITIQUE

La Caisse Régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du

Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres. La Caisse Régionale ne détient pas de Trading book, et, son Banking book est constitué de titres de participation, de titres d'investissement et de titres de placement.

Concernant les titres de participation, la juste valeur par fonds propres est de 434,8 M€, les moins-values latentes s'élèvent à 3,9 M€.

La juste valeur par fonds propres sur les titres de placement est de 57,5 M€, les plus-values latentes brutes s'élèvent à 6,2 M€.

Globalement, la Caisse Régionale vise à maîtriser son risque de marché par le respect des limites qu'elle s'est fixées.

VII - 2.2. GESTION DU RISQUE

Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole S.A. est structuré sur deux niveaux distincts mais complémentaires :



- Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.
- Au niveau de la Caisse Régionale, un Responsable des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse Régionale et lui est directement rattaché.

### Les comités de décision et de suivi des risques

Le Comité Financier composé de l'ensemble des membres de la Direction et du responsable du service Gestion Financière se réunit au minimum 4 fois par an. Il prend les décisions liées à la stratégie et au risque :

- Il définit la politique financière de la Caisse Régionale,
- Il détermine la procédure d'allocation du portefeuille titres, de sélection des contreparties par rapport aux fonds propres de la Caisse Régionale et à la notation de la contrepartie,
- Il fixe le dispositif de limites de marché et d'alertes, validé par le Conseil d'Administration et en assure la révision annuelle.

### VII - 2.3. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

L'encadrement des risques de marché de la Caisse Régionale repose sur la combinaison de trois indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites et/ou seuils d'alerte : la Value at Risk, les scénarios de stress, les indicateurs complémentaires (sensibilité aux facteurs de risques).

#### ► La VaR (Value at risk)

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donné. Sur son portefeuille de titres, la Caisse Régionale, conformément aux standards du groupe, retient un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps de 1 mois (contre un horizon de 12 mois en 2008).

Actuellement, la méthodologie de calcul retenue est une VaR paramétrique (outil développé par la Recherche d'Amundi). La VaR s'élevait au 31 décembre 2009 à 5,1 M€.

Exposition par facteur de risque

| (en M€)  | 31/12/2009  | 31/12/2008   | Evolution    |
|--|-------------|--------------|--------------|
| Monétaire  | 1,1         | 18,1         | -17,0        |
| Monétaire dynamique                                      | 0,0         | 19,4         | -19,4        |
| Obligations  | 3,0         | 7,6          | -4,7         |
| Convertible  | 0,0         | 0,0          | 0,0          |
| Actions  | 27,9        | 33,4         | -5,5         |
| Gestion alternative                                      | 25,5        | 52,1         | -26,6        |
| <b>Total du portefeuille de placement (juste valeur)</b> | <b>57,5</b> | <b>130,7</b> | <b>-73,2</b> |
| <b>VaR</b>   | <b>5,1</b>  | <b>7,2</b>   | <b>-2,1</b>  |

La réduction du portefeuille de placement en juste valeur s'explique principalement par l'importance des cessions.

#### ► Les stress scenarii

La Caisse Régionale calcule également une sensibilité par facteur de risque qui se mesure au travers du scénario stress utilisé par le Groupe (Actions et fonds de capital risque : - 20% ; Alternatif : - 10% ; Monétaire dynamique : - 3% ; Taux : + 200 bps).

Ce scénario complète la mesure en VaR, qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marchés.

Ce scénario stress au 31 décembre 2009 indiquait une perte potentielle de 8,2 M€ contre 11,2 M€ à fin 2008.

#### ► Les indicateurs complémentaires

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou choisit une allocation de portefeuille permettant d'assurer une contribution régulière au PNB y compris dans un scénario stressé.

Dans le but de maîtriser au mieux son risque la Caisse Régionale s'est fixée plusieurs limites (limite action, limite alternatif, limite de volatilité, limite action par secteur géographique, limite sur contreparties, niveau de sensibilité).

La volatilité brute globale du portefeuille de titres s'élevait au 31 décembre 2009 à 13,58 % (contre 7,36 % en 2008) en raison de l'extrême volatilité des marchés.

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou s'est fixée une limite de volatilité "ex ante" (volatilité prenant en compte les corrélations entre les OPCVM) de 5 % sur le compartiment alternatif. Au 31 décembre 2009, celle-ci s'établissait à 9,21 % (7,23 % en 2008). La Direction Générale a été avertie dès le dépassement de la limite et tenue régulièrement informée.

La Caisse Régionale gère également sur son portefeuille de titres comptabilisés en juste valeur un dispositif d'alerte pour encadrer le risque.

Les seuils d'alerte validés par le Conseil d'Administration sont les suivants :

- Alerte de perte globale 1 % maxi des fonds propres (soit 10,5 M€ en 2009)
- Alerte par facteur de risque :  
Perte maxi 0,5 % des fonds propres (soit 5,3 M€ en 2009) sur les classes d'actifs obligataires et alternatifs  
Perte maxi 0,5 % des fonds propres (soit 5,3 M€ en 2009) sur les classes d'actifs actions et diversifiés.  
Ces limites n'ont pas été franchies en 2009.

### VII - 2.4. RISQUE ACTION

#### Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage

La Caisse Régionale n'a pas d'activité de trading, ni d'arbitrage.

#### Risque sur actions provenant des portefeuilles de placement

A fin décembre 2009, la partie actions des actifs financiers disponibles à la vente (titres de participations et titres de placement) représente 486,1 M€.

Sur son seul portefeuille de titres de placement, la Caisse Régionale est exposée aux marchés actions (FCPR inclus) à hauteur de 27,9 M€ en juste valeur (contre 33,4 M€ en 2008).

#### Actions d'autocontrôle

La Caisse Régionale détient ses propres titres au travers d'un contrat de liquidité et d'un programme de rachat en vue de l'annulation des Certificats Coopératifs d'Investissement (cf. IX - 4.).

**VII - 3. RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT GLOBAL**

(cf. comptes consolidés "Risque de taux")

**VII - 3.1. OBJECTIFS ET POLITIQUE**

Le risque de taux est "le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché ("trading book")". L'analyse du risque de taux mesure l'impact d'une variation de taux sur le PNB de la Caisse Régionale. Les Gaps mis en évidence par l'analyse résultent d'un déséquilibre quant à la nature de taux ou l'échéancier entre l'Actif et le Passif. Les principaux postes du bilan qui génèrent un risque de taux sont :

- les crédits et leur refinancement
- les fonds propres et leurs emplois
- les placements et emprunts monétaires.

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou vise à maîtriser l'exposition de son résultat aux variations des taux de marché par le respect des limites qu'elle s'est fixées.

**VII - 3.2. MÉTHODOLOGIE**

La Caisse Régionale mesure son risque de taux par le calcul d'un Gap de taux fixe entre ses actifs et ses passifs avec une approche statique (sans renouvellement de l'activité).

L'analyse du risque de taux est réalisée avec l'outil national Cristaux 2 et porte sur l'ensemble du bilan ainsi que le hors bilan (y compris les compartiments titres et fonds propres).

Les données permettant de réaliser l'analyse proviennent de bases de données (CAPIC, STRADA, CARISTO, GINKGO...) dont le contrôle de la fiabilisation est régulièrement réalisé. Les hypothèses (remboursements anticipés des crédits), le scénario d'évolution de taux et les conventions d'écoulement (des produits sans échéance) qui sont retenus sont les modèles nationaux fournis par Crédit Agricole S.A.

La Caisse Régionale calcule le Gap de taux fixe synthétique et vérifie qu'il respecte bien les limites. Elle analyse également le Gap inflation et le Gap de taux fixe sur lequel elle prend les couvertures éventuelles visant à réduire son exposition aux variations de taux.

L'utilisation du nouvel outil Cristaux 2 a conduit à la mise en place de nouvelles limites dont Crédit Agricole S.A. a fourni aux Caisses régionales le principe de détermination.

Ces limites, préconisées par CASA et appliquées par la Caisse Régionale, reposent sur le respect des 3 ratios économiques. L'impact de la réalisation d'un stress scénario (+ ou - 200bp de variation sur les taux) doit être :

- < à 10% des fonds propres
- < à 4 % du PNB
- < à 10 % du RBE

Ces limites ont fait l'objet d'une validation par le Conseil d'Administration de juin 2009.

Selon l'exposition aux variations de taux mis en évidence par l'analyse trimestrielle, la Caisse Régionale peut décider de couvrir ce risque par des instruments financiers de type swap, cap, etc.

**VII - 3.3. GESTION DU RISQUE**

L'analyse du risque de taux est calculée chaque trimestre par le service Gestion Financière à l'aide de l'outil Cristaux 2. Elle est ensuite transmise au contrôle permanent puis présentée au comité actif-passif où sont présents : la Direction Générale, le Directeur Financier, les responsables des services Contrôle de Gestion et Gestion Financière.

Le comité actif-passif prend les décisions de couverture éventuelle du risque de taux. Les mesures sont mises en place par le service Gestion Financière qui rend compte régulièrement à la Direction des opérations réalisées.

L'analyse du risque de taux ainsi que les décisions prises en comité actif-passif sont également présentées au Conseil d'Administration.

**VII - 3.4. Exposition**

Le Gap synthétique est calculé de la façon suivante :

(somme des passifs à taux fixe – somme des actifs à taux fixe)  
+ x% (somme des passifs inflation – somme des actifs inflation).

| Gaps en M€                     | A1   | A2   | A3   | A4   | A5  | A6   | A7  | A8 | A9  | A10 |
|--------------------------------|------|------|------|------|-----|------|-----|----|-----|-----|
| Gaps synthétique au 30/09/2009 | -334 | -133 | -122 | -111 | -93 | -123 | -36 | -3 | -75 | -74 |

Une hausse des taux de 100 bp la première année aurait un impact de - 3.3 M€ sur le PNB.

**VII - 3.5. POLITIQUE DE COUVERTURE**

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à concilier les trois approches ci-dessous :

**Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge)**

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Concernant la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou, la couverture en juste valeur est utilisée dans les domaines suivants :

- La couverture du risque de taux d'intérêt global (macro couverture), avec des swaps prêteurs pour couvrir des passifs à taux fixe (DAV, émissions d'obligations...) et des swaps emprunteurs pour couvrir des actifs à taux fixe (prêts clients taux fixe).
- La couverture de certains crédits clients (structurés) par des swaps de micro couverture.

**Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)**

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liée à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôt à taux variable.

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou n'a pas d'élément de couverture de flux de trésorerie.

**Couverture de l'investissement net en devise (Net Investment Hedge)**

Au 31 décembre 2009, la Caisse Régionale n'a pas documenté de relations de couverture d'investissement net en devise.

**VII - 4. RISQUE DE LIQUIDITÉ ET DE FINANCEMENT**

(cf. comptes consolidés "risques de liquidité et de financement")

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Le risque de liquidité se matérialise lorsque la Caisse Régionale ne dispose pas des ressources suffisantes pour adosser ses emplois.

### VII - 4.1. OBJECTIFS ET POLITIQUE

La politique de gestion de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou repose sur l'adossement global des ressources aux actifs à financer en capitaux et en durées. Elle se concrétise, d'une part, par une politique de collecte clientèle et, d'autre part, par une politique de refinancement auprès :

- de Crédit Agricole S.A.  
La Caisse Régionale a la possibilité de se refinancer à taux de marché auprès de Crédit Agricole SA sous plusieurs formes : compte courant de trésorerie, emprunts en blanc (de 1 semaine à 10 ans), avances globales (50% des prêts MLT).
- ou sur le marché interbancaire  
La Caisse Régionale peut émettre sur le marché interbancaire des titres de créances négociables (conformément à son programme d'émission déposé auprès de la Banque de France).

### VII - 4.2. GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

La crise financière et surtout la crise de liquidité récente a conduit Crédit Agricole S.A. à mettre en place une nouvelle organisation de la liquidité pour le Groupe dans le but de gérer de manière plus dynamique la liquidité à court et moyen terme au niveau de chaque structure du groupe.

Le principe de la facturation de la liquidité a été exposé en Comité Financier de la Caisse Régionale en mars 2009, ainsi qu'au Conseil d'Administration d'avril 2009. La situation de liquidité de la Caisse Régionale fait l'objet de présentations régulières.

Crédit Agricole S.A. en tant qu'Organe Central du Groupe assure la liquidité (et la solvabilité) des entités du Groupe. Une nouvelle approche de la liquidité des Caisses régionales mise en place début 2009 définit :

- Une limite de liquidité court terme :  
Cette limite propre à chaque entité du groupe correspond au montant maximum de refinancement CT possible en fin de mois.  
Son dépassement entraîne une facturation de liquidité au coût équivalent à celle du déficit moyen terme.  
Le calibrage de la limite CT est défini de façon à permettre à chaque entité du groupe de résister à un environnement de liquidité très dégradé sur une période d'une année. Cette résistance est mesurée en projetant sur l'horizon d'une année les réserves et besoins de trésorerie prévus. La composante "réserves" intègre principalement les actifs mobilisables auprès de la Banque Centrale Européenne (BCE), les actifs cessibles des portefeuilles titres et la part des refinancements qui sont considérés comme pouvant être renouvelés dans une situation de stress.  
La composante "besoins" intègre principalement les refinancements de marché CT et MLT arrivant à échéance dans l'année ainsi que les besoins de refinancements additionnels nécessaires à l'activité commerciale.  
Cette limite globale de liquidité CT est revue plusieurs fois par an.

- une facturation de la liquidité court terme reposant sur le niveau du compte courant de trésorerie
- une facturation de la liquidité moyen long terme reposant sur le déficit Epargne / Avances.  
La Caisse Régionale développe les outils de pilotage et de contrôle de cette nouvelle approche avec pour objectif l'optimisation de la liquidité et la réduction de la facturation.

Le groupe Crédit Agricole devrait élargir en 2010 ce principe d'encadrement de la liquidité à court terme par de nouvelles limites sur l'endettement à moyen et long terme.

### VII - 4.3. COEFFICIENT RÉGLEMENTAIRE DE LIQUIDITÉ

La limite réglementaire du coefficient de liquidité à un mois est de 100 %. En amont du calcul du coefficient de liquidité réalisé chaque fin de mois par la comptabilité, la Gestion Financière de la Caisse Régionale établit des prévisions et réalise en cas de besoin les emprunts monétaires nécessaires pour respecter ce coefficient.

En septembre 2009, la Caisse Régionale a mis en place avec Crédit Agricole S.A. des accords de refinancement à hauteur de 170 M€ qui lui permettent de réduire ses besoins d'emprunts monétaires et ainsi optimiser la gestion de son ratio.

### VII - 4.4. EXPOSITION

- Coefficient réglementaire de liquidité

Au 31 décembre 2009, le ratio de liquidité CT s'établit à 100 % contre 133 % au 31/12/2008.

Le coefficient de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou est resté au-dessus ou égal au seuil réglementaire (100 %) tout au long de l'année 2009 notamment grâce aux accords de refinancement mis en place.

|                          | janv-09 | févr-09 | mar-09  | avr-09  |
|--------------------------|---------|---------|---------|---------|
| coefficient de liquidité | 140     | 140     | 112     | 122     |
|                          | mai-09  | juin-09 | juil-09 | août-09 |
| coefficient de liquidité | 103     | 122     | 130     | 125     |
|                          | sept-09 | oct-09  | nov-09  | déc-09  |
| coefficient de liquidité | 113     | 103     | 100     | 100     |

- Consommation de la limite CT

La Caisse Régionale a recherché à optimiser la consommation de sa limite d'endettement à court terme afin de profiter des niveaux bas des taux à court terme en 2009.

|              | janv-09 | févr-09 | mar-09  | avr-09  |
|--------------|---------|---------|---------|---------|
| Limite CT    | 590     | 590     | 590     | 753     |
| Consommation | 299     | 265     | 451     | 479     |
|              | mai-09  | juin-09 | juil-09 | août-09 |
| Limite CT    | 753     | 753     | 753     | 753     |
| Consommation | 478     | 524     | 507     | 501     |
|              | sept-09 | oct-09  | nov-09  | déc-09  |
| Limite CT    | 753     | 753     | 753     | 753     |
| Consommation | 603     | 516     | 659     | 748     |

### VII - 5. LES RISQUES OPÉRATIONNELS

(cf. comptes consolidés "Les risques opérationnels")

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

#### VII - 5.1. Objectifs et politique

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la direction générale (via le comité des risques opérationnels ou le volet risques opérationnels du comité de contrôle interne), rôles des Responsables des Contrôles Permanents et des Risques (Crédit Agricole S.A. et entités) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des Managers des Risques Opérationnels),
- identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque,
- calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité,
- réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

## VII - 5.2. GESTION DU RISQUE, DISPOSITIF DE SURVEILLANCE

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le responsable des risques opérationnels de la Caisse Régionale est rattaché au RCPR (Responsable des Risques et Contrôles Permanents) de la Caisse Régionale.

Le Management du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre d'un Comité réuni trimestriellement dont la Présidence est assurée par le Directeur Général de la Caisse Régionale.

L'organe exécutif est par ailleurs informé à minima trimestriellement par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse Régionale. Le contrôle périodique participe au comité trimestriel et les contrôleurs du deuxième degré de deuxième niveau sont destinataires de ces informations.

L'organe délibérant est informé semestriellement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse Régionale. Le GIE Atlantica est doté de son propre dispositif de gestion et de surveillance. Le déploiement d'un dispositif au sein des autres filiales entrant dans le périmètre de contrôle interne de la Caisse Régionale n'est pas nécessaire car elles sont intégrées directement dans le dispositif de la Caisse (ex : Square Habitat via le Pole Immobilier).

### ► Description du dispositif :

#### *La cartographie :*

Depuis 2004, le déploiement du dispositif risques opérationnels a permis de réaliser une cartographie avec l'outil "EUROPA", pour l'ensemble des Caisses Régionales et de leurs filiales, permettant ainsi de recenser et de qualifier les risques opérationnels avérés et potentiels. En 2009, une cartographie allégée a été réalisée sans l'outil

EUROPA (outil ACCESS en cours de remplacement), mais la prochaine révision aura lieu dans le nouvel outil EUROP@ (outil WEB) au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2010.

#### *La collecte :*

Le groupe Crédit Agricole a poursuivi la mise en œuvre du dispositif avec le déploiement de l'outil "OLIMPIA" qui permet de collecter les incidents survenus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Cette démarche quantitative et uniquement rétrospective permet de mesurer les fréquences des incidents ainsi que leurs impacts financiers.

En 2009, les remontées réglementaires trimestrielles vers CASA ont été réalisées dans les délais avec les fiches "points de contrôle" justifiant de 20 contrôles ainsi que des fiches "Faits marquants" permettant de décrire dans chaque entité les plus gros incidents et les actions importantes sur la période. Une procédure d'alerte interne a été mise en place en octobre 2007 pour les incidents graves nécessitant une déclaration immédiate. Les incidents concernés sont déterminés à partir de l'analyse des incidents d'un coût supérieur à 50 K€. Elle a été complétée en novembre 2008 par la mise en place d'une grille de suivi des analyses réalisées sur les incidents graves pour la piste d'Audit.

De plus, un dispositif d'alerte de remontée des incidents significatifs auprès de CASA a été instauré en décembre 2009 avec un seuil de déclaration de 5 M€ (0,5 % des fonds propres de base). S'il s'agit d'une fraude, l'incident devra être remonté directement à la cellule "fraude" CASA.

#### *L'analyse des scénarii majeurs :*

Depuis 2007, le groupe Crédit Agricole a poursuivi la mise en œuvre du dispositif avec les travaux d'analyse de scénarii majeurs identifiés par les entités pilotes et traités selon une méthodologie construite par CASA et Ernst & Young. En 2009 la révision a porté sur une sélection CASA de 18 scénarii majeurs : L'entité a analysé 13 scénarii et écarté 5 scénarii avec justification. Le scénario "Attaque Virale sur le Système d'Information" a été sélectionné et analysé pour la première fois.

### ► Finalité :

Ce dispositif permet d'évaluer le coût du risque opérationnel, d'en analyser l'évolution et les composantes, afin d'établir des priorités en matière d'actions correctrices ou de politique de couverture via la mise en place de polices d'assurance. Il a permis également à CASA en 2009 de restituer les calculs de Fonds Propres en méthode de calcul avancée "AMA" permettant d'ajuster au mieux les besoins EFP aux risques de l'Entité.

### ► Contrôle du dispositif :

Le dispositif est inspecté régulièrement :

- 2006 : mission Inspection Générale de CASA sur place
- 2007 : mission déléguée au contrôle périodique par l'Inspection Générale de CASA
- 2008 : mission déléguée au contrôle périodique par l'Inspection Générale de CASA et inspection par Ernst & Young au titre de commissaire aux comptes.
- 2009 : Suite de la mission Ernst & Young au titre de commissaire aux comptes.

## VII - 5.3. MÉTHODOLOGIE UTILISÉE POUR LE CALCUL DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES

La Caisse Régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les risques opérationnels.

Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse Régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type "Loss Distribution Approach" (LDA) qui est unique au sein du Groupe.

Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse Régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part sur des scénarios majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse Régionale à partir d'une liste Groupe de scénarios applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole S.A. Cette liste de scénarios majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les Caisses Régionales un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'Exigence de Fonds Propres pour l'ensemble des Caisses régionales concerne la partie de l'exigence de Fonds Propres qui dépend de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses régionales sont concaténés ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse Régionale. Pour ce faire, Crédit Agricole S.A. utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse Régionale (coût du risque et PNB de l'année écoulée).

Un mécanisme de diversification du risque est mis en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire, un travail d'experts est mené à Crédit Agricole S.A. afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre les différentes catégories de risque de Bâle et entre les scénarios majeurs. Ce travail d'expert a fait l'objet cette année d'une formalisation accrue, visant à structurer l'argumentation autour de différents critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...).

#### VII - 5.4. RÉSULTATS DE LA MESURE DES RISQUES OPÉRATIONNELS AU 31 DÉCEMBRE 2009 (Incidents détectés en 2009)

|   | Synthèse<br>(coût du risque opérationnel pur) |         |                 |                 |
|---|---|---------|-----------------|-----------------|
|   | Nb I  | MB      | MB<br>définitif | MN<br>définitif |
| Coût du risque opérationnel : tous domaines           | 2 259   | - 1 731 | -919            | -919            |
|   | Synthèse<br>(coût du risque frontière)        |         |                 |                 |
|   | Nb I  | MB      | MB<br>définitif | MN<br>définitif |
| Coût du risque opérationnel frontière : tous domaines | 152   | -1 742  | -10             | 0               |

*Nb I : Nombre total d'incidents*

*MB : Montant Brut en milliers d'euros*

*MN : Montant Net en milliers d'euros*

*Risque frontière : Risque comptabilisé dans le risque crédit (conséquence de l'incident : diminution du montant recouvrable)*

#### VII - 5.5. ASSURANCE ET COUVERTURE DES RISQUES OPÉRATIONNELS

Dispositifs d'assurance avec la CAMCA :

En méthode avancée, la Caisse Régionale prend en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20 % du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels. Cet effet réducteur est pris en compte par la Caisse Régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires. Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse Régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds Propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance, il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse Régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir. La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relatives aux scénarios majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

Description des couvertures :

Les contrats d'assurances souscrits par l'entité auprès de la CAMCA couvrent tous les risques attachés à notre activité de Banque et d'Assurance.

Contenu et Objectifs de ces couvertures :

Sont couverts les risques liés au détournement, aux escroqueries, au vol à l'utilisation frauduleuse des moyens de paiements, la responsabilité civile professionnelle de la Caisse Régionale, la responsabilité civile courtage, la responsabilité civile d'exploitation, l'assurance immeubles et machines ainsi que l'assurance individuelle accident et agression. L'objectif est de limiter les risques financiers pour la Caisse Régionale. Les niveaux de garanties sont proposés par CAMCA et décidés par la direction de la Caisse Régionale.

Les niveaux de franchise sont décidés par la Direction Exemple sur le scénario majeur "Indisponibilité d'un site névralgique", si un site administratif est totalement détruit, la franchise du contrat CAMCA est de 263 K€ et la rétention de 4 000 K€.

#### VII - 6. RISQUE JURIDIQUE : NEANT

#### VII - 7. RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

##### VII - 7.1. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

Un risque de non-conformité est un risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière, d'atteinte à la réputation, du fait de l'absence de respect de l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législatives ou réglementaires, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant.

Le dispositif de contrôle de la conformité comprend une composante opérationnelle constituée par l'analyse des opérations clients dans les domaines de la sécurité financière, de la fraude externe, des services d'investissements, de la fraude interne, mais aussi par l'analyse des nouveaux produits et nouvelles activités mises en marché par la Caisse Régionale. Le dispositif vise également à former les collaborateurs au respect des règles de conformité. Le dispositif fait l'objet de contrôles internes intégrés dans le plan de contrôle permanent de la Caisse Régionale ainsi que de reportings réguliers tant en interne à travers le Comité de contrôle interne qu'en externe auprès des autorités de tutelles de la profession.

**VII - 7.2. PRINCIPALES ÉVOLUTIONS**

En 2009, les évolutions des normes externes et Groupe ont été intégrées s'agissant des processus opérationnels relevant du périmètre de la Conformité : 3<sup>ème</sup> Directive européenne, suivi des opérations MIF en agence, détection des conflits d'intérêts potentiels, intégration des contrôles internes de conformité dans l'outil de contrôle permanent SCOPE. L'intégralité des processus relevant du périmètre de la conformité fait l'objet d'une actualisation régulière du corpus de procédures internes.

**VII - 7.3. EXPOSITION AUX RISQUES**

L'exposition aux risques de non-conformité est réalisée à travers la réalisation de la cartographie des risques opérationnels.

Conformément à la loi de Sécurité Financière, la Caisse Régionale élabore et diffuse le rapport du Président du Conseil d'Administration relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi qu'aux procédures de contrôle interne. Le rapport du Président fait l'objet d'une information à l'Assemblée Générale des actionnaires. Ce rapport est inclus dans le rapport de gestion qui comporte également les données sociales et environnementales.

**VIII - LES FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou détient des participations, filiales et avances en compte courant SAS la Boétie pour un montant total de 533 millions d'euros, dont 17 M€ dans les filiales.

| DÉTAIL DES FILIALES<br>en milliers d'€ | Objet                      | Capital<br>détenu<br>en K€ | Situation<br>nette en K€<br>(au 31/12/2008) | %<br>détention<br>du capital |
|--|----------------------------|----------------------------|---|------------------------------|
| CATP IMMOBILIER                        | Immobilier                 | 11 600                     | 9 277                                       | 100 %                        |
| TOUFFENET CARNOT                       | Immobilier                 | 816                        | 803   | 99,99 %                      |
| CATP EXPANSION                         | Prise de<br>Participations | 5 000                      | 5 020                                       | 100 %                        |
| <b>TOTAL</b>                           |                            | <b>17 416</b>              | <b>15 100</b>                               |                              |

Sur les 533 M€ de participations, filiales et avances en compte courant SAS la Boétie, les encours sur la SAS La Boétie (portant les actions de Crédit Agricole S.A.), représentent :  
 - 469 millions d'euros et  
 - 2,27 % du capital total de la SAS La Boétie.

Les autres participations représentant plus de 1% du capital de la Caisse Régionale sont les suivantes :

|                     | Quote-part du<br>capital détenu % | En milliers<br>d'euros |
|---------------------|-----------------------------------|------------------------|
| SACAM INTERNATIONAL | 2,27 %                            | 20 415                 |
| SACAM DEVELOPPEMENT | 2,47 %                            | 18 081                 |
| CATP IMMOBILIER     | 100,00 %                          | 11 600                 |
| CATP EXPANSION      | 100,00 %                          | 5 000                  |
| SACAM AVENIR        | 2,45 %                            | 2 164                  |
| SACAM FIRECA        | 2,17 %                            | 1 622                  |
| SACAM PARTICPATIONS | 2,17 %                            | 1 572                  |

**IX - LE CERTIFICAT COOPERATIF D'INVESTISSEMENT**

**IX - 1. L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE TITRES**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2009, le capital de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou est composé, entre autres, de 1 320 777 Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI).

L'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mars 2009 n'ayant pas offert la possibilité à chaque titulaire de Certificats Coopératifs d'Investissements d'opter pour le paiement du dividende en CCI, le nombre de titres est resté identique.

**IX - 2. LA VALEUR BOURSIÈRE**

Après la baisse de 72.9% enregistrée en 2008, le cours du CCI a enregistré en 2009 une hausse de 119.0 % pour s'établir à 55,40 euros.

Le volume annuel des transactions a été de 155 298 titres échangés soit, en moyenne, 611 titres par séance.

Sur le cours de clôture de 55,0 euros, la capitalisation boursière du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou s'établirait à 364 millions d'euros, soit 5,8 fois le résultat 2009.

**IX - 3. LE RENDEMENT DU TITRE**

Pour l'exercice 2009, le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale le règlement d'un dividende de 3,00 euros. Cette rémunération assure aux CCI un rendement net de 5,4 % sur le cours au 31/12/09. Le bénéfice net par titre est de 9,6 euros au lieu de 10,2 euros en 2008.

La distribution du dividende s'effectuera le 19 mai 2010.

**IX - 4. PROGRAMME DE RACHAT DES CCI TOURAINE POITOU**

Cette année a été marquée par la mise en place d'un nouveau programme de rachat de CCI, conformément à la décision de l'Assemblée générale du 27 mars 2009.

Il est destiné à permettre à la Caisse Régionale d'opérer en bourse ou hors marché sur ses CCI en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur. En particulier, la Caisse Régionale pourra utiliser la présente autorisation en vue :

- d'assurer l'animation du marché des CCI par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI
- de procéder à l'annulation des CCI acquis.

| Synthèse du programme de rachat des CCI        | Objectif Animation | Objectif Annulation | Cumul       |
|--|--------------------|---------------------|-------------|
| Nbre de CCI détenus au 31/12/2008              | 17 024             | 0                   | 17 024      |
| Nbre de CCI acquis en 2009                     | 7 788              | 15 816              | 23 604      |
| Cours moyen des titres acquis en 2009          | 41,73 €            | 40,38 €             | 40,83 €     |
| Nbre de CCI vendus en 2009                     | 10 485             |                     |             |
| Cours moyen des titres vendus en 2009          | 43,45 €            |                     |             |
| Nbre de CCI annulés en 2009                    |                    | 0                   | 0           |
| Nbre de CCI détenus au 31/12/2009              | 14 327             | 15 816              | 30 143      |
| Cours moyen des titres détenus au 31/12/2009   | 53,39 €            | 40,38 €             | 46,56 €     |
| Valeur comptable des CCI détenus au 31/12/2009 | 764 882 €          | 638 650 €           | 1 403 533 € |
| Pourcentage de détention au 31/12/2009         | 1,1 %              | 1,2 %               | 2,3 %       |

## X - CONTRÔLE DES TRANSACTIONS CCI ET PARTS SOCIALES

Les transactions sur titres de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou réalisées par les Dirigeants sur leurs comptes titres détenus à la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou sont restées inférieures à 5 000 euros pour l'année 2009.

## XI - LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Caisse Régionale, banque coopérative et mutualiste, attachée à son territoire exerce pleinement ses responsabilités sociétales.

### XI - 1. LA SOLIDARITÉ

Depuis 2006, 1 300 clients fragilisés par un accident de la vie ont pu être accompagnés par une structure dédiée de 4 personnes (à Tours et Poitiers) de manière à les aider à passer un cap difficile.

Près de 405 personnes ont, par ailleurs, bénéficié, depuis leur lancement, de prêts Starters visant à aider les créateurs ou repreneurs d'entreprises en manque d'apport personnel.

Un grand nombre d'associations ont été soutenues pour des actions solidaires en faveur de personnes handicapées, de jeunes en "danger moral" ou d'autres en difficulté financière.

### XI - 2. LE SOUTIEN LOCAL

Le soutien aux jeunes et à la culture se manifeste par un très grand nombre d'aides à diverses associations ou manifestations. Le Mozaïc foot challenge destiné aux 20 000 clubs de foot de France, le challenge cyclisme qui récompense les meilleurs coureurs sur un certain nombre de courses sélectionnées. Mais aussi en association avec le Conseil Général des 2 départements qui forment le territoire de la Caisse Régionale le financement d'un grand nombre d'instruments de musique aux profits des associations et

écoles de musiques. Depuis l'origine, la Caisse Régionale a ainsi apporté une aide de 320 000 €.

En partenariat avec la fondation du Crédit Agricole Pays de France et pour préserver notre patrimoine local, la Caisse Régionale a participé à la rénovation de 32 sites en Indre et Loire et en Vienne depuis 30 ans.

### XI - 3. LE FINANCEMENT DE PROJETS

La Caisse Régionale participe activement au financement de projets concernant l'énergie renouvelable et les économies d'énergie, en distribuant des prêts spécifiques adaptés au financement de ce type de projets, en étant partenaire de la région Poitou-Charentes via le prêt énergie solaire, mais aussi par le "micro-crédit énergie verte" et l' "éco prêt à taux zéro".

### XI - 4. LA COUVERTURE DU TERRITOIRE PAR LES AUTOMATES BANCAIRES ET POINTS VERTS

Avec ses 253 automates bancaires et 273 Points Verts, la Caisse Régionale offre en la matière une couverture de son territoire sans égal.

Ces services de proximité permettent pour nos clients des déplacements réduits et des gains de temps appréciables.

## XII - LES PERSPECTIVES 2010

Dans un contexte de croissance économique ralentie, de taux d'intérêt à un niveau historiquement faible, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou entend continuer à poursuivre la croissance de ses encours de crédits, de collecte et d'assurances en s'appuyant sur la satisfaction de ses clients, la bonne compétitivité de ses offres attractives pour les prospects, ainsi que la mobilisation de ses équipes permettant une évolution positive de son produit net bancaire.

Comme par le passé les charges devraient être bien maîtrisées, l'évolution des résultats dépendra avant tout de la maîtrise des risques.





# Rapport du Président

## du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou au titre de la LSF

### Relatif à l'Exercice 2009

(Code monétaire et financier, art. L. 621-18-3 ; Code de commerce, art. L. 225-37 et L. 225-68)

#### Mesdames, Messieurs les sociétaires

En complément du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration, je vous rends compte, dans le présent rapport annexe, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de ce dernier ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou.

Il est précisé que le présent rapport a été établi sur la base des travaux des Responsables du Contrôle Périodique, du Contrôle Permanent, du Contrôle de la Conformité, du Responsable Juridique et de la Direction Finances et Risques.

Il a été finalisé sur la base de la documentation et des reportings disponibles au sein de la Caisse Régionale au titre du dispositif réglementaire de contrôle interne. En outre des échanges réguliers, portant sur le contrôle interne et les risques de la Caisse Régionale, sont intervenus en cours d'exercice, entre le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les responsables des fonctions de contrôle, notamment au sein du Conseil d'administration (en particulier au moyen des présentations semestrielles et annuelles sur le contrôle interne et les risques).

Enfin, le projet de rapport a été adressé au comité d'audit qui a communiqué au conseil ses observations sur la base des travaux réalisés dans le cadre de sa mission de suivi de l'efficacité du système de gestion des risques et du contrôle interne.

Le présent rapport a ensuite été présenté pour approbation au Conseil lors de sa séance du 19/02/2010 et sera rendu public.

## I. PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Les principes de gouvernance de la Caisse Régionale résultent des articles du Code monétaire et financier propres aux Caisses de Crédit Agricole Mutuel et de la loi 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Le Conseil d'Administration du 20 février 2009 a rappelé que la Caisse Régionale a adhéré aux recommandations du rapport AFEP-MEDEF en séance du Conseil d'Administration du mois de décembre 2008.

La Caisse Régionale, du fait de son statut coopératif, ne peut appliquer dans son intégralité les principes de gouvernement d'entreprise issus du rapport AFEP-MEDEF.

Indépendamment de l'ordonnance, des critères spécifiques pour caractériser l'indépendance des administrateurs dans les Caisses Régionales ont été définis au cours de l'exercice 2009

en s'appuyant sur les travaux de place effectués par le Groupement National de la Coopération tout en prenant en considération le caractère normal et courant de la relation bancaire entre la Caisse Régionale et son administrateur.

### I - 1. PRÉSENTATION DU CONSEIL

Le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou est composé de dix-huit administrateurs élus et de deux censeurs désignés. Quatre représentants du comité d'entreprise et le Directeur Général assistent à toutes les séances du Conseil d'administration. Par ailleurs, quatre Présidents de Caisse Locale peuvent être invités à tour de rôle. Le Bureau du Conseil d'administration est composé de huit administrateurs. Répartis sur les deux départements du territoire de la Caisse Régionale, les administrateurs sont fortement impliqués dans la vie locale et économique.

#### I - 1.1. RÔLE ET FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL DU CONSEIL

Les missions et les compétences du Conseil d'administration sont précisées dans les statuts de la Caisse Régionale. Le règlement intérieur du Conseil d'administration fixe les règles du Conseil d'administration, les pouvoirs, les modalités des réunions du Bureau du conseil. Il précise également le devoir d'information des administrateurs et les obligations liées au statut d'administrateur.

Le Conseil est informé semestriellement de la situation financière, de la situation de trésorerie ainsi que des engagements financiers de la Caisse Régionale. Le Bureau est informé trimestriellement des résultats comptables.

Par ailleurs, le dispositif déontologique interdit ou limite sur certaines périodes l'intervention des administrateurs sur les titres Crédit Agricole S.A. et le Certificat Coopératif d'Investissement Touraine Poitou. Les administrateurs sont considérés personnels sensibles au sens de l'AMF sur les titres des entreprises cotées clientes de la Caisse Régionale et font l'objet de contrôles.

#### I - 1.2. ÉVALUATION DES PERFORMANCES DU CONSEIL

Le Conseil d'administration se réunit dix fois par an, la plupart du temps à Poitiers, au siège social de la Caisse Régionale. Un planning annuel prévoit les dates des réunions.

Le Bureau du Conseil se réunit en moyenne trente fois par an. Un planning annuel prévoit les dates des réunions. Le Bureau assure la préparation des travaux des réunions du Conseil. L'ordre du jour, présenté par le Président en collaboration avec le Directeur Général, est enrichi et validé par le Bureau du Conseil.

Une convocation est adressée à chaque administrateur, accompagnée de l'ordre du jour. Les procès-verbaux consignés dans le registre du Conseil d'administration sur des feuilles numérotées dûment paraphées et signées, sont tenus au secrétariat de Direction.

Le Conseil traite des sujets importants concernant la Caisse Régionale (stratégie, politique, situation financière, budgets, engagements, risques, contrôle interne...). Les informations significatives concernant le groupe Crédit Agricole y sont également abordées.

Le taux d'assiduité des membres du Bureau au Bureau du Conseil sur l'année atteint 82,26 % de l'effectif, celui des membres du Conseil au Conseil d'Administration 83,5 %. Les membres du Bureau du Conseil participent aux Assemblées Générales de Caisses Locales et accompagnent des projets d'initiatives locales, témoignant ainsi de l'implication du Conseil. Le profil des administrateurs reflète une grande diversité de compétences dans des secteurs économiques divers et importants pour la Caisse Régionale. Le Président de la Caisse Régionale exerce divers mandats au sein de sociétés du groupe Crédit Agricole S.A., parmi lesquels : Vice président de Crédit Agricole S.A., administrateur de LCL et de PREDICA.

Les administrateurs de la Caisse Régionale bénéficient de formations qui ont porté en 2009 sur les thèmes "économie et entreprise", "prospectivité et société" et "efficacité personnelle". Ils se sont réunis en séminaires afin de contribuer aux orientations stratégiques de l'entreprise. Il existe neuf commissions. Elles sont composées de deux ou trois administrateurs de la Caisse Régionale, de Présidents ou administrateurs de Caisses Locales invités, un Membre du Bureau, un cadre de Direction, un expert du domaine. Chargées de faire progresser l'entreprise sur leur thème de compétence, elles se sont réunies au moins une fois en 2009.

### I - 1.3 CONVENTIONS "RÉGLEMENTÉES" ET "DÉCLARABLES"

#### **Conventions "réglementées"**

Lorsqu'un administrateur est concerné par un dossier présenté en séance, il est invité à ne pas participer à la délibération et ne prend pas part au vote.

Conformément aux dispositions légales, les conventions ont été transmises aux Commissaires aux comptes qui présenteront leur rapport spécial sur ce point, à l'Assemblée générale.

#### **Conventions dites "déclarables"**

Il s'agit des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales et significatives pour l'une des parties soit en raison de leur objet soit en raison de leur implication financière.

Conformément à la législation, la liste et l'objet de ces conventions ont été communiqués par le Président du Conseil d'administration au Conseil d'administration et aux Commissaires aux comptes.

#### **Code de gouvernement d'entreprise – rémunération des dirigeants et mandataires sociaux**

Le conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou, lors de sa séance du 19 décembre 2008, a adhéré aux recommandations du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2008 relatives aux rémunérations des mandataires sociaux, en tenant compte, pour leurs modalités d'application, des spécificités de l'organisation du groupe Crédit Agricole.

Le Crédit Agricole est constitué de Caisses Régionales, sociétés coopératives, et d'une société anonyme cotée, Crédit Agricole S.A., structure nationale chargée, en qualité d'organe central, entre autres missions du contrôle du bon fonctionnement du réseau constitué par les Caisses Régionales et leurs filiales. Dans ce cadre, le Code monétaire et financier confie à Crédit Agricole S.A. des missions de surveillance dont celle de l'agrément de la nomination des dirigeants des Caisses Régionales. Les dirigeants, agréés par le CECEI en tant que dirigeants responsables sont le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général.

Le capital des Caisses Régionales est majoritairement détenu par les Caisses Locales, elles aussi sociétés coopératives qui leurs sont affiliées, ce qui les rend non opéables, et par Crédit Agricole S.A.

Outre les missions confiées à Crédit Agricole S.A. en sa qualité d'organe central, le groupe s'est doté de règles collectives, homogènes pour l'ensemble des Caisses Régionales. Elles portent sur les conditions d'habilitation et de nomination des cadres de direction, leur politique de rémunération et leur régime de retraite. L'ensemble de ces règles résulte d'accords collectifs applicables au plan national à tous les cadres de direction (350 personnes pour les Caisses Régionales). Aucune ne bénéficie à la seule catégorie des Directeurs Généraux. Ces règles obéissent aux recommandations du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2008, relatives aux rémunérations, exception faite de celles relatives au contrat de travail expliquées ci-après et qui s'inscrivent dans l'organisation spécifique des Caisses Régionales de Crédit Agricole, sociétés coopératives.

Les Directeurs Généraux sont nommés par le Conseil d'administration, sur proposition du Président. Le candidat doit être inscrit sur une liste d'aptitude. Il doit avoir pour cela exercé préalablement des fonctions de cadre de direction dans une Caisse Régionale ou une autre entité du groupe. En outre, conformément au Code monétaire et financier, la nomination d'un Directeur Général doit être approuvée par le conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. Le Directeur Général peut, à tout moment, être révoqué par le conseil d'administration de sa Caisse Régionale. Il peut aussi être révoqué par décision du Directeur Général de Crédit Agricole S.A. prise après avis de son conseil d'administration.

Le statut de Directeur Général de Caisse Régionale est régi par un corps de règles homogènes fondant la cohérence et l'équité des conditions en vigueur sur tout le territoire et résultant de la coexistence d'un contrat de travail et d'accords nationaux.

En cas de licenciement ou de révocation d'un Directeur Général de Caisse Régionale, ce dernier bénéficie, si les conditions prévues par les accords nationaux applicables à l'ensemble des cadres de direction lui en donnent le droit, d'une indemnité de licenciement liée à son contrat de travail, à l'exclusion de toute indemnité de départ. Cette indemnité de licenciement est calculée selon les dispositions – conditions d'ancienneté et plafond – prévues par ces accords nationaux.

Le Président de Caisse Régionale bénéficie d'une indemnité compensatrice de temps passé. Les principes et les règles arrêtés pour déterminer cette indemnité sont fixés sur le fondement du Code monétaire et financier et calculés annuellement selon des recommandations nationales applicables à toutes les Caisses Régionales. L'indemnité versée au Président de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou est fixée forfaitairement à un montant mensuel de 8 800 €. Le Président de Caisse Régionale ne bénéficie pas d'indemnité de départ. En outre, pendant la durée de l'exercice de son mandat, le Président dispose d'un véhicule de fonction.

La rémunération des Directeurs Généraux de Caisses Régionales est encadrée par des accords collectifs qui concernent tous les cadres de direction et est soumise à l'approbation du Directeur Général de Crédit Agricole S.A., conformément au Code monétaire et financier, après avis de la Commission Nationale de Rémunération des cadres de direction. Cette commission est composée de trois membres élus représentant le Directeur Général de Crédit Agricole S.A., de trois Présidents de Caisse Régionale, de deux Directeurs Généraux de Caisses Régionales et du Directeur Général de la F.N.C.A. La rémunération des Directeurs Généraux, comme celle de l'ensemble des cadres de direction, se compose d'un salaire mensuel. Elle comprend aussi une rémunération variable plafonnée, dans le cadre des accords collectifs, à 42,3 % de sa rémunération fixe sur 13 mois et versée annuellement après l'assemblée générale. Cette rémunération variable, proposée par le Président de la Caisse Régionale et approuvée par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A., est fondée sur des critères de performance appréciés par rapport à la situation financière, à la qualité du pilotage et de la gouvernance de la Caisse Régionale, dont les risques. L'approbation par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A. intervient après celle des comptes individuels des Caisses Régionales et la tenue des

assemblées générales ordinaires. La rémunération versée au Directeur Général de la Caisse Régionale est de 297 734 € en 2009, 226 499 € au titre de la rémunération fixe et 71 235 € au titre de la rémunération variable versée en 2009 pour l'exercice 2008. En outre, le Directeur Général bénéficie, comme l'ensemble des cadres de direction, d'avantages en nature : un véhicule de fonction et un logement de fonction.

Le Président et le Directeur Général bénéficient de régimes de retraite supplémentaires souscrits au niveau national, l'un concernant l'ensemble des Présidents et l'autre l'ensemble des cadres de direction. Ces régimes prévoient le versement d'une pension sous réserve d'être en activité dans le groupe Crédit Agricole à 60 ans minimum. Les droits à pension sont calculés prorata temporis sur la base de l'ancienneté dans la fonction. Afin de pouvoir disposer de la retraite supplémentaire à taux plein, le Président et le Directeur Général doivent justifier d'une ancienneté minimale dans leur fonction respective, de 12 ans pour le Président et de 15 ans pour le Directeur Général.

Le Président et le Directeur Général de Caisse Régionale ne bénéficient pas, au titre de leurs fonctions dans la Caisse, de stock-options, d'actions de performance ou de jetons de présence.

## TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

|   | Exercice 2008                    | Exercice 2009                    |
|---|----------------------------------|----------------------------------|
| <b>Président : M. Noël DUPUY</b>  |                                  |                                  |
| Rémunérations fixes dues au titre de l'exercice                           | 102 960                          | 105 600                          |
| Rémunérations variables dues au titre de l'exercice                       | Néant                            | Néant                            |
| Rémunération exceptionnelle   | Néant                            | Néant                            |
| Avantage en nature  | Véhicule de fonction             | Véhicule de fonction             |
| Jetons de présence  | Néant                            | Néant                            |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice                | Néant                            | Néant                            |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice | Néant                            | Néant                            |
| <b>Directeur Général : M. Christophe NOEL</b>                             |                                  |                                  |
| Rémunérations fixes dues au titre de l'exercice                           | 217 071                          | 226 499                          |
| Rémunérations variables dues au titre de l'exercice                       | 71 235                           | N. D. <sup>(1)</sup>             |
| Rémunération exceptionnelle   | Néant                            | Néant                            |
| Avantage en nature  | Logement et véhicule de fonction | Logement et véhicule de fonction |
| Jetons de présence  | Néant                            | Néant                            |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice                | Néant                            | Néant                            |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice | Néant                            | Néant                            |

<sup>(1)</sup> Précisions apportées dans le texte

| Dirigeants mandataires sociaux   | Contrat de travail <sup>(1)</sup> |     | Régime de retraite supplémentaire <sup>(1)</sup> |     | Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions |     | Indemnités relatives à une clause de non-concurrence |     |
|--|-----------------------------------|-----|--|-----|---|-----|--|-----|
|  | OUI                               | NON | OUI  | NON | OUI   | NON | OUI  | NON |
| <b>Président</b><br>• M. Noël DUPUY<br>• Début mandat : 28/03/1997<br>• Renouvellement du mandat d'administrateur : 24/03/2006 |                                   | NON | OUI  |     |   | NON |  | NON |
| <b>Directeur Général</b><br>• M. Christophe NOEL<br>• Prise de fonction dans la Caisse Régionale : 01/03/2004                  | OUI                               |     | OUI  |     |   | NON |  | NON |

<sup>(1)</sup> Précisions apportées dans le texte

## I - 2. PRÉSENTATION DES COMITÉS

### I - 2.1. COMMISSION DES COMPTES

Une Commission des Comptes avait été créée en 2005, composée de six administrateurs de la Caisse Régionale. La commission avait pour objectif d'analyser deux fois par an les comptes de la Caisse Régionale par audition des Commissaires aux Comptes et du Directeur Financier. La commission s'est réunie deux fois en 2009, le 12/02/2009 et le 24/07/2009. Le 24/07/2009, les échanges se sont conclus par l'annonce du Président de la commission indiquant la création d'un Comité d'Audit qui se substitue à la Commission des comptes.

### I - 2.2. COMITÉ D'AUDIT

Un Comité d'audit a été créé par décision du Conseil d'Administration du 30 juillet 2009. Il est composé de sept administrateurs de la Caisse Régionale et d'un censeur en tant qu'invité permanent. Ce Comité est présidé par le premier Vice-président et a pour objectif d'analyser les comptes et le suivi de l'information financière, le contrôle interne et la gestion des risques, la mission des Commissaires aux comptes. Pour ce faire, le Comité se réunit au moins deux fois par an et peut entendre les commissaires aux comptes lors des sessions relatives aux arrêtés comptables et les responsables des contrôles permanents, des contrôles périodiques et du contrôle de la conformité dans le cadre de l'examen du dispositif de contrôle interne. Le Directeur Financier assure le secrétariat du Comité. Le Comité d'audit rend compte de ses activités au Conseil d'Administration.

Le Comité s'est tenu pour la première fois le 30/10/09, ce qui a été l'occasion d'arrêter les règles de fonctionnement, de présenter le dispositif de contrôle permanent et de contrôle périodique et de faire un point sur les risques crédits au 30/09/09.

### I - 2.3. COMITÉ DES PRÊTS

Le comité des prêts est unique sur les deux départements, il se réunit alternativement sur Tours ou Poitiers, toutes les semaines.

Deux comités des prêts spécialisés sont chargés d'examiner les demandes de prêts en fonction de leurs niveaux de délégations et leurs décisions sont consignées sur un registre spécial :

- le Bureau du Conseil statuant en comité des prêts est composé d'au moins trois membres du Bureau du Conseil d'administration et du Directeur Général ou de son suppléant.
- un comité des prêts composé de membres du Bureau, de deux Administrateurs de la Caisse Régionale et du Directeur Général ou de son suppléant. Pour délibérer valablement, ce comité doit être composé d'au moins trois administrateurs et du Directeur Général ou de son suppléant. Ce comité est présidé par un membre du Bureau du Conseil. Trois Présidents de Caisses Locales sont invités aux réunions de ce comité.

## I - 3. POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DÉLÉGATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Conformément à la loi sur la coopération et aux statuts, le Conseil d'administration a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Caisse Régionale et faire ou autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social. Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs.

Le Conseil d'administration a conféré au Directeur Général l'ensemble des pouvoirs nécessaires au fonctionnement de l'entreprise. Ces pouvoirs étant néanmoins limités dans les domaines suivants :

- Octroi de crédit : dans le cadre du schéma de délégations en vigueur dans la Caisse Régionale.
- Réalisations d'opérations immobilières : achat et ventes limitées à 60 000 €, prendre, donner en location tous immeubles dès lors que le loyer annuel n'excède pas 10 000 €, travaux limités à 30 000 €.
- Gestion des carrières des cadres de direction : gérées dans le cadre des règles nationales.

Au-delà de ces limites, le Conseil d'administration est seul compétent.

## II. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du Groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant d'assurer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux références présentées au point 1 ci-après.

Ce dispositif et ces procédures comportent toutefois des limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment de défaillances techniques ou humaines.

Il se caractérise par les objectifs qui lui sont assignés :

- application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale ;
- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- conformité aux lois et règlements et aux normes internes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Les dispositifs mis en œuvre dans cet environnement normatif procurent un certain nombre de moyens, d'outils et de reportings au Conseil, à la Direction Générale et au management notamment, permettant une évaluation de la qualité des dispositifs de contrôle interne mis en œuvre et de leur adéquation [système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctrices, ...].

Les effectifs du contrôle interne s'élèvent à 26,8 ETP (16,7 ETP au Contrôle permanent conformité et 10,1 ETP au Contrôle Périodique) au 31 décembre 2009.

Le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou, s'inscrit dans un cadre de normes et de principes rappelés ci-dessous et déclinés d'une façon adaptée aux différents niveaux du Groupe Crédit Agricole afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

## II - 1. TEXTES DE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE

### II - 1.1 RÉFÉRENCES INTERNATIONALES, ÉMISES NOTAMMENT PAR LE COMITÉ DE BÂLE SUR LE CONTRÔLE BANCAIRE.

### II - 1.2. RÉFÉRENCES LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Code monétaire et financier, règlement 97-02 modifié relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ; recueil des textes réglementaires relatif à l'exercice des activités bancaires et financières (établi par la Banque de France et le CCLRF) ; Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

### II - 1.3. RÉFÉRENCES DU CRÉDIT AGRICOLE

- Recommandations du Comité Plénier de Contrôle Interne des Caisses Régionales ;
- Corpus et procédures relatives notamment à la comptabilité (Plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents ;
- Charte de déontologie du Groupe Crédit Agricole.

### II - 1.4. RÉFÉRENCES INTERNES À LA CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE DE LA TOURAINE ET DU POITOU

- Dispositif de contrôle interne actualisé et présenté au Conseil d'Administration le 24/04/2009
- Charte de contrôle interne mise à la disposition de l'ensemble des salariés sous intranet.
- Corps de procédures actualisé régulièrement et mis à la disposition de l'ensemble des salariés.

## II - 2. PRINCIPES D'ORGANISATION DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

### II - 2.1. PRINCIPES FONDAMENTAUX

Les principes d'organisation et les composantes du dispositif de contrôle interne de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou et communs à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole recouvrent des obligations en matière :

- d'information de l'organe délibérant (stratégies risques, limites fixées aux prises de risques, activité et résultats du contrôle interne) ;
- d'implication directe de l'organe exécutif dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- de couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs ;
- de définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour ;
- de normes et procédures, notamment en matière comptable, formalisées et à jour.

Ces principes sont complétés par :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, de marché, de liquidité, financiers, opérationnels (traitements opérationnels, qualité de l'information financière et comptable, processus informatiques), risques de non-conformité et risques juridiques ;
- un système de contrôle, s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques.

### II - 2.2. PILOTAGE DU DISPOSITIF

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou, trois responsables distincts du Contrôle Périodique (Audit-Inspection), du Contrôle Permanent et du Contrôle de la Conformité ont été désignés. Les Responsables du Contrôle Périodique et du Contrôle Permanent sont directement rattachés au Directeur Général de la Caisse Régionale et rapportent notamment à son Conseil d'administration.

### II - 2.3. Rôle de l'organe délibérant : Conseil d'administration

L'organe délibérant est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. A ce titre, il est régulièrement informé des limites globales fixées en tant que niveaux acceptables de ces risques. Les niveaux d'utilisation de ces limites lui sont également communiqués.

Il approuve l'organisation générale de l'entreprise ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne. En outre, il est informé, au moins deux fois par an, par l'organe exécutif et par les trois responsables des fonctions de contrôle de l'activité et des résultats du contrôle interne.

Le dispositif de surveillance par l'organe délibérant est le suivant :

- Principe de reporting auprès des organes de gouvernance sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que sur les incidents révélés par ces systèmes
- En cas de survenance d'incidents significatifs, des modalités d'information ont été mises en place pour assurer l'information des organes exécutifs et délibérants. Ces modalités sont précisées dans la politique de maîtrise des risques de la Caisse Régionale.

Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du rapport annuel sur le contrôle interne qui lui est systématiquement communiqué, conformément à la réglementation bancaire et aux principes du Groupe Crédit Agricole. Le Bureau du Conseil se réunit spécifiquement afin d'assister l'organe délibérant dans l'exercice de sa mission.

Le Conseil d'Administration a été informé par deux fois le 24/04/2009 et le 18/12/2009 par le Responsable du Contrôle Permanent de l'activité et des résultats du contrôle interne.

Le rapport annuel sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2009 sera présenté au Conseil d'Administration du 23/04/2010 et sera transmis aux Commissaires aux comptes.

### II - 2.4. RÔLE DE L'ORGANE EXÉCUTIF

Le Directeur Général est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveau des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

Le Directeur Général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficace par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctrices proposées, notamment dans le cadre du Comité de Contrôle Interne qui se réunit trimestriellement sous sa présidence.

## **II - 2.5. CONTRÔLE INTERNE CONSOLIDÉ : CAISSES LOCALES ET FILIALES**

Conformément aux principes du Groupe, le dispositif de contrôle interne de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités et à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou s'assure de l'existence d'un dispositif adéquat au sein de chacune de ses filiales porteuses de risques (Crédit Agricole Titres, GIE informatique Atlantica...), afin de permettre une identification et une surveillance consolidée des activités, des risques et de la qualité des contrôles au sein de ces filiales, notamment en ce qui concerne les informations comptables et financières.

Le périmètre de contrôle interne comprend également l'ensemble des Caisses Locales affiliées (cf. liste nominative en annexe au présent rapport), pour lesquelles des diligences analogues sont réalisées. L'organisation et le fonctionnement des Caisses Locales sont étroitement liés à la Caisse Régionale et contrôlés par celle-ci. L'ensemble constitué de la Caisse Régionale et des Caisses Locales affiliées bénéficie d'un agrément collectif en tant qu'établissement de crédit.

## **II - 3. DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE ET DE MAÎTRISE DES RISQUES AUXQUELS EST SOUMIS L'ENTREPRISE**

### **A. Mesure et surveillance des risques**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, de placement et d'investissement, de taux d'intérêt global, de liquidité, opérationnels) adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne. Ces dispositifs ont fait l'objet d'un renforcement dans le cadre de la démarche du Groupe Crédit Agricole sur le ratio international de solvabilité "Bâle II".

Les principaux facteurs de risques auxquels est exposée la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou, à savoir les filières (Viticulture, Transport, Lait, Pharmacies, Immobilier, Céréales, Bâtiment second œuvre), font l'objet d'un suivi particulier. En outre, les principales expositions en matière de risques de crédit bénéficient d'un mécanisme de contre-garantie interne au Groupe.

Pour les principaux facteurs de risque mentionnés ci-dessus, la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou a défini de façon précise et revisité au minimum chaque année les limites et procédures lui permettant d'encadrer, de sélectionner a priori, de mesurer, surveiller et maîtriser les risques.

Ainsi, pour ces principaux facteurs de risque, il existe un dispositif de limites qui comporte :

- des limites globales, des règles de division des risques, d'engagements par filière, par pays, par facteur de risque de marché, etc., formalisées sous la forme de Politique Risque. Ces limites, établies en référence aux fonds propres et/ou aux résultats de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou ont été validées par l'organe exécutif et présentées à l'organe délibérant
- des limites opérationnelles (contreparties / groupe de contreparties, tables, opérateurs) cohérentes avec les précédentes, accordées dans le cadre de procédures strictes : décisions sur la base d'analyses formalisées, notations, délégations, double regard (double lecture et double signature) lorsqu'elles atteignent des montants ou des niveaux de risque le justifiant, etc.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors-bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Ces mesures sont complétées d'une évaluation régulière basée sur des "scénarios catastrophes", appliqués aux expositions réelles et aux limites.

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou assure la maîtrise des risques engagés. Cette surveillance passe par un suivi permanent des dépassements de limites et de leur régularisation, du fonctionnement des comptes, par une revue de portefeuille mensuelle dans le cadre d'un comité des risques, par une revue trimestrielle des principaux risques et portefeuilles, portant en particulier sur les "affaires sensibles", et par une révision au moins annuelle de tous les autres. La correcte classification des créances fait l'objet d'un examen mensuel au regard de la réglementation en vigueur (créances douteuses notamment). L'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques est mesurée à intervalles réguliers par les Comités des risques.

Les anomalies identifiées, les classifications comptables non conformes ainsi que les cas de non-respect des limites globales ou des équilibres géographiques et sectoriels sont rapportés aux niveaux hiérarchiques appropriés : le Directeur Général et le Conseil d'administration.

Par ailleurs, la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou identifie, conformément au règlement 97-02, les incidents significatifs en fonction :

- des critères et seuils définis dans les procédures régissant les dispositifs de limites dans le domaine des risques de crédit ;

- des critères et seuils qui ont été fixés afin d'identifier comme significatifs les incidents révélés par les procédures de contrôle interne et leurs modalités de mise en œuvre.
- ces critères couvrent l'ensemble des risques encourus, et ont été adoptés lors de la présentation de la politique de maîtrise des risques de la Caisse Régionale au Conseil d'Administration du 18/12/2009

La Caisse Régionale a organisé un dispositif de gestion et de contrôle du risque de liquidité en lien avec Crédit Agricole S.A. (arrêté du 05/05/09 modifiant le règlement 97-02)

### **B. Dispositif de contrôle permanent**

Le dispositif de contrôles permanents s'appuie sur un socle de contrôles opérationnels, et de contrôles spécialisés effectués par des agents exclusivement dédiés.

Des contrôles permanents opérationnels sont réalisés au sein des services / unités / directions / métiers, sur la base des manuels de procédures décrivant les traitements à réaliser ainsi que les contrôles afférents ; ils portent notamment sur le respect des limites, de la politique "risque", des règles de délégation, sur la validation des opérations, leur correct dénouement, etc.

Des unités spécialisées de contrôle permanent de dernier niveau, indépendantes des unités opérationnelles, intervenant sur les principales familles de risques encourus par la Caisse Régionale, sont regroupées sous l'autorité du Responsable du Contrôle Permanent. Un Responsable du Contrôle de la Conformité est rattaché à celui-ci.

Le plan de contrôles permanents, mis en œuvre sur le périmètre de contrôle interne, est élaboré, formalisé, mis à jour régulièrement sous la responsabilité de l'équipe Risques et Contrôles Permanents, en collaboration avec les experts métiers.

Les résultats des contrôles sont formalisés, tracés par le biais de fiches de contrôle informatisées et font l'objet d'un reporting de synthèse périodique au niveau hiérarchique adéquat (Directeurs de groupes d'agences, cadres de direction). Le service Audit – Contrôles Périodiques et le Responsable du Contrôle Permanent sont également destinataires des principaux reportings et il en est fait un compte rendu dans le rapport de contrôle interne destiné au Conseil d'Administration, à Crédit Agricole S.A., aux Commissaires aux comptes et à la Commission bancaire. Les anomalies détectées par ces moyens font l'objet de plans d'actions correctrices.

L'extension du dispositif à des activités non encore couvertes est en cours et la mise à jour de certaines procédures doit être effectuée. Dans le cadre de la démarche Groupe, le plan d'action visant à renforcer le dispositif de contrôles permanents de la Caisse Régionale a été mis en œuvre.

Les procédures et les contrôles portent également sur les Caisses Locales affiliées, dans le cadre du pouvoir général de tutelle exercé par la Caisse Régionale sur leur administration et leur gestion, en ce qui concerne : le fonctionnement statutaire de la Caisse Locale, l'animation de la vie locale.

Les contrôles de premier degré sont assurés par le Directeur d'agence concerné, en qualité de Secrétaire de la Caisse Locale du ressort de l'agence. Les contrôles de deuxième degré sont réalisés par les services compétents de la Caisse Régionale.

### **C. Dispositif de contrôle des risques de non conformité**

Ce dispositif vise à se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme et la prévention et lutte contre la fraude. Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre : formation du personnel, adoption de règles écrites internes, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, etc.

Les actions suivantes ont été menées au cours de l'année 2009 :

- Prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme : poursuite de la mise en œuvre de l'outil national NORKOM de suivi des flux, intégration dans les procédures internes de conformité des évolutions réglementaires issues de la 3<sup>ème</sup> directive en application de l'arrêté du 29/10/09.
- Mise en œuvre de la Directive MIF : développement d'un outil de suivi des opérations clients réalisées en agences au regard des obligations réglementaires.
- Dispositif des contrôles de conformité : renforcement des contrôles de conformité, formalisés et intégrés dans l'outil national de suivi des contrôles permanents SCOPE

Ces dispositifs font l'objet d'un suivi renforcé par le Responsable de la Conformité de la Caisse Régionale, sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A.

### **D. Des dispositifs de contrôles particuliers recouvrent :**

- Les systèmes d'informations, pour lesquels des procédures et contrôles visent à assurer un niveau de sécurité satisfaisant. Une mesure du niveau de sécurité est régulièrement réalisée notamment par la MOAD Contrôle interne et sécurité (MOAD CIS) et les insuffisances relevées font l'objet de plans d'améliorations.
- Le déploiement et le test de plans de continuité d'activités, intégrant les plans de secours informatiques et plan de repli utilisateurs et les actions menées en lien avec les travaux de "cartographie des risques" dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif "Bâle II". Ces travaux sont coordonnés au sein de la communauté informatique Atlantica par la MOAD CIS.
- Dans le cadre du Plan de Continuité d'Activité et plus particulièrement de la crise pandémie grippale A / H1N1 qui touche le pays, la Caisse Régionale s'est dotée de moyens spécifiques de protection de son personnel venant compléter les solutions et procédures déjà mises en œuvre afin d'assurer la continuité sur ses activités essentielles en cas de sinistre de ce type.
- L'encadrement des prestations de services "essentielles" externalisées, pour lequel une actualisation des contrats de sous-traitance et une mise à niveau des procédures de contrôle ont été mises en œuvre.

### **E. Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière**

#### **► Rôles et responsabilités dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière**

La Direction comptable et financière de la Caisse Régionale assure la responsabilité de l'élaboration de ses états financiers (comptes individuels et comptes consolidés) et de la transmission à Crédit Agricole S.A. des données collectées, nécessaires à l'élaboration des comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole.

La Caisse Régionale se dote, conformément aux recommandations du Groupe en matière de contrôle permanent, des moyens de s'assurer de la qualité des données comptables et de gestion transmises au Groupe pour les besoins de la consolidation, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables, concordance avec les comptes individuels arrêtés par son organe délibérant, réconciliation des résultats comptables et de gestion.

Le contrôle permanent de dernier niveau de l'information comptable et financière est assuré par une fonction dédiée, rattachée hiérarchiquement au Responsable du Contrôle Permanent de la Caisse Régionale, et qui rapporte au Comité de Contrôle Interne.

Une charte du contrôle comptable, adoptée le 01/09/2008 définit notamment le périmètre de couverture des contrôles, les rôles et responsabilités au sein de la Caisse (Direction Financière, Comptabilité Générale, centres comptables décentralisés), les procédures d'organisation et de fonctionnement des contrôles permanents (niveaux de contrôle, contenu et périodicité des reportings, relations avec les autres fonctions de contrôle).

Le dispositif de contrôle comptable est complété par l'approbation des comptes des Caisses Régionales réalisée par Crédit Agricole S.A. en application de l'article R 512-11 du Code monétaire et financier préalablement à leur Assemblée Générale ainsi que par les contrôles de cohérence réalisés dans le cadre du processus de consolidation.

#### **► Procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable**

La documentation de l'organisation des procédures et des systèmes d'information concourant à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière est assurée par le livre des procédures comptables de la Caisse Régionale. L'information financière publiée par la Caisse Régionale s'appuie pour l'essentiel sur les données comptables mais également sur des données de gestion. La charte comptable a été actualisée au cours de l'année 2009.

#### **► Données comptables**

La Caisse Régionale établit des comptes individuels et consolidés selon les normes comptables du Groupe Crédit Agricole, diffusées par la Direction de la Comptabilité et de la Consolidation de Crédit Agricole S.A. La Caisse Régionale met en œuvre les systèmes d'information comptable, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Crédit Agricole S.A., lui permettant d'élaborer les données dans les conditions de sécurité satisfaisantes.

En 2009, la Caisse Régionale a poursuivi des actions d'organisation et d'évolutions des systèmes d'information dans le cadre du projet d'accélération des délais de

publication de l'information financière consolidée du Groupe Crédit, dans le cadre du projet HERMES en vue de fiabiliser l'alimentation du système d'information comptable et réglementaire mené par notre SIR ATLANTICA. Différentes actions sont effectivement déployées comme : la fiabilisation des données CREDIT et Partenaires, le lancement d'un outil de gestion du portefeuille de placement, la fiabilisation et accélération des traitements mensuels.

#### **► Données de gestion**

Lorsque les données publiées ne sont pas directement extraites des informations comptables, il est fait généralement mention des sources et de la définition des modes de calcul afin d'en faciliter la compréhension. Les données de gestion publiées par la Caisse Régionale font l'objet de la mise en œuvre de contrôles permanents (notamment celles relevant de l'application de la norme comptable IFRS 7) permettant de s'assurer de la qualité de la réconciliation avec les données comptables, de la conformité aux normes de gestion fixées par l'organe exécutif et de la fiabilité du calcul de l'information de gestion. Les données de gestion sont établies selon des méthodes et des modes de calcul permettant d'assurer la comparabilité dans le temps des données chiffrées.

#### **► Description du dispositif de contrôle permanent comptable**

Les objectifs du contrôle permanent comptable visent à s'assurer de la couverture adéquate des risques comptables majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière et sont présentés ci-dessous :

- conformité des données au regard des dispositions légales et réglementaires et des normes du Groupe Crédit Agricole,
- fiabilité et sincérité des données, permettant de donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de la Caisse Régionale et des entités intégrées dans son périmètre de consolidation,
- sécurité des processus d'élaboration et de traitement des données, limitant les risques opérationnels, au regard de l'engagement de la Caisse sur l'information publiée,
- prévention des risques de fraudes et d'irrégularités comptables.

Pour répondre à ces objectifs, la Caisse Régionale a décliné en 2009, les recommandations générales de déploiement du contrôle permanent dans le domaine du contrôle de l'information comptable et financière avec, entre autres, une cartographie des risques opérationnels étendue aux processus comptables et couvrant les risques de fraudes, nouvelles missions assurées par le contrôle permanent de dernier niveau, déploiement d'un plan d'actions concernant le contrôle permanent comptable.

Parmi les actions mises en œuvre sur 2009 :

- Lancement d'un outil d'ajustement des comptes de passage du réseau commercial permettant le contrôle et le suivi de leurs opérations. Ce logiciel sera déployé sur 2010 dans les centres comptables décentralisés.
- Plusieurs missions d'audit comptable ont été réalisées sur l'exercice 2009, avec pour objectif final de contrôler la conformité et la fiabilité des données comptables.
- Contrôle désormais trimestriel sur la justification des comptes IFRS.

Le contrôle comptable de dernier niveau s'appuie sur l'évaluation des risques et des contrôles des processus comptables gérés par les services opérationnels :



- contrôles de la comptabilité de 1<sup>er</sup> degré assurés par les centres comptables décentralisés, rattachés aux Directions / Métiers de la Caisse,
- contrôles de 2<sup>ème</sup> degré exercés par la Direction Comptable et Financière.

Cette évaluation doit permettre au Responsable du Contrôle Permanent de la Caisse Régionale, de définir un plan de contrôles et la mise en place d'actions correctives, afin de renforcer, si besoin, le dispositif d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière.

Le Responsable du Contrôle Permanent rend compte périodiquement au Directeur Général de la Caisse Régionale de l'avancement des travaux du contrôle permanent comptable et d'évaluation du dispositif de contrôle permanent comptable en place dans l'entité.

#### ► Relations avec les commissaires aux comptes

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, les commissaires aux comptes mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels et des comptes consolidés,
- examen limité des comptes consolidés semestriels,
- lecture d'ensemble des supports de présentation de l'information financière publiée.

Dans le cadre de leur mission légale, les commissaires aux comptes présentent au Conseil d'administration de la Caisse Régionale les conclusions de leurs travaux.

#### **F. Contrôle périodique (Inspection Générale / Audit)**

Le service Inspection Générale / Audit, désormais recentré sur des missions de contrôle périodique (3<sup>ème</sup> degré), en application du règlement 97-02 modifié, et indépendant des unités opérationnelles, intervient sur la Caisse Régionale (siège et réseaux) mais aussi sur toute entité relevant de son périmètre de contrôle interne, en France.

Les missions d'audit sont réalisées par des équipes dédiées, selon des méthodologies formalisées, conformément à un plan annuel validé par la Direction générale.

Les missions visent à s'assurer du respect des règles externes et internes, de la maîtrise des risques, de la fiabilité et l'exhaustivité des informations et des systèmes de mesure des risques. Elles portent en particulier sur les dispositifs de contrôle permanent et de contrôle de la conformité.

Le plan annuel d'audit s'inscrit dans un cycle pluriannuel, visant à l'audit régulier et selon une périodicité aussi rapprochée que possible, de toutes les activités et entités du périmètre de contrôle interne.

L'activité du service Audit Inspection de la Caisse Régionale s'effectue depuis 2006 dans le cadre de l'Animation Audit Inspection mise en place par l'Inspection Générale du Groupe (IGL) suite à la demande de la Commission bancaire. De fait, les plans annuels et pluriannuels, comme la cartographie des risques auditables de la Caisse Régionale, sont réalisés sur la base de référentiels nationaux et l'audit de la Caisse Régionale bénéficie des outils méthodologiques mis à disposition par IGL (guides d'audit, formations, encadrement de missions transverses).

Les missions réalisées par le service Inspection Générale / Audit, ainsi que par l'Inspection Générale Groupe ou tout audit externe (autorités de tutelle, cabinets externes) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées dans des délais raisonnables, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité et au Responsable du service Audit-Inspection d'effectuer les retours nécessaires aux organes exécutifs et délibérants.

Conformément aux modalités d'organisation communes aux entités du Groupe Crédit Agricole, décrites ci-avant, et aux dispositifs et procédures existants au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou, le Conseil d'administration, la Direction Générale et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des éventuels axes de progrès enregistrés en la matière, et de l'avancement des mesures correctrices adoptées, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Cette information est retranscrite notamment au moyen du rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, mais aussi par des reportings réguliers d'activité, des risques et de contrôles.

Le Président du Conseil d'administration



Noël DUPUY

**LISTE DES CAISSES LOCALES AFFILIÉES À LA CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE  
DE LA TOURAINE ET DU POITOU**

| <b>Nom de la Caisse Locale :</b> |                              | <b>Siège social :</b> |                           |
|----------------------------------|------------------------------|-----------------------|---------------------------|
| AMBOISE                          | 51, RUE NATIONALE            | 37400                 | AMBOISE                   |
| AVAILLES LIMOUZINE               | RUE DU 11 NOVEMBRE           | 86460                 | AVAILLES LIMOUZINE        |
| AZAY LE RIDEAU                   | 9, RUE CARNOT                | 37190                 | AZAY LE RIDEAU            |
| BALLAN MIRE                      | 14 PLACE DU 11 NOVEMBRE      | 37510                 | BALLAN MIRE               |
| BLERE                            | 41, RUE DES DÉPORTÉS         | 37150                 | BLERE                     |
| BOURGUEIL                        | 28, RUE PASTEUR              | 37140                 | BOURGUEIL                 |
| CHAMBRAY/SAINT AVERTIN           | 1, RUE DE CORMERY            | 37550                 | SAINT AVERTIN             |
| CHARROUX                         | 3 PLACE DES HALLES           | 86250                 | CHARROUX                  |
| CHATEAU LA VALLIERE              | 8, AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC | 37330                 | CHATEAU LA VALLIERE       |
| CHATEAU RENAULT                  | 7, RUE DE LA RÉPUBLIQUE      | 37110                 | CHATEAU RENAULT           |
| CHATELLERAULT                    | 50, BOULEVARD DE BLOSSAC     | 86100                 | CHATELLERAULT             |
| CHAUVIGNY                        | 21, PLACE DU MARCHÉ          | 86300                 | CHAUVIGNY                 |
| CHINON                           | 2, RUE DE L'HOTEL DE VILLE   | 37500                 | CHINON                    |
| CIVRAY                           | 7, RUE DES DOUVES            | 86400                 | CIVRAY                    |
| COUHE VERAC                      | 35, PLACE DE LA MARNE        | 86700                 | COUHE VERAC               |
| DANGE LES ORMES                  | 3, PLACE DU CHAMP DE FOIRE   | 86220                 | LES ORMES                 |
| DEPARTEMENTALE 86                | 18, RUE SALVADOR ALLENDE     | 86000                 | POITIERS                  |
| DESCARTES                        | 13, RUE DU COMMERCE          | 37160                 | DESCARTES                 |
| GENCAY                           | 1 RUE EDMOND THIAUDIERE      | 86160                 | GENCAY                    |
| GRAND PRESSIGNY                  | 11, RUE DES TANNERIES        | 37350                 | LE GRAND PRESSIGNY        |
| JOUE                             | 17, RUE ARISTIDE BRIAND      | 37300                 | JOUE LES TOURS            |
| L' ILE BOUCHARD                  | 31, AVENUE DES PRESLES       | 37220                 | L' ILE BOUCHARD           |
| L' ISLE JOURDAIN                 | 14, AVENUE PASTEUR           | 86150                 | L' ISLE JOURDAIN          |
| LA TRIMOUILLE                    | 20, RUE OCTAVE BERNARD       | 86290                 | LA TRIMOUILLE             |
| LA VILLEDIEU DU CLAIN            | 30, AVENUE DES BOSQUETS      | 86340                 | LA VILLEDIEU              |
| LANGAIS                          | 16, PLACE DU 14 JUILLET      | 37130                 | LANGAIS                   |
| LENCLOITRE                       | 9, PLACE DU GÉNÉRAL PIERRE   | 86140                 | LENCLOITRE                |
| LIGUEIL                          | 57, RUE ARISTIDE BRIAND      | 37240                 | LIGUEIL                   |
| LOCHES                           | 1, RUE DE TOURS              | 37600                 | LOCHES                    |
| LOUDUN                           | BOULEVARD LOCHES & MATRAS    | 86200                 | LOUDUN                    |
| LUSIGNAN                         | 2, RUE CARNOT                | 86600                 | LUSIGNAN                  |
| LUSSAC LES CHATEAUX              | 29, AVENUE DU DOCTEUR DUPOND | 86320                 | LUSSAC LES CHATEAUX       |
| LUYNES/FONDETTES                 | 4, RUE NOËL CARLOTTI         | 37230                 | FONDETTES                 |
| MIREBEAU                         | PLACE DE LA RÉPUBLIQUE       | 86110                 | MIREBEAU                  |
| MONTMORILLON                     | 19, BOULEVARD DE STRASBOURG  | 86500                 | MONTMORILLON              |
| MONTRESOR                        | 6, RUE BEAUMONT              | 37460                 | MONTRESOR                 |
| MONTS SUR GUESNES                | RUE DU CHATEAU               | 86420                 | MONTS SUR GUESNES         |
| NEUILLE PONT PIERRE              | 15, RUE DU COMMERCE          | 37360                 | NEUILLE PONT PIERRE       |
| NEUVILLE DE POITOU               | 26, PLACE JOFFRE             | 86170                 | NEUVILLE DE POITOU        |
| NEUVY/SAINT PATERNE              | 3 PLACE DE LA REPUBLIQUE     | 37370                 | ST PATERNE RACAN          |
| PLEUMARTIN                       | AVENUE DE HARGARTEN          | 86450                 | PLEUMARTIN                |
| POITIERS CLAIN EST               | 18, RUE SALVADOR ALLENDE     | 86000                 | POITIERS CEDEX            |
| POITIERS CLAIN OUEST             | RUE DE QUINCAY               | 86000                 | POITIERS                  |
| POITIERS CLAIN SUD               | 131, AVENUE DE LA LIBERATION | 86000                 | POITIERS                  |
| PREUILLY SUR CLAISE              | 13, GRANDE RUE               | 37290                 | PREUILLY SUR CLAISE       |
| RICHELIEU                        | 32, RUE HENRI PROUST         | 37120                 | RICHELIEU                 |
| SAINT SAVIN                      | PLACE DE LA LIBÉRATION       | 86310                 | SAINT SAVIN               |
| SAVIGNE SUR LATHAN               | 22, AVENUE DES TOURELLES     | 37340                 | SAVIGNE SUR LATHAN        |
| ST GEORGES/JAUNAY CLAN           | PLACE DE LA FONTAINE         | 86130                 | JAUNAY-CLAN               |
| ST GERVAIS LES 3 CLOCHERS        | PLACE CENTRALE               | 86230                 | ST GERVAIS LES 3 CLOCHERS |
| ST JEAN DE SAUVES                | PLACE DU MARCHÉ              | 86330                 | SAINT JEAN DE SAUVES      |
| ST JULIEN L'ARS                  | 31, ROUTE DE CHAUVIGNY       | 86800                 | SAINT JULIEN L'ARS        |
| ST PIERRE - MONTLOUIS            | 39, AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE  | 37700                 | ST PIERRE DES CORPS       |
| STE MAURE DE TOURAINE            | 4, RUE SAINT-MICHEL          | 37800                 | SAINTE MAURE DE TOURAINE  |
| TOURS NORD/SAINT CYR             | 27, AVENUE MAGINOT           | 37100                 | TOURS                     |
| TOURS/LA RICHE                   | 20, PLACE JEAN JAURES        | 37000                 | TOURS                     |
| TROIS MOUTIERS                   | AVENUE D'AUMETZ              | 86120                 | LES TROIS MOUTIERS        |
| VAL DE LOIRE                     | Bld WINSTON CHURCHILL        | 37000                 | TOURS                     |
| VALLÉE DE L'INDRE                | 2, RUE NATIONALE             | 37250                 | MONTBAZON                 |
| VIVONNE                          | 15, AVENUE DE LA PLAGE       | 86370                 | VIVONNE                   |
| VOUILLE                          | 14, RUE DE LA BARRE          | 86190                 | VOUILLE                   |
| VOUVRAY                          | 1, RUE DE LA RÉPUBLIQUE      | 37210                 | VOUVRAY                   |

# Comptes individuels au 31 décembre 2009

Arrêté par le Conseil d'Administration  
de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou  
En date du 19 février 2010



# Comptes individuels

## I - BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2009 (en milliers d'euros)

| ACTIF  | 2009             | 2008             | PASSIF   | 2009             | 2008             |
|--|------------------|------------------|--|------------------|------------------|
| <b>Opérations interbancaires et assimilées</b>         | <b>47 626</b>    | <b>55 526</b>    | <b>Opérations interbancaires et assimilées</b>     | <b>8 513</b>     | <b>3 917</b>     |
| - Caisse, banques centrales                            | 46 974           | 55 470           | - Banques centrales                                | 0                | 0                |
| - Effets pub. et valeurs assimilées                    | 0                | 0                | - Dettes envers les établissements de crédit       | 8 513            | 3 917            |
| - Créances sur les établissements de crédits           | 652              | 56               | <b>Opérations internes au Crédit Agricole :</b>    | <b>5 385 237</b> | <b>5 097 114</b> |
| <b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>          | <b>437 097</b>   | <b>258 344</b>   | <b>Comptes créditeurs de la clientèle</b>          | <b>2 079 188</b> | <b>2 089 555</b> |
| <b>Opérations avec la clientèle</b>                    | <b>7 299 113</b> | <b>7 097 786</b> | <b>Dettes représentées par un titre</b>            | <b>16</b>        | <b>9 373</b>     |
| <b>Opérations sur titres</b>                           | <b>264 258</b>   | <b>294 872</b>   | <b>Comptes de régularisation et passifs divers</b> | <b>160 909</b>   | <b>141 926</b>   |
| - Obligations et autres titres à revenu fixe           | 222 622          | 176 675          | - Autres passifs                                   | 50 096           | 40 489           |
| - Actions et autres titres à revenu variable           | 41 636           | 118 197          | - Comptes de régularisation                        | 110 813          | 101 437          |
| <b>Valeurs immobilisées</b>                            | <b>598 220</b>   | <b>575 384</b>   | <b>Provisions et dettes subordonnées</b>           | <b>115 584</b>   | <b>119 118</b>   |
| - Participations et autres titres détenus à long terme | 536 882          | 510 188          | - Provisions pour risques et charges               | 98 381           | 96 623           |
| - Parts dans les entreprises liées                     | 13 676           | 16 076           | - Dettes subordonnées                              | 17 203           | 22 495           |
| - Immobilisations incorporelles                        | 444              | 486              | <b>Fonds pour risques bancaires généraux</b>       | <b>6 516</b>     | <b>6 516</b>     |
| - Immobilisations corporelles                          | 47 218           | 48 634           | <b>Capitaux propres hors F.R.B.G.</b>              | <b>1 039 612</b> | <b>988 355</b>   |
| <b>Actions propres<sup>(1)</sup></b>                   | <b>1 447</b>     | <b>397</b>       | - Capital souscrit                                 | 100 110          | 100 110          |
| <b>Comptes de régularisation et actifs divers</b>      | <b>147 814</b>   | <b>173 565</b>   | - Primes d'émission                                | 205 696          | 205 696          |
| - Autres actifs  | 50 528           | 59 962           | - Réserves   | 670 748          | 615 634          |
| - Comptes de régularisation                            | 97 286           | 113 603          | - Report à nouveau                                 | 0                | 0                |
|  |                  |                  | - Résultat de l'exercice                           | 63 058           | 66 915           |
| <b>TOTAL ACTIF</b>                                     | <b>8 795 575</b> | <b>8 455 874</b> | <b>TOTAL PASSIF</b>                                | <b>8 795 575</b> | <b>8 455 874</b> |

<sup>(1)</sup> Au 31 décembre 2009, la Caisse Régionale détient 30 404 de ses propres CCI dont 15 816 dans le cadre d'un rachat pour annulation. La valeur de ce rachat est de 639 K€.

## II - HORS-BILAN (en milliers d'euros)

|   | 2009             | 2008             |
|---|------------------|------------------|
| <b>1° ENGAGEMENTS DONNÉS</b>                        |                  |                  |
| <b>Engagements de financement</b>                   | <b>1 216 410</b> | <b>1 132 823</b> |
| Engagements en faveur d'établissements de crédit    |                  |                  |
| Engagements en faveur du Crédit Agricole            | 0                | 0                |
| Engagements en faveur de la clientèle               | 1 216 410        | 1 132 823        |
| <b>Engagements de garantie</b>                      | <b>287 460</b>   | <b>220 232</b>   |
| Engagements d'ordre d'établissement de crédit       | 0                | 0                |
| Engagements internes d'ordre du Crédit Agricole     | 139 942          | 71 664           |
| Engagements d'ordre de la clientèle                 | 147 518          | 148 568          |
| <b>Engagements sur titres</b>                       | <b>2 994</b>     | <b>2 960</b>     |
| Autres engagements donnés sur titres                | 2 994            | 2 960            |
| <b>2° ENGAGEMENTS REÇUS</b>                         |                  |                  |
| <b>Engagements de financement</b>                   | <b>167 000</b>   | <b>47 000</b>    |
| Engagements reçus d'établissements de crédit        | 0                | 0                |
| Engagements reçus du Crédit Agricole <sup>(1)</sup> | 167 000          | 47 000           |
| Engagements reçus de la clientèle                   |                  |                  |
| <b>Engagements de garantie</b>                      | <b>473 286</b>   | <b>480 020</b>   |
| Engagements reçus d'établissements de crédit        | 37 858           | 40 035           |
| Engagements internes au Crédit Agricole             | 95 869           | 93 818           |
| Engagements reçus de la clientèle                   | 339 559          | 346 167          |
| <b>Engagements sur titres</b>                       | <b>1 226</b>     | <b>300</b>       |
| Autres engagements reçus sur titres                 | 1 226            | 300              |

<sup>(1)</sup> Avances globales à départ décalé.

### III - COMPTE DE RÉSULTAT (en milliers d'euros)

|   | 2009           | 2008           |
|---|----------------|----------------|
| Intérêts et produits assimilés :  | 381 230        | 377 948        |
| Intérêts et charges assimilées :  | 243 481        | 259 549        |
| Revenus des titres à revenu variable  | 24 213         | 30 801         |
| Commissions (produits)  | 143 517        | 116 047        |
| Commissions (charges)   | 20 538         | 17 844         |
| Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation   | -2 319         | -5 248         |
| Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés  | 3 947          | -1 231         |
| Autres produits d'exploitation bancaire   | 1 696          | 25 690         |
| Autres charges d'exploitation bancaire  | 3 265          | 2 944          |
| <b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>   | <b>285 000</b> | <b>263 670</b> |
| Charges générales d'exploitation  | 147 067        | 146 916        |
| - Frais de personnel  | 91 500         | 92 718         |
| - Autres frais administratifs   | 55 567         | 54 198         |
| Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation sur immobilisations incorporelles ou corporelles | 7 887          | 7 946          |
| <b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>   | <b>130 046</b> | <b>108 808</b> |
| Coût du risque  | -27 292        | -28 555        |
| <b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>  | <b>102 754</b> | <b>80 253</b>  |
| Résultat net sur actifs immobilisés   | -5 268         | -122           |
| <b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>   | <b>97 486</b>  | <b>80 131</b>  |
| Résultat exceptionnel   | 0              | 0              |
| Impôt sur les bénéfices   | 34 428         | 13 216         |
| Dotations / Reprises de F.R.B.G. et provisions réglementées   | 0              | 0              |
| <b>RÉSULTAT NET</b>   | <b>63 058</b>  | <b>66 915</b>  |

# Annexe aux comptes sociaux

## NOTES I : CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

### I - LE CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou est une société coopérative à capital variable régie par le LIVRE V du Code Rural et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou, 64 Caisses Locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse Régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses Locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2009, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou fait partie, avec 38 autres Caisses Régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses Régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 55,17 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public, salariés compris, à hauteur de 44,39 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 10 300 864 actions propres, soit 0,44 % de son capital, contre 13 011 521 actions propres au 31 décembre 2008.

Pour sa part, Crédit Agricole S.A. détient 100 % des Certificats Coopératifs d'Associés et 4,51 % des Certificats Coopératifs d'Investissement émis par la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses Régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, elle a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse Régionale, des normes de gestion. Elle garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses Régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

#### I - 1. MÉCANISMES FINANCIERS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

L'appartenance de la Caisse Régionale de la Touraine et du

Poitou au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

#### I - 1.1. COMPTES ORDINAIRES DES CAISSES RÉGIONALES

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole".

#### I - 1.2. COMPTES D'ÉPARGNE À RÉGIME SPÉCIAL

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, Plans d'Epargne Populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créateurs de la clientèle".

#### I - 1.3. Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33,33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les "avances" (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

#### **I - 1.4. TRANSFERT DE L'EXCÉDENT DES RESSOURCES MONÉTAIRES DES CAISSES RÉGIONALES**

Les ressources d'origine "monétaire" des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts Clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

#### **I - 1.5. PLACEMENT DES EXCÉDENTS DE FONDS PROPRES DES CAISSES RÉGIONALES AUPRÈS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

#### **I - 1.6. OPÉRATIONS EN DEVICES**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

#### **I - 1.7. TITRES À MOYEN ET LONG TERME ÉMIS PAR CRÉDIT AGRICOLE S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

#### **I - 1.8. COUVERTURE DES RISQUES DE LIQUIDITÉ ET DE SOLVABILITÉ**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un Protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce Protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du Protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

## **II - ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS RELATIFS A L'EXERCICE 2009**

Participation en juillet 2009, pour un montant de 14,168 M€ au

capital de SAS La Boétie (holding qui porte les participations de la Caisse régionale dans CASA). Ce montant représente la capitalisation d'une avance.

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a constitué en 2006 une société par actions simplifiées, SAS Crédit Agricole Touraine Poitou Immobilier, dont l'objet est toutes activités et opérations de nature immobilière. En 2009, conformément à sa stratégie d'acquisition d'agences immobilières, la Caisse Régionale a complété sa souscription au capital pour un montant de 1,6 M€ qui se trouve ainsi porté à 11,6 M€. Cette ligne de participation fait l'objet d'une provision d'un montant de 4 M€.

Conséquence de la crise financière mondiale de l'année 2008, la Caisse Régionale a restructuré son portefeuille de placement. Cette action s'est traduite par la sortie d'un montant de 11,9 M€ de titres provisionnés. Le stock de plus value latente sur ce même portefeuille s'élève à 7,7 M€ au 31 décembre 2009.

En 2009, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a fait l'objet d'une vérification fiscale. Ce contrôle a porté sur les exercices 2006, 2007 et 2008, l'impact global de la notification est de 3,9 millions d'euros.

L'Assemblée Générale du 23 juillet 2009 a décidé la mise en liquidation amiable sous régime conventionnel de la SAS SACAM et l'Assemblée Générale du 17 septembre 2009 a approuvé les comptes de liquidation. L'attribution de la quote-part de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou dans le cadre de cette opération est enregistrée en distribution de dividende pour un montant de 3,3 M€.

Le coût du risque affecté est en augmentation, il traduit les difficultés qui ont touché essentiellement le marché des entreprises et des professionnels. Parallèlement, la Caisse Régionale a continué à doter ses provisions collectives en changeant le coefficient correcteur pour les provisions LUC et OCE, passant de 1,11 en 2008 à 1,23 pour l'année 2009. La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a également actualisé sa provision filières. Elle concerne l'élevage de porcs, ovins, bovins et l'immobilier pour des créances dont la notation au sens Bâle II est fortement dégradée, la filière production de melons n'est plus provisionnée en 2009.

## **NOTES II : PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION**

### **I - PRINCIPES GÉNÉRAUX RETENUS**

Les états financiers du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses Locales dans le périmètre de consolidation, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou est conforme aux dispositions du règlement 91-01 de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié.

Le changement de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

- La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou applique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 le règlement CRC 2009-04 du 3 décembre 2009, afférent à la valorisation des swaps et modifiant le règlement CRB 90-15, relatif à la comptabilisation des contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises.
- La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou applique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, dans les conditions fixées par l'arrêté du 6 octobre 2009, l'article L511-45 du Code Monétaire et Financier créé par la loi n° 2009-715 du 18 juin 2009, relatif à l'information sur les implantations des établissements de crédit dans les Etats ou territoires qui n'ont pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale permettant l'accès aux renseignements bancaires.

Par ailleurs, le règlement CRC 2009-03 du 3 décembre 2009, afférent à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours, ne sera applicable qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

En 2009, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou n'a pas effectué de reclassement de titres en application du règlement CRC 2008-17 et du règlement européen CE 1004-2008.

## NOTE II.1. CRÉANCES ET ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

La mise en place du règlement CRC n°2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit a conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes :

Les crédits à la clientèle sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou appliquait par anticipation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 le règlement du CRC 2005-03 du 03 novembre 2005, modifiant le règlement CRC n° 2002-03 du 12 décembre 2002 sur le risque de crédit. En application de celui-ci, les créances présentant un risque d'impayé sont comptabilisées conformément aux règles suivantes :

### ▮ Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas de problème d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou s'élève à 20 752 milliers d'euros au 31 décembre 2009 contre 13 027 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou le montant des crédits restructurés n'étant pas significatif, aucune décote n'a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts.

### ▮ Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits). Il ne peut être dérogé à cette règle que lorsque des circonstances particulières démontrent que les impayés sont dus à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré. Il en est ainsi notamment lorsque l'établissement a connaissance de la situation financière dégradée de sa contrepartie, se traduisant par un risque de non-recouvrement (existence de procédure d'alerte, par exemple) ;



- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie, notamment les procédures de surendettement, de redressement judiciaire, règlement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de biens, ainsi que les assignations devant un tribunal international.

Les intérêts sur encours douteux sont comptabilisés conformément aux termes du contrat.

Le classement en encours douteux peut être abandonné lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondants aux échéances contractuelles d'origine. Dans ce cas, l'encours est porté à nouveau en encours sain.

Le classement pour une contrepartie donnée des encours douteux entraîne par "contagion" un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution. Cette règle ne concerne ni les encours affectés de litiges ponctuels non liés à l'insolvabilité de la contrepartie, ni le risque de crédit dépendant de la solvabilité d'un tiers et non de celle de la contrepartie même.

Les découverts sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle de particuliers et des limites résultant de convention de droit ou de fait entre le commerçant et la banque pour ses autres clientèles.

Parmi les encours douteux, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

#### ▮ Créances douteuses non compromises

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

#### ▮ Créances douteuses compromises

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Lorsque, après un retour en encours sain, le débiteur ne respecte pas les échéances fixées, les encours sont immédiatement déclassés en encours douteux compromis.

#### ▮ Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse Régionale par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles. Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Par ailleurs, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces

dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

#### ▮ Risques-pays

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou n'a pas de risques-pays.

### NOTE II.2. OPÉRATIONS SUR TITRES

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17, ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

#### ▮ Titres de transaction

Ce sont des titres, qui, à l'origine, sont

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;
- soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Hormis dans les cas prévus par le CRC 2008-17, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique "Solde des opérations des portefeuilles de négociation".

#### ► Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres acquis qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

##### Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

##### Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : "Revenus des titres à revenu variable".

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins value latente. Les plus values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : "Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat.

#### ► Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre. Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC

2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique "Coût du risque".

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

#### ► Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées le cas échéant les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif ou si le titre n'est pas coté, la Caisse Régionale détermine la valeur probable du titre de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse Régionale utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

#### ► Dates d'enregistrement

La Caisse Régionale enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

#### ► Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance.
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou n'a pas opéré, en 2009, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

### **NOTE II.3. PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES, TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME**

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique "Résultat net sur actifs immobilisés".

#### NOTE II.4. IMMOBILISATIONS

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou applique le règlement du CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou applique à ce titre la méthode de comptabilisation des actifs par composant à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée "en magasin". Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service. Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composant. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation.

Les immobilisations figurent au bilan à leur prix d'acquisition. Elles sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation, soit principalement :

|                              |                       |              |
|------------------------------|-----------------------|--------------|
| ● Foncier :                  | non amortissable      |              |
| ● Gros œuvre :               | linéaire              | 30 ans       |
| ● Second œuvre :             | linéaire              | 20 ans       |
| ● Installations techniques : | linéaire              | 10 ou 20 ans |
| ● Agencements :              | linéaire              | 10 ans       |
| ● Matériel informatique :    | dégressif ou linéaire | 4 à 7 ans    |
| ● Matériel spécialisé :      | linéaire ou dégressif | 4 à 5 ans    |
| ● Mobilier :                 | linéaire              | 8 à 10 ans   |
| ● Logiciels :                | linéaire              | 3 ans        |

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

#### NOTE II.5. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

#### NOTE II.6. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : "Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1<sup>er</sup> Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique "Commissions (charges)".

#### NOTE II.7. PROVISIONS

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou applique le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

#### **NOTE II.8. CONVENTIONS DE GARANTIE INTERNES**

Aux termes de conventions de garantie conclues par les Caisses Régionales de Crédit Agricole, au profit de Crédit Agricole S.A., la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou est engagée dans la limite de ses fonds propres à couvrir une éventuelle insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. au bénéfice des tiers, créanciers de celle-ci.

A contrario, Crédit Agricole S.A. (dans le cadre de sa mission confiée par le Code Monétaire et Financier) garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses régionales.

A ce titre, il a été constitué par Crédit Agricole S.A., au cours de l'exercice 2001, un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité.

#### **NOTE II.9. ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITE, DE PRÉRETRAITE ET INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE**

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou applique la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1<sup>er</sup> avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

A ce titre, les engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou sont couverts par un fonds constitué auprès d'un assureur, la société PREDICA (Note III-12).

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,

- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, soit le montant de la dette actuarielle correspondante.

Le régime de retraite des salariés de la Caisse Régionale étant celui de la MSA, à cotisations définies, celle-ci ne porte pas dans ses comptes d'engagements retraite mais enregistre en Frais de personnel le montant des cotisations correspondantes.

Les différents régimes à prestations sont au nombre de 3 (cf. Note III 12)

- Indemnités de fin de Carrière pour l'ensemble des salariés
- Retraite Chapeau pour les Cadres de Direction
- FOMUGEI pour le président et le vice-président du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale

Ces engagements sont couverts par un fonds doté auprès de la compagnie d'assurances de personnes du Crédit Agricole : PREDICA.

#### **NOTE II.10. PROVISION POUR RISQUES SUR GIE D'INVESTISSEMENT**

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

#### **NOTE II.11. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES (CHARGE FISCALE)**

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels. La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

#### **NOTE II.12. CONVERSION DES OPÉRATIONS EN DEVICES**

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêt ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

Dans le cadre de l'application des règlements CRB n° 89.01 et 89.02 et des instructions 89.04 et 89.05 de la Commission Bancaire, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'a pas de position de change significative.

**NOTE II.13. FONDS POUR RISQUES  
BANCAIRES GÉNÉRAUX (F.R.B.G.)**

Conformément aux dispositions prévues par la IV<sup>ème</sup> directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 relatif aux fonds propres, ces fonds sont constitués par la Caisse Régionale à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

**NOTE II.14. SWAPS DE TAUX D'INTÉRÊT  
OU DE DEVICES ET ASSIMILÉS**

Le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou utilise les swaps de taux d'intérêt ou de devises essentiellement aux fins suivantes :

- **Maintien de positions ouvertes isolées** destinées à bénéficier de l'évolution des taux d'intérêts, ou ne répondant à aucune des catégories définies ci-après. Les charges et les produits relatifs à ces opérations sont comptabilisés prorata temporis. Les pertes latentes relatives à des ensembles homogènes de contrat font l'objet d'une provision.

- **Couverture du risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes.** Ces contrats sont valorisés symétriquement à l'élément ou à l'ensemble d'éléments couverts.

- **Couverture des risques de taux global de l'établissement sur l'actif, le passif et le hors bilan.** Les charges et les produits relatifs à ces contrats sont inscrits prorata temporis en compte de résultat.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

**NOTE II.15. STOCKS-OPTIONS ET SOUSCRIPTIONS  
D'ACTIONS PROPOSÉES AUX SALARIÉS  
DANS LE CADRE DU PLAN D'ÉPARGNE  
ENTREPRISE**

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise, avec une décote maximum de 20 %, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'incessibilité de 5 ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

**NOTES III : INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN****NOTE III.1. LES CRÉANCES : OPÉRATIONS INTERBANCAIRES, AVEC LA CLIENTÈLE ET OPÉRATIONS SUR TITRES****RÉPARTITION DES CRÉANCES PAR DURÉE RÉSIDUELLE** (en milliers d'euros)

| CRÉANCES  | DURÉE RÉSIDUELLE |                 |                  |                  |                    | Créances Rattachées | Total 2009       | Total 2008       |
|---|------------------|-----------------|------------------|------------------|--------------------|---------------------|------------------|------------------|
|   | < 3 mois         | > 3 mois < 1 an | > 1 an < 5 ans   | > 5 ans          | Total en principal |                     |                  |                  |
| <b>ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>                             |                  |                 |                  |                  |                    |                     |                  |                  |
| Créances à vue établissements de crédit                     | 21               |                 |                  |                  | 21                 |                     | 21               | 56               |
| Créances à terme établissements de crédit                   |                  |                 |                  |                  |                    |                     |                  |                  |
| Titres reçus en pension livrée                              |                  |                 |                  |                  |                    |                     |                  |                  |
| Prêts subordonnés   |                  |                 |                  | 631              | 631                |                     | 631              |                  |
| <b>VALEURS BRUTES</b>                                       | <b>21</b>        |                 |                  | <b>631</b>       | <b>652</b>         |                     | <b>652</b>       | <b>56</b>        |
| Dépréciations   |                  |                 |                  |                  |                    |                     | 0                | 0                |
| <b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>                              |                  |                 |                  |                  |                    |                     | <b>652</b>       | <b>56</b>        |
| <b>OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE</b>               |                  |                 |                  |                  |                    |                     |                  |                  |
| Comptes ordinaires  | 617              |                 |                  |                  | 617                | 1                   | 618              | 28 244           |
| Comptes et avances à terme                                  | 53 542           | 59 012          | 57 037           | 220 206          | 389 797            | 11 322              | 401 119          | 194 744          |
| Prêts subordonnés   |                  |                 |                  | 35 300           | 35 300             | 60                  | 35 360           | 35 355           |
| <b>VALEURS BRUTES</b>                                       | <b>54 159</b>    | <b>59 012</b>   | <b>57 037</b>    | <b>255 506</b>   | <b>425 714</b>     | <b>11 383</b>       | <b>437 097</b>   | <b>258 343</b>   |
| Dépréciations   |                  |                 |                  |                  |                    |                     |                  | 0                |
| <b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>                              |                  |                 |                  |                  |                    |                     | <b>437 097</b>   | <b>258 343</b>   |
| <b>CRÉDITS A LA CLIENTÈLE</b>                               |                  |                 |                  |                  |                    |                     |                  |                  |
| Créances commerciales                                       | 11 117           | 315             |                  |                  | 11 432             |                     | 11 432           | 18 042           |
| Autres concours à la clientèle                              | 396 138          | 917 509         | 2 511 234        | 3 463 086        | 7 287 967          | 51 834              | 7 339 801        | 7 125 129        |
| <b>SOUS-TOTAL</b>   | <b>407 255</b>   | <b>917 824</b>  | <b>2 511 234</b> | <b>3 463 086</b> | <b>7 299 399</b>   | <b>51 834</b>       | <b>7 351 233</b> | <b>7 143 171</b> |
| Comptes ordinaires débiteurs                                | 82 720           |                 |                  |                  | 82 720             | 1 245               | 83 965           | 72 024           |
| <b>VALEURS BRUTES</b>                                       | <b>489 975</b>   | <b>917 824</b>  | <b>2 511 234</b> | <b>3 463 086</b> | <b>7 382 119</b>   | <b>53 079</b>       | <b>7 435 198</b> | <b>7 215 195</b> |
| Dépréciations   |                  |                 |                  |                  |                    |                     | 136 084          | 117 409          |
| <b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>                              |                  |                 |                  |                  |                    |                     | <b>7 299 114</b> | <b>7 097 786</b> |
| <b>TITRES</b>   |                  |                 |                  |                  |                    |                     |                  |                  |
| Obligations et autres titres à revenu fixe (valeurs brutes) | 5 680            | 7 024           | 61 987           | 144 213          | 218 904            | 4 111               | 223 015          | 177 576          |
| Dépréciations   |                  |                 |                  |                  |                    |                     | 393              | 902              |
| <b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>                              |                  |                 |                  |                  |                    |                     | <b>222 622</b>   | <b>176 674</b>   |

## Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle ou aux établissements de crédit s'élèvent à 88 993 milliers d'euros. Il s'agit pour l'essentiel d'un prêt en faveur de Crédit Agricole S.A., de 35 300 milliers d'euros à durée indéterminée et d'un prêt en faveur de la SNC Courcelles de 53 000 milliers d'euros d'une durée de 25 ans.

Parmi les créances sur les établissements de crédit, aucune n'est éligible au refinancement de la Banque Centrale.

Les créances habitat avec garantie hypothécaire s'élèvent à 1 757 607 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle, un encours de 709 299 milliers d'euros est éligible au refinancement de la Banque Centrale.

**Opérations internes au Crédit Agricole :** En matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse Régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

## OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE ANALYSÉES PAR AGENTS ÉCONOMIQUES

(en milliers d'euros)

|                             | Année 2009       |                 |                             |                            |                             | Année 2008       |                 |                             |                            |                             |
|-----------------------------|------------------|-----------------|-----------------------------|----------------------------|-----------------------------|------------------|-----------------|-----------------------------|----------------------------|-----------------------------|
|                             | Encours brut     | Encours douteux | Dont Encours douteux Compr. | Provisions encours douteux | Dont Prov. Enc. dout. comp. | Encours brut     | Encours douteux | Dont Encours douteux Compr. | Provisions encours douteux | Dont Prov. Enc. dout. comp. |
| - Particuliers              | 3 320 050        | 53 097          | 27 993                      | 37 879                     | 25 846                      | 3 218 392        | 39 073          | 21 289                      | 25 180                     | 15 763                      |
| - Agriculteurs              | 891 843          | 29 573          | 21 456                      | 20 273                     | 16 968                      | 862 841          | 30 579          | 23 240                      | 22 588                     | 18 527                      |
| - Autres professionnels     | 1 098 128        | 49 873          | 32 346                      | 31 483                     | 21 699                      | 1 064 231        | 44 537          | 24 386                      | 30 244                     | 17 490                      |
| - Sociétés financières      | 135 363          | 1 545           | 17                          | 1 163                      | 17                          | 126 751          | 767             | 14                          | 120                        | 13                          |
| - Entreprises               | 1 334 252        | 69 613          | 38 228                      | 45 037                     | 22 810                      | 1 312 801        | 50 903          | 29 724                      | 38 997                     | 23 837                      |
| - Collectivités publiques   | 636 848          | 0               | 0                           | 0                          | 0                           | 612 092          | 0               | 0                           | 0                          | 0                           |
| - Autres agents économiques | 18 712           | 380             | 214                         | 250                        | 149                         | 18 087           | 516             | 115                         | 279                        | 82                          |
| <b>TOTAL</b>                | <b>7 435 196</b> | <b>204 081</b>  | <b>120 254</b>              | <b>136 085</b>             | <b>87 489</b>               | <b>7 215 195</b> | <b>166 375</b>  | <b>98 768</b>               | <b>117 408</b>             | <b>75 712</b>               |

### NOTE III.2. LES OPÉRATIONS SUR TITRES

#### a) VENTILATION DU PORTEFEUILLE TITRES (en milliers d'euros)

| CATÉGORIE DE PORTEFEUILLE                  | VALEUR NETTE BILAN | VALEUR DE REMBOURST | PRIME / DÉCOTE RESTANT A AMORTIR | VALEUR ESTIMATIVE | PLUS-VALUES LATENTES | MOINS-VALUES LATENTES PROVISIONS |
|--|--------------------|---------------------|----------------------------------|-------------------|----------------------|----------------------------------|
| <b>TITRES DE TRANSACTION</b>               | <b>1 323</b>       |                     |                                  |                   |                      |                                  |
| OPCVM                                      | 515                |                     |                                  |                   |                      |                                  |
| Actions Propres <sup>(1)</sup>             | 808                |                     |                                  |                   |                      |                                  |
| <b>TITRES DE PLACEMENT</b>                 | <b>49 609</b>      | <b>8 628</b>        |                                  | <b>57 456</b>     | <b>7 926</b>         | <b>1 707</b>                     |
| Effets publics et valeurs assimilées       |                    |                     |                                  |                   |                      |                                  |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 8 488              | 8 628               |                                  | 8 628             | 219                  | 393                              |
| OPCVM et FCPR                              | 41 121             |                     |                                  | 48 828            | 7 707                | 1 314                            |
| Actions Propres                            |                    |                     |                                  |                   |                      |                                  |
| <b>TITRES D'INVESTISSEMENT</b>             | <b>214 133</b>     | <b>210 868</b>      | <b>767</b>                       | <b>213 934</b>    | <b>3 833</b>         |                                  |
| Effets publics et valeurs assimilées       |                    |                     |                                  |                   |                      |                                  |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 214 133            | 210 868             | 767                              | 213 934           | 3 833                |                                  |
| <b>TOTAL DU PORTEFEUILLE</b>               | <b>265 065</b>     | <b>219 496</b>      | <b>767</b>                       | <b>271 390</b>    | <b>11 759</b>        | <b>1 707</b>                     |
| <b>RAPPEL 2008</b>                         | <b>295 268</b>     | <b>173 666</b>      | <b>397</b>                       | <b>284 676</b>    | <b>5 730</b>         | <b>13 422</b>                    |

<sup>(1)</sup> Au 31 décembre 2009 la Caisse Régionale détient 14 588 de ses propres CCI, ils sont valorisés au cours de clôture.

#### b) VENTILATION DES TITRES PAR GRANDES CATÉGORIES DE CONTREPARTIE

(en milliers d'euros)

| OPÉRATIONS SUR TITRES                | MONTANT 2009   | MONTANT 2008   |
|--------------------------------------|----------------|----------------|
| Administrations et Banques Centrales | 0              | 0              |
| Etablissements de crédit             | 162 916        | 145 801        |
| Sociétés Financières                 | 38 978         | 116 414        |
| Entreprises et autre clientèle       | 62 363         | 32 657         |
| <b>TOTAL</b>                         | <b>264 257</b> | <b>294 872</b> |

**c) VENTILATION DES OBLIGATIONS PAR TYPE D'ÉMETTEUR** (en milliers d'euros)

| TITRES A REVENU FIXE            | MONTANT 2009   | MONTANT 2008   |
|---------------------------------|----------------|----------------|
| Emis par des organismes publics | 0              | 0              |
| Emis par les autres émetteurs   | 218 903        | 174 930        |
| Créances rattachées             | 4 111          | 2 646          |
| Provisions                      | -393           | -902           |
| <b>TOTAL VALEUR NETTE</b>       | <b>222 621</b> | <b>176 674</b> |

**d) VENTILATION DU PORTEFEUILLE COTÉ ET NON COTÉ** (en milliers d'euros)

| PORTEFEUILLE TITRES                               | MONTANT 2009   | MONTANT 2008   |
|---|----------------|----------------|
| <b>OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE</b> | <b>222 621</b> | <b>176 675</b> |
| Cotés   | 201 403        | 159 831        |
| Non cotés   | 17 500         | 15 100         |
| Créances rattachées                               | 4 111          | 2 646          |
| Provisions  | -393           | -902           |
| <b>ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE</b> | <b>41 636</b>  | <b>118 197</b> |
| Cotés   | 0              | 0              |
| Non cotés   | 42 950         | 130 717        |
| Créances rattachées                               |                |                |
| Provisions  | -1 314         | -12 520        |
| <b>PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES</b>           | <b>13 676</b>  | <b>16 076</b>  |
| Non cotées  | 17 676         | 16 076         |
| Avances consolidables                             |                |                |
| Provisions  | -4 000         | 0              |
| <b>TITRES DE PARTICIPATION</b>                    | <b>529 127</b> | <b>502 179</b> |
| Non cotés <sup>(1)</sup>                          | 421 865        | 404 200        |
| Avances consolidables                             | 100 255        | 98 798         |
| Créances rattachées                               | 7 844          | 144            |
| Provisions  | -837           | -963           |
| <b>ACTIVITÉS DE PORTEFEUILLE</b>                  | <b>7 756</b>   | <b>8 008</b>   |
| Cotées  |                |                |
| Non cotées  | 2 267          | 2 267          |
| Avances consolidables                             | 5 464          | 5 698          |
| Créances rattachées                               | 28             | 46             |
| Provisions  | -3             | -3             |
| <b>TOTAL</b>                                      | <b>814 816</b> | <b>821 135</b> |

Les parts d'OPCVM sont principalement des parts d'OPCVM français, dont OPCVM de capitalisation pour un montant de 33 113 milliers d'euros.

Dans les titres d'activités de portefeuille sont incluses des avances consolidées dans le cadre d'opérations de GIE fiscaux.

<sup>(1)</sup> Cette rubrique intègre les titres de la SAS Rue la Boétie, pour une valeur de 374 383 milliers d'euros au 31 décembre 2009, contre 360 214 milliers d'euros l'année précédente.



**NOTE III.3. TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES** (en milliers d'euros)

| RUBRIQUES  | Quote-part<br>de capital<br>% détenu | Valeur<br>nette<br>comptable<br>des titres | Avances<br>et prêts<br>consentis | Montant<br>des<br>cautions<br>et aval | Situation<br>nette | Résultat du<br>dernier<br>exercice <sup>(1)</sup> |
|--|--------------------------------------|--|----------------------------------|---------------------------------------|--------------------|---|
| <b>PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL DE LA CAISSE RÉGIONALE</b>           |                                      |  |                                  |                                       |                    |   |
| - Participations dans des établissements de crédit   |                                      |  |                                  |                                       |                    |   |
| <b>- Autres titres de participation</b>  |                                      |  |                                  |                                       |                    |   |
| SAS RUE LA BOETIE <sup>(1)</sup>   | 2,27                                 | 374 383                                    | 89 308                           |                                       | 12 708 084         | 1 099 618   |
| SACAM FIRECA   | 2,17                                 | 1 141                                      |                                  |                                       | 52 537             | 1 479   |
| SACAM DÉVELOPPEMENT  | 2,47                                 | 18 081                                     | 8 456                            |                                       | 756 704            | -39 839   |
| SACAM INTERNATIONAL  | 2,27                                 | 20 415                                     |                                  |                                       | 856 231            | -44 237   |
| <b>PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFÉRIEURE À 1 % DU CAPITAL DE LA CAISSE RÉGIONALE</b> |                                      |  |                                  |                                       |                    |   |
| Participations dans des établissements de crédit (ensemble)  |                                      |  |                                  |                                       |                    |   |
| SAS Touraine Poitou Immobilier   | 100,00                               | 7 600                                      |                                  |                                       | 9 277              | -825  |
| Autres titres de participations (ensemble)   |                                      | 13 084                                     | 2 491                            |                                       |                    |   |
| <b>TOTAL PARTICIPATIONS</b>  |                                      | <b>434 704</b>                             | <b>100 255</b>                   |                                       |                    |   |

<sup>(1)</sup> Participations liées au développement du Groupe, voir paragraphe "Les faits caractéristiques de l'exercice".  
Les résultats du dernier exercice sont ceux de fin 2008.

La société SAS RUE LA BOETIE a été créée en 2001 pour regrouper les titres Crédit Agricole S.A. détenus par les Caisses Régionales.

**NOTE III.4. VALEUR ESTIMATIVE DES TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES** (en milliers d'euros)

| RUBRIQUES  | Année 2009      |                   | Année 2008      |                   |
|--|-----------------|-------------------|-----------------|-------------------|
|  | Valeur au bilan | Valeur estimative | Valeur au bilan | Valeur estimative |
| <b>Parts dans les entreprises liées</b>                              |                 |                   |                 |                   |
| - Titres non cotés   | 13 676          | 13 676            | 16 076          | 16 076            |
| - Titres cotés   |                 |                   |                 |                   |
| - Avances consolidables  |                 |                   |                 |                   |
| - Créances rattachées  |                 |                   |                 |                   |
| - Dépréciations  |                 |                   |                 |                   |
| <b>S/TOTAL Parts dans les entreprises liées</b>                      | <b>13 676</b>   | <b>13 676</b>     | <b>16 076</b>   | <b>16 076</b>     |
| <b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b> |                 |                   |                 |                   |
| - Titres non cotés   | 421 865         | 603 740           | 404 200         | 589 362           |
| - Titres cotés   |                 |                   |                 |                   |
| - Avances consolidables  | 100 255         | 100 255           | 98 798          | 98 798            |
| - Créances rattachées  | 7 844           | 7 844             | 144             | 144               |
| - Dépréciations  | -837            | -837              | -963            | -963              |
| <b>S/TOTAL Titres de participation</b>                               | <b>529 127</b>  | <b>711 002</b>    | <b>502 179</b>  | <b>687 341</b>    |
| <b>Autres immobilisations financières</b>                            |                 |                   |                 |                   |
| - Titres non cotés   | 2 267           | 2 267             | 2 267           | 2 267             |
| - Titres cotés   |                 |                   |                 |                   |
| - Avances consolidables  | 5 464           | 5 464             | 5 698           | 5 698             |
| - Créances rattachées  | 28              | 28                | 46              | 46                |
| - Dépréciations  | -3              | -3                | -3              | -3                |
| <b>S/TOTAL Titres de l'activité du portefeuille</b>                  | <b>7 756</b>    | <b>7 756</b>      | <b>8 008</b>    | <b>8 008</b>      |
| <b>TOTAL</b>   | <b>550 559</b>  | <b>732 434</b>    | <b>526 263</b>  | <b>711 425</b>    |

L'estimation des titres de participation et filiales fait l'objet de développement Note II.3. L'impact principal est constitué des titres SAS La Boétie pour une valeur de 522 798 milliers d'euros en valeur d'utilité.

## NOTE III.5. ACTIF IMMOBILISÉ

## ACTIF IMMOBILISÉ (en milliers d'euros)

| RUBRIQUES                                       | Immobilisations                  |                |               |                                     | Amortissements/provisions   |                |              |                                |
|---|----------------------------------|----------------|---------------|-------------------------------------|-----------------------------|----------------|--------------|--------------------------------|
|   | Valeur brute en début d'exercice | Augmen-tations | Diminu-tions  | Valeur brute à la fin de l'exercice | Cumulés en début d'exercice | Augmen-tations | Diminu-tions | Cumulés à la fin de l'exercice |
| Titres d'investissement <sup>(1)</sup>          | 168 693                          | 65 974         | 20 534        | 214 133                             |                             |                |              |                                |
| <b>S/TOTAL</b>                                  | <b>168 693</b>                   | <b>65 974</b>  | <b>20 534</b> | <b>214 133</b>                      |                             |                |              |                                |
| Parts dans les entreprises liées <sup>(2)</sup> | 16 076                           | 1 600          |               | 17 676                              |                             | 4 000          |              | 4 000                          |
| Titres de participations <sup>(2)</sup>         | 503 142                          | 39 738         | 12 916        | 529 964                             | 963                         | 56             | 182          | 837                            |
| Autres titres détenus à long terme              | 8 011                            | 1 213          | 1 465         | 7 759                               | 3                           |                |              | 3                              |
| <b>S/TOTAL</b>                                  | <b>527 229</b>                   | <b>42 551</b>  | <b>14 381</b> | <b>555 399</b>                      | <b>966</b>                  | <b>4 056</b>   | <b>182</b>   | <b>4 840</b>                   |
| <b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>        | <b>695 922</b>                   | <b>108 525</b> | <b>34 915</b> | <b>769 532</b>                      | <b>966</b>                  | <b>4 056</b>   | <b>182</b>   | <b>4 840</b>                   |
| Immobilisations incorporelles                   | 8 245                            | 163            | 312           | 8 096                               | 7 759                       | 205            | 313          | 7 652                          |
| Immobilisations corporelles                     | 152 408                          | 7 648          | 3 893         | 156 163                             | 103 774                     | 7 994          | 2 823        | 108 945                        |
| <b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>                   | <b>856 575</b>                   | <b>116 336</b> | <b>39 120</b> | <b>933 791</b>                      | <b>112 499</b>              | <b>12 255</b>  | <b>3 318</b> | <b>121 437</b>                 |

<sup>(1)</sup> La diminution des titres d'investissement représente les échéances des titres arrivés à terme.

<sup>(2)</sup> SAS La Boétie constitue l'essentiel de l'augmentation des titres de participations soit 14 168 milliers d'euros.

Valeur brute Immobilisations incorporelles : le montant des droits au bail s'élève à 2 195 milliers d'euros.

Valeur brute Immobilisations corporelles : le montant des immobilisations hors exploitation s'élève à 160 milliers d'euros.

<sup>(3)</sup> Concerne la SAS Touraine Poitou Immobilier pour 1 600 milliers d'euros.

## NOTE III.6. COMPTES AUTRES ACTIFS

## VENTILATION DES AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

(en milliers d'euros)

| RUBRIQUES                                      | MONTANT 2009  | MONTANT 2008   |
|--|---------------|----------------|
| <b>AUTRES ACTIFS <sup>(1)</sup></b>            |               |                |
| - Instruments conditionnels achetés            | 0             | 48             |
| - Comptes de stock et emplois divers           | 0             | 0              |
| - Comptes de règlement                         | 147           | 324            |
| - Débiteurs divers <sup>(3)</sup>              | 50 381        | 59 589         |
| <b>TOTAL</b>                                   | <b>50 528</b> | <b>59 961</b>  |
| <b>COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF</b>         |               |                |
| - Comptes d'encaissement et de transfert       | 43 322        | 44 771         |
| - Comptes d'ajustement et comptes d'écart      | 41            | 35             |
| - Pertes potentielles sur IFT, pertes à étaler |               |                |
| - Charges constatées d'avance                  | 1 589         | 1 269          |
| - Produits à recevoir sur IFT                  | 5 975         | 11 573         |
| - Autres produits à recevoir <sup>(2)</sup>    | 40 245        | 42 611         |
| - Charges à répartir                           | 0             | 0              |
| - Autres comptes de régularisation             | 6 113         | 13 345         |
| <b>TOTAL</b>                                   | <b>97 285</b> | <b>113 604</b> |

<sup>(1)</sup> Les montants indiqués sont nets de provisions et y compris créances rattachées.

<sup>(2)</sup> Dont : 20 358 milliers d'euros pour les établissements de crédit et 19 306 milliers d'euros liés au fonctionnement et services externes.

<sup>(3)</sup> Dont États et autres 22 918 milliers d'euros, Cotisations d'assurances appelées 10 920 milliers d'euros.

**NOTE III.7. DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DE L'ACTIF** (en milliers d'euros)

| RUBRIQUES  | Solde 2008     | Dotations     | Reprises et Utilisations | Autres mouvements | Solde 2009     |
|--|----------------|---------------|--------------------------|-------------------|----------------|
| <b>PROVISIONS DÉDUITES DE L'ACTIF</b>                    |                |               |                          |                   |                |
| Sur interbancaire  |                |               |                          |                   |                |
| Sur créances clientèle                                   | 117 409        | 57 244        | 38 569                   |                   | 136 084        |
| Sur portefeuille titres                                  | 14 387         | 4 283         | 12 123                   |                   | 6 547          |
| Sur participations et autres titres détenus à long terme |                |               |                          |                   |                |
| Autres <sup>(1)</sup>                                    | 2 063          | 115           | 313                      |                   | 1 865          |
| <b>TOTAL PROVISIONS ACTIF</b>                            | <b>133 859</b> | <b>61 642</b> | <b>51 005</b>            |                   | <b>144 496</b> |

<sup>(1)</sup> Concerne pour l'essentiel le droit au bail.

**NOTE III.8. A) LES DETTES : OPÉRATIONS INTERBANCAIRES, AVEC LA CLIENTÈLE ET OPÉRATIONS SUR TITRES****RÉPARTITION DES DETTES PAR DURÉE RÉSIDUELLE** (en milliers d'euros)

| DETTES   | DURÉE RÉSIDUELLE |                    |                   |                  |                    |                   |                  |                  |
|--|------------------|--------------------|-------------------|------------------|--------------------|-------------------|------------------|------------------|
|  | < 3 mois         | > 3 mois<br>< 1 an | > 1 an<br>< 5 ans | > 5 ans          | Total en principal | Dettes Rattachées | Total 2009       | Total 2008       |
| <b>ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>                    |                  |                    |                   |                  |                    |                   |                  |                  |
| Dettes envers les établissements de crédit         | 7 791            |                    |                   |                  | 7 791              | 18                | 7 809            | 3 833            |
| Dettes à terme envers les établissements de crédit |                  |                    | 71                | 631              | 702                | 3                 | 705              | 84               |
| Titres donnés en pension livrée                    |                  |                    |                   |                  |                    |                   |                  |                  |
| <b>VALEURS AU BILAN</b>                            | <b>7 791</b>     |                    | <b>71</b>         | <b>631</b>       | <b>8 493</b>       | <b>21</b>         | <b>8 514</b>     | <b>3 917</b>     |
| <b>OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE</b>      |                  |                    |                   |                  |                    |                   |                  |                  |
| Comptes ordinaires                                 | 68 559           |                    |                   |                  | 68 559             | 60                | 68 619           | 7 919            |
| Comptes et avances à terme                         | 936 930          | 1 435 705          | 1 686 076         | 1 243 956        | 5 302 667          | 13 951            | 5 316 618        | 5 089 194        |
| <b>VALEURS AU BILAN</b>                            | <b>1 005 489</b> | <b>1 435 705</b>   | <b>1 686 076</b>  | <b>1 243 956</b> | <b>5 371 226</b>   | <b>14 011</b>     | <b>5 385 237</b> | <b>5 097 113</b> |
| <b>COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE</b>          |                  |                    |                   |                  |                    |                   |                  |                  |
| Comptes ordinaires                                 | 1 491 482        |                    |                   |                  | 1 491 482          | 24                | 1 491 506        | 1 412 082        |
| Comptes d'épargne à régime spécial                 | 24 638           |                    |                   |                  | 24 638             | 0                 | 24 638           | 26 548           |
| Comptes créditeurs à terme                         | 43 162           | 108 714            | 399 721           | 206              | 551 803            | 11 240            | 563 043          | 650 924          |
| <b>VALEURS AU BILAN</b>                            | <b>1 559 282</b> | <b>108 714</b>     | <b>399 721</b>    | <b>206</b>       | <b>2 067 923</b>   | <b>11 264</b>     | <b>2 079 187</b> | <b>2 089 554</b> |
| <b>DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE</b>            |                  |                    |                   |                  |                    |                   |                  |                  |
| Bons de caisse                                     | 15               |                    |                   |                  | 15                 | 1                 | 16               | 16               |
| Titres du marché interbancaire et T.C.N.           |                  |                    |                   |                  |                    |                   |                  | 9 356            |
| <b>VALEURS AU BILAN</b>                            | <b>15</b>        |                    |                   |                  | <b>15</b>          | <b>1</b>          | <b>16</b>        | <b>9 372</b>     |

Commentaires : Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse Régionale. (Cf. Cadre Juridique et Financier).

**B) COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE PAR AGENTS ÉCONOMIQUES** (en milliers d'euros)

|                           | MONTANT 2009     | MONTANT 2008     |
|---------------------------|------------------|------------------|
| Particuliers              | 1 185 637        | 1 200 866        |
| Autres professionnels     | 163 290          | 188 025          |
| Sociétés Financières      | 4 407            | 5 072            |
| Entreprises               | 453 980          | 375 665          |
| Collectivités publiques   | 6 678            | 7 538            |
| Agriculteurs              | 196 782          | 242 611          |
| Autres agents économiques | 68 414           | 69 778           |
| <b>Total en principal</b> |                  |                  |
| Dettes rattachées         |                  |                  |
| <b>TOTAL</b>              | <b>2 079 188</b> | <b>2 089 555</b> |

**NOTE III.9. COMPTES AUTRES PASSIFS****VENTILATION DES AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION**  
(en milliers d'euros)

| RUBRIQUES  | MONTANT 2009   | MONTANT 2008   |
|--|----------------|----------------|
| <b>AUTRES PASSIFS <sup>(2)</sup></b>                       |                |                |
| - Instruments conditionnels vendus                         | 1              | 48             |
| - Comptes de règlement et créditeurs divers <sup>(4)</sup> | 45 100         | 34 943         |
| - Versements restant à effectuer                           | 4 995          | 5 498          |
| <b>TOTAL</b>   | <b>50 096</b>  | <b>40 489</b>  |
| <b>COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF</b>                    |                |                |
| - Comptes d'encaissement et de transfert <sup>(1)</sup>    | 21 203         | 16 817         |
| - Gains potentiels sur IFT, gains à étaler                 | 184            | 252            |
| - Produits constatés d'avance                              | 40 309         | 32 369         |
| - Charges à payer sur IFT                                  | 7 480          | 11 014         |
| - Autres charges à payer <sup>(3)</sup>                    | 33 922         | 35 127         |
| - Autres comptes de régularisation                         | 7 716          | 5 860          |
| <b>TOTAL</b>   | <b>110 814</b> | <b>101 439</b> |

<sup>(1)</sup> Les montants indiqués sont nets.<sup>(2)</sup> Les montants incluent les dettes rattachées<sup>(3)</sup> Dont : 1 365 milliers d'euros pour les établissements de crédit, 25 292 milliers d'euros pour le personnel et les organismes sociaux, 3 444 milliers d'euros pour l'Etat et 3 821 milliers d'euros pour les autres charges de fonctionnement.<sup>(4)</sup> Dont montant dû au titre de l'IS 2009 pour 10 057 milliers d'euros. Ce montant est nul en 2008.

## NOTE III.10. PROVISIONS

## VENTILATION DES PROVISIONS ET F.R.B.G. INSCRITS AU PASSIF (en milliers d'euros)

| PROVISIONS DE PASSIF  | MONTANT<br>2008 | Dotations     | Utilisations | Reprises      | MONTANT<br>2009 |
|---|-----------------|---------------|--------------|---------------|-----------------|
| Risque déséquilibre contrat épargne logement <sup>(4)</sup> | 12 038          | 528           |              | 1 896         | 10 670          |
| Provisions pour risques sur GIE d'investissement            | 6 672           |               | 1 124        | 248           | 5 300           |
| Provisions risques sur engagements pour signature           | 1 074           | 34            |              | 515           | 593             |
| Provisions pour actions en responsabilité                   | 1 517           | 596           | 197          | 400           | 1 516           |
| Provisions pour primes de médailles                         | 1 210           | 90            |              |               | 1 300           |
| Provisions liées aux encours de crédits <sup>(2)</sup>      | 61 735          | 9 505         |              | 7 558         | 63 682          |
| Provision pour Risques Opérationnels <sup>(1)</sup>         | 8 832           | 3 020         | 1 731        | 730           | 9 391           |
| Autres provisions pour risques et charges <sup>(3)</sup>    | 3 545           | 2 696         | 201          | 112           | 5 928           |
| <b>Total provisions pour risques et charges</b>             | <b>96 623</b>   | <b>16 469</b> | <b>3 235</b> | <b>11 459</b> | <b>98 380</b>   |
| Autres F.R.B.G.   | 6 516           |               |              |               | 6 516           |
| <b>Total F.R.B.G.</b>                                       | <b>6 516</b>    |               |              |               | <b>6 516</b>    |
| <b>Provisions réglementées</b>                              | <b>0</b>        |               |              |               |                 |
| <b>TOTAL PROVISIONS PASSIF</b>                              | <b>103 139</b>  | <b>16 469</b> | <b>3 253</b> | <b>11 459</b> | <b>104 896</b>  |

<sup>(1)</sup> Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisances de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de la Caisse Régionale. Elle inclut une provision de 5 962 milliers d'euros pour risques CNASEA et 3 200 milliers d'euros au titre des autres risques opérationnels.

<sup>(2)</sup> Ces provisions sont destinées à couvrir la part du risque crédit constaté par la Caisse Régionale représentant le risque potentiel estimé après analyse des cotations utilisées dans le cadre du nouveau ratio Bâle II suivies par les outils nationaux LUC et OCE. Les pertes attendues selon Bâle II étant déterminées à horizon d'un an, un coefficient correcteur de 1,23 est appliqué en 2009 afin de prendre en compte la durée réelle des contrats, elles s'élèvent à 44 486 milliers d'euros, ce coefficient correcteur était de 1,11 en 2008. D'autre part, est constituée une provision filières pour un montant de 19 196 milliers d'euros. Elle concerne l'élevage de porcs, ovins, bovins et l'immobilier pour des créances dont la notation au sens Bâle II est fortement dégradée, la filière production de melons n'est plus provisionnée en 2009.

<sup>(3)</sup> Principalement constituée d'une provision pour valorisation d'un swap de spéculation, soit 4 322 milliers d'euros.

<sup>(4)</sup> Voir Note III - 11 ci-après.

## NOTE III.11. EPARGNE LOGEMENT

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plans épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- Le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec l'avis CRC n° 2007-01 du 14 décembre 2007 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement. La variation de l'encours n'étant pas significative sur le mois de décembre 2009, la Caisse Régionale a utilisé les encours de fin novembre 2009.

## ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT SUR LA PHASE D'ÉPARGNE (en milliers d'euros)

|   | 2009             | 2008             |
|---|------------------|------------------|
| <b>Plans d'épargne-logement :</b>                                     |                  |                  |
| Ancienneté de moins de 4 ans  | 336 322          | 227 899          |
| Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans                     | 494 975          | 501 395          |
| Ancienneté de plus de 10 ans  | 364 284          | 420 415          |
| <b>Total plans d'épargne-logement</b>                                 | <b>1 195 581</b> | <b>1 149 709</b> |
| <b>Total comptes épargne-logement</b>                                 | <b>283 305</b>   | <b>286 684</b>   |
| <b>Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement</b> | <b>1 478 886</b> | <b>1 436 393</b> |

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.  
Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état

## ENCOURS DE CRÉDITS OCTROYÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT (en milliers d'euros)

|  | 2009           | 2008           |
|--|----------------|----------------|
| Plans d'épargne-logement   | 21 448         | 21 516         |
| Comptes épargne-logement   | 83 402         | 83 258         |
| <b>Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement</b> | <b>104 850</b> | <b>104 774</b> |

## PROVISION AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT (en milliers d'euros)

|   | 2009          | 2008          |
|---|---------------|---------------|
| <b>Plans d'épargne-logement :</b>                             |               |               |
| Ancienneté de moins de 4 ans                                  | 533           | 1 606         |
| Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans             | 912           | 278           |
| Ancienneté de plus de 10 ans                                  | 2 812         | 1 845         |
| <b>Total plans d'épargne-logement</b>                         | <b>4 257</b>  | <b>3 729</b>  |
| <b>Total comptes épargne-logement</b>                         | <b>6 413</b>  | <b>8 309</b>  |
| <b>Total provision au titre des contrats épargne-logement</b> | <b>10 670</b> | <b>12 038</b> |

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

|   | 2008          | Dotations  | Reprises     | 2009          |
|---|---------------|------------|--------------|---------------|
| Plans d'épargne-logement                                      | 3 729         | 528        |              | 4 257         |
| Comptes épargne-logement                                      | 8 309         |            | 1 896        | 6 413         |
| <b>Total provision au titre des contrats épargne-logement</b> | <b>12 038</b> | <b>528</b> | <b>1 896</b> | <b>10 670</b> |

### NOTE III.12. ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Définitions :

**Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi** désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

**Les régimes à prestations définies** désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

**Les régimes à cotisations définies** désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondants aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

D'autre part, la recommandation n° 2003-R.01 du 1<sup>er</sup> avril 2003 reprend les dispositions de la norme IAS 19 relatives aux avantages du personnel, à l'exception de celles relatives aux avantages à court terme et à ceux payés sous forme d'instrument de capitaux propres.

## VARIATIONS DE LA DETTE ACTUARIELLE

|   | 2009          | 2008          |
|---|---------------|---------------|
| <b>Dettes actuarielles au 1<sup>er</sup> janvier</b>        | 17 728        | 23 985        |
| <b>Coût des services rendus sur la période</b>              | 1 085         | 1 117         |
| Effet de l'actualisation                                    | 900           | 1 182         |
| Cotisations de l'employé                                    |               |               |
| Modification / Réduction / liquidation de plan              | 363           | -8 188        |
| Acquisition, cession (modification périmètre consolidation) |               |               |
| Indemnités de cessation d'activité                          |               |               |
| <b>Prestations versées</b>                                  | -1 138        | -2 263        |
| (Gains) / pertes actuarielles                               | -690          | 1 895         |
| <b>Dettes actuarielles au 31 décembre</b>                   | <b>18 248</b> | <b>17 728</b> |

## DÉTAIL DE LA CHARGE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT

|   | 2009         | 2008         |
|---|--------------|--------------|
| Coût des services rendus sur l'exercice                 | 1 085        | 1 117        |
| Effet de l'actualisation                                | 900          | 1 182        |
| Rendement attendu des actifs sur la période             | -627         | -979         |
| Amortissement du coût des services passés               | 31           | 243          |
| Autres gains ou pertes                                  | -173         |              |
| <b>Charge nette comptabilisée au compte de résultat</b> | <b>1 216</b> | <b>1 563</b> |

## VARIATIONS DE JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES RÉGIMES

|   | 2009          | 2008          |
|---|---------------|---------------|
| <b>Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 1<sup>er</sup> janvier</b> | 17 738        | 24 130        |
| <b>Rendement attendu des actifs</b>   | 627           | 979           |
| Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime                              | -517          | 1 652         |
| Cotisations de l'employeur  | 1 257         | 1 428         |
| Cotisations de l'employé  |               |               |
| Modification / Réduction / liquidation de plan                                    |               | -8 188        |
| Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)                       |               |               |
| Indemnités de cessation d'activité  |               |               |
| Prestations versées   | -1 138        | -2 263        |
| <b>Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31 décembre</b>            | <b>17 967</b> | <b>17 738</b> |

Les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurances éligibles.

## VARIATIONS DE LA PROVISION

|   | 2009      | 2008      |
|---|-----------|-----------|
| <b>(Provisions) / actifs au 1<sup>er</sup> janvier</b>      | 10        | 144       |
| Cotisations de l'employeur                                  | 1 257     | 1 428     |
| Acquisition, cession (modification périmètre consolidation) |           |           |
| Paiements directs de l'employeur                            |           |           |
| Charge nette comptabilisée au compte de résultat            | -1 217    | -1 562    |
| <b>(Provisions) / actif au 31 décembre</b>                  | <b>50</b> | <b>10</b> |

Le rendement attendu des actifs, et les taux actuariels retenus sont les suivants :

- Indemnités de Fin de Carrières : 3,50 % et 5,31 %
- Retraites Chapeau : 3,75 % et 5,15 %
- Fomugei : 4,00 % et 4,71 %

### NOTE III.13. OPÉRATIONS EFFECTUÉES EN DEVISES

Au 31 décembre 2009, le montant global de la contre-valeur en euros de l'actif et du passif en devises est de 4 588 milliers d'euros. La Caisse Régionale utilise comme devises principalement USD, GBP, CAD.

**NOTE III.14. DETTES SUBORDONNÉES** (en milliers d'euros)

| DETTES                                       | 2009          | 2008          | DEVISE UTILISÉE | TAUX D'INTÉRÊT | ÉCHÉANCE |
|--|---------------|---------------|-----------------|----------------|----------|
| <b>DETTES SUBORDONNÉES</b>                   |               |               |                 |                |          |
| Titres subordonnés remboursables             | 0             | 4 600         |                 |                |          |
|  |               | 4 600         | Euro            | TF             | 06/09    |
| Comptes courants bloqués des Caisses Locales | 16 406        | 16 719        | Euro            | TV             |          |
| <b>DETTES RATTACHÉES</b>                     | 797           | 1 176         |                 |                |          |
| <b>TOTAL</b>                                 | <b>17 203</b> | <b>22 495</b> |                 |                |          |

| PAR DURÉE RÉSIDUELLE                         | < 3 mois      | > 3 mois<br>< 1 an | > 1 an<br>< 5 ans | > 5 ans | Total en principal | Dettes Rattachées | Montant 2009  | Montant 2008  |
|--|---------------|--------------------|-------------------|---------|--------------------|-------------------|---------------|---------------|
| <b>DETTES SUBORDONNÉES</b>                   |               |                    |                   |         |                    |                   |               |               |
| Titres subordonnés à terme                   |               |                    |                   |         |                    |                   | 0             | 4 708         |
| Emprunts participatifs                       |               |                    |                   |         |                    |                   |               |               |
| Comptes courants bloqués des Caisses Locales | 16 406        |                    |                   |         | 16 406             | 797               | 17 203        | 17 787        |
| <b>TOTAL</b>                                 | <b>16 406</b> |                    |                   |         | <b>16 406</b>      | <b>797</b>        | <b>17 203</b> | <b>22 495</b> |

**NOTE III.15. ÉVOLUTION DU CAPITAL ET DES CAPITAUX PROPRES****a) VENTILATION DU CAPITAL** (en milliers d'euros)

| VENTILATION DU CAPITAL   | Nombre de titres | Droits de Vote | Valeur Nominale 2009 | Valeur Nominale 2008 |
|--|------------------|----------------|----------------------|----------------------|
| <b>CAPITAL</b>   |                  |                | <b>100 110</b>       | <b>100 110</b>       |
| Parts Sociales   | 3 662 135        | 329            | 55 848               | 55 848               |
| Certificats Coopératifs d'Investissement et<br>Certificats Coopératifs d'Associés          | 2 902 424        |                | 44 262               | 44 262               |
| Dont Certificats Coopératifs d'Investissement<br>détenus en propre par la Caisse Régionale | 14 588           |                |                      | 222                  |

**b) VENTILATION DES CAPITAUX PROPRES** (en milliers d'euros)

| RUBRIQUES  | MONTANT 2009     | MONTANT 2008   |
|--|------------------|----------------|
| <b>CAPITAL</b>                                       | 100 110          | 100 110        |
| <b>PRIMES D'ÉMISSION</b>                             | 205 696          | 205 696        |
| <b>RÉSERVE LÉGALE</b>                                | 471 917          | 430 582        |
| <b>AUTRES RÉSERVES</b>                               | 198 830          | 185 052        |
| <b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE NET AVANT DISTRIBUTION</b> | 63 058           | 66 915         |
| <b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>                        | <b>1 039 611</b> | <b>988 355</b> |



## c) COMPOSITION DES FONDS PROPRES (en milliers d'euros)

| RUBRIQUES                                   | MONTANT 2009     | MONTANT 2008     |
|---|------------------|------------------|
| <b>CAPITAUX PROPRES</b>                     | 1 039 611        | 988 355          |
| Fonds pour risques bancaires généraux       | 6 516            | 6 516            |
| Dettes subordonnées et titres participatifs | 17 203           | 22 495           |
| Dépôts de garantie à caractère mutuel       | 0                | 0                |
| <b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>              | <b>1 063 330</b> | <b>1 017 366</b> |

## NOTES IV : HORS-BILAN

NOTE IV.1. OPÉRATIONS À TERME EN DEVICES NON DÉNOUÉES ET AUTRES OPÉRATIONS À TERME NON DÉNOUÉES  
(en milliers d'euros)

| OPÉRATIONS DE CHANGE                  | 2009          |               | 2008          |               |
|---------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
|                                       | À RECEVOIR    | À LIVRER      | À RECEVOIR    | À LIVRER      |
| <b>OPÉRATIONS DE CHANGE A TERME</b>   | <b>33 777</b> | <b>33 755</b> | <b>16 687</b> | <b>16 677</b> |
| - Devises                             | 16 974        | 16 974        | 8 389         | 8 389         |
| - Euros                               | 16 803        | 16 781        | 8 298         | 8 288         |
| <b>PRÊTS ET EMPRUNTS EN DEVICES</b>   | <b>0</b>      | <b>0</b>      | <b>0</b>      | <b>0</b>      |
| <b>TOTAL DES OPÉRATIONS DE CHANGE</b> | <b>33 777</b> | <b>33 755</b> | <b>16 687</b> | <b>16 677</b> |

## Opérations sur instruments financiers à terme (en milliers d'euros)

| TYPES D'OPÉRATIONS                                      | 2009                                     |   | 2008             |                |
|---|--|---|------------------|----------------|
|   | Opérations de couverture<br>De gré à gré | Opérations autres que de couverture<br>De gré à gré | TOTAL            | TOTAL          |
| <b>CONTRATS D'ÉCHANGE DE TAUX D'INTÉRÊTS</b>            |  |   |                  |                |
| Swap de taux prêteur                                    | 385 766                                  |   | 385 766          | 395 964        |
| Swap de taux emprunteur                                 | 957 654                                  | 80 000  | 1 037 654        | 460 994        |
| Options Swap de taux prêteur                            |  |   |                  |                |
| FRA prêteur   |  |   |                  |                |
| FRA emprunteur  |  |   |                  |                |
| <b>TOTAL</b>  | <b>1 343 420</b>                         | <b>80 000</b>                                       | <b>1 423 420</b> | <b>856 958</b> |
| <b>AUTRES OPÉRATIONS INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME</b> |  |   |                  |                |
| Achat inst taux d'intérêt terme conditionnel            |  |   |                  |                |
| Floor achetés   | 3 000                                    |   | 3 000            | 3 000          |
| Achat autres instruments à terme conditionnel           | 868                                      | 839   | 1 707            | 71 969         |
| Ventes inst taux d'intérêt terme conditionnel           |  |   |                  |                |
| Floor vendus  | 3 000                                    |   | 3 000            | 3 000          |
| Ventes inst taux change à terme conditionnel            | 839                                      | 868   | 1 707            | 71 969         |
| Achat Inst. Terme s/actions et indices boursiers        |  |   |                  |                |
| Ventes Inst. Terme s/actions et indices boursiers       |  |   |                  |                |
| Ventes contrats de dérivés de crédit                    |  |   |                  |                |
| <b>TOTAL ACHATS / PRÊTEURS</b>                          | <b>1 347 288</b>                         | <b>80 839</b>                                       | <b>1 428 127</b> | <b>931 927</b> |
| <b>TOTAL VENTES / EMPRUNTEURS</b>                       | <b>3 839</b>                             | <b>868</b>  | <b>4 707</b>     | <b>74 969</b>  |

**Opérations sur instruments financiers à terme** (en milliers d'euros)

| Répartition par durée restant à courir |                |                |                |   |                |                |  |              |         |
|--|----------------|----------------|----------------|---|----------------|----------------|--|--------------|---------|
|  | Total          |                |                | dont opérations effectuées de gré à gré |                |                | dont opérations sur marchés organisés et assimilés |              |         |
|  | < 1 an         | de 1 à 5 ans   | > 5 ans        | < 1 an                                  | de 1 à 5 ans   | > 5 ans        | < 1 an   | de 1 à 5 ans | > 5 ans |
| - Futures                              |                |                |                |   |                |                |  |              |         |
| - Options de change                    |                |                |                |   |                |                |  |              |         |
| - Options de taux                      |                |                |                |   |                |                |  |              |         |
| - F.R.A.                               |                |                |                |   |                |                |  |              |         |
| - Swaps de taux d'intérêt              | 102 955        | 396 005        | 924 460        | 102 955                                 | 396 005        | 924 460        |  |              |         |
| - Swaps de devises                     |                |                |                |   |                |                |  |              |         |
| - Caps, Floors, Collars                | 6 000          |                |                | 6 000                                   |                |                |  |              |         |
| - Autres Instruments                   | 3 413          |                |                | 3 413                                   |                |                |  |              |         |
| <b>Sous-total</b>                      | <b>112 368</b> | <b>396 005</b> | <b>924 460</b> | <b>112 368</b>                          | <b>396 005</b> | <b>924 460</b> |  |              |         |
| - Opérations de change à terme         | 65 745         | 1 787          |                | 65 745                                  | 1 787          |                |  |              |         |
| <b>TOTAL GÉNÉRAL</b>                   | <b>178 113</b> | <b>397 792</b> | <b>924 460</b> | <b>178 113</b>                          | <b>397 792</b> | <b>924 460</b> |  |              |         |

**NOTE IV.2. ENGAGEMENTS DONNÉS AUX ENTREPRISES LIÉES**

La Caisse Régionale est engagée dans la limite de ses fonds propres à couvrir une éventuelle insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. au bénéfice des tiers créanciers de celle-ci (cf. Note II-8).

**NOTE IV.3. INFORMATION SUR LES SWAPS****VENTILATION DES CONTRATS D'ÉCHANGE DE TAUX D'INTÉRÊT** (en milliers d'euros)

| CONTRATS D'ÉCHANGE DE TAUX D'INTÉRÊT | Position Ouverte isolée | Microcouverture | Macrocouverture | Swaps de transaction |
|--------------------------------------|-------------------------|-----------------|-----------------|----------------------|
| Contrats d'échange de taux           | 80 000                  | 202 836         | 1 140 583       |                      |

Au 31 décembre 2009, la Juste Valeur globale des contrats d'échange de taux est de 1 430 619 milliers d'euros pour un notionnel de 1 423 419 milliers d'euros. Elle s'élevait à 862 854 milliers d'euros au 31 décembre 2008, pour un notionnel de 854 948 milliers d'euros.

Aucun transfert entre les différentes catégories de portefeuille n'a été effectué en 2009.

**NOTES V : COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT****NOTE V.1. PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS****PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS** (en milliers d'euros)

|  | 2009           | 2008           |
|--|----------------|----------------|
| <b>Intérêts et produits assimilés :</b>                    | <b>381 230</b> | <b>377 948</b> |
| Sur opérations avec les établissements de crédit           | 9 680          | 11 346         |
| Sur opérations internes au Crédit Agricole                 | 28 372         | 19 866         |
| Sur opérations avec la clientèle <sup>(1)</sup>            | 327 153        | 338 227        |
| Sur obligations et autres titres à revenu fixe             | 9 702          | 8 404          |
| Autres intérêts et produits assimilés                      | 487            | 105            |
| <b>Intérêts et charges d'intérêts :</b>                    | <b>243 481</b> | <b>259 549</b> |
| Sur opérations avec les établissements de crédit           | 8 545          | 8 468          |
| Sur opérations internes au Crédit Agricole                 | 180 326        | 210 153        |
| Sur opérations avec la clientèle <sup>(1)</sup>            | 54 086         | 39 307         |
| Sur obligations et autres titres à revenu fixe             | 156            | 575            |
| Autres intérêts et charges assimilées                      | 368            | 1 046          |
| <b>TOTAL PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS</b> | <b>137 749</b> | <b>118 399</b> |

<sup>(1)</sup> Dont impact désactualisation des provisions CDL pour 1 965 milliers d'euros en 2009 contre 1 172 milliers d'euros en 2008. L'incidence de l'actualisation est enregistrée en coût du risque. Dont variation provision risque déséquilibre contrat épargne logement avec une reprise nette de 1 368 K€ en 2009, contre une dotation d'un montant de 566 K€ en 2008.

**NOTE V.2. REVENUS DES TITRES****TITRES À REVENUS FIXES** (en milliers d'euros)

| TYPE DE PORTEFEUILLE    | REVENUS ANNÉE 2009 | REVENUS ANNÉE 2008 |
|-------------------------|--------------------|--------------------|
| TITRES DE PLACEMENT     | 412                | 836                |
| TITRES D'INVESTISSEMENT | 9 290              | 7 568              |
| <b>TOTAL</b>            | <b>9 702</b>       | <b>8 404</b>       |

**TITRES À REVENUS VARIABLES** (en milliers d'euros)

| TYPE DE PORTEFEUILLE   | REVENUS ANNÉE 2009 | REVENUS ANNÉE 2008 |
|--|--------------------|--------------------|
| PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME | 24 137             | 29 797             |
| TITRES DE PLACEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITÉ DU PORTEFEUILLE                                    | 3                  | 980                |
| ACTIONS PROPRES  | 73                 | 25                 |
| <b>TOTAL</b>   | <b>24 213</b>      | <b>30 802</b>      |

**PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION** (en milliers d'euros)

| Libellé  | ANNÉE 2009    | ANNÉE 2008    |
|--|---------------|---------------|
| Solde des opérations sur titres de transaction                         | 519           | -637          |
| Solde des opérations sur instruments financiers à terme                | -2 847        | -4 647        |
| Solde des opérations de change et instruments fin. Ass.                | 9             | 36            |
| <b>GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATIONS</b> | <b>-2 319</b> | <b>-5 248</b> |

**NOTE V.3. COMMISSIONS****VENTILATION DES COMMISSIONS** (en milliers d'euros)

| TYPES DE COMMISSIONS   | 2009           |               |                | 2008           |               |               |
|--|----------------|---------------|----------------|----------------|---------------|---------------|
|  | PRODUITS       | CHARGES       | NET            | PRODUITS       | CHARGES       | NET           |
| Sur opérations avec les Ets de Crédits                               | 163            | 284           | -121           | 216            | 389           | -173          |
| Sur opérations internes au Crédit Agricole                           | 17 817         | 10 489        | 7 328          | 15 870         | 8 544         | 7 326         |
| Sur opérations avec la clientèle                                     | 39 129         |               | 39 129         | 39 336         |               | 39 336        |
| Sur opérations sur titres  |                |               |                |                |               |               |
| Sur opérations de change   | 411            | 8             | 403            | 345            | 17            | 328           |
| Sur Opération S/ Inst fin à terme et autres opérations du Hors-bilan | 14             |               | 14             | 10             |               | 10            |
| Sur prestations de services financiers                               | 85 072         | 8 620         | 76 452         | 59 874         | 8 483         | 51 391        |
| Dotations / reprises risques et charges                              | 911            | 1 138         | -227           | 397            | 411           | -14           |
| <b>TOTAL</b>   | <b>143 517</b> | <b>20 539</b> | <b>122 978</b> | <b>116 048</b> | <b>17 844</b> | <b>98 204</b> |

**NOTE V.4. PRESTATIONS DE SERVICES BANCAIRES ET FINANCIERS****PRESTATIONS DE SERVICES BANCAIRES ET FINANCIERS** (en milliers d'euros)

| TYPE DE PRODUITS   | MONTANT 2009  | MONTANT 2008  |
|--|---------------|---------------|
| - Produits nets de gestion d'OPCVM et de titres              | 9 049         | 8 316         |
| - Produits nets sur moyens de paiement                       | 21 364        | 20 785        |
| - Commissions d'assurance-vie                                | 12 214        | 13 258        |
| - Commissions assurance IARD                                 | 9 447         | 9 121         |
| - Autres produits nets de services financiers <sup>(1)</sup> | 24 378        | -91           |
| <b>TOTAL</b>   | <b>76 452</b> | <b>51 389</b> |

<sup>(1)</sup> Dont, pour l'année 2009, prestations d'assurances vie pour 24 158 K€

**NOTE V.5. INFORMATIONS RELATIVES AUX RÉSULTATS DES ACTIVITÉS BANCAIRES****PRODUIT NET BANCAIRE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2009**  
(en milliers d'euros)

| DÉCOMPOSITION DU PNB PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ | Produits nets d'intérêts | Produits nets des commissions | Produits nets sur opérations financières | Autres produits nets d'exploitation | Produit Net Bancaire |
|--|--------------------------|-------------------------------|--|-------------------------------------|----------------------|
| 1 Banque de Proximité<br>1.1 En France       | 161 962                  | 122 979                       |  | -1 569                              | 283 372              |
| 2 Gestion pour compte propre et divers       |                          |                               | 1 628                                    |                                     | 1 628                |
| <b>TOTAUX</b>                                | <b>161 962</b>           | <b>122 979</b>                | <b>1 628</b>                             | <b>-1 569</b>                       | <b>285 000</b>       |

## PRODUIT NET BANCAIRE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers d'euros)

| DÉCOMPOSITION DU PNB<br>PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ | Produits nets<br>d'intérêts | Produits nets<br>des<br>commissions | Produits nets<br>sur opérations<br>financières | Autres produits<br>nets<br>d'exploitation | Produit Net<br>Bancaire |
|---|-----------------------------|-------------------------------------|--|---|-------------------------|
| 1 Banque de Proximité<br>1.1 En France          | 149 200                     | 98 203                              |  | 22 746                                    | 270 149                 |
| 2 Gestion pour compte propre et divers          |                             |                                     | -6 479   |   | -6 479                  |
| <b>TOTAUX</b>                                   | <b>149 200</b>              | <b>98 203</b>                       | <b>-6 479</b>                                  | <b>22 749</b>                             | <b>263 670</b>          |

### NOTE V.6. RÉSULTAT DES OPÉRATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT

#### RÉSULTAT DES OPÉRATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT (en milliers d'euros)

| RUBRIQUES   | MONTANT 2009  | MONTANT 2008   |
|---|---------------|----------------|
| Dotations aux provisions                            | -227          | -13 205        |
| Reprises de provisions                              | 11 942        | 87             |
| <b>DOTATION OU REPRISE NETTE AUX PROVISIONS</b>     | <b>11 715</b> | <b>-13 118</b> |
| Plus-values de cessions réalisées                   | 3 582         | 12 527         |
| Moins-values de cessions réalisées                  | -11 278       | -594           |
| <b>SOLDE DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSIONS</b>   | <b>-7 696</b> | <b>11 933</b>  |
| Frais d'acquisition                                 | -72           | -46            |
| <b>SOLDE DES OPÉRATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT</b> | <b>3 947</b>  | <b>-1 231</b>  |

### NOTE V.7. FRAIS DE PERSONNEL

#### VENTILATION DES FRAIS DE PERSONNEL (en milliers d'euros)

| FRAIS DE PERSONNEL                         | MONTANT 2009  | MONTANT 2008  |
|--|---------------|---------------|
| - Salaires et traitements <sup>(1)</sup> : | 53 317        | 53 673        |
| - Charges sociales :                       | 26 049        | 27 224        |
| - Dont charges de retraite                 | 6 896         | 7 508         |
| - Intéressement                            | 6 978         | 8 005         |
| - Participation                            | 1 386         | 0             |
| - Impôts et taxes sur rémunérations        | 7 000         | 6 974         |
| - Transfert de charges                     | -3 230        | -3 157        |
| <b>TOTAL</b>                               | <b>91 500</b> | <b>92 719</b> |

<sup>(1)</sup> Les refacturations de charges de frais de personnel sont déduites du poste "salaires et traitements".

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a signé au bénéfice de son personnel, un accord d'intéressement.

Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice 2009 à l'ensemble des membres des organes d'administration est de 190 K€ et à l'ensemble des membres des organes de direction est de 2 003 K€.

**NOTE V.8. AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS****VENTILATION DES AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS** (en milliers d'euros)

| LIBELLÉ                       | MONTANT 2009  | MONTANT 2008  |
|-------------------------------|---------------|---------------|
| - Impôts et Taxes             | 5 153         | 4 494         |
| - Services extérieurs         | 51 323        | 50 373        |
| - Autres frais administratifs | 443           | -291          |
| - Transferts de charges       | -1 352        | -378          |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>55 567</b> | <b>54 198</b> |

**NOTE V.9. PROVISIONS SUR CRÉANCES ET HORS-BILAN****COÛT DU RISQUE** (en milliers d'euros)

| PROVISIONS ET REPRISES LIÉES<br>AUX CRÉANCES ET OPÉRATIONS DE HORS-BILAN             | MONTANT 2009  | MONTANT 2008  |
|--|---------------|---------------|
| <b>PROVISIONS CONSTITUÉES</b>  | <b>63 885</b> | <b>63 914</b> |
| Provisions sur créances :  | 52 889        | 61 514        |
| Autres provisions  | 10 996        | 2 400         |
| <b>REPRISES DE PROVISIONS</b>  | <b>41 665</b> | <b>48 569</b> |
| Reprises de provisions sur créances :  | 32 276        | 44 755        |
| Autres reprises de provisions  | 9 389         | 3 814         |
| <b>PROVISIONS NETTES</b>   | <b>22 220</b> | <b>15 345</b> |
| <b>PERTES SUR CRÉANCES DOUTEUSES IRRÉCOUVRABLES<br/>NON COUVERTES PAR PROVISIONS</b> | <b>310</b>    | <b>350</b>    |
| <b>PERTES SUR CRÉANCES DOUTEUSES IRRÉCOUVRABLES<br/>COUVERTES PAR PROVISIONS</b>     | <b>6 459</b>  | <b>14 552</b> |
| <b>RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES</b>   | <b>-1 698</b> | <b>-1 692</b> |
| <b>SOLDE EN PERTE</b>  | <b>27 291</b> | <b>28 555</b> |

Le ratio des Créances Douteuses et Litigieuses sur créances globales de la clientèle est de 2,76 % à la date du 31 décembre 2009. Le taux de couverture de ces mêmes créances douteuses s'élève à 66,7 %. Ces ratios étaient respectivement de 2,32 % et 70,6 % au 31 décembre 2008.

Il faut noter que le montant des provisions inclut l'impact actualisation représentant 3 424 milliers d'euros en 2009 et 4 698 milliers d'euros l'année précédente.

## NOTE V.10. RÉSULTAT NET SUR IMMOBILISATIONS

## RÉSULTAT NET SUR ACTIF IMMOBILISÉ (en milliers d'euros)

| PROVISIONS ET REPRISES LIÉES AUX IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES                           | MONTANT 2009  | MONTANT 2008 |
|--|---------------|--------------|
| <b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>   |               |              |
| <b>PROVISIONS CONSTITUÉES :</b>  |               |              |
| - Sur titres d'investissement  |               |              |
| - Sur parts entreprises liées, titres de participations et TAP <sup>(1)</sup>          | -4 056        | -72          |
| <b>REPRISES DE PROVISIONS CONSTITUÉES :</b>  |               |              |
| - Sur titres d'investissement  |               |              |
| - Sur parts entreprises liées, titres de participations et TAP                         | 182           | 77           |
| <b>EXCÉDENT DES PROVISIONS CONSTITUÉES SUR LES REPRISES <sup>(1)</sup></b>             |               |              |
| - Sur titres d'investissement  |               |              |
| - Sur parts entreprises liées, titres de participations et TAP                         | -3 874        | 5            |
| <b>PLUS-VALUES DE CESSION RÉALISÉES</b>  |               |              |
| - Sur titres d'investissement  |               |              |
| - Sur parts entreprises liées, titres de participations et TAP                         | 129           | 141          |
| <b>MOINS-VALUES DE CESSION RÉALISÉES</b>   |               |              |
| - Sur titres d'investissement  |               |              |
| - Sur parts entreprises liées, titres de participations et TAP                         | -143          | -25          |
| - Pertes sur créances liées à des titres de participation <sup>(2)</sup>               | -1 447        | -294         |
| <b>SOLDE EN PERTE OU EN BÉNÉFICE DES PLUS ET MOINS-VALUES RÉALISÉES <sup>(2)</sup></b> |               |              |
| - Sur titres d'investissement  |               |              |
| - Sur parts entreprises liées, titres de participations et TAP                         | -1 461        | -178         |
| <b>RÉSULTAT NET SUR IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES <sup>(1)+(2)</sup></b>                 | <b>-5 335</b> | <b>-173</b>  |
| <b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES</b>                                    |               |              |
| - Plus-values de cession   | 142           | 98           |
| - Moins-values de cession  | -75           | -47          |
| <b>SOLDE EN PERTE OU BÉNÉFICE <sup>(3)</sup></b>                                       | <b>67</b>     | <b>51</b>    |
| <b>RÉSULTAT NET SUR IMMOBILISATIONS <sup>(1)+(2)+(3)</sup></b>                         | <b>-5 268</b> | <b>-122</b>  |

<sup>(1)</sup> Dont provision SAS Touraine Poitou Immobilier pour 4,0 M€.

<sup>(2)</sup> Dont abandon de créances ADF 1,4 M€.

## NOTE V.11. CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou n'a enregistré aucun résultat exceptionnel durant les exercices 2008 et 2009.

**NOTE V.12. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES****VENTILATION DE L'IMPÔT** (en milliers d'euros)

| IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES                  | MONTANT 2009  | MONTANT 2008  |
|---|---------------|---------------|
| VENTILATION DE L'IMPÔT                    | <b>34 428</b> | <b>13 216</b> |
| Partie afférente au résultat ordinaire    | 30 989        | 13 216        |
| Partie afférente à redressement fiscal    | 3 439         | 0             |
| Partie afférente au résultat exceptionnel | 0             | 0             |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>34 428</b> | <b>13 216</b> |

La hausse de l'impôt de l'exercice a pour origine principale la hausse des plus-values latentes du portefeuille de placement.

**NOTES VI : AUTRES INFORMATIONS****NOTE VI.1. EFFECTIF****EFFECTIF MOYEN PAR CATÉGORIES**

| VENTILATION DES EFFECTIFS | ANNÉE 2009   | ANNÉE 2008   |
|---------------------------|--------------|--------------|
| CADRES                    | 329          | 333          |
| NON CADRES                | 1 146        | 1 201        |
| <b>TOTAL</b>              | <b>1 475</b> | <b>1 534</b> |

**NOTE VI.2. SITUATION FISCALE LATENTE** (en milliers d'euros)

| ÉLÉMENTS   | MONTANT 2009  | MONTANT 2008  |
|--|---------------|---------------|
| <b>IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF</b>                       | <b>34 884</b> | <b>31 738</b> |
| Droit au bail et Crédit-bail                       | 158           | 163           |
| Charges à payer non déductibles                    | 658           | 198           |
| Provisions pour risques et charges non déductibles | 7 337         | 6 074         |
| Provisions d'actif non déductible                  | 24 030        | 22 873        |
| Plus-values latentes sur OPCVM                     | 1 704         | 1 423         |
| Résultat SNC Courcelles                            | 997           | 1 007         |
| <b>IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIF</b>                      | <b>0</b>      | <b>0</b>      |
| Provisions réglementées                            | 0             | 0             |

**NOTE VI.3. AFFECTATION DES RÉSULTATS**

## Proposition d'affectation du résultat (en milliers d'euros)

|  |          |
|--|----------|
| Résultat au bilan  | 63 058   |
| Report à nouveau   | 0        |
| Résultat à affecter  | 63 058   |
| Intérêts aux parts sociales                                      | - 2 173  |
| Dividendes aux CCI   | - 3 962  |
| Dividendes aux CCA   | - 4 745  |
| Reste à répartir   | 52 178   |
| Affectation des ¾ à la réserve légale                            | - 39 133 |
| Solde à la disposition de l'Assemblée Générale                   | 13 045   |
| Proposition du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale : |          |
| Affectation à la réserve facultative                             | - 13 045 |



**NOTE VI.4. IMPLANTATION DANS DES ÉTATS OU TERRITOIRES N'AYANT PAS CONCLU AVEC LA FRANCE DE CONVENTION D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE EN VUE DE LUTTER CONTRE LA FRAUDE ET L'ÉVASION FISCALES PERMETTANT L'ACCÈS AUX RENSEIGNEMENTS BANCAIRES**

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un état ou un territoire qui n'a pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires.

**NOTE VI.5. PUBLICITÉ DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou

| En milliers d'euros   | ERNST & YOUNG |            | %    |      | Cabinet BECOUZE ET Associés |            | %    |      |
|---|---------------|------------|------|------|-----------------------------|------------|------|------|
|   | N             | N-1        | N    | N-1  | N                           | N-1        | N    | N-1  |
| <b>Audit :</b>  |               |            |      |      |                             |            |      |      |
| - Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés | 118           | 115        | 50 % | 50 % | 118                         | 115        | 50 % | 50 % |
| - Missions accessoires  |               |            |      |      |                             |            |      |      |
| <b>Sous-total</b>   | <b>118</b>    | <b>115</b> |      |      | <b>118</b>                  | <b>115</b> |      |      |
| <b>Autres prestations :</b>   |               |            |      |      |                             |            |      |      |
| - Juridique, fiscal et social   |               |            |      |      |                             |            |      |      |
| - Technologie de l'information  |               |            |      |      |                             |            |      |      |
| - Audit interne   |               |            |      |      |                             |            |      |      |
| - Autres : à préciser si > à 10 % des honoraires d'audit                                |               |            |      |      |                             |            |      |      |
| <b>Sous-total</b>   | <b>0</b>      | <b>0</b>   |      |      | <b>0</b>                    | <b>0</b>   |      |      |
| <b>TOTAL</b>  | <b>118</b>    | <b>115</b> |      |      | <b>118</b>                  | <b>115</b> |      |      |

**Rapport de gestion**

Conformément à la loi, les sociétaires sont informés que le rapport de Gestion mentionné à l'article 4 du règlement n° 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière est tenu à leur disposition au Siège Social du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou, 18 rue Salvador Allende, 86000 POITIERS.

Le Directeur Général,



Christophe NOEL



# Comptes consolidés au 31 décembre 2009

Arrêté par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale  
de la Touraine et du Poitou en date du 19 février 2010  
et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale ordinaire  
en date du 24 mars 2010



Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

## I - CADRE GÉNÉRAL

### I - 1. PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ

#### CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE LA TOURAINE ET DU POITOU

Société Coopérative à capital variable, régie par les dispositions du Livre V du Code Rural, au capital de 100 109 524,75 Euros

Siège Social et Services Administratifs :  
18 rue Salvador Allende  
BP 307  
86008 POITIERS CEDEX

Direction Générale et Services Administratifs :  
Boulevard Winston Churchill  
37041 TOURS CEDEX

RCS POITIERS : D 399 780 097

Exercice social : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre

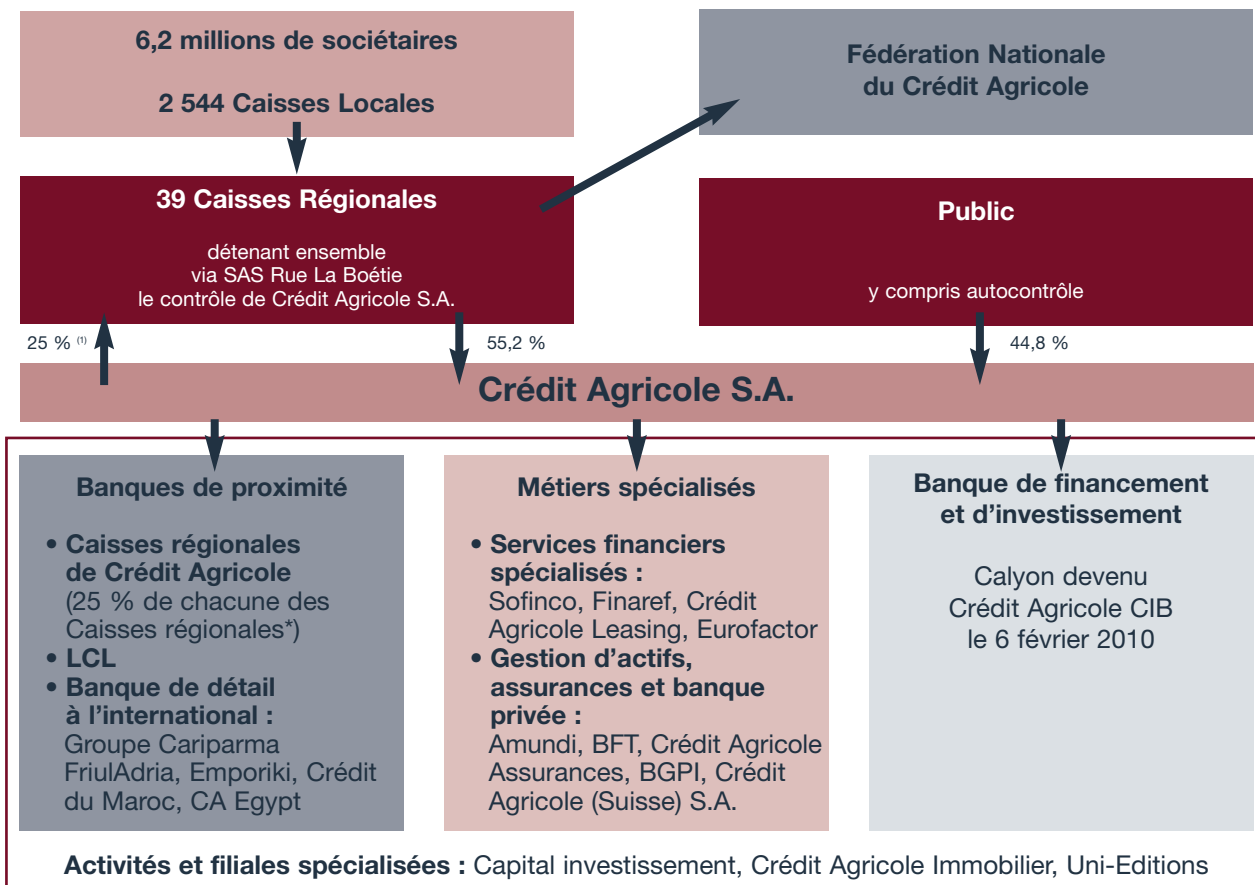
### I - 2. ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

#### I - 2.1. UN GROUPE BANCAIRE D'ESSENCE MUTUALISTE

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et

décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6,2 millions de sociétaires qui élisent quelque 32 600 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie, détenue par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art L511-31 et Art L511-32), à la cohésion du réseau du groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.



<sup>(\*)</sup> À l'exception de la Caisse Régionale de la Corse.

## I - 2.2. ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DE LA CAISSE RÉGIONALE DE LA TOURAINE ET DU POITOU

- Direction Générale
  - Audit Contrôles Périodiques
  - Contrôle Permanents et Conformité
  - Conseiller Juridique
- Direction Générale Adjointe
  - Epargne et Services Technologiques
  - Crédits et Assurances
  - Marketing, Communication et Mutualisme
  - Distribution et ventes
  - Marchés Spécialisés
  - Ressources Humaines et Logistiques
  - Finances et Risques

## I - 3. RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

### I - 3.1. MÉCANISMES FINANCIERS INTERNES

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

#### ► Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en : "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne "Prêts et créances sur les établissements de crédit".

#### ► Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

#### ► Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en oeuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les "avances" (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

#### ► Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine "monétaire" des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

#### ► Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

#### ► Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

#### ► Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

#### ► Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité ("FRBS") destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

### I - 3.2. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Les parts sociales constituant le capital de la Caisse Régionale sont principalement détenues par les Caisses Locales de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou. Des comptes courants bloqués sont souscrits par les Caisses locales pour un montant de 16 406K€.

D'autre part, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou détient 100 % du capital des sociétés SAS Touraine Poitou Immobilier soit 7,6 M€ et SAS Touraine Poitou Expansion soit 5 M€.

## II - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### COMPTE DE RÉSULTAT

| En milliers d'euros  | Notes                 | 31.12.2009     | 31.12.2008     |
|--|-----------------------|----------------|----------------|
| Intérêts et produits assimilés   | 4.1                   | 397 116        | 406 036        |
| Intérêts et charges assimilées   | 4.1                   | -250 857       | -283 720       |
| Commissions (produits)   | 4.2                   | 146 284        | 120 211        |
| Commissions (charges)  | 4.2                   | -20 144        | -18 177        |
| Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat                     | 4.3                   | -1 828         | -6 788         |
| Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente                                  | 4.4 - 6.4             | 8 129          | 38 562         |
| Produits des autres activités  | 4.5                   | 2 976          | 26 049         |
| Charges des autres activités   | 4.5                   | -4 568         | -3 600         |
| <b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>  |                       | <b>277 108</b> | <b>278 573</b> |
| Charges générales d'exploitation   | 4.6 - 7.1 - 7.4 - 7.6 | -147 878       | -147 454       |
| Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles | 4.7                   | -8 005         | -7 907         |
| <b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>  |                       | <b>121 225</b> | <b>123 212</b> |
| Coût du risque   | 4.8                   | -28 741        | -28 847        |
| <b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>   |                       | <b>92 484</b>  | <b>94 365</b>  |
| Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence                                    |                       |                |                |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs   | 4.9                   | -61            | 51             |
| Variations de valeur des écarts d'acquisition  |                       |                |                |
| <b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>  |                       | <b>92 423</b>  | <b>94 416</b>  |
| Impôts sur les bénéfices   | 4.10                  | -31 477        | -20 795        |
| Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession                                 |                       |                |                |
| <b>RÉSULTAT NET</b>  |                       | <b>60 946</b>  | <b>73 621</b>  |
| Intérêts minoritaires  |                       |                |                |
| <b>RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE</b>   |                       | <b>60 946</b>  | <b>73 621</b>  |

## RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

| En milliers d'euros  | 31.12.2009     | 31.12.2008       |
|--|----------------|------------------|
| Ecart de conversion  |                |                  |
| Actifs disponibles à la vente  | 119 793        | (350 479)        |
| Instruments dérivés de couverture  |                |                  |
| <b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence</b> | <b>119 793</b> | <b>(350 479)</b> |
| QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence <sup>(1)</sup>       |                |                  |
| <b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe</b>                          | <b>119 793</b> | <b>(350 479)</b> |
| Résultat net part du groupe  | 60 946         | 73 621           |
| <b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe</b>                    | <b>180 739</b> | <b>(276 858)</b> |
| Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires                    |                |                  |
| <b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>                                   | <b>180 739</b> | <b>(276 858)</b> |

<sup>(1)</sup> la "QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence" est incluse dans les réserves consolidées de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou.

Les montants sont présentés nets d'impôts.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole détiennent la totalité du capital de SAS Rue la Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A. Les opérations sur les titres SAS Rue la Boétie sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination de la valeur du titre. Ces opérations recouvrent par exemple les cessions de titres entre les Caisses régionales ou les augmentations de capital de SAS Rue la Boétie.

Les modalités de valorisation du titre SAS Rue la Boétie, prévues par la convention de liquidité, reposaient jusqu'à présent essentiellement sur la valorisation au cours de bourse des titres Crédit Agricole S.A. Elles ont été modifiées par décision unanime des Caisses régionales et de Crédit Agricole S.A. le 19 mars 2009 afin de continuer à refléter l'objet de la société.

En conséquence, la juste valeur des titres SAS Rue la Boétie détenus par la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou s'est trouvée augmentée par rapport au 31 décembre 2008 de 135 085 K€ en contrepartie des réserves recyclables sur actifs disponibles à la vente.

**BILAN ACTIF**

| <b>ACTIF</b><br>(en milliers d'euros)                    | <b>Notes</b>          | <b>31.12.2009</b> | <b>31.12.2008</b> |
|--|-----------------------|-------------------|-------------------|
| CAISSE, BANQUES CENTRALES                                | 6.1                   | 46 974            | 55 469            |
| ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT         | 6.2                   | 515               | 295               |
| INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE                        | 3.2 - 3.4             | 38 447            | 39 810            |
| ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE                 | 6.4 - 6.6             | 492 886           | 437 175           |
| PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT       | 3.1 - 3.3 - 6.5 - 6.6 | 437 749           | 258 400           |
| PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE                       | 3.1 - 3.3 - 6.5 - 6.6 | 7 351 821         | 7 143 538         |
| ECART DE RÉÉVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX |                       | 20 950            | 17 048            |
| ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE             | 6.6 - 6.8             | 214 133           | 168 693           |
| ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS <sup>(1)</sup>      | 6.10                  | 25 465            | 41 182            |
| COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS               | 6.11                  | 141 875           | 146 118           |
| ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS                |                       |                   |                   |
| PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE |                       |                   |                   |
| IMMEUBLES DE PLACEMENT                                   | 6.12                  | 22                | 38                |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES                              | 6.13                  | 47 406            | 48 994            |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES                            | 6.13                  | 115               | 141               |
| ECARTS D'ACQUISITION                                     |                       |                   |                   |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>                                  |                       | <b>8 818 358</b>  | <b>8 356 901</b>  |

<sup>(1)</sup> au 31/12/2008, cette ligne se décomposait comme suit : actifs d'impôts courants pour 19 747 K€ et actifs d'impôts différés pour 21 435 K€.

Les lignes "Actifs d'impôt courant" et "Actifs d'impôts différés" sont désormais regroupées sur la ligne "Actifs d'impôts courants et différés". La présentation des données au 31/12/2008 a été modifiée en conséquence.

**BILAN PASSIF**

| <b>PASSIF</b><br>(en milliers d'euros)                       | <b>Notes</b>    | <b>31.12.2009</b> | <b>31.12.2008</b> |
|--|-----------------|-------------------|-------------------|
| BANQUES CENTRALES  |                 |                   |                   |
| PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT            | 6.2             | 6 419             | 6 175             |
| INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE                            | 3.2 - 3.4       | 28 615            | 28 313            |
| DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT                   | 3.3 - 6.7       | 5 331 631         | 5 051 003         |
| DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE                                   | 3.1 - 3.3 - 6.7 | 2 074 158         | 2 083 860         |
| DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE                             | 3.2 - 3.3 - 6.9 | 16                | 9 372             |
| ÉCART DE RÉÉVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX     |                 | 32 472            | 28 237            |
| PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS                        | 6.10            | 10 290            |                   |
| COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS                  | 6.11            | 149 129           | 137 168           |
| DETTES LIÉES AUX ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS   |                 |                   |                   |
| PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE               |                 |                   |                   |
| PROVISIONS   | 6.14            | 25 075            | 24 920            |
| DETTES SUBORDONNÉES  | 3.2 - 3.3 - 6.9 | 0                 | 4 708             |
| <b>TOTAL DETTES</b>  |                 | <b>7 657 805</b>  | <b>7 373 756</b>  |
| CAPITAUX PROPRES   |                 |                   |                   |
| CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE                              |                 | 1 160 553         | 983 145           |
| CAPITAL ET RÉSERVES LIÉES                                    |                 | 365 367           | 355 296           |
| RÉSERVES CONSOLIDÉES   |                 | 733 349           | 673 130           |
| GAINS OU PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRE |                 | 891               | -118 902          |
| RÉSULTAT DE L'EXERCICE                                       |                 | 60 946            | 73 621            |
| INTÉRÊTS MINORITAIRES  |                 |                   |                   |
| <b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>                                |                 | <b>1 160 553</b>  | <b>983 145</b>    |
| <b>TOTAL DU PASSIF</b>                                       |                 | <b>8 818 358</b>  | <b>8 356 901</b>  |

Les lignes "Passifs d'impôt courant" et "Passifs d'impôts différés" sont désormais regroupées sur la ligne "Passifs d'impôts courants et différés". La présentation des données au 31/12/2008 a été modifiée en conséquence.



## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

| (en milliers d'euros)  | Capital et réserves liées |  |                                     | Capital et Réserves consolidées part du Groupe | Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres <sup>(2)</sup> | Résultat net part du Groupe | Total des capitaux propres part du Groupe | Capitaux propres part des minoritaires | Total des capitaux propres consolidés |
|--|---------------------------|--|-------------------------------------|--|--|-----------------------------|---|--|---------------------------------------|
|  | Capital                   | Primes et Réserves consolidées liées au capital <sup>(1)</sup> | Elimination des titres auto-détenus |  |  |                             |   |  |                                       |
| <b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2008</b>   | <b>151 422</b>            | <b>205 696</b>   | <b>0</b>                            | <b>687 267</b>                                 | <b>231 577</b>   | <b>0</b>                    | <b>1 275 962</b>                          |  | <b>1 275 962</b>                      |
| Diminution de capital  | -1 822                    |  |                                     | 0  |  |                             | -1 822                                    |  | -1 822                                |
| Variation des titres auto détenus  |                           |  |                                     | 0  |  |                             | 0   |  | 0                                     |
| Dividendes versés en 2008  |                           |  |                                     | -14 137  |  |                             | -14 137                                   |  | -14 137                               |
| Dividendes reçus des CR et filiales  |                           |  |                                     | 0  |  |                             | 0   |  | 0                                     |
| Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires   |                           |  |                                     | 0  |  |                             | 0   |  | 0                                     |
| Mouvements liés aux stock options  |                           |  |                                     | 0  |  |                             | 0   |  | 0                                     |
| <b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>  | <b>-1 822</b>             | <b>0</b>   | <b>0</b>                            | <b>-14 137</b>                                 | <b>0</b>   | <b>0</b>                    | <b>-15 959</b>                            | <b>0</b>                               | <b>-15 959</b>                        |
| <b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>                 | <b>0</b>                  | <b>0</b>   | <b>0</b>                            | <b>0</b>                                       | <b>-350 479</b>  | <b>0</b>                    | <b>-350 479</b>                           | <b>0</b>                               | <b>-350 479</b>                       |
| Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence                |                           |  |                                     | 0  |  |                             | 0   |  | 0                                     |
| Résultat au 31.12.2008   |                           |  |                                     | 0  |  | 73 621                      | 73 621                                    |  | 73 621                                |
| Autres variations  |                           |  |                                     | 0  |  |                             | 0   |  | 0                                     |
| <b>Capitaux propres au 31 décembre 2008</b>  | <b>149 600</b>            | <b>205 696</b>   | <b>0</b>                            | <b>673 130</b>                                 | <b>-118 902</b>  | <b>73 621</b>               | <b>983 145</b>                            | <b>0</b>                               | <b>983 145</b>                        |
| Affectation du résultat 2008   |                           |  |                                     | 73 621   |  | -73 621                     | 0   |  | 0                                     |
| <b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2009</b>   | <b>149 600</b>            | <b>205 696</b>   | <b>0</b>                            | <b>746 751</b>                                 | <b>-118 902</b>  | <b>0</b>                    | <b>983 145</b>                            | <b>0</b>                               | <b>983 145</b>                        |
| Augmentation de capital (Parts Sociales des Caisses Locales)                                       | 11 048                    |  |                                     |  |  |                             | 11 048                                    |  | 11 048                                |
| Variation des titres auto détenus  | -977                      |  |                                     |  |  |                             | -977                                      |  | -977                                  |
| Dividendes versés en 2009  |                           |  |                                     | -13 402  |  |                             | -13 402                                   |  | -13 402                               |
| Dividendes reçus des CR et filiales  |                           |  |                                     | 0  |  |                             | 0   |  | 0                                     |
| Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires   |                           |  |                                     | 0  |  |                             | 0   |  | 0                                     |
| Mouvements liés aux stock options  |                           |  |                                     | 0  |  |                             | 0   |  | 0                                     |
| <b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>  | <b>10 071</b>             | <b>0</b>   | <b>0</b>                            | <b>-13 402</b>                                 | <b>0</b>   | <b>0</b>                    | <b>-3 331</b>                             | <b>0</b>                               | <b>-3 331</b>                         |
| <b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres<sup>(2)</sup></b>   | <b>0</b>                  | <b>0</b>   | <b>0</b>                            | <b>0</b>                                       | <b>119 793</b>   | <b>0</b>                    | <b>119 793</b>                            | <b>0</b>                               | <b>119 793</b>                        |
| Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence <sup>(2)</sup> |                           |  |                                     | 0  |  |                             | 0   |  | 0                                     |
| Résultat au 31.12.2009   |                           |  |                                     | 0  |  | 60 946                      | 60 946                                    |  | 60 946                                |
| Autres variations  |                           |  |                                     | 0  |  |                             | 0   |  | 0                                     |
| <b>Capitaux propres au 31 décembre 2009</b>  | <b>159 671</b>            | <b>205 696</b>   | <b>0</b>                            | <b>733 349</b>                                 | <b>891</b>   | <b>60 946</b>               | <b>1 160 553</b>                          | <b>0</b>                               | <b>1 160 553</b>                      |

<sup>(1)</sup> Réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle

<sup>(2)</sup> Dont une augmentation de 120 916 K€ des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres liée à l'augmentation de la juste valeur des titres SAS Rue la Boétie dans le cadre de la modification des modalités de valorisation du titre SAS Rue la Boétie telle que décrite sous le tableau du "résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres"

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les montants sortis des capitaux propres par transfert en compte de résultat et relatifs à des couvertures de flux de trésorerie sont positionnés en Produit Net Bancaire.

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance. Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations

dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille "actifs financiers disponibles à la vente" sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

| TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE (en milliers d'euros)  | 2009            | 2008            |
|---|-----------------|-----------------|
| <b>Résultat avant impôts</b>  | <b>92 423</b>   | <b>94 416</b>   |
| Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles   | 8 014           | 7 916           |
| Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations  |                 |                 |
| Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions  | 27 963          | 29 715          |
| Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence   |                 |                 |
| Résultat net des activités d'investissement   | 75              | -192            |
| Résultat net des activités de financement   | 106             | 417             |
| Autres mouvements   | -12 031         | 27 772          |
| <b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b> | <b>24 127</b>   | <b>65 628</b>   |
| Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit  | 21 176          | 482 711         |
| Flux liés aux opérations avec la clientèle  | -251 680        | -315 987        |
| Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers                                  | -8 529          | -18 534         |
| Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers                                     | 55 316          | 139 953         |
| Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence  |                 |                 |
| Impôts versés   | -10 011         | -26 722         |
| <b>Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>        | <b>-193 728</b> | <b>261 421</b>  |
| <b>TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPÉRATIONNELLE (A)</b>                              | <b>-77 178</b>  | <b>421 465</b>  |
| <b>Flux liés aux participations <sup>(1)</sup></b>  | <b>-14 353</b>  | <b>-86 185</b>  |
| <b>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</b>   | <b>-6 452</b>   | <b>-4 063</b>   |
| <b>TOTAL Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)</b>                               | <b>-20 805</b>  | <b>-90 248</b>  |
| <b>Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires <sup>(2)</sup></b>                        | <b>-2 354</b>   | <b>-15 863</b>  |
| <b>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement <sup>(3)</sup></b>                 | <b>-4 814</b>   | <b>-8 247</b>   |
| <b>TOTAL Flux nets de trésorerie liés aux opérations de FINANCEMENT (C)</b>                                 | <b>-7 168</b>   | <b>-24 110</b>  |
| <b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</b>           |                 |                 |
| <b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)</b>    | <b>-105 151</b> | <b>307 107</b>  |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>  | <b>78 750</b>   | <b>-228 357</b> |
| Solde net des comptes de caisse et banques centrales <sup>(4)</sup>   | 55 332          | 54 294          |
| Solde net des comptes, prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit <sup>(5)</sup>            | 23 418          | -282 651        |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>   | <b>-26 401</b>  | <b>78 750</b>   |
| Solde net des comptes de caisse et banques centrales <sup>(4)</sup>   | 46 938          | 55 332          |
| Solde net des comptes, prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit <sup>(5)</sup>            | -73 339         | 23 418          |
| <b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>                                    | <b>-105 151</b> | <b>307 107</b>  |

<sup>(1)</sup> Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2.2. L'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou porte notamment sur les opérations suivantes :

- SAS Touraine Poitou Immobilier : + 900 K€
- SAS La Boétie : - 14 168 K€
- SAS International : + 2 450 K€
- SACAM Avenir : - 2 164 K€
- SACAM Participations : - 1 568 K€

<sup>(2)</sup> Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou à ses actionnaires, à hauteur de - 13 402 K€ pour l'année 2009. Ce montant comprend également l'évolution du capital des Caisses Locales pour 11 048 K€.

<sup>(3)</sup> Au cours de l'année 2009, les émissions nettes de dettes subordonnées s'élèvent à - 4 600 K€

<sup>(4)</sup> composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1 (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

<sup>(5)</sup> composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en Note 6.5. et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en Note 6.7. (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

### III - NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

#### III - 1. PRINCIPES ET MÉTHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISÉS.

##### III - 1.1. NORMES APPLICABLES ET COMPARABILITÉ

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union Européenne et applicables au 31 décembre 2009.

Le groupe Crédit Agricole applique ce référentiel, en utilisant les dispositions de la norme IAS 39 dans sa version retenue par l'Union Européenne (version dite "carve out"), qui autorise certaines dérogations dans l'application pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne, à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission)

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2008.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2009 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2009. Celles-ci portent sur :

- la norme IFRS 8 issue du règlement du 21 novembre 2007 (CE n°1358/2007), relative aux secteurs opérationnels et remplaçant la norme IAS 14 relative à l'information sectorielle.

La première application d'IFRS 8 n'a pas entraîné de modification dans l'information sectorielle présentée par la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou. En effet, le premier niveau d'information sectorielle présentée par la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou sur les exercices précédents correspond déjà en pratique aux secteurs opérationnels à présenter selon les dispositions d'IFRS 8 ;

- l'amendement de la norme IAS 23 issu du règlement du 10 décembre 2008 (CE n°1260/2008), relative aux coûts d'emprunt ;
- l'amendement de la norme IFRS 2 issu du règlement du 16 décembre 2008 (CE n°1261/2008), relative au paiement fondé sur des actions et portant sur les conditions d'acquisition des droits et annulations de transactions ;
- la révision de la norme IAS 1 issue du règlement du 17 décembre 2008 (CE n°1274/2008), relative à la présentation des états financiers. En application de cet amendement un état du "résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres" est désormais présenté dans les états financiers et est complété par des notes annexes ;
- les amendements des normes IAS 32 et IAS 1, issus du règlement du 21 janvier 2009 (CE n°53-2009), relatifs au classement de certains instruments financiers et aux informations liées à fournir ;
- les amendements des normes IAS 27 et IFRS 1, issus du

règlement du 23 janvier 2009 (CE n°69-2009), relatifs au coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entité associée ;

- 35 amendements visant à améliorer et clarifier 18 normes et issus du règlement du 23 janvier 2009 (CE n°70-2009). La date de première application de l'amendement de la norme IFRS 5, et de l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle, est repoussée aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 ;
- les amendements des normes IAS 39 et IFRS 7, issus du règlement du 9 septembre 2009 (CE n°824-2009), relatifs à la date d'entrée en vigueur et à la transition pour le reclassement des actifs financiers ;
- l'amendement de la norme IFRS 7 issu du règlement du 27 novembre 2009 (CE n°1165-2009), relatif aux informations à fournir sur les instruments financiers. L'objectif principal de cet amendement est d'améliorer les informations données dans les états financiers en matière d'évaluation à la juste valeur des instruments financiers et de présentation du risque de liquidité ;
- l'interprétation IFRIC 11 issue du règlement du 1<sup>er</sup> juin 2007 (CE n°611/2007), relative au traitement des actions propres et des transactions intra-groupe dans le cadre de la norme IFRS 2 portant sur le paiement fondé sur des actions ;
- l'interprétation IFRIC 13 issue du règlement du 16 décembre 2008 (CE n°1262/2008), relative au programme de fidélisation des clients ;
- l'interprétation IFRIC 14 issue du règlement du 16 décembre 2008 (CE n°1263/2008), relative au plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, aux exigences de financement minimal et à leur interaction dans le cadre de la norme IAS 19 portant sur les avantages du personnel ;
- les amendements de l'interprétation IFRIC 9 et de la norme IAS 39 issus du règlement du 30 novembre 2009 (CE n°1171/2009), relatifs aux dérivés incorporés et à leur réexamen lors de reclassements.

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Néanmoins, la révision de la norme IAS 1 et l'amendement IFRS 7 ont eu des conséquences en matière de présentation des états financiers avec :

- la communication du nouvel état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (IAS 1) ;
- la présentation en annexe des instruments comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie fondée sur trois niveaux (IFRS 7).

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application de normes et interprétations est optionnelle sur une période, celles-ci ne sont pas retenues par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

- l'amendement de la norme IFRS 5, issu du règlement du 23 janvier 2009 (CE n°70-2009), relatif aux filiales faisant l'objet d'un plan de vente entraînant la perte de contrôle, et l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle. Ces amendements seront appliqués pour la première fois au 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;

- la révision de la norme IAS 27 issue du règlement du 3 juin 2009 (CE n°494/2009), relative aux états financiers consolidés et individuels. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;
- la révision de la norme IFRS 3 issue du règlement du 3 juin 2009 (CE n°495/2009), relative aux regroupements d'entreprises. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;
- l'amendement de la norme IAS 39, issu du règlement du 15 septembre 2009 (CE n°839/2009), relatif aux éléments éligibles à la couverture. Cet amendement sera appliqué pour la première fois au 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;
- la révision de la norme IFRS 1 issue du règlement du 25 novembre 2009 (CE n°1136/2009), relative à la première adoption des normes internationales. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;
- l'amendement de la norme IAS 32, issu du règlement du 23 décembre 2009 (CE n°1293/2009), relatif au classement des émissions de droit. Cet amendement sera appliqué pour la première fois au 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;
- l'interprétation IFRIC 12 issue du règlement du 25 mars 2009 (CE n°254/2009), relative aux accords de concession de services, et qui ne concerne pas les activités du Groupe. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;
- l'interprétation IFRIC 16 issue du règlement du 4 juin 2009 (CE n°460/2009), relative aux couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1<sup>er</sup> janvier 2010.
- l'interprétation IFRIC 15 issue du règlement du 22 juillet 2009 (CE n°636/2009), relative aux contrats de construction de biens immobiliers traités dans les normes IAS 11, contrats de construction, et IAS18, produits des activités ordinaires. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;
- l'interprétation IFRIC 17 issue du règlement du 26 novembre 2009 (CE n° 1142/2009), relative à la distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;
- l'interprétation IFRIC 18 issue du règlement du 27 novembre 2009 (CE n°1164/2009), relative au transfert d'actifs provenant de clients, et qui ne concerne pas les activités du Groupe. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2009.

### III - 1.2. FORMAT DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la

Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ; tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2009-R.04 du 2 juillet 2009 qui annule et remplace la recommandation CNC n°2004-R-03 du 27 octobre 2004.

### III - 1.3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux,
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change,
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays,
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers des activités de marché évalués à la juste valeur,
- les participations non consolidées,
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs,
- les plans de stock-option,
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et détenus à maturité,
- les dépréciations des créances irrécouvrables,
- les provisions,
- les dépréciations des écarts d'acquisition,
- les actifs d'impôt différé.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

#### ► Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission Européenne le 19 novembre 2004 et complétée par les règlements (CE) n°1751/2005 du 25 octobre 2005, n°1864/2005 du 15 novembre 2005 relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur et n°1004/2008 du 15 octobre 2008 relatif au reclassement d'actifs financiers.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

#### ► Titres à l'actif

##### *Classification des titres à l'actif*

Les titres sont classés dans les quatre catégories d'actifs financiers définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

##### Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. L'option juste valeur par résultat est généralement utilisée afin d'éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus. Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie "Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature" et sont évalués en mark-to-market.

##### Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (éligible aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a l'intention et la capacité de conserver

jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance ;

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "dépréciation des titres" pour les titres évalués au coût amorti.

##### Prêts et créances

La catégorie "Prêts et créances" enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille "prêts et créances" sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "dépréciation des titres" pour les titres évalués au coût amorti.

##### Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie "Actifs financiers disponibles à la vente" est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "dépréciation des titres".

#### *Dépréciation des titres*

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme.

Au-delà de ces critères, la Caisse Régionale constate une dépréciation en cas de baisse de cours supérieure à 50 % ou observée pendant plus de 2 ans.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

#### *Date d'enregistrement des titres*

Crédit Agricole S.A. enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories "Titres détenus jusqu'à l'échéance" et "Prêts et créances". Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

#### ► Reclassements d'instruments financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union Européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories "actifs financiers détenus à des fins de transaction" et "actifs financiers disponibles à la vente" vers la catégorie "prêts et créances", si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie "actifs financiers détenus à des fins de transaction" vers les catégories "actifs financiers disponibles à la vente" ou "actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance", si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti selon le cas.

Les informations sur les reclassements réalisés par la Caisse

Régionale de la Touraine et du Poitou en application de la norme IAS 39 sont données dans la note 9.

#### ► Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie "Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature" et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

#### *Créances dépréciées*

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en "prêts et créances" sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisées au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par un ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

#### Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location-financement immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée d'encours en encours dépréciés entraîne par "contagion" un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Parmi les encours dépréciés, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou distingue les encours dépréciés compromis des encours dépréciés non compromis :

- les créances dépréciées compromises sont les créances dépréciées dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé ;
- les créances dépréciées non compromises sont les créances dépréciées qui ne répondent pas à la définition des créances dépréciées compromises.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes provisionnelles au titre des encours dépréciés et dépréciés compromis.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes provisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt,
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

#### Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que dépréciations sur encours sensibles (encours sous surveillance), calculées à partir de modèles Bâle II, les dépréciations sectorielles et les dépréciations sur pays à risque.

- Dépréciations sur encours en souffrance :

Les dépréciations sur ces encours sont calculées à partir de modèles Bâle II.

Dans le cadre du projet Bâle II, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, reflète le jugement expérimenté de la Direction, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle II, tels que l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendues, ainsi que divers facteurs économiques, conjoncturels ou autres.

- Autres dépréciations sur base collective :

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel. Ces secteurs concernent notamment l'élevage ovins, bovins et porcins. Des provisions sont également constituées pour le secteur immobilier.

#### *Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)*

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés" et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

#### ► Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

#### ► Titres au passif

##### Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Les parts sociales émises par les Caisses régionales et des Caisses locales sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.

L'amendement IAS 32 adopté par l'Union Européenne le 21 janvier 2009 permet, sous certaines conditions, la qualification en instrument de capitaux propres d'instruments financiers constituant auparavant des dettes. Ces instruments financiers sont :

- les instruments, émis par l'émetteur, remboursables au gré du porteur ;
- les instruments créant une obligation pour l'émetteur d'avoir à rembourser le porteur lors de la liquidation, sur la base de sa part dans l'actif net.

Ainsi, dès lors que ces conditions sont remplies, les parts d'OPCVM émises au passif doivent dorénavant être classées en capitaux propres.

Par symétrie, le groupe Crédit Agricole a revu la qualification des parts d'OPCVM détenues à l'actif. Ainsi les parts d'OPCVM Obligataires et Monétaires sont toujours considérées comme des instruments de dettes ; les autres parts D'OPCVM (Equity, mixtes, alternatives, ..) sont désormais considérées comme des instruments de capitaux propres.

##### Rachat d'actions propres

Les actions propres ou instruments dérivés équivalents telles les options sur actions rachetées par la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou, y compris les actions détenues en couverture des plans de stock-options, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

#### ► Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des "Dettes envers la clientèle" malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la Note 6.14.

#### ► Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

##### *La comptabilité de couverture*

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.



Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (version dite "carve out"). De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

#### **Dérivés incorporés :**

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

#### **► Détermination de la juste valeur des instruments financiers**

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées

conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le Groupe applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotés sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et basées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et basée sur des données de marché observables,

- Les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont basés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structures de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent "observables", la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

#### Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie "actifs financiers disponibles à la vente" car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

#### ► Gains ou pertes nets sur instruments financiers

##### *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :*

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par

résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

##### *Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente :*

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

#### ► Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement si il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

#### ► Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé de :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 "provisions, passifs éventuels et actifs éventuels" ; ou

- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 “Produits des activités ordinaires”.

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l’objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

#### ► Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d’actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu’ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l’entité continue à comptabiliser l’actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

#### ► Provisions (IAS 37 et 19)

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d’un événement passé, dont il est probable qu’une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l’échéance ou le montant sont incertains mais dont l’estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l’effet est significatif.

Au titre des obligations autres que liées au risque de crédit, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d’exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l’épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d’une part, à l’obligation de rémunérer l’épargne dans le futur à un taux fixé à l’ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d’autre part, à l’octroi d’un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d’épargne-logement à un taux déterminé fixé à l’ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan

épargne-logement et pour l’ensemble des comptes d’épargne-logement, sachant qu’il n’y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d’évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l’estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d’observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L’évaluation des provisions suivantes peut également faire l’objet d’estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l’objet d’un recensement des risques avérés, l’appréciation de la fréquence de l’incident et le montant de l’impact financier potentiel intègrent le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d’arrêtés des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.14

#### ► Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l’exercice ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l’exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l’emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

#### ► Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l’emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l’exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

La méthode d’évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l’emploi relevant de la catégorie de régimes à prestation définie.

### ► Avantages postérieurs à l'emploi

#### *Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies*

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. Note 7.4.).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute les écarts actuariels constatés en résultat. De fait, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a choisi de ne pas appliquer l'option ouverte par la norme IAS 19 § 93 qui consiste à comptabiliser les écarts actuariels en dehors du résultat et à les présenter en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Par conséquent, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

#### *Plans de retraite – régimes à cotisations définies*

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels

cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

### ► Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 "Paiements en actions et assimilés" impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme, qui s'applique aux plans accordés après le 07/11/2002, conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 2, et dont les droits ne sont pas encore acquis au 01/01/2005, concerne deux cas de figure :

- les transactions dont le paiement est fondé sur les actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole S.A. éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres.

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle Black & Scholes. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique "frais de personnel" en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit 4 ans pour tous les plans existants.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2, étant précisé que la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou applique les termes du communiqué du CNC du 21 décembre 2004 complété par le communiqué du CNC du 7 février 2007. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

Aucune augmentation de capital réservée aux salariés n'a été effectuée par le Groupe en 2009.

Par ailleurs, l'IFRIC 11 ayant clarifié les modalités d'application d'une norme existante et déjà appliquée par la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou (IFRS 2), les conséquences de cette clarification ont été prises en compte à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2007. La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénouées par instruments de capitaux propres de Crédit agricole S.A. (si concerné), ainsi que celles relatives aux souscriptions d'actions sont désormais comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des "réserves consolidées part du Groupe".

## ► Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme "le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice". Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles. La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt réellement supportée par l'entité au titre de ces

plus-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
  - a) soit sur la même entité imposable,
  - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique "Impôts sur le bénéfice" du compte de résultat.

## ► Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce acquis. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

| Composant                | Durée d'amortissement |
|--------------------------|-----------------------|
| Foncier                  | Non amortissable      |
| Gros œuvre               | 30 à 80 ans           |
| Second œuvre             | 8 à 40 ans            |
| Installations techniques | 5 à 25 ans            |
| Agencements              | 5 à 15 ans            |
| Matériel informatique    | 4 à 7 ans             |
| Matériel spécialisé      | 4 à 5 ans             |

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

#### ► Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

#### ► Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en

résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;

- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique "commissions" et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

- a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- 1) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
- 2) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
- 3) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;

- b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

#### ► Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
  - a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
  - b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,
  - c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

#### ► Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes "Actifs non courants destinés à être cédés" et "Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés".

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

### III - 1.4. PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION (IAS 27, 28 ET 31)

#### ► Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la

Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

Par exception, les entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

#### Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existe, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

#### ► Notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

#### ► Consolidation des entités ad hoc

La consolidation des entités ad hoc (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12.

En application de ce texte, une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée, même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés. La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou ne détient pas de fonds dédiés.

#### ► Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

#### ► Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou ;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le

prolongement de celle de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou ;

- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

#### ► Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

### III - 2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2009 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes.

#### III - 2.1. EVOLUTIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION DE L'EXERCICE

##### ► Sociétés nouvellement consolidées au 31 décembre 2009

NÉANT

##### ► Sociétés sorties du périmètre au 31 décembre 2009

NÉANT

##### ► Changement de dénomination sociale

NÉANT

##### ► Changement de méthode de consolidation

NÉANT

#### III - 2.2. PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille "Actifs disponibles à la vente", sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.



## DÉTAIL DES PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES :

| En milliers d'€  | 31.12.2009      |                                   | 31.12.2008      |                                   |
|--|-----------------|-----------------------------------|-----------------|-----------------------------------|
|  | Valeur au bilan | % de capital détenu par le Groupe | Valeur au bilan | % de capital détenu par le Groupe |
| TOUFFENET CARNOT   | 817             | 99,99                             | 817             | 99,99                             |
| SAS TOURAINE POITOU IMMOBILIER <sup>(2)</sup>                                    | 7 600           | 100,00                            | 10 000          | 100,00                            |
| CATP EXPANSION   | 5 000           | 100,00                            | 5 000           | 100,00                            |
| CARCIE   | 260             | 26,00                             | 260             | 26,00                             |
| SACAM PROGICA  | 199             | 2,10                              | 190             | 2,10                              |
| CEDICAM  | 167             | 1,16                              | 167             | 1,16                              |
| SACAM MACHINISME   | 76              | 2,30                              | 70              | 2,30                              |
| SAS RUE DE LA BOETIE   | 371 067         | 2,27                              | 235 982         | 2,27                              |
| SEGUR  | 4               | 2,26                              | 4               | 2,26                              |
| MIROMESNIL   | 4               | 2,26                              | 4               | 2,26                              |
| RADIAN   | 4               | 1,79                              | 40              | 1,79                              |
| COURCELLES   | 3               | 2,25                              | 3               | 2,25                              |
| SACAM DEVELOPPEMENT  | 19 800          | 2,47                              | 19 469          | 2,47                              |
| SACAM  |                 |                                   | 2 616           | 2,81                              |
| SACAM PARTICIPATIONS   | 1 573           | 1,89                              | 5               | 1,89                              |
| SACAM ASSURANCE CAUTION  | 323             | 2,18                              | 362             | 2,18                              |
| VAUBAN FINANCES  | 574             | 3,05                              | 574             | 3,05                              |
| ATTICA   | 117             | 1,16                              | 117             | 1,16                              |
| CA TITRES  | 962             | 1,75                              | 962             | 1,75                              |
| CREATION CROISSANCE CENTRE   | 43              | 8,58                              | 43              | 8,58                              |
| FDER SOFIPAR AZ 86 VIENNE  |                 |                                   | 1               | 99,00                             |
| POITOU CHARENTES EXPANSION   | 69              | 0,84                              | 69              | 0,84                              |
| SOFIPAR PANNIER 7 K  | 110             | 10,00                             | 110             | 10,00                             |
| VIENNE RURALE  | 2               | 12,50                             | 2               | 12,50                             |
| SAFER POITOU CHARENTES   | 65              | 5,44                              | 65              | 5,44                              |
| SAFER DU CENTRE  | 53              | 5,84                              | 53              | 5,84                              |
| SEMIVIT  | 12              | 1,53                              | 12              | 1,53                              |
| SACAM INTERNATIONAL  | 20 089          | 2,27                              | 23 995          | 2,27                              |
| SEMEVAL  | 2               | 0,16                              | 2               | 0,16                              |
| CONSEIL VOYAGES TOURS  |                 |                                   | 73              | 100,00                            |
| PARTENAIRES  |                 |                                   | 159             | 3,48                              |
| LOGICIEL IMMOBILIER  | 13              | 5,88                              | 13              | 5,88                              |
| SQUARE HABITAT   | 11              | 1,39                              | 10              | 1,39                              |
| CARVEST  | 16              | 5,00                              | 16              | 5,00                              |
| VAL AGRO CARBONNE RENOUVELLEMENT   | 25              | 1,09                              | 25              | 1,09                              |
| SACAM AVENIR   | 2 164           | 2,45                              |                 |                                   |
| CA AGIS  | 169             | 1,13                              |                 |                                   |
| SACAM SANTEFFI   | 92              | 2,02                              | 30              | 2,02                              |
| TLJ  |                 |                                   | 57              | 1,29                              |
| SACAM PLEIN CHAMP  | 36              | 1,75                              | 69              | 1,75                              |
| SACAM FIRECA   | 1 141           | 2,17                              | 1 108           | 2,17                              |
| CENTRE CAPITAL DEVELOPPEMENT   | 131             | 1,18                              | 131             | 1,18                              |
| SERGIES  | 264             | 4,00                              | 264             | 4,00                              |
| SCI CAM  | 1 480           | 2,50                              | 1 480           | 2,50                              |
| AGRO INVESTISSEMENTS   | 171             | 1,25                              | 179             | 1,25                              |
| IMMOBILIERE PIERRE ET VICTOIRE   | 100             | 13,70                             | 100             | 13,70                             |
| DIVERS TITRES  |                 |                                   | 1               | NS                                |
| <b>Valeur au bilan des titres de participation non consolidés <sup>(1)</sup></b> | <b>434 808</b>  |                                   | <b>304 709</b>  |                                   |

<sup>(1)</sup> Dont 773 K € comptabilisés en résultat au titre de la dépréciation durable.

<sup>(2)</sup> Société constituée afin d'acquérir des agences immobilières. La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou met effectivement en place une stratégie de diversification d'activités. Les entités immobilières ne sont pas consolidées car l'impact est jugé non significatif.

La valeur au bilan des titres de participation non consolidés est déterminée à la juste-valeur. Les principales valorisations sont communiquées par la Fédération Nationale du Crédit Agricole. L'impact global en capitaux propres des réévaluations des titres non consolidés s'élève à - 3 791 milliers d'euros.

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille "Actifs disponibles à la vente", sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement

**III - 2.3 ECARTS D'ACQUISITION**

NÉANT

**III - 3. GESTION FINANCIÈRE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE**

La gestion des risques bancaires au sein de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou est assurée par la Direction Financière et Risques qui est rattachée au Directeur Général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre "facteurs de risque", comme le permet la norme IFRS7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

**III - 3.1. RISQUE DE CRÉDIT**

(cf. rapport de gestion Le risque de crédit et de contrepartie)

**Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie**

est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

**Exposition maximale au risque de crédit**

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

| En milliers d'euros   | 31.12.2009        | 31.12.2008       |
|---|-------------------|------------------|
| Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrat en unités de compte) | 515               | 295              |
| Instruments dérivés de couverture   | 38 447            | 39 810           |
| Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)   | 492 886           | 437 175          |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)   | 437 749           | 258 400          |
| Prêts et créances sur la clientèle  | 7 351 821         | 7 143 538        |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance  | 214 133           | 168 693          |
| <b>Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciation)</b>   | <b>8 535 551</b>  | <b>8 047 911</b> |
| Engagements de financement donnés   | 1 216 411         | 1 132 824        |
| Engagements de garantie financière donnés   | 287 461           | 220 233          |
| Provisions - Engagements par signature  | -592              | -1 074           |
| <b>Exposition des engagements hors-bilan (nets de provisions)</b>   | <b>1 503 280</b>  | <b>1 351 983</b> |
| <b>TOTAL Exposition nette</b>   | <b>10 038 831</b> | <b>9 399 894</b> |

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques

## Concentrations par agents économiques de l'activité de crédit

## PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE) :

| En milliers d'euros                       | 31.12.2009       |  |                         |                             |                       |                  | 31.12.2008       |  |                         |                             |                       |                  |
|---|------------------|--|-------------------------|-----------------------------|-----------------------|------------------|------------------|--|-------------------------|-----------------------------|-----------------------|------------------|
|   | Encours bruts    | Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle |                         | Dépréciations individuelles |                       | Total            | Encours bruts    | Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle |                         | Dépréciations individuelles |                       | Total            |
|   |                  | Encours bruts non compromis                        | Encours bruts compromis | sur Encours non compromis   | sur Encours compromis |                  |                  | Encours bruts non compromis                        | Encours bruts compromis | sur Encours non compromis   | sur Encours compromis |                  |
| Administrations centrales                 | 5 620            |  |                         |                             |                       | 5 620            | 5 984            |  |                         |                             |                       | 5 984            |
| Etablissements de crédit                  | 652              |  |                         |                             |                       | 652              | 56               |  |                         |                             |                       | 56               |
| Institutions non établissements de crédit | 781 852          | 1 340  | 5                       | 1 113                       | 5                     | 780 734          | 694 608          |  |                         |                             |                       | 694 608          |
| Grandes entreprises                       | 1 379 573        | 30 640   | 31 534                  | 21 415                      | 19 689                | 1 338 469        | 1 414 246        | 20 630   | 14 308                  | 26 287                      | 15 183                | 1 384 755        |
| Clientèle de détail                       | 5 323 594        | 49 815   | 70 443                  | 24 028                      | 49 524                | 5 250 042        | 5 142 594        | 45 317   | 25 726                  | 53 863                      | 41 908                | 5 074 960        |
| <b>Total <sup>(1)</sup></b>               | <b>7 491 291</b> | <b>81 795</b>                                      | <b>101 982</b>          | <b>46 556</b>               | <b>69 218</b>         | <b>7 375 517</b> | <b>7 257 488</b> | <b>65 947</b>                                      | <b>40 034</b>           | <b>80 150</b>               | <b>57 091</b>         | <b>7 160 363</b> |
| <b>Créances rattachées nettes</b>         |                  |  |                         |                             |                       | <b>40 638</b>    |                  |  |                         |                             |                       | <b>44 966</b>    |
| <b>Dépréciations sur base collective</b>  |                  |  |                         |                             |                       | <b>-63 682</b>   |                  |  |                         |                             |                       | <b>-61 735</b>   |
| <b>Valeurs nettes au bilan</b>            |                  |  |                         |                             |                       | <b>7 352 473</b> |                  |  |                         |                             |                       | <b>7 143 594</b> |

<sup>(1)</sup> Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 20 752 milliers d'euros au 31.12.2009

Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 13 027 milliers d'euros au 31.12.2008

## ENGAGEMENTS DONNÉS EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

| En milliers d'euros   | 31.12.2009       | 31.12.2008       |
|---|------------------|------------------|
| <b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b> |                  |                  |
| Administrations centrales                                   |                  |                  |
| Institutions non établissements de crédit                   | 104 712          | 73 641           |
| Grandes entreprises   | 450 185          | 404 170          |
| Clientèle de détail   | 647 743          | 643 415          |
| <b>Total</b>  | <b>1 202 640</b> | <b>1 121 226</b> |
| <b>Engagements de garantie en faveur de la clientèle</b>    |                  |                  |
| Administrations centrales                                   |                  |                  |
| Institutions non établissements de crédit                   | 1 271            | 4 926            |
| Grandes entreprises   | 115 985          | 111 143          |
| Clientèle de détail   | 30 258           | 32 500           |
| <b>Total</b>  | <b>147 514</b>   | <b>148 569</b>   |

## DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

| En milliers d'euros                       | 31.12.2009       | 31.12.2008       |
|---|------------------|------------------|
| Administrations centrales                 |                  | 1                |
| Institutions non établissements de crédit | 8 843            | 7 535            |
| Grandes entreprises                       | 447 536          | 374 498          |
| Clientèle de détail                       | 1 606 515        | 1 666 541        |
| <b>Total</b>                              | <b>2 062 894</b> | <b>2 048 575</b> |
| <b>Dettes rattachées</b>                  | <b>11 264</b>    | <b>8 737</b>     |
| <b>Valeur au bilan</b>                    | <b>2 074 158</b> | <b>2 057 312</b> |

### Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

L'activité de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou est essentiellement exercée en France.

## Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

**ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT  
PAR AGENT ÉCONOMIQUE**

| En milliers d'euros                       | 31.12.2009  |                        |                    |          |  |  |   |   |
|---|---|------------------------|--------------------|----------|--|--|---|---|
|   | Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance |                        |                    |          |  | Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement | Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés | Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés et en arriéré de paiement |
|   | ≤ 90 jours  | > 90 jours ≤ 180 jours | > 180 jours ≤ 1 an | > 1 an   | Valeur comptable des actifs financiers en souffrance |  |   |   |
| Instruments de capitaux propres           |   |                        |                    |          |  |  |   |   |
| Instruments de dette                      | 0   | 0                      | 0                  | 0        | 0  | 0  | 0   | 0   |
| Administrations centrales                 |   |                        |                    |          | 0  |  |   |   |
| Etablissements de crédit                  |   |                        |                    |          | 0  |  |   |   |
| Institutions non établissements de crédit |   |                        |                    |          | 0  |  |   |   |
| Grandes entreprises                       |   |                        |                    |          | 0  |  |   |   |
| Clientèle de détail                       |   |                        |                    |          | 0  |  |   |   |
| Prêts et avances                          | 99 017  | 5 383                  | 1 999              | 0        | 106 399  | 68 003   | -136 087  | 63 682  |
| Administrations centrales                 |   |                        |                    |          | 0  |  |   |   |
| Etablissements de crédit                  |   |                        |                    |          | 0  |  |   |   |
| Institutions non établissements de crédit | 270   |                        |                    |          | 270  | 227  | -1 150  |   |
| Grandes entreprises                       | 25 398  | 132                    | 780                |          | 26 310   | 21 070   | -44 995   | 34 105  |
| Clientèle de détail                       | 73 349  | 5 251                  | 1 219              |          | 79 819   | 46 706   | -89 942   | 29 577  |
| <b>Total</b>                              | <b>99 017</b>   | <b>5 383</b>           | <b>1 999</b>       | <b>0</b> | <b>106 399</b>                                       | <b>68 003</b>  | <b>-136 087</b>   | <b>63 682</b>   |
| Garanties non affectées                   |   |                        |                    |          |  |  |   |   |

| En milliers d'euros                       | 31.12.2008  |                        |                    |            |  |  |   |   |
|---|---|------------------------|--------------------|------------|--|--|---|---|
|   | Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance |                        |                    |            |  | Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement | Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés | Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés et en arriéré de paiement |
|   | ≤ 90 jours  | > 90 jours ≤ 180 jours | > 180 jours ≤ 1 an | > 1 an     | Valeur comptable des actifs financiers en souffrance |  |   |   |
| Instruments de capitaux propres           |   |                        |                    |            |  |  |   |   |
| Instruments de dette                      | 0   | 0                      | 0                  | 0          | 0  | 0  | 0   | 0   |
| Administrations centrales                 |   |                        |                    |            | 0  |  |   |   |
| Etablissements de crédit                  |   |                        |                    |            | 0  |  |   |   |
| Institutions non établissements de crédit |   |                        |                    |            | 0  |  |   |   |
| Grandes entreprises                       |   |                        |                    |            | 0  |  |   |   |
| Clientèle de détail                       |   |                        |                    |            | 0  |  |   |   |
| Prêts et avances                          | 111 503   | 10 633                 | 744                | 118        | 122 998  | 48 972   | -117 410  | 61 735  |
| Administrations centrales                 |   |                        |                    |            | 0  |  |   |   |
| Etablissements de crédit                  |   |                        |                    |            | 0  |  |   |   |
| Institutions non établissements de crédit | 6 043   | 2 597                  |                    |            | 8 640  |  |   |   |
| Grandes entreprises                       | 25 894  | 1 444                  | 294                | 118        | 27 750   | 17 426   | -32 696   | 42 758  |
| Clientèle de détail                       | 79 566  | 6 592                  | 450                |            | 86 608   | 31 546   | -84 714   | 18 977  |
| <b>Total</b>                              | <b>111 503</b>  | <b>10 633</b>          | <b>744</b>         | <b>118</b> | <b>122 998</b>                                       | <b>48 972</b>  | <b>-117 410</b>   | <b>61 735</b>   |
| Garanties non affectées                   |   |                        |                    |            |  |  |   |   |

**Opérations sur instruments dérivés - Risque de contrepartie**

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Pour information, les effets des accords de compensation et de collatéralisation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

Les contrats conclus entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risque de contrepartie.

**III - 3.2. RISQUE DE MARCHÉS**

(cf rapport de gestion Le risque de marché).

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment :

- **les taux d'intérêts** : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt,
- **les taux de change** : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise,
- **les prix** : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

**OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE**

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

| En milliers d'euros                    | 31.12.2009                       |                   |          |                         |                   |               | 31.12.2008                |                           |
|--|----------------------------------|-------------------|----------|-------------------------|-------------------|---------------|---------------------------|---------------------------|
|  | Opérations sur Marchés Organisés |                   |          | Opérations de gré à gré |                   |               | Total en valeur de marché | Total en valeur de marché |
|  | ≤ 1 an                           | > 1 an<br>≤ 5 ans | > 5 ans  | ≤ 1 an                  | > 1 an<br>≤ 5 ans | > 5 ans       |                           |                           |
| <b>Instruments de taux d'intérêt :</b> | <b>0</b>                         | <b>0</b>          | <b>0</b> | <b>90</b>               | <b>554</b>        | <b>37 803</b> | <b>38 447</b>             | <b>39 810</b>             |
| Futures                                |                                  |                   |          |                         |                   |               |                           |                           |
| FRA                                    |                                  |                   |          |                         |                   |               |                           |                           |
| Swaps de taux d'intérêts               |                                  |                   |          | 90                      | 554               | 37 803        | 38 447                    | 39 810                    |
| Options de taux                        |                                  |                   |          |                         |                   |               |                           |                           |
| Caps-floors-collars                    |                                  |                   |          |                         |                   |               |                           |                           |
| Autres instruments conditionnels       |                                  |                   |          |                         |                   |               |                           |                           |
| <b>Instruments de devises et or :</b>  | <b>0</b>                         | <b>0</b>          | <b>0</b> | <b>0</b>                | <b>0</b>          | <b>0</b>      | <b>0</b>                  | <b>0</b>                  |
| Opérations fermes de change            |                                  |                   |          |                         |                   |               |                           |                           |
| Options de change                      |                                  |                   |          |                         |                   |               |                           |                           |
| <b>Autres instruments :</b>            | <b>0</b>                         | <b>0</b>          | <b>0</b> | <b>0</b>                | <b>0</b>          | <b>0</b>      | <b>0</b>                  | <b>0</b>                  |
| Dérivés sur actions & indices          |                                  |                   |          |                         |                   |               |                           |                           |
| Dérivés sur métaux précieux            |                                  |                   |          |                         |                   |               |                           |                           |
| Dérivés sur produits de base           |                                  |                   |          |                         |                   |               |                           |                           |
| Dérivés de crédits                     |                                  |                   |          |                         |                   |               |                           |                           |
| Autres                                 |                                  |                   |          |                         |                   |               |                           |                           |
| <b>Sous-total</b>                      | <b>0</b>                         | <b>0</b>          | <b>0</b> | <b>90</b>               | <b>554</b>        | <b>37 803</b> | <b>38 447</b>             | <b>39 810</b>             |
| Opérations de change à terme           |                                  |                   |          |                         |                   |               |                           |                           |
| <b>Valeurs nettes au bilan</b>         | <b>0</b>                         | <b>0</b>          | <b>0</b> | <b>90</b>               | <b>554</b>        | <b>37 803</b> | <b>38 447</b>             | <b>39 810</b>             |

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

| En milliers d'euros                     | 31.12.2009                       |                   |         |                         |                   |         | 31.12.2008                |                           |
|---|----------------------------------|-------------------|---------|-------------------------|-------------------|---------|---------------------------|---------------------------|
|   | Opérations sur Marchés Organisés |                   |         | Opérations de gré à gré |                   |         | Total en valeur de marché | Total en valeur de marché |
|   | ≤ 1 an                           | > 1 an<br>≤ 5 ans | > 5 ans | ≤ 1 an                  | > 1 an<br>≤ 5 ans | > 5 ans |                           |                           |
| <b>Instruments de taux d'intérêt :</b>  | 0                                | 0                 | 0       | 1 660                   | 2 519             | 24 251  | 28 430                    | 28 313                    |
| Futures                                 |                                  |                   |         |                         |                   |         |                           |                           |
| FRA                                     |                                  |                   |         |                         |                   |         |                           |                           |
| Swaps de taux d'intérêts                |                                  |                   |         | 1 660                   | 2 519             | 24 251  | 28 430                    | 28 061                    |
| Options de taux                         |                                  |                   |         |                         |                   |         |                           |                           |
| Caps-floors-collars                     |                                  |                   |         |                         |                   |         |                           |                           |
| Autres instruments conditionnels        |                                  |                   |         |                         |                   |         |                           | 252                       |
| <b>Instruments de devises et or :</b>   | 0                                | 0                 | 0       | 0                       | 0                 | 0       | 0                         | 0                         |
| Opérations fermes de change             |                                  |                   |         |                         |                   |         |                           |                           |
| Options de change                       |                                  |                   |         |                         |                   |         |                           |                           |
| <b>Autres instruments :</b>             | 0                                | 0                 | 0       | 0                       | 0                 | 184     | 184                       | 0                         |
| Dérivés sur actions & indices boursiers |                                  |                   |         |                         |                   |         |                           |                           |
| Dérivés sur métaux précieux             |                                  |                   |         |                         |                   |         |                           |                           |
| Dérivés sur produits de base            |                                  |                   |         |                         |                   |         |                           |                           |
| Dérivés de crédits                      |                                  |                   |         |                         |                   |         |                           |                           |
| Autres                                  |                                  |                   |         |                         |                   | 184     | 184                       |                           |
| <b>Sous-total</b>                       | 0                                | 0                 | 0       | 1 660                   | 2 519             | 24 435  | 28 614                    | 28 313                    |
| Opérations de change à terme            |                                  |                   |         |                         |                   |         | 1                         |                           |
| <b>Valeurs nettes au bilan</b>          | 0                                | 0                 | 0       | 1 660                   | 2 519             | 24 435  | 28 615                    | 28 313                    |

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

| En milliers d'euros                     | 31.12.2009                       |                   |         |                         |                   |         | 31.12.2008                |                           |
|---|----------------------------------|-------------------|---------|-------------------------|-------------------|---------|---------------------------|---------------------------|
|   | Opérations sur Marchés Organisés |                   |         | Opérations de gré à gré |                   |         | Total en valeur de marché | Total en valeur de marché |
|   | ≤ 1 an                           | > 1 an<br>≤ 5 ans | > 5 ans | ≤ 1 an                  | > 1 an<br>≤ 5 ans | > 5 ans |                           |                           |
| <b>Instruments de taux d'intérêt :</b>  | 0                                | 0                 | 0       | 0                       | 0                 | 0       | 0                         | 0                         |
| Futures                                 |                                  |                   |         |                         |                   |         |                           |                           |
| FRA                                     |                                  |                   |         |                         |                   |         |                           |                           |
| Swaps de taux d'intérêts                |                                  |                   |         |                         |                   |         |                           |                           |
| Options de taux                         |                                  |                   |         |                         |                   |         |                           |                           |
| Caps-floors-collars                     |                                  |                   |         |                         |                   |         |                           |                           |
| Autres instruments conditionnels        |                                  |                   |         |                         |                   |         |                           |                           |
| <b>Instruments de devises et or :</b>   | 0                                | 0                 | 0       | 0                       | 0                 | 0       | 0                         | 48                        |
| Opérations fermes de change             |                                  |                   |         |                         |                   |         |                           |                           |
| Options de change                       |                                  |                   |         |                         |                   |         |                           | 48                        |
| <b>Autres instruments :</b>             | 0                                | 0                 | 0       | 0                       | 0                 | 0       | 0                         | 0                         |
| Dérivés sur actions & indices boursiers |                                  |                   |         |                         |                   |         |                           |                           |
| Dérivés sur métaux précieux             |                                  |                   |         |                         |                   |         |                           |                           |
| Dérivés sur produits de base            |                                  |                   |         |                         |                   |         |                           |                           |
| Dérivés de crédits                      |                                  |                   |         |                         |                   |         |                           |                           |
| Autres                                  |                                  |                   |         |                         |                   |         |                           |                           |
| <b>Sous-total</b>                       | 0                                | 0                 | 0       | 0                       | 0                 | 0       | 0                         | 48                        |
| Opérations de change à terme            |                                  |                   |         |                         |                   |         |                           |                           |
| <b>Valeurs nettes au bilan</b>          | 0                                | 0                 | 0       | 0                       | 0                 | 0       | 0                         | 48                        |

Instruments dérivés de transaction - juste valeur passif :

| En milliers d'euros                     | 31.12.2009                       |                   |         |                         |                   |         | 31.12.2008                |                           |
|---|----------------------------------|-------------------|---------|-------------------------|-------------------|---------|---------------------------|---------------------------|
|   | Opérations sur Marchés Organisés |                   |         | Opérations de gré à gré |                   |         | Total en valeur de marché | Total en valeur de marché |
|   | ≤ 1 an                           | > 1 an<br>≤ 5 ans | > 5 ans | ≤ 1 an                  | > 1 an<br>≤ 5 ans | > 5 ans |                           |                           |
| <b>Instruments de taux d'intérêt :</b>  | 0                                | 0                 | 0       | 0                       | 0                 | 4 322   | 4 322                     | 3 293                     |
| Futures                                 |                                  |                   |         |                         |                   |         |                           |                           |
| FRA                                     |                                  |                   |         |                         |                   |         |                           |                           |
| Swaps de taux d'intérêts                |                                  |                   |         |                         |                   |         |                           |                           |
| Options de taux                         |                                  |                   |         |                         |                   | 4 322   | 4 322                     | 3 293                     |
| Caps-floors-collars                     |                                  |                   |         |                         |                   |         |                           |                           |
| Autres instruments conditionnels        |                                  |                   |         |                         |                   |         |                           |                           |
| <b>Instruments de devises et or :</b>   | 0                                | 0                 | 0       | 0                       | 0                 | 0       | 0                         | 48                        |
| Opérations fermes de change             |                                  |                   |         |                         |                   |         |                           |                           |
| Options de change                       |                                  |                   |         |                         |                   |         |                           | 48                        |
| <b>Autres instruments :</b>             | 0                                | 0                 | 2 097   | 0                       | 0                 | 0       | 2 097                     | 2 834                     |
| Dérivés sur actions & indices boursiers |                                  |                   | 2 097   |                         |                   |         | 2 097                     | 2 834                     |
| Dérivés sur métaux précieux             |                                  |                   |         |                         |                   |         |                           |                           |
| Dérivés sur produits de base            |                                  |                   |         |                         |                   |         |                           |                           |
| Dérivés de crédits                      |                                  |                   |         |                         |                   |         |                           |                           |
| Autres                                  |                                  |                   |         |                         |                   |         |                           |                           |
| <b>Sous-total</b>                       | 0                                | 0                 | 2 097   | 0                       | 0                 | 4 322   | 6 419                     | 6 175                     |
| Opérations de change à terme            |                                  |                   |         |                         |                   |         |                           |                           |
| <b>Valeurs nettes au bilan</b>          | 0                                | 0                 | 2 097   | 0                       | 0                 | 4 322   | 6 419                     | 6 175                     |

## OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS : MONTANT DES ENGAGEMENTS

| En milliers d'euros                    | 31.12.2009<br>Total encours notionnel | 31.12.2008<br>Total encours notionnel |
|--|---------------------------------------|---------------------------------------|
| <b>Instruments de taux d'intérêt :</b> | <b>1 429 419</b>                      | <b>862 959</b>                        |
| . Futures                              |                                       |                                       |
| . FRA                                  |                                       |                                       |
| . Swaps de taux d'intérêts             | 1 423 419                             | 856 959                               |
| . Options de taux                      |                                       |                                       |
| . Caps-floors-collars                  | 6 000                                 | 6 000                                 |
| . Autres instruments conditionnels     |                                       |                                       |
| <b>Instruments de devises et or :</b>  | <b>70 944</b>                         | <b>177 302</b>                        |
| . Opérations fermes de change          | 67 532                                | 33 364                                |
| . Options de change                    | 3 412                                 | 143 938                               |
| <b>Autres instruments :</b>            | <b>0</b>                              | <b>0</b>                              |
| . Dérivés sur actions & indices        |                                       |                                       |
| . Dérivés sur métaux précieux          |                                       |                                       |
| . Dérivés sur produits de base         |                                       |                                       |
| . Dérivés de crédits                   |                                       |                                       |
| . Autres                               |                                       |                                       |
| <b>Sous-total</b>                      | <b>1 500 363</b>                      | <b>1 040 261</b>                      |
| . Opérations de change à terme         |                                       |                                       |
| <b>Total</b>                           | <b>1 500 363</b>                      | <b>1 040 261</b>                      |

**Risques de taux**

(cf. rapport de gestion Le risque de taux).

**Risque de change**

(cf. rapport de gestion Le risque de change).

La contribution des différentes devises au bilan consolidé s'établit comme suit :

| En milliers d'euros    | 31.12.2009       |                  | 31.12.2008       |                  |
|------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
|                        | Actif            | Passif           | Actif            | Passif           |
| EUR                    | 8 560 436        | 8 560 436        | 8 350 700        | 8 350 700        |
| Autres devises de l'UE | 194              | 194              | 732              | 732              |
| USD                    | 4 247            | 4 247            | 5 338            | 5 338            |
| JPY                    |                  |                  |                  |                  |
| Autres devises         | 147              | 147              | 131              | 131              |
| <b>Total bilan</b>     | <b>8 565 024</b> | <b>8 565 024</b> | <b>8 356 901</b> | <b>8 356 901</b> |

**Risques de prix**

(cf. rapport de gestion Le risque de prix).

**III - 3.3. RISQUE DE LIQUIDITÉ ET DE FINANCEMENT**

(cf. rapport de gestion Les risques de liquidité et de financement).

**Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.**

**Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.**

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou en tant qu'établissement de crédit respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- le règlement CRBF n° 88-01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité ;
- l'instruction de la Commission bancaire n° 88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité ;
- l'instruction de la Commission bancaire n° 89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

## PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

| En milliers d'euros  | 31.12.2009     |                   |                  |                  |                  | 31.12.2008     |                   |                  |                  |                  |
|--|----------------|-------------------|------------------|------------------|------------------|----------------|-------------------|------------------|------------------|------------------|
|  | ≤ 3 mois       | > 3 mois à ≤ 1 an | > 1 an à ≤ 5 ans | > 5 ans          | Total            | ≤ 3 mois       | > 3 mois à ≤ 1 an | > 1 an à ≤ 5 ans | > 5 ans          | Total            |
| Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole) | 54 180         | 59 012            | 57 037           | 256 137          | 426 366          | 105 808        | 7 997             | 104 259          | 35 461           | 253 525          |
| Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)  | 506 389        | 911 441           | 2 502 751        | 3 570 058        | 7 490 639        | 572 764        | 851 317           | 2 390 683        | 3 442 668        | 7 257 432        |
| <b>Total</b>   | <b>560 569</b> | <b>970 453</b>    | <b>2 559 788</b> | <b>3 826 195</b> | <b>7 917 005</b> | <b>678 572</b> | <b>859 314</b>    | <b>2 494 942</b> | <b>3 478 129</b> | <b>7 510 957</b> |
| <b>Créances rattachées</b>   |                |                   |                  |                  | <b>72 334</b>    |                |                   |                  |                  | <b>70 126</b>    |
| <b>Dépréciations</b>   |                |                   |                  |                  | <b>-199 769</b>  |                |                   |                  |                  | <b>-179 145</b>  |
| <b>Valeurs nettes au bilan</b>   |                |                   |                  |                  | <b>7 789 570</b> |                |                   |                  |                  | <b>7 401 938</b> |



## DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

| En milliers d'euros   | 31.12.2009       |                   |                  |                  |                  | 31.12.2008       |                   |                  |                  |                  |
|---|------------------|-------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|------------------|------------------|------------------|
|   | ≤ 3 mois         | > 3 mois à ≤ 1 an | > 1 an à ≤ 5 ans | > 5 ans          | Total            | ≤ 3 mois         | > 3 mois à ≤ 1 an | > 1 an à ≤ 5 ans | > 5 ans          | Total            |
| Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole) | 997 195          | 1 421 156         | 1 656 776        | 1 244 587        | 5 319 714        | 617 532          | 1 139 596         | 1 798 011        | 1 473 801        | 5 028 940        |
| Dettes envers la clientèle  | 1 559 283        | 108 714           | 394 691          | 206              | 2 062 894        | 1 649 611        | 235 927           | 189 424          | 161              | 2 075 123        |
| <b>Total</b>  | <b>2 556 478</b> | <b>1 529 870</b>  | <b>2 051 467</b> | <b>1 244 793</b> | <b>7 382 608</b> | <b>2 267 143</b> | <b>1 375 523</b>  | <b>1 987 435</b> | <b>1 473 962</b> | <b>7 104 063</b> |
| <b>Dettes Rattachées</b>  |                  |                   |                  |                  | <b>23 181</b>    |                  |                   |                  |                  | <b>30 800</b>    |
| <b>Valeur au bilan</b>  |                  |                   |                  |                  | <b>7 405 789</b> |                  |                   |                  |                  | <b>7 134 863</b> |

## DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

| En milliers d'euros                      | 31.12.2009 |                   |                  |          |           |
|--|------------|-------------------|------------------|----------|-----------|
|  | ≤ 3 mois   | > 3 mois à ≤ 1 an | > 1 an à ≤ 5 ans | > 5 ans  | Total     |
| <b>Dettes représentées par un titre</b>  |            |                   |                  |          |           |
| Bons de caisse                           | 15         |                   |                  |          | 15        |
| Titres du marché interbancaire           |            |                   |                  |          | 0         |
| Titres de créances négociables :         | 0          | 0                 | 0                | 0        | 0         |
| . Émis en France                         |            |                   |                  |          | 0         |
| . Émis à l'étranger                      |            |                   |                  |          | 0         |
| Emprunts obligataires                    |            |                   |                  |          | 0         |
| Autres dettes représentées par un titre  |            |                   |                  |          | 0         |
| <b>Total</b>                             | <b>15</b>  | <b>0</b>          | <b>0</b>         | <b>0</b> | <b>15</b> |
| <b>Dettes rattachées</b>                 |            |                   |                  |          | <b>1</b>  |
| <b>Valeur au bilan</b>                   |            |                   |                  |          | <b>16</b> |
| <b>Dettes subordonnées</b>               |            |                   |                  |          |           |
| Dettes subordonnées à durée déterminée   |            |                   |                  |          | 0         |
| Dettes subordonnées à durée indéterminée |            |                   |                  |          | 0         |
| Dépôt de garantie à caractère mutuel     |            |                   |                  |          | 0         |
| Titres et emprunts participatifs         |            |                   |                  |          | 0         |
| <b>Total</b>                             | <b>0</b>   | <b>0</b>          | <b>0</b>         | <b>0</b> | <b>0</b>  |
| <b>Dettes rattachées</b>                 |            |                   |                  |          | <b>0</b>  |
| <b>Valeur au bilan</b>                   |            |                   |                  |          | <b>0</b>  |

| En milliers d'euros                      | 31.12.2008   |                   |                  |          |              |
|--|--------------|-------------------|------------------|----------|--------------|
|  | ≤ 3 mois     | > 3 mois à ≤ 1 an | > 1 an à ≤ 5 ans | > 5 ans  | Total        |
| <b>Dettes représentées par un titre</b>  |              |                   |                  |          |              |
| Bons de caisse                           | 15           |                   |                  |          | 15           |
| Titres du marché interbancaire           |              |                   |                  |          | 0            |
| Titres de créances négociables :         | 9 241        | 0                 | 0                | 0        | 9 241        |
| . Émis en France                         | 9 241        |                   |                  |          | 9 241        |
| . Émis à l'étranger                      |              |                   |                  |          | 0            |
| Emprunts obligataires                    |              |                   |                  |          | 0            |
| Autres dettes représentées par un titre  |              |                   |                  |          | 0            |
| <b>Total</b>                             | <b>9 256</b> | <b>0</b>          | <b>0</b>         | <b>0</b> | <b>9 256</b> |
| <b>Dettes rattachées</b>                 |              |                   |                  |          | <b>116</b>   |
| <b>Valeur au bilan</b>                   |              |                   |                  |          | <b>9 372</b> |
| <b>Dettes subordonnées</b>               |              |                   |                  |          |              |
| Dettes subordonnées à durée déterminée   |              | 4 600             |                  |          | 4 600        |
| Dettes subordonnées à durée indéterminée |              |                   |                  |          | 0            |
| Dépôt de garantie à caractère mutuel     |              |                   |                  |          | 0            |
| Titres et emprunts participatifs         |              |                   |                  |          | 0            |
| <b>Total</b>                             | <b>0</b>     | <b>4 600</b>      | <b>0</b>         | <b>0</b> | <b>4 600</b> |
| <b>Dettes rattachées</b>                 |              |                   |                  |          | <b>108</b>   |
| <b>Valeur au bilan</b>                   |              |                   |                  |          | <b>4 708</b> |

### III - 3.4. COUVERTURE DES RISQUES DE FLUX DE TRÉSORERIE ET DE JUSTE VALEUR SUR TAUX D'INTÉRÊTS ET DE CHANGE

(cf. rapport de gestion Le risque de taux).

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une relation de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

#### Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables. Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

#### Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

## INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

| En milliers d'euros  | 31.12.2009    |               |                   | 31.12.2008    |               |                   |
|--|---------------|---------------|-------------------|---------------|---------------|-------------------|
|  | Valeur marché |               | Montant Notionnel | Valeur marché |               | Montant Notionnel |
|  | positive      | négative      |                   | positive      | négative      |                   |
| <b>COUVERTURE DE JUSTE VALEUR</b>                                      | <b>38 447</b> | <b>28 615</b> | <b>1 349 419</b>  | <b>39 810</b> | <b>28 313</b> | <b>782 959</b>    |
| Taux d'intérêt   | 38 447        | 28 430        | 1 349 419         | 39 810        | 28 313        | 782 959           |
| Capitaux propres   |               |               |                   |               |               |                   |
| Change   |               | 1             |                   |               |               |                   |
| Crédit   |               |               |                   |               |               |                   |
| Matières premières   |               |               |                   |               |               |                   |
| Autres   |               | 184           |                   |               |               |                   |
| <b>COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE</b>                                | <b>0</b>      | <b>0</b>      | <b>0</b>          | <b>0</b>      | <b>0</b>      | <b>0</b>          |
| Taux d'intérêt   |               |               |                   |               |               |                   |
| Capitaux propres   |               |               |                   |               |               |                   |
| Change   |               |               |                   |               |               |                   |
| Crédit   |               |               |                   |               |               |                   |
| Matières premières   |               |               |                   |               |               |                   |
| Autres   |               |               |                   |               |               |                   |
| <b>COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NETS DANS UNE ACTIVITÉ À L'ÉTRANGER</b> |               |               |                   |               |               |                   |
| <b>TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE</b>                         | <b>38 447</b> | <b>28 615</b> | <b>1 349 419</b>  | <b>39 810</b> | <b>28 313</b> | <b>782 959</b>    |

### III - 3.5. RISQUES OPÉRATIONNELS

(cf. rapport de gestion, Les risques opérationnels).

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

### III - 3.6. GESTION DU CAPITAL ET RATIOS RÉGLEMENTAIRES

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union Européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise

est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes "adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit" et "conglomérats financiers", la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par la Commission Bancaire afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48 CE et 2006-49 CE). Le texte définit les "exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement" et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008. Conformément à ces dispositions, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a défini jusqu'à fin 2009 les niveaux planchers de fonds propres suivants :

- 95 % des exigences de fonds propres telles qu'elles auraient été calculées en Capital Adequacy jusqu'au 31/12/2007 ;
- 90 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2008 ;
- 80 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2009.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100 % du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

## NIVEAU DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS CALCULÉS CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION :

| En milliers d'euros   | 31.12.2009     | 31.12.2008     |
|---|----------------|----------------|
| Fonds propres de base (tier 1)  | 1 093 579      | 921 571        |
| Fonds propres complémentaires (tier 2)  | 1 208          | 920            |
| Fonds propres surcomplémentaires (tier 3)                                       | -458 454       | -345 907       |
| Valeur de mise en équivalence des titres des sociétés d'assurance (si concerné) | N/C            | N/C            |
| <b>Total des fonds propres prudentiels</b>                                      | <b>636 333</b> | <b>576 584</b> |

En application de la réglementation, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4 % et un ratio de solvabilité de 8 %.

En 2009 comme en 2008, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a répondu à ces exigences réglementaires.

## III - 4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

## III - 4.1. PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

| En milliers d'euros   | 31.12.2009      | 31.12.2008      |
|---|-----------------|-----------------|
| Sur opérations avec les établissements de crédit                          | 9 069           | 10 382          |
| Sur opérations internes au Crédit Agricole                                | 23 807          | 18 651          |
| Sur opérations avec la clientèle  | 307 501         | 323 232         |
| Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente     | 412             | 836             |
| Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 9 290           | 7 568           |
| Intérêts courus et échus des instruments de couverture <sup>(3)</sup>     | 46 577          | 45 367          |
| Sur opérations de location-financement                                    |                 |                 |
| Autres intérêts et produits assimilés                                     | 460             |                 |
| <b>Produits d'intérêts <sup>(1) (2)</sup></b>                             | <b>397 116</b>  | <b>406 036</b>  |
| Sur opérations avec les établissements de crédit                          | -8 517          | -8 446          |
| Sur opérations internes au Crédit Agricole                                | -173 726        | -206 359        |
| Sur opérations avec la clientèle  | -26 463         | -24 509         |
| Actifs financiers disponibles à la vente                                  | -83             | -70             |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance                              |                 |                 |
| Sur dettes représentées par un titre                                      | -156            | -566            |
| Sur dettes subordonnées   | -106            | -417            |
| Intérêts courus et échus des instruments de couverture <sup>(3)</sup>     | -41 806         | -43 353         |
| Sur opérations de location-financement                                    |                 |                 |
| Autres intérêts et charges assimilées                                     |                 |                 |
| <b>Charges d'intérêts</b>   | <b>-250 857</b> | <b>-283 720</b> |

<sup>(1)</sup> dont 4 686 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2009 contre 4 018 milliers d'euros au 31 décembre 2008

<sup>(2)</sup> dont 2 455 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2009 contre 1 849 milliers d'euros au 31 décembre 2008

<sup>(3)</sup> Les charges et produits correspondants au réescompte (intérêts courus et échus, étalement) de l'ensemble des instruments de couverture sont désormais tous rattachés aux lignes "intérêts courus et échus des instruments de couvertures" alors que certains étaient présentés jusqu'ici sur la ligne "résultat de couverture" de la rubrique "gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" (Note 4.3.). Le montant net des éléments reclassés s'avère non significatif tant pour 2009 que 2008.

## III - 4.2. COMMISSIONS NETTES

| En milliers d'euros   | 31.12.2009     |                |                | 31.12.2008     |                |                |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
|   | Produits       | Charges        | Net            | Produits       | Charges        | Net            |
| Sur opérations avec les établissements de crédit  | 163            | -284           | -121           | 364            | -551           | -187           |
| Sur opérations internes au Crédit Agricole  | 17 817         | -10 489        | 7 328          | 15 870         | -8 544         | 7 326          |
| Sur opérations avec la clientèle  | 39 295         | -201           | 39 094         | 39 336         |                | 39 336         |
| Sur opérations sur titres <sup>(1)</sup>  |                |                | 0              |                |                | 0              |
| Sur opérations de change  | 411            | -8             | 403            | 345            | -17            | 328            |
| Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors-bilan <sup>(1)</sup>            | 3 526          | -543           | 2 983          | 4 423          | -582           | 3 841          |
| Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers <sup>(2) (3)</sup> | 80 470         | -8 598         | 71 872         | 43 151         | -8 034         | 35 117         |
| Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues <sup>(2)</sup>                                      | 4 602          | -21            | 4 581          | 16 722         | -449           | 16 273         |
| <b>Produits nets des commissions</b>  | <b>146 284</b> | <b>-20 144</b> | <b>126 140</b> | <b>120 211</b> | <b>-18 177</b> | <b>102 034</b> |

<sup>(1)</sup> les commissions versées et reçues dans le cadre d'engagements sur titres sont désormais rattachées aux "commissions sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan" et non plus aux "commissions sur opérations sur titres".

<sup>(2)</sup> certaines commissions de prestations de services financiers, jusque là affectées à la rubrique "commissions sur gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues", ont été réaffectées à la rubrique "commissions sur moyens de paiement et autres services bancaires et financiers". Le montant net de ces commissions s'élève à 10 111 milliers d'euros en 2009 et à 13 258 milliers d'euros en 2008.

<sup>(3)</sup> les commissions d'assurance jusque là affectées à la ligne "autres produits (charges) nets" de la rubrique "produits et charges nets des autres activités" (Note 4.5.) ont été réaffectées à la ligne "commissions sur moyens de paiements et autres prestations de services bancaires et financiers". Le montant net de ces commissions s'élève à 24 603 milliers d'euros en 2009 et à 23 449 milliers d'euros en 2008.

## III - 4.3. GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

| En milliers d'euros  | 31.12.2009    | 31.12.2008    |
|--|---------------|---------------|
| Dividendes reçus   |               |               |
| Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature <sup>(1)</sup>                                 | -1 845        | -6 839        |
| Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option  |               |               |
| Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger) | 17            | 11            |
| Résultat de la comptabilité de couverture <sup>(1)</sup>   |               | 40            |
| <b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>  | <b>-1 828</b> | <b>-6 788</b> |

<sup>(1)</sup> les charges et produits réalisés sur les instruments de couverture de portefeuilles de transaction, excepté s'il s'agit de couverture de taux, sont désormais rattachés aux "plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature" et non plus au "résultat de couverture".

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

| En milliers d'euros  | 31.12.2009 |          |          | 31.12.2008 |           |           |
|--|------------|----------|----------|------------|-----------|-----------|
|  | Profits    | Pertes   | Net      | Profits    | Pertes    | Net       |
| <b>Couvertures de juste valeur</b>   | 0          | 0        | 0        | 71         | 31        | 40        |
| Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts   |            |          | 0        |            |           | 0         |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)                                       |            |          | 0        | 71         | 31        | 40        |
| <b>Couvertures de flux de trésorerie</b>   | 0          | 0        | 0        | 0          | 0         | 0         |
| Variations de juste valeur des dérivés de couvertures - partie inefficace  |            |          | 0        |            |           | 0         |
| <b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>   | 0          | 0        | 0        | 0          | 0         | 0         |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace   |            |          | 0        |            |           | 0         |
| <b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>     | 0          | 0        | 0        | 0          | 0         | 0         |
| Variations de juste valeur des éléments couverts   |            |          | 0        |            |           | 0         |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture   |            |          | 0        |            |           | 0         |
| <b>Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b> | 0          | 0        | 0        | 0          | 0         | 0         |
| Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace   |            |          | 0        |            |           | 0         |
| <b>Total résultat de la comptabilité de couverture</b>   | <b>0</b>   | <b>0</b> | <b>0</b> | <b>71</b>  | <b>31</b> | <b>40</b> |

## III - 4.4. GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

| En milliers d'euros  | 31.12.2009   | 31.12.2008    |
|--|--------------|---------------|
| Dividendes reçus   | 15 727       | 26 512        |
| Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente                              | -7 567       | 12 075        |
| Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)   | -31          | -25           |
| Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances |              |               |
| <b>Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</b>   | <b>8 129</b> | <b>38 562</b> |

## III - 4.5. PRODUITS ET CHARGES NETS DES AUTRES ACTIVITÉS

| En milliers d'euros   | 31.12.2009    | 31.12.2008    |
|---|---------------|---------------|
| Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation                         | 128           |               |
| Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance |               |               |
| Autres produits nets de l'activité d'assurance                                |               |               |
| Variation des provisions techniques des contrats d'assurance                  |               |               |
| Produits nets des immeubles de placement                                      | -9            | -9            |
| Autres produits (charges) nets <sup>(1)</sup>                                 | -1 711        | 22 458        |
| <b>Produits (charges) des autres activités</b>                                | <b>-1 592</b> | <b>22 449</b> |

<sup>(1)</sup> les commissions d'assurance jusque là affectées à la ligne "autres produits (charges) nets" ont été réaffectées à la ligne "commissions sur moyens de paiements et autres prestations de services bancaires et financiers" de la rubrique "commissions nettes" (Note 4.2.). Le montant net de ces commissions s'élève à 24 603 milliers d'euros en 2009 et à 23 449 milliers d'euros en 2008.

## III - 4.6. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

| En milliers d'euros  | 31.12.2009      | 31.12.2008      |
|--|-----------------|-----------------|
| Charges de personnel   | -91 735         | -92 718         |
| Impôts et taxes  | -5 041          | -4 704          |
| Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation | -50 742         | -50 032         |
| <b>Charges d'exploitation</b>                                  | <b>-147 878</b> | <b>-147 454</b> |

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou. La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2009 est donnée ci-dessous :

| En milliers d'euros hors taxe  | 2009        |               |            | 2008       |
|--|-------------|---------------|------------|------------|
|  | Ernst Young | Becouze et A. | Total      | Total      |
| Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés      | 118         | 118           | 236        | 230        |
| Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes |             |               |            |            |
| <b>Total</b>   | <b>118</b>  | <b>118</b>    | <b>236</b> | <b>230</b> |

## III - 4.7. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

| En milliers d'euros                 | 31.12.2009    | 31.12.2008    |
|-------------------------------------|---------------|---------------|
| <b>Dotations aux amortissements</b> | <b>-8 005</b> | <b>-7 907</b> |
| - immobilisations corporelles       | -7 915        | -7 907        |
| - immobilisations incorporelles     | -90           |               |
| <b>Dotations aux dépréciations</b>  |               |               |
| - immobilisations corporelles       |               |               |
| - immobilisations incorporelles     |               |               |
| <b>Total</b>                        | <b>-8 005</b> | <b>-7 907</b> |

## III - 4.8. COÛT DU RISQUE

| En milliers d'euros  | 31.12.2009     | 31.12.2008     |
|--|----------------|----------------|
| <b>Dotations aux provisions et aux dépréciations</b>   | <b>-63 885</b> | <b>-63 914</b> |
| Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe   |                |                |
| Prêts et créances  | -62 394        | -61 514        |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance   |                |                |
| Autres actifs  |                |                |
| Engagements par signature  | -34            | -244           |
| Risques et charges   | -1 457         | -2 156         |
| <b>Reprises de provisions et de dépréciations</b>  | <b>35 203</b>  | <b>34 018</b>  |
| Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe   |                |                |
| Prêts et créances  | 33 589         | 30 204         |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance   |                |                |
| Autres actifs  |                |                |
| Engagements par signature  | 514            | 331            |
| Risques et charges   | 1 100          | 3 483          |
| <b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions</b>  | <b>-28 682</b> | <b>-29 896</b> |
| Plus ou moins-values de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement |                |                |
| Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés  | -1 747         | -643           |
| Récupérations sur prêts et créances amortis  | 1 698          | 1 692          |
| Décotes sur crédits restructurés   |                |                |
| Perte sur engagements par signature  |                |                |
| Autres pertes  | -10            |                |
| <b>Coût du risque</b>  | <b>-28 741</b> | <b>-28 847</b> |

## III - 4.9. GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS

| En milliers d'euros  | 31.12.2009 | 31.12.2008 |
|--|------------|------------|
| <b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b> | <b>-61</b> | <b>51</b>  |
| Plus-values de cession   | 14         | 98         |
| Moins-values de cession  | -75        | -47        |
| <b>Titres de capitaux propres consolidés</b>                       |            |            |
| Plus-values de cession   |            |            |
| Moins-values de cession  |            |            |
| <b>Gains ou pertes sur autres actifs</b>                           | <b>-61</b> | <b>51</b>  |

## III - 4.10. IMPÔTS

## CHARGE D'IMPÔT :

| En milliers d'euros                 | 31.12.2009     | 31.12.2008     |
|-------------------------------------|----------------|----------------|
| Charge d'impôt courant              | -34 341        | -27 265        |
| Charge d'impôt différé              | 2 864          | 6 470          |
| <b>Charge d'impôt de la période</b> | <b>-31 477</b> | <b>-20 795</b> |

## RÉCONCILIATION DU TAUX D'IMPÔT THÉORIQUE AVEC LE TAUX D'IMPÔT CONSTATÉ

### Au 31/12/2009

| En milliers d'euros  | Base   | Taux d'impôt          | Impôt  |
|--|--------|-----------------------|--------|
| Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence | 92 423 | 34,43 %               | 31 821 |
| Effet des différences permanentes <sup>(1)</sup>   |        |                       | -4 371 |
| Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères  |        |                       |        |
| Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires   |        |                       | -548   |
| Effet des autres éléments <sup>(2)</sup>   |        |                       | 4 575  |
| Taux et charge effectifs d'impôt   |        | Taux d'impôt constaté | 31 477 |

<sup>(1)</sup> Dont pour les principales valeurs :

- Effets régime mère fille versement dividendes - 3 959 K€
- Provision pour impôts et provisions non déductibles - 387 K€

<sup>(2)</sup> Dont effets du report variable sur stocks ID + 2 864 K€

### Au 31/12/2008

| En milliers d'euros  | Base   | Taux d'impôt          | Impôt  |
|--|--------|-----------------------|--------|
| Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence | 94 416 | 34,43 %               | 32 507 |
| Effet des différences permanentes <sup>(1)</sup>   |        |                       | -7 882 |
| Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères  |        |                       |        |
| Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires   |        |                       | -185   |
| Effet des autres éléments  |        |                       | -3 645 |
| Taux et charge effectifs d'impôt   |        | Taux d'impôt constaté | 20 795 |

<sup>(1)</sup> Dont pour les principales valeurs :

- Effets régime mère fille versement dividendes - 8 187 K€
- Provisions non déductibles + 305 K€



## III - 4.11. VARIATION DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, net d'impôts.

| En milliers d'euros  | gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres |  |   | Total des gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres hors QP des entités mises en équivalence | Quote-part des gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence |
|--|---|--|---|---|--|
|  | Liés aux écarts de conversion                                 | Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente <sup>(1)</sup> | Variation de juste valeur des dérivés de couverture |   |  |
| Variation de juste valeur  |   | 115 160  |   | 115 160   |  |
| Transfert en compte de résultat  |   | 4 633  |   | 4 633   |  |
| Variation de l'écart de conversion   |   |  |   | 0   |  |
| Quote-part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence |   |  |   |   |  |
| <b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (part du Groupe)</b>          | <b>0</b>  | <b>119 793</b>   | <b>0</b>  | <b>119 793</b>  | <b>0</b>   |
| <b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (part minoritaire)</b>        |   |  |   | <b>0</b>  |  |
| <b>Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009<sup>(1)</sup></b>       | <b>0</b>  | <b>119 793</b>   | <b>0</b>  | <b>119 793</b>  | <b>0</b>   |
| Variation de juste valeur  |   | -342 515   |   | -342 515  |  |
| Transfert en compte de résultat  |   | -7 964   |   | -7 964  |  |
| Variation de l'écart de conversion   |   |  |   | 0   |  |
| Quote-part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence |   |  |   |   |  |
| <b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2008 (part du Groupe)</b>          | <b>0</b>  | <b>-350 479</b>  | <b>0</b>  | <b>-350 479</b>   | <b>0</b>   |
| <b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2008 (part minoritaire)</b>        |   |  |   | <b>0</b>  |  |
| <b>Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2008<sup>(1)</sup></b>       | <b>0</b>  | <b>-350 479</b>  | <b>0</b>  | <b>-350 479</b>   | <b>0</b>   |

<sup>(1)</sup> les données "total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente" se décomposent comme suit :

| En milliers d'euros | 31.12.2009     | 31.12.2008      |
|---------------------|----------------|-----------------|
| Montant brut        | 124 342        | -370 449        |
| Impôt               | -4 549         | 19 970          |
| <b>Total net</b>    | <b>119 793</b> | <b>-350 479</b> |

## III - 5. INFORMATIONS SECTORIELLES

## Définition des secteurs opérationnels

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction Générale pour le pilotage de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou, l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le reporting interne, correspondant aux métiers de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou et conformes à la nomenclature en usage au sein du groupe Crédit Agricole S.A.

Du fait de l'organisation interne du groupe Crédit Agricole, et compte tenu des éléments réglementaires rappelés ci-dessus, les activités de chaque entité "élémentaire" peuvent se rattacher pour l'essentiel à un seul secteur.

## III - 5.1. INFORMATION PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

Les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque secteur opérationnel.

## PRODUIT NET BANCAIRE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)

| DÉCOMPOSITION DU PNB<br>PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ | Produits nets<br>d'intérêts | Produits nets<br>des<br>commissions | Produits nets<br>sur opérations<br>financières | Autres produits<br>nets<br>d'exploitation | Produit Net<br>Bancaire |
|---|-----------------------------|-------------------------------------|--|---|-------------------------|
| 1 Banque de Proximité<br>1.1 En France          | 146 259                     | 126 140                             |  | -1 592                                    | 270 807                 |
| 2 Gestion pour compte propre et divers          |                             |                                     | 6 301  |   | 6 301                   |
| <b>TOTAUX</b>                                   | <b>146 259</b>              | <b>126 140</b>                      | <b>6 301</b>                                   | <b>-1 592</b>                             | <b>277 108</b>          |

## PRODUIT NET BANCAIRE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers d'euros)

| DÉCOMPOSITION DU PNB<br>PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ | Produits nets<br>d'intérêts | Produits nets<br>des<br>commissions | Produits nets<br>sur opérations<br>financières | Autres produits<br>nets<br>d'exploitation | Produit Net<br>Bancaire |
|---|-----------------------------|-------------------------------------|--|---|-------------------------|
| 1 Banque de Proximité<br>1.1 En France          | 122 316                     | 102 034                             |  | 22 449                                    | 246 799                 |
| 2 Gestion pour compte propre et divers          |                             |                                     | 31 774   |   | 31 774                  |
| <b>TOTAUX</b>                                   | <b>122 316</b>              | <b>102 034</b>                      | <b>31 774</b>                                  | <b>22 449</b>                             | <b>278 573</b>          |

## III - 5.2. INFORMATION SECTORIELLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités. La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou réalise ces activités en France.

## III - 6. NOTES RELATIVES AU BILAN

## III - 6.1. CAISSE, BANQUES CENTRALES

| En milliers d'euros         | 31.12.2009    |          | 31.12.2008    |          |
|-----------------------------|---------------|----------|---------------|----------|
|                             | Actif         | Passif   | Actif         | Passif   |
| Caisse                      | 40 709        |          | 46 871        |          |
| Banques centrales           | 6 229         |          | 8 461         |          |
| <b>Total en principal</b>   | <b>46 938</b> | <b>0</b> | <b>55 332</b> | <b>0</b> |
| Créance / Dettes rattachées | 36            |          | 137           |          |
| <b>Valeur au bilan</b>      | <b>46 974</b> | <b>0</b> | <b>55 469</b> | <b>0</b> |

## III - 6.2. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

## ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

| En milliers d'euros   | 31.12.2009 | 31.12.2008 |
|---|------------|------------|
| Actifs financiers détenus à des fins de transaction         | 515        | 295        |
| Actifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option |            |            |
| <b>Valeur au bilan</b>                                      | <b>515</b> | <b>295</b> |

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

**ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION**

| En milliers d'euros                          | 31.12.2009 | 31.12.2008 |
|--|------------|------------|
| Créances sur les établissements de crédit    |            |            |
| Créances sur la clientèle                    |            |            |
| Valeurs reçues en pension                    |            |            |
| Titres reçus en pension livrée               |            |            |
| Titres détenus à des fins de transaction     | <b>515</b> | <b>247</b> |
| - Effets publics et valeurs assimilées       |            |            |
| - Obligations et autres titres à revenu fixe | 515        | 247        |
| . Titres cotés                               |            |            |
| . Titres non cotés                           | <b>515</b> | <b>247</b> |
| - Actions et autres titres à revenu variable |            |            |
| . Titres cotés                               |            |            |
| . Titres non cotés                           |            |            |
| Instruments dérivés                          |            | <b>48</b>  |
| <b>Valeur au bilan</b>                       | <b>515</b> | <b>295</b> |

**PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT**

| En milliers d'euros  | 31.12.2009   | 31.12.2008   |
|--|--------------|--------------|
| Passifs financiers détenus à des fins de transaction         | 6 419        | 6 175        |
| Passifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option |              |              |
| <b>Valeur au bilan</b>                                       | <b>6 419</b> | <b>6 175</b> |

**PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION**

| En milliers d'euros                        | 31.12.2009   | 31.12.2008   |
|--|--------------|--------------|
| Titres vendus à découvert                  |              |              |
| Titres donnés en pension livrée            |              |              |
| Dettes représentées par un titre           |              |              |
| Dettes envers la clientèle                 |              |              |
| Dettes envers les établissements de crédit |              |              |
| Instruments dérivés                        | 6 419        | 6 175        |
| <b>Valeur au bilan</b>                     | <b>6 419</b> | <b>6 175</b> |

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie à la Note 3.2. relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêts

**III - 6.3. INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE**

L'information détaillée est fournie à la Note 3.4. relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change

## III - 6.4. ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

| En milliers d'euros                              | 31.12.2009     | 31.12.2008     |
|--|----------------|----------------|
| - Effets publics et valeurs assimilées           |                |                |
| - Obligations et autres titres à revenu fixe     | 6 755          | 120 573        |
| . Titres cotés                                   |                |                |
| . Titres non cotés                               | 6 755          | 120 573        |
| - Actions et autres titres à revenu variable     | 486 053        | 316 521        |
| . Titres cotés                                   |                |                |
| . Titres non cotés                               | 486 053        | 316 521        |
| <b>Total des titres disponibles à la vente</b>   | <b>492 808</b> | <b>437 094</b> |
| <b>Total des créances disponibles à la vente</b> |                |                |
| <b>Créances rattachées</b>                       | <b>78</b>      | <b>81</b>      |
| <b>Valeur au bilan</b>                           | <b>492 886</b> | <b>437 175</b> |

## GAINS ET PERTES SUR ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

| En milliers d'euros  | 31.12.2009     |   |   | 31.12.2008     |   |   |
|--|----------------|---|---|----------------|---|---|
|  | Juste valeur   | Gains comptabilisés directement en capitaux propres | Pertes comptabilisées directement en capitaux propres | Juste valeur   | Gains comptabilisés directement en capitaux propres | Pertes comptabilisées directement en capitaux propres |
| Effets publics et valeurs assimilées   |                |   |   |                |   |   |
| Obligations et autres titres à revenu fixe   | 6 755          | 755   | 0   | 120 573        | 4 607   | 12 189  |
| Actions et autres titres à revenu variable   | 51 245         | 7 707   | 1 314   | 11 812         | 1 559   | 330   |
| Titres de participation non consolidés   | 434 808        | 3 913   | 7 642   | 304 709        | 9 663   | 124 232   |
| Créances disponibles à la vente  |                |   |   |                |   |   |
| Créances rattachées  | 78             |   |   | 81             |   |   |
| <b>Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente</b>  | <b>492 886</b> | <b>12 375</b>                                       | <b>8 956</b>  | <b>437 175</b> | <b>15 829</b>                                       | <b>136 751</b>  |
| <b>Impôts</b>  |                | <b>-2 980</b>                                       | <b>-452</b>   |                | <b>-2 290</b>                                       | <b>-4 310</b>   |
| <b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)</b> |                | <b>9 395</b>  | <b>8 504</b>  |                | <b>13 539</b>                                       | <b>132 441</b>  |

## III - 6.5. PRÊTS ET CRÉANCES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE

## Prêts et créances sur établissements de crédit

| En milliers d'euros                           | 31.12.2009     | 31.12.2008     |
|---|----------------|----------------|
| <b>Etablissements de crédit</b>               |                |                |
| Comptes et prêts                              | 21             | 56             |
| dont comptes ordinaires débiteurs sains       | 21             | 56             |
| dont comptes et prêts au jour le jour sains   |                |                |
| Valeurs reçues en pension                     |                |                |
| Titres reçus en pension livrée                |                |                |
| Prêts subordonnés                             | 631            |                |
| Titres non cotés sur un marché actif          |                |                |
| Autres prêts et créances                      |                |                |
| <b>Total</b>                                  | <b>652</b>     | <b>56</b>      |
| <b>Créances rattachées</b>                    |                |                |
| <b>Dépréciations</b>                          |                |                |
| <b>Valeur nette</b>                           | <b>652</b>     | <b>56</b>      |
| <b>Opérations internes au Crédit Agricole</b> |                |                |
| Comptes ordinaires                            | 617            | 28 237         |
| Comptes et avances à terme                    | 389 797        | 189 932        |
| Prêts subordonnés                             | 35 300         | 35 300         |
| Titres non cotés sur un marché actif          |                |                |
| <b>Total</b>                                  | <b>425 714</b> | <b>253 469</b> |
| <b>Créances rattachées</b>                    | <b>11 383</b>  | <b>4 875</b>   |
| <b>Dépréciations</b>                          |                |                |
| <b>Valeur nette</b>                           | <b>437 097</b> | <b>258 344</b> |
| <b>Valeur nette au bilan</b>                  | <b>437 749</b> | <b>258 400</b> |

## Prêts et créances sur la clientèle

| En milliers d'euros   | 31.12.2009       | 31.12.2008       |
|---|------------------|------------------|
| <b>Opérations avec la clientèle</b>                                     |                  |                  |
| Créances commerciales   | 11 432           | 18 042           |
| Autres concours à la clientèle  | 7 234 966        | 7 008 389        |
| Titres reçus en pension livrée  |                  |                  |
| Prêts subordonnés   | 53 002           | 53 002           |
| Titres non cotés sur un marché actif                                    | 2 802            | 2 802            |
| Créances nées d'opérations d'assurance directe                          |                  |                  |
| Créances nées d'opérations de réassurance                               |                  |                  |
| Avances en comptes courants d'associés                                  | 105 718          | 104 497          |
| Comptes ordinaires débiteurs  | 82 719           | 70 700           |
| <b>Total</b>  | <b>7 490 639</b> | <b>7 257 432</b> |
| <b>Créances rattachées</b>  | <b>60 951</b>    | <b>65 251</b>    |
| <b>Dépréciations</b>  | <b>199 769</b>   | <b>179 145</b>   |
| <b>Valeur nette</b>   | <b>7 351 821</b> | <b>7 143 538</b> |
| <b>Opérations de location financement</b>                               |                  |                  |
| Location-financement immobilier   |                  |                  |
| Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées |                  |                  |
| <b>Total</b>  | <b>0</b>         | <b>0</b>         |
| <b>Créances rattachées</b>  |                  |                  |
| <b>Dépréciations</b>  |                  |                  |
| <b>Valeur nette</b>   | <b>0</b>         | <b>0</b>         |
| <b>Valeur nette au bilan</b>  | <b>7 351 821</b> | <b>7 143 538</b> |

Au cours de l'année 2009, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a apporté 409 320 K€ de créances en garantie à Crédit Agricole S.A. dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF) contre 69 550 K€ en 2008. La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

## III - 6.6. DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DES ACTIFS FINANCIERS

| En milliers d'euros                                  | 31.12.2008     | Variation de périmètre | Dotations     | Reprises et utilisations | Ecart de conversion | Autres mouvements | 31.12.2009     |
|--|----------------|------------------------|---------------|--------------------------|---------------------|-------------------|----------------|
| <b>Créances sur établissements de crédit</b>         |                |                        |               |                          |                     |                   |                |
| <b>Créances sur la clientèle</b>                     | 179 145        |                        | 66 749        | -46 125                  |                     |                   | 199 769        |
| dont dépréciations collectives                       | 61 735         |                        | 9 502         | -7 558                   |                     |                   | 63 679         |
| <b>Opérations de location financement</b>            |                |                        |               |                          |                     |                   |                |
| <b>Titres détenus jusqu'à l'échéance</b>             |                |                        |               |                          |                     |                   |                |
| <b>Actifs disponibles à la vente</b>                 | 967            |                        | 31            | -225                     |                     |                   | 773            |
| <b>Autres actifs financiers</b>                      |                |                        |               |                          |                     |                   |                |
| <b>Total des dépréciations des actifs financiers</b> | <b>180 112</b> | <b>0</b>               | <b>66 780</b> | <b>-46 350</b>           | <b>0</b>            | <b>0</b>          | <b>200 542</b> |

| En milliers d'euros                                  | 31.12.2007 | Variation de périmètre | Dotations | Reprises et utilisations | Ecart de conversion | Autres mouvements | 31.12.2008 |
|--|------------|------------------------|-----------|--------------------------|---------------------|-------------------|------------|
| <b>Créances sur établissements de crédit</b>         |            |                        |           |                          |                     |                   |            |
| <b>Créances sur la clientèle</b>                     | 165 283    |                        | 65 191    | -51 329                  |                     |                   | 179 145    |
| dont dépréciations collectives <sup>1</sup>          | 41 742     |                        | 23 309    | -3 316                   |                     |                   | 61 735     |
| <b>Opérations de location financement</b>            |            |                        |           |                          |                     |                   |            |
| <b>Titres détenus jusqu'à l'échéance</b>             |            |                        |           |                          |                     |                   |            |
| <b>Actifs disponibles à la vente</b>                 | 942        |                        | 25        |                          |                     |                   | 967        |
| <b>Autres actifs financiers</b>                      |            |                        |           |                          |                     |                   |            |
| <b>Total des dépréciations des actifs financiers</b> | 166 225    | 0                      | 65 216    | -51 329                  | 0                   | 0                 | 180 112    |

### III - 6.7. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

#### Dettes envers les établissements de crédit

| En milliers d'euros                           | 31.12.2009       | 31.12.2008       |
|---|------------------|------------------|
| <b>Etablissements de crédit</b>               |                  |                  |
| Comptes et emprunts                           | 8 832            | 4 438            |
| dont comptes ordinaires créditeurs            |                  |                  |
| dont comptes et emprunts au jour le jour      |                  |                  |
| Valeurs données en pension                    |                  |                  |
| Titres donnés en pension livrée               |                  |                  |
| <b>Sous-total</b>                             | 8 832            | 4 438            |
| <b>Dettes rattachées</b>                      | 21               | 8                |
| <b>Total</b>                                  | <b>8 853</b>     | <b>4 446</b>     |
| <b>Opérations internes au Crédit Agricole</b> |                  |                  |
| Comptes ordinaires créditeurs                 | 66 190           | 1 053            |
| Comptes et avances à terme                    | 5 244 692        | 5 023 449        |
| <b>Sous-Total</b>                             | 5 310 882        | 5 024 502        |
| <b>Dettes rattachées</b>                      | 11 896           | 22 055           |
| <b>Total</b>                                  | <b>5 322 778</b> | <b>5 046 557</b> |
| <b>Valeur au bilan</b>                        | <b>5 331 631</b> | <b>5 051 003</b> |

#### Dettes envers la clientèle

| En milliers d'euros   | 31.12.2009       | 31.12.2008       |
|---|------------------|------------------|
| Comptes ordinaires créditeurs   | 1 486 186        | 1 407 306        |
| Comptes d'épargne à régime spécial  | 24 638           | 26 548           |
| Autres dettes envers la clientèle   | 552 070          | 641 269          |
| Titres donnés en pension livrée   |                  |                  |
| Dettes nées d'opérations d'assurance directe  |                  |                  |
| Dettes nées d'opérations de réassurance   |                  |                  |
| Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques |                  |                  |
| <b>Total</b>  | <b>2 062 894</b> | <b>2 075 123</b> |
| <b>Dettes rattachées</b>  | <b>11 264</b>    | <b>8 737</b>     |
| <b>Valeur au bilan</b>  | <b>2 074 158</b> | <b>2 083 860</b> |

## III - 6.8. ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

| En milliers d'euros                        | 31.12.2009     | 31.12.2008     |
|--|----------------|----------------|
| Effets publics et valeurs assimilées       |                |                |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 210 101        | 166 128        |
| <b>Total</b>                               | <b>210 101</b> | <b>166 128</b> |
| Créances rattachées                        | 4 032          | 2 565          |
| Dépréciations                              |                |                |
| <b>Valeurs nettes au bilan</b>             | <b>214 133</b> | <b>168 693</b> |

## III - 6.9. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

| En milliers d'euros                      | 31.12.2009 | 31.12.2008   |
|--|------------|--------------|
| <b>Dettes représentées par un titre</b>  |            |              |
| Bons de caisse                           | 15         | 15           |
| Titres du marché interbancaire           |            |              |
| Titres de créances négociables :         | 0          | 9 241        |
| . Émis en France                         |            | 9 241        |
| . Émis à l'étranger                      |            |              |
| Emprunts obligataires                    |            |              |
| Autres dettes représentées par un titre  |            |              |
| <b>Total</b>                             | <b>15</b>  | <b>9 256</b> |
| <b>Dettes rattachées</b>                 | <b>1</b>   | <b>116</b>   |
| <b>Valeur au bilan</b>                   | <b>16</b>  | <b>9 372</b> |
| <b>Dettes subordonnées</b>               |            |              |
| Dettes subordonnées à durée déterminée   |            | 4 600        |
| Dettes subordonnées à durée indéterminée |            |              |
| Dépôt de garantie à caractère mutuel     |            |              |
| Titres et emprunts participatifs         |            |              |
| <b>Total</b>                             | <b>0</b>   | <b>4 600</b> |
| <b>Dettes rattachées</b>                 |            | <b>108</b>   |
| <b>Valeur au bilan</b>                   | <b>0</b>   | <b>4 708</b> |

## III - 6.10. ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

| En milliers d'euros                                | 31.12.2009    | 31.12.2008    |
|--|---------------|---------------|
| Impôts courants                                    | 26 289        | 19 747        |
| Impôts différés                                    | -824          | 21 435        |
| <b>Total actifs d'impôts courants et différés</b>  | <b>25 465</b> | <b>41 182</b> |
| Impôts courants                                    | 10 290        |               |
| Impôts différés                                    |               |               |
| <b>Total passifs d'impôts courants et différés</b> | <b>10 290</b> |               |

Les actifs et passifs d'impôts différés se décomposent comme suit :

| En milliers d'euros               | 31.12.2009            |                        | 31.12.2008            |                        |
|-----------------------------------|-----------------------|------------------------|-----------------------|------------------------|
|                                   | Impôts différés Actif | Impôts différés Passif | Impôts différés Actif | Impôts différés Passif |
| Actifs disponibles à la vente     |                       | 824                    |                       | 866                    |
| Couvertures de Flux de Trésorerie |                       |                        |                       |                        |
| Provisions non déductibles        | 29 262                |                        | 27 330                |                        |
| Charges à payer non déductibles   | 658                   |                        | 198                   |                        |
| Autres différences temporaires    |                       |                        |                       |                        |
| Autres Impôts différés            | 3 260                 |                        | 2 788                 |                        |
| Effet des compensations           | -6 891                |                        | -8 015                |                        |
| <b>Total impôts différés</b>      | <b>26 289</b>         | <b>824</b>             | <b>22 301</b>         | <b>866</b>             |

## III - 6.11. COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF, PASSIF ET DIVERS

## III - 6.11.1. Comptes de régularisation actif

| En milliers d'euros  | 31.12.2009     | 31.12.2008     |
|--|----------------|----------------|
| <b>Autres actifs</b>                                       | <b>50 528</b>  | <b>44 085</b>  |
| Comptes de stocks et emplois divers                        |                |                |
| Gestion collective des titres Livret développement durable |                |                |
| Débiteurs divers   | 50 381         | 43 761         |
| Comptes de règlements                                      | 147            | 324            |
| Capital souscrit non versé                                 |                |                |
| Autres actifs d'assurance                                  |                |                |
| Parts des réassureurs dans les provisions techniques       |                |                |
| <b>Comptes de régularisation</b>                           | <b>91 347</b>  | <b>102 033</b> |
| Comptes d'encaissement et de transfert                     | 43 322         | 44 772         |
| Comptes d'ajustement et comptes d'écarts                   | 39             | 36             |
| Produits à recevoir  | 40 245         | 42 611         |
| Charges constatées d'avance                                | 1 589          | 1 269          |
| Autres comptes de régularisation                           | 6 152          | 13 345         |
| <b>Valeur nette au bilan</b>                               | <b>141 875</b> | <b>146 118</b> |

## III - 6.11.2. Comptes de régularisation passif

| En milliers d'euros                                   | 31.12.2009     | 31.12.2008     |
|---|----------------|----------------|
| <b>Autres passifs<sup>(1)</sup></b>                   | <b>45 950</b>  | <b>46 953</b>  |
| Comptes de règlements                                 |                |                |
| Créditeurs divers                                     | 40 955         | 41 455         |
| Versement restant à effectuer sur titres              | 4 995          | 5 498          |
| Autres passifs d'assurance                            |                |                |
| Autres  |                |                |
| <b>Comptes de régularisation</b>                      | <b>103 179</b> | <b>90 215</b>  |
| Comptes d'encaissement et de transfert <sup>(2)</sup> | 21 203         | 16 817         |
| Comptes d'ajustement et comptes d'écarts              |                |                |
| Produits constatés d'avance                           | 40 309         | 32 369         |
| Charges à payer                                       | 33 953         | 35 166         |
| Autres comptes de régularisation                      | 7 714          | 5 863          |
| <b>Valeur au bilan</b>                                | <b>149 129</b> | <b>137 168</b> |

<sup>(1)</sup> Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

<sup>(2)</sup> Les montants sont indiqués en nets.

## III - 6.12. IMMEUBLES DE PLACEMENT

| En milliers d'euros             | 31.12.2008 | Variations de périmètre | Augmentations (Acquisitions) | Diminutions (Cessions et échéances) | Ecart de conversion | Autres mouvements | Solde 31.12.2009 |
|---------------------------------|------------|-------------------------|------------------------------|-------------------------------------|---------------------|-------------------|------------------|
| <b>Immeubles de placement</b>   |            |                         |                              |                                     |                     |                   |                  |
| Valeur brute                    | 197        |                         | 11                           | -48                                 |                     |                   | 160              |
| Amortissements et dépréciations | -159       |                         | -9                           | 30                                  |                     |                   | -138             |
| <b>Valeur nette au bilan</b>    | <b>38</b>  | <b>0</b>                | <b>2</b>                     | <b>-18</b>                          | <b>0</b>            | <b>0</b>          | <b>22</b>        |

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple.

| En milliers d'euros             | 31.12.2007 | Variations de périmètre | Augmentations (Acquisitions) | Diminutions (Cessions et échéances) | Ecart de conversion | Autres mouvements | Solde 31.12.2008 |
|---------------------------------|------------|-------------------------|------------------------------|-------------------------------------|---------------------|-------------------|------------------|
| <b>Immeubles de placement</b>   |            |                         |                              |                                     |                     |                   |                  |
| Valeur brute                    | 196        |                         | 1                            |                                     |                     |                   | 197              |
| Amortissements et dépréciations | -150       |                         | -9                           |                                     |                     |                   | -159             |
| <b>Valeur nette au bilan</b>    | <b>46</b>  | <b>0</b>                | <b>-8</b>                    | <b>0</b>                            | <b>0</b>            | <b>0</b>          | <b>38</b>        |

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple.



## III - 6.13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (HORS ÉCARTS D'ACQUISITION)

| En milliers d'euros                               | 31.12.2008    | Variations de périmètre | Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises) | Diminutions (Cessions et échéances) | Ecart de conversion | Autres mouvements | Solde 31.12.2009 |
|---|---------------|-------------------------|---|-------------------------------------|---------------------|-------------------|------------------|
| <b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b> |               |                         |   |                                     |                     |                   |                  |
| Valeur brute                                      | 152 908       |                         | 7 377   | -3 844                              |                     |                   | 156 441          |
| Créances rattachées                               |               |                         |   |                                     |                     |                   |                  |
| Amortissements & Dépréciations                    | -103 914      |                         | -7 915  | 2 794                               |                     |                   | -109 035         |
| <b>Valeur nette au bilan</b>                      | <b>48 994</b> | <b>0</b>                | <b>-538</b>   | <b>-1 050</b>                       | <b>0</b>            | <b>0</b>          | <b>47 406</b>    |
| <b>Immobilisations incorporelles</b>              |               |                         |   |                                     |                     |                   |                  |
| Valeur brute                                      | 5 838         |                         | 63  |                                     |                     |                   | 5 901            |
| Amortissements & Dépréciations                    | -5 697        |                         | -90   | 1                                   |                     |                   | -5 786           |
| <b>Valeur nette au bilan</b>                      | <b>141</b>    | <b>0</b>                | <b>-27</b>  | <b>1</b>                            | <b>0</b>            | <b>0</b>          | <b>115</b>       |

| En milliers d'euros                               | 31.12.2007    | Variations de périmètre | Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises) | Diminutions (Cessions et échéances) | Ecart de conversion | Autres mouvements | Solde 31.12.2008 |
|---|---------------|-------------------------|---|-------------------------------------|---------------------|-------------------|------------------|
| <b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b> |               |                         |   |                                     |                     |                   |                  |
| Valeur brute                                      | 151 374       |                         | 6 881   | -5 347                              |                     |                   | 152 908          |
| Créances rattachées                               |               |                         |   |                                     |                     |                   |                  |
| Amortissements & Dépréciations                    | -98 721       |                         | -7 764  | 2 571                               |                     |                   | -103 914         |
| <b>Valeur nette au bilan</b>                      | <b>52 653</b> | <b>0</b>                | <b>-883</b>   | <b>-2 776</b>                       | <b>0</b>            | <b>0</b>          | <b>48 994</b>    |
| <b>Immobilisations incorporelles</b>              |               |                         |   |                                     |                     |                   |                  |
| Valeur brute                                      | 6 391         |                         | 9   | -562                                |                     |                   | 5 838            |
| Amortissements & Dépréciations                    | -6 116        |                         | -143  | 562                                 |                     |                   | -5 697           |
| <b>Valeur nette au bilan</b>                      | <b>275</b>    | <b>0</b>                | <b>-134</b>   | <b>0</b>                            | <b>0</b>            | <b>0</b>          | <b>141</b>       |

## III - 6.14. PROVISIONS

| En milliers d'euros                                      | 31.12.2008    | Variations de périmètre | Dotations    | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | Ecart de conversion | Autres mouvements | 31.12.2009    |
|--|---------------|-------------------------|--------------|--------------------|------------------------|---------------------|-------------------|---------------|
| Risques sur les produits épargne logement <sup>(2)</sup> | 12 037        |                         | 528          |                    | -1 895                 |                     |                   | 10 670        |
| Risques d'exécution des engagements par signature        | 1 073         |                         | 34           |                    | -514                   |                     |                   | 593           |
| Risques opérationnels <sup>(1)</sup>                     | 8 832         |                         | 3 019        | -1 731             | -730                   |                     |                   | 9 390         |
| Engagements sociaux (retraites) et assimilés             | 1 210         |                         | 91           |                    |                        |                     |                   | 1 301         |
| Litiges divers   | 1 517         |                         | 596          | -198               | -400                   |                     |                   | 1 515         |
| Participations   |               |                         |              |                    |                        |                     |                   | 0             |
| Restructurations   |               |                         |              |                    |                        |                     |                   | 0             |
| Autres risques   | 251           |                         | 1 667        | -201               | -111                   |                     |                   | 1 606         |
| <b>Total</b>   | <b>24 920</b> | <b>0</b>                | <b>5 935</b> | <b>-2 130</b>      | <b>-3 650</b>          | <b>0</b>            | <b>0</b>          | <b>25 075</b> |

<sup>(1)</sup> Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisances de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de la Caisse Régionale. Elle inclut une provision de 5 962 milliers d'euros pour risques CNASEA et 3 200 milliers d'euros au titre des autres risques opérationnels.

<sup>(2)</sup> Voir Note 1. Principes et méthodes comptables "Les provisions pour risques et charges" et ci-après.

## III - 6.14. PROVISIONS

| En milliers d'euros                                      | 31.12.2007    | Variations de périmètre | Dotations    | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | Ecart de conversion | Autres mouvements | 31.12.2008    |
|--|---------------|-------------------------|--------------|--------------------|------------------------|---------------------|-------------------|---------------|
| Risques sur les produits épargne logement <sup>(2)</sup> | 11 471        |                         | 566          |                    |                        |                     |                   | 12 037        |
| Risques d'exécution des engagements par signature        | 1 160         |                         | 244          |                    | -331                   |                     |                   | 1 073         |
| Risques opérationnels <sup>(1)</sup>                     | 8 532         |                         | 4 281        | -1 840             | -2 141                 |                     |                   | 8 832         |
| Engagements sociaux (retraites) et assimilés             | 1 334         |                         |              | -124               |                        |                     |                   | 1 210         |
| Litiges divers   | 2 864         |                         | 45           | -40                | -1 352                 |                     |                   | 1 517         |
| Participations   |               |                         |              |                    |                        |                     |                   | 0             |
| Restructurations   |               |                         |              |                    |                        |                     |                   | 0             |
| Autres risques   | 257           |                         | 314          | -213               | -107                   |                     |                   | 251           |
| <b>Total</b>   | <b>25 618</b> | <b>0</b>                | <b>5 450</b> | <b>-2 217</b>      | <b>-3 931</b>          | <b>0</b>            | <b>0</b>          | <b>24 920</b> |

<sup>(1)</sup> Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisances de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de la Caisse Régionale. Elle inclut une provision de 5 962 milliers d'euros pour risques CNASEA et 3 200 milliers d'euros au titre des autres risques opérationnels.

<sup>(2)</sup> Voir Note 1. Principes et méthodes comptables "Les provisions pour risques et charges" et ci-après.

## PROVISION ÉPARGNE LOGEMENT :

## Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

| En milliers d'euros   | 31.12.2009       | 31.12.2008       |
|---|------------------|------------------|
| <b>Plans d'épargne-logement :</b>                                     |                  |                  |
| Ancienneté de moins de 4 ans  | 336 322          | 227 899          |
| Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans                     | 494 975          | 501 395          |
| Ancienneté de plus de 10 ans  | 364 284          | 420 415          |
| <b>Total plans d'épargne-logement</b>                                 | <b>1 195 581</b> | <b>1 149 709</b> |
| <b>Total comptes épargne-logement</b>                                 | <b>283 305</b>   | <b>286 684</b>   |
| <b>Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement</b> | <b>1 478 886</b> | <b>1 436 393</b> |

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2009 et 2008 et hors prime d'état.

## Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

| En milliers d'euros  | 31.12.2009     | 31.12.2008     |
|--|----------------|----------------|
| <b>Plans d'épargne-logement :</b>  | <b>21 448</b>  | <b>21 516</b>  |
| <b>Comptes épargne-logement :</b>  | <b>83 402</b>  | <b>83 258</b>  |
| <b>Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement</b> | <b>104 850</b> | <b>104 774</b> |

## Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

| En milliers d'euros   | 31.12.2009    | 31.12.2008    |
|---|---------------|---------------|
| <b>Plans d'épargne-logement :</b>                             |               |               |
| Ancienneté de moins de 4 ans                                  | 533           | 1 606         |
| Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans             | 912           | 278           |
| Ancienneté de plus de 10 ans                                  | 2 812         | 1 845         |
| <b>Total plans d'épargne-logement</b>                         | <b>4 257</b>  | <b>3 729</b>  |
| <b>Total comptes épargne-logement</b>                         | <b>6 413</b>  | <b>8 308</b>  |
| <b>Total provision au titre des contrats épargne-logement</b> | <b>10 670</b> | <b>12 037</b> |

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

| En milliers d'euros   | 31.12.2008    | Dotations  | Reprises     | Autres mouvements | 31.12.2009    |
|---|---------------|------------|--------------|-------------------|---------------|
| <b>Plans d'épargne-logement :</b>                             | 3 729         | 528        |              |                   | 4 257         |
| <b>Comptes épargne-logement :</b>                             | 8 309         |            | 1 896        |                   | 6 413         |
| <b>Total provision au titre des contrats épargne-logement</b> | <b>12 038</b> | <b>528</b> | <b>1 896</b> | <b>0</b>          | <b>10 670</b> |

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe "relations internes au Crédit Agricole - mécanismes financiers internes" de la partie "Cadre général".

## III - 6.15. CAPITAUX PROPRES

## ► Composition du capital au 31 décembre 2009

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit Agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et/ou CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II quater et quinques de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse Régionale et des Caisses Locales qui lui sont affiliées.

| Répartition du capital de la Caisse Régionale          | Nombre de titres au 01.01.2009 | Nombre de titres émis | Nombre de titres remboursés | Nombre de titres au 31.12.2009 | % du capital    | % des droits de vote |
|--|--------------------------------|-----------------------|-----------------------------|--------------------------------|-----------------|----------------------|
| <b>Certificats Coopératifs d'Investissements (CCI)</b> | <b>1 320 777</b>               |                       |                             | <b>1 320 777</b>               | <b>20,12 %</b>  |                      |
| Dont part du Public                                    | 1 244 260                      |                       |                             | 1 246 696                      |                 |                      |
| Dont part Crédit Agricole S.A.                         | 59 493                         |                       |                             | 59 493                         |                 |                      |
| Dont part Auto-détenue                                 | 17 024                         |                       |                             | 14 588                         |                 |                      |
| <b>Certificats Coopératifs d'Associés (CCA)</b>        | <b>1 581 647</b>               |                       |                             | <b>1 581 647</b>               | <b>24,09 %</b>  |                      |
| Dont part du Public                                    |                                |                       |                             |                                |                 |                      |
| Dont part Crédit Agricole S.A.                         | 1 581 647                      |                       |                             | 1 581 647                      |                 |                      |
| <b>Parts sociales</b>                                  | <b>3 662 135</b>               |                       |                             | <b>3 662 135</b>               | <b>55,79 %</b>  | <b>100,00 %</b>      |
| Dont 64 Caisses Locales                                | 3 662 116                      |                       |                             | 3 662 116                      |                 |                      |
| Dont 18 administrateurs de la CR                       | 18                             |                       |                             | 18                             |                 |                      |
| Dont Crédit Agricole S.A.                              | 1                              |                       |                             | 1                              |                 |                      |
|  | <b>6 564 559</b>               | <b>0</b>              | <b>0</b>                    | <b>6 564 559</b>               | <b>100,00 %</b> | <b>100,00 %</b>      |

La valeur nominale des titres est de 15,25 € et le montant total du capital est 110 110 K€.

### ► Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou sont composés de parts sociales, de CCI et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'Assemblée Générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

### ► Dividendes

#### Dividendes payés au cours de l'exercice :

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élevaient à 13 402 K€ en 2009.

#### ► Affectation du résultat et fixation du dividende 2009

L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2009 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou du 24 mars 2010.

Le texte de la résolution est le suivant :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, constate que le résultat net de l'exercice 2009 s'élève à 63 057 594,25 euros et qu'il n'y a pas de report à nouveau.

En conséquence l'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter ce bénéfice distribuable comme suit :

- 2 172 458 ,76 euros pour l'intérêt à payer aux porteurs de Parts Sociales, ce qui correspond à un taux de 3,89 %.
- 4 744 941,00 euros représentant le dividende à verser aux porteurs de Certificats Coopératifs d'Associés pour l'exercice 2009, soit un dividende de 3,00 euros net par titre.
- 3 962 331,00 euros représentant le dividende à verser aux porteurs de Certificats Coopératifs d'Investissement pour l'exercice 2009, soit un dividende de 3,00 euros net par titre.

Les dividendes afférents aux CCI que la Caisse Régionale détiendra pour annulation à la date de la mise en paiement feront l'objet d'une inscription en réserve facultative.

Le paiement des intérêts aux Parts Sociales et celui du dividende des Certificats Coopératifs d'Investissements et d'Associés interviendront le 19 mai 2010.

Le solde, soit 52 177 863,49 euros, est affecté ainsi :

- $\frac{3}{4}$  à la réserve légale, soit 39 133 397,62 euros ;
- le solde soit 13 044 465,87 euros, affectation aux réserves facultatives.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

| Année de rattachement du dividende | Par CCI | Par CCA | Par Part Sociale |
|------------------------------------|---------|---------|------------------|
|                                    | Montant | Montant | Montant          |
| 2006                               | 3,30    | 3,30    | 0,55             |
| 2007                               | 3,50    | 3,50    | 0,69             |
| 2008                               | 3,30    | 3,30    | 0,69             |
| Prévu 2009                         | 3,00    | 3,00    | 0,60             |

## III - 6.16. VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE

La ventilation présentée des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

| En milliers d'euros                                      | 31.12.2009     |                  |                   |                  |                  | Total            |
|--|----------------|------------------|-------------------|------------------|------------------|------------------|
|  | Indeterminé    | ≤ 3 mois         | > 3 mois à ≤ 1 an | > 1 an à ≤ 5 ans | > 5 ans          |                  |
| Caisse, banques centrales                                |                | 46 974           |                   |                  |                  | 46 974           |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat         |                |                  |                   |                  | 515              | 515              |
| Instruments dérivés de couverture                        |                | 90               |                   | 554              | 37 803           | 38 447           |
| Actifs financiers disponibles à la vente                 | 486 053        |                  |                   | 2 880            | 3 953            | 492 886          |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit       |                | 55 414           | 69 161            | 57 037           | 256 137          | 437 749          |
| Prêts et créances sur la clientèle                       |                | 489 059          | 888 653           | 2 458 632        | 3 515 477        | 7 351 821        |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux |                | 20 950           |                   |                  |                  | 20 950           |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance             |                | 7 695            | 9 040             | 58 987           | 138 411          | 214 133          |
| <b>Total actifs financiers par échéance</b>              | <b>486 053</b> | <b>620 182</b>   | <b>966 854</b>    | <b>2 578 090</b> | <b>3 952 296</b> | <b>8 603 475</b> |
| Banques centrales  |                |                  |                   |                  |                  | 0                |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat        |                |                  |                   |                  | 6 419            | 6 419            |
| Instruments dérivés de couverture                        |                | 1 661            |                   | 2 519            | 24 435           | 28 615           |
| Dettes envers les établissements de crédit               |                | 1 007 927        | 1 422 229         | 1 656 821        | 1 244 654        | 5 331 631        |
| Dettes envers la clientèle                               |                | 1 570 547        | 108 714           | 394 691          | 206              | 2 074 158        |
| Dettes représentées par un titre                         |                | 16               |                   |                  |                  | 16               |
| Dettes subordonnées                                      |                |                  |                   |                  |                  | 0                |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux |                | 32 472           |                   |                  |                  | 32 472           |
| <b>Total passifs financiers par échéance</b>             | <b>0</b>       | <b>2 612 623</b> | <b>1 530 943</b>  | <b>2 054 031</b> | <b>1 275 714</b> | <b>7 473 311</b> |

| En milliers d'euros                                      | 31.12.2008     |                  |                   |                  |                  | Total            |
|--|----------------|------------------|-------------------|------------------|------------------|------------------|
|  | Indeterminé    | ≤ 3 mois         | > 3 mois à ≤ 1 an | > 1 an à ≤ 5 ans | > 5 ans          |                  |
| Caisse, banques centrales                                |                | 55 469           |                   |                  |                  | 55 469           |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat         |                |                  | 48                |                  | 247              | 295              |
| Instruments dérivés de couverture                        |                |                  |                   |                  | 39 810           | 39 810           |
| Actifs financiers disponibles à la vente                 | 316 521        |                  | 81                | 2 111            | 118 462          | 437 175          |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit       |                | 106 549          | 12 131            | 104 259          | 35 461           | 258 400          |
| Prêts et créances sur la clientèle                       |                | 557 630          | 836 151           | 2 352 527        | 3 397 230        | 7 143 538        |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux |                | 17 048           |                   |                  |                  | 17 048           |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance             |                | 1 670            | 15 450            | 48 376           | 103 197          | 168 693          |
| <b>Total actifs financiers par échéance</b>              | <b>316 521</b> | <b>738 366</b>   | <b>863 861</b>    | <b>2 507 273</b> | <b>3 694 407</b> | <b>8 120 428</b> |
| Banques centrales  |                |                  |                   |                  |                  | 0                |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat        |                | 48               |                   |                  | 6 127            | 6 175            |
| Instruments dérivés de couverture                        |                |                  | 50                | 202              | 28 061           | 28 313           |
| Dettes envers les établissements de crédit               |                | 633 897          | 1 143 320         | 1 799 917        | 1 473 869        | 5 051 003        |
| Dettes envers la clientèle                               |                | 1 658 348        | 235 927           | 189 424          | 161              | 2 083 860        |
| Dettes représentées par un titre                         |                | 9 372            |                   |                  |                  | 9 372            |
| Dettes subordonnées                                      |                |                  | 4 708             |                  |                  | 4 708            |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux |                | 28 237           |                   |                  |                  | 28 237           |
| <b>Total passifs financiers par échéance</b>             | <b>0</b>       | <b>2 329 902</b> | <b>1 384 005</b>  | <b>1 989 543</b> | <b>1 508 218</b> | <b>7 211 668</b> |

## III - 7. AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS

## III - 7.1. DÉTAIL DES CHARGES DE PERSONNEL

| En milliers d'euros   | 31.12.2009    | 31.12.2008    |
|---|---------------|---------------|
| Salaires et traitements   | 50 321        | 50 516        |
| Cotisations au titre des retraites (régimes à cotisations définies) | 5 564         | 5 670         |
| Cotisations au titre des retraites (régimes à prestations définies) | 1 333         | 1 838         |
| Autres charges sociales <sup>(1)</sup>                              | 19 153        | 19 715        |
| Intéressement et participation                                      | 8 364         | 8 005         |
| Impôts et taxes sur rémunération                                    | 7 000         | 6 974         |
| <b>Total charges de personnel</b>                                   | <b>91 735</b> | <b>92 718</b> |

<sup>(1)</sup> Dont Autres avantages à long terme : Médailles du travail pour 90 K€

## III - 7.2. EFFECTIF FIN DE PÉRIODE

| Effectif     | 31.12.2009   | 31.12.2008   |
|--------------|--------------|--------------|
| France       | 1 475        | 1 534        |
| Etranger     |              |              |
| <b>Total</b> | <b>1 475</b> | <b>1 534</b> |

## III - 7.3. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des

cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

## III - 7.4. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

| En milliers d'euros                 |   | 31.12.2009    | 31.12.2008    | 31.12.2007    | 31.12.2006    | 31.12.2005 |
|-------------------------------------|---|---------------|---------------|---------------|---------------|------------|
| Variation dette actuarielle         | <b>Dette actuarielle au 31/12/n-1</b>                       | 17 728        | 23 985        | 25 528        | 22 943        | 20 300     |
|                                     | Ecart de change   |               |               |               |               |            |
|                                     | Coût des services rendus sur la période                     | 1 085         | 1 117         | 1 049         | 1 014         | 805        |
|                                     | Coût financier  | 900           | 1 182         | 1 163         | 883           | 1 006      |
|                                     | Cotisations de l'employé                                    |               |               |               |               |            |
|                                     | Modification / Réduction / liquidation de plan              | 363           | -8 188        |               |               |            |
|                                     | Acquisition, cession (modification périmètre consolidation) |               |               |               |               |            |
|                                     | Indemnités de cessation d'activité                          |               |               |               |               |            |
|                                     | <b>Prestations versées (obligatoire)</b>                    | -1 138        | -2 263        | -1 480        | -933          | -756       |
|                                     | (Gains) / pertes actuariels                                 | -960          | 1 895         | -2 274        | 1 621         | 1 588      |
| <b>Dette actuarielle au 31/12/n</b> | <b>18 248</b>   | <b>17 728</b> | <b>23 986</b> | <b>25 528</b> | <b>22 943</b> |            |

| En milliers d'euros                           |   | 31.12.2009   | 31.12.2008   | 31.12.2007   | 31.12.2006   | 31.12.2005   |
|---|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Détail de la charge comptabilisée au résultat | Coût des services rendus sur l'exercice                 | 1 085        | 1 117        | 1 048        | 1 014        | 805          |
|   | Coût financier  | 900          | 1 182        | 1 163        | 883          | 1 006        |
|   | Rendement attendu des actifs sur la période             | -627         | -979         | -997         | -918         | -849         |
|   | Amortissement du coût des services passés               |              |              |              |              |              |
|   | Amortissement des gains / (pertes) actuariels           | 31           | 243          |              |              |              |
|   | Gains / (pertes) sur les réductions et liquidations     | -173         |              | 289          | 1 018        | 1 727        |
|   | Gains / (pertes) sur la limitation de surplus           |              |              |              |              |              |
|   | <b>Charge nette comptabilisée au compte de résultat</b> | <b>1 216</b> | <b>1 563</b> | <b>1 503</b> | <b>1 997</b> | <b>2 689</b> |

| En milliers d'euros  |  | 31.12.2009    | 31.12.2008    | 31.12.2007    | 31.12.2006    | 31.12.2005    |
|--|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Variation de juste valeur des actifs du régime et des Droits à remboursement | <b>Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1</b> | 17 738        | 24 130        | 25 549        | 22 957        | 20 306        |
|  | Ecart de change  |               |               |               |               |               |
|  | Rendement attendu des actifs   | 627           | 979           | 997           | 918           | 849           |
|  | Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime                 | -517          | 1 652         | -2 564        | 603           | -139          |
|  | Cotisations de l'employeur   | 1 257         | 1 428         | 1 627         | 2 004         | 2 709         |
|  | Cotisations de l'employé   |               |               |               |               |               |
|  | Modification / Réduction / liquidation de plan                       |               | -8 188        |               |               |               |
|  | Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)          |               |               |               |               | -12           |
|  | Indemnités de cessation d'activité                                   |               |               |               |               |               |
|  | Prestations versées  | -1 138        | -2 263        | -1 480        | -933          | -756          |
|  | <b>Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n</b>   | <b>17 967</b> | <b>17 738</b> | <b>24 129</b> | <b>25 549</b> | <b>22 957</b> |

| En milliers d'euros   |   | 31.12.2009    | 31.12.2008    | 31.12.2007    | 31.12.2006    | 31.12.2005    |
|-----------------------|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| <b>Position nette</b> | <b>Dette actuarielle fin de période</b>                         | <b>18 248</b> | <b>17 728</b> | <b>23 986</b> | <b>25 528</b> | <b>22 943</b> |
|                       | (Gains) / pertes sur la limitation de surplus                   |               |               |               |               |               |
|                       | <b>Dette actuarielle nette fin de période</b>                   | <b>18 248</b> | <b>17 728</b> | <b>23 986</b> | <b>25 528</b> | <b>22 943</b> |
|                       | Juste valeur des actifs / Droits à remboursement fin de période | 17 967        | 17 738        | 24 129        | 25 549        | 22 961        |
|                       | <b>Position nette (passif) / actif fin de période</b>           | <b>281</b>    | <b>-10</b>    | <b>-143</b>   | <b>-21</b>    | <b>-18</b>    |

Le rendement attendu des actifs, et les taux actuariels retenus sont les suivants :

- Indemnités de Fin de Carrières : 3,50 % et 5,31 %
- Retraites Chapeau : 3,75 % et 5,15 %
- Fomugei : 4,00 % et 4,71 %

### III - 7.5. AUTRES ENGAGEMENTS SOCIAUX

Les provisions constituées par la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou au titre de ces engagements sociaux s'élèvent à 1 300 milliers d'euros à la fin de l'exercice 2009 et concerne les médailles du travail.

### III - 7.6. RÉMUNÉRATIONS DE DIRIGEANTS

Pour les définitions se rapportant aux catégories ci-dessus, voir le paragraphe relatif aux avantages au personnel dans le chapitre "Principes et méthodes comptables".

Les montants globaux des rémunérations allouées pendant l'exercice aux membres des organes d'administration et aux membres de la Direction s'élèvent respectivement à 190 et 2 003 milliers d'euros.

## III - 8. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

### ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

| En milliers d'euros  | 31.12.2009       | 31.12.2008       |
|--|------------------|------------------|
| <b>Engagements donnés</b>                                      |                  |                  |
| <b>Engagements de financement</b>                              | <b>1 216 411</b> | <b>1 132 824</b> |
| • Engagements en faveur d'établissements de crédit             |                  |                  |
| • Engagements en faveur de la clientèle                        | 1 216 411        | 1 132 824        |
| - Ouverture de crédits confirmés                               | 761 367          | 734 701          |
| . Ouverture de crédits documentaires                           | 2 146            | 2 289            |
| . Autres ouvertures de crédits confirmés                       | 759 221          | 732 412          |
| - Autres engagements en faveur de la clientèle                 | 455 044          | 398 123          |
| <b>Engagements de garantie</b>                                 | <b>287 461</b>   | <b>220 233</b>   |
| • Engagements d'ordre d'établissement de crédit                | 139 942          | 71 664           |
| - Confirmations d'ouverture de crédits documentaires           |                  |                  |
| - Autres garanties   | 139 942          | 71 664           |
| • Engagements d'ordre de la clientèle                          | 147 519          | 148 569          |
| - Cautions immobilières  | 19 486           | 23 066           |
| - Garanties financières  | 45 102           | 49 348           |
| - Autres garanties d'ordre de la clientèle                     | 82 931           | 76 155           |
| <b>Engagements reçus</b>                                       |                  |                  |
| <b>Engagements de financement</b>                              | <b>167 000</b>   | <b>47 000</b>    |
| • Engagements reçus d'établissements de crédit                 | 167 000          | 47 000           |
| • Engagements reçus de la clientèle                            |                  |                  |
| <b>Engagements de garantie</b>                                 | <b>473 286</b>   | <b>480 020</b>   |
| • Engagements reçus d'établissements de crédit                 | 133 727          | 133 853          |
| • Engagements reçus de la clientèle                            | 339 559          | 346 167          |
| - Garanties reçues des administrations publiques et assimilées | 339 444          | 346 052          |
| - Autres garanties reçues                                      | 115              | 115              |

**Garanties détenues**

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis

Les garanties détenues par la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

**III - 9. RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS**

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union Européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories "actifs financiers détenus à des fins de transaction" et "actifs financiers disponibles à la vente" vers la catégorie "prêts et créances", si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie "actifs financiers détenus à des fins de transaction" vers les catégories "actifs financiers disponibles à la vente" ou "actifs financiers détenus

jusqu'à l'échéance", si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun de ces deux postes.

**► Reclassements effectués par la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou**

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou n'a opéré ni en 2008 ni en 2009 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39.

**III - 10. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

**La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.**

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

**Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût**

| En milliers d'euros                                | 31.12.2009      |                          | 31.12.2008      |                          |
|--|-----------------|--------------------------|-----------------|--------------------------|
|  | Valeur au bilan | Valeur de marché estimée | Valeur au bilan | Valeur de marché estimée |
| <b>ACTIFS</b>                                      |                 |                          |                 |                          |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 437 749         | 437 749                  | 258 400         | 258 400                  |
| Prêts et créances sur la clientèle                 | 7 351 821       | 7 553 082                | 7 143 538       | 7 001 282                |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance       | 214 133         | 214 133                  | 168 693         | 168 693                  |
| Immeubles de placement                             | 22              | 22                       | 38              | 38                       |
| <b>PASSIFS</b>                                     |                 |                          |                 |                          |
| Dettes envers les établissements de crédits        | 5 331 631       | 5 342 889                | 5 051 003       | 5 063 058                |
| Dettes envers la clientèle                         | 2 074 158       | 2 074 158                | 2 083 860       | 2 083 860                |
| Dettes représentées par un titre                   | 16              | 16                       | 9 372           | 9 372                    |
| Dettes subordonnées                                |                 |                          | 4 708           | 4 708                    |

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

En outre, il est à noter que la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou prend en compte le rapport d'experts publié par l'IASB le 31 octobre 2008 et relatif à la valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur cotés sur des marchés qui ne sont plus actifs.



Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous

considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;

- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

## VENTILATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR MODÈLE DE VALORISATION

### Actifs financiers valorisés à la juste valeur

| En milliers d'euros  | Total<br>31.12.2009 | Prix cotés sur<br>des marchés<br>actifs pour des<br>instruments<br>identiques :<br>Niveau 1 | Valorisation<br>fondée sur des<br>données<br>observables :<br>Niveau 2 | Valorisation<br>fondée sur des<br>données non<br>observables :<br>Niveau 3 |
|--|---------------------|---|--|--|
| <b>ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION</b>             | <b>515</b>          | <b>0</b>  | <b>515</b>   | <b>0</b>   |
| Créances sur les établissements de crédit                              | 0                   |   |  |  |
| Créances sur la clientèle  | 0                   |   |  |  |
| Valeurs reçues en pension  | 0                   |   |  |  |
| Titres reçus en pension livrée   | 0                   |   |  |  |
| Titres détenus à des fins de transaction                               | 515                 | 0   | 515  | 0  |
| Effets publics et valeurs assimilées                                   | 0                   |   |  |  |
| Obligations et autres titres à revenu fixe                             | 515                 |   | 515  |  |
| Actions et autres titres à revenu variable                             | 0                   |   |  |  |
| Instruments dérivés  | 0                   |   |  |  |
| <b>ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR<br/>PAR RÉSULTAT SUR OPTION</b> | <b>0</b>            | <b>0</b>  | <b>0</b>   | <b>0</b>   |
| Créances sur la clientèle  | 0                   |   |  |  |
| Actifs représentatifs de contrats en unités de compte                  | 0                   |   |  |  |
| Valeurs reçues en pension  | 0                   |   |  |  |
| Titres reçus en pension livrée   | 0                   |   |  |  |
| Titres à la juste valeur par résultat sur option                       | 0                   | 0   | 0  | 0  |
| Effets publics et valeurs assimilées                                   | 0                   |   |  |  |
| Obligations et autres titres à revenu fixe                             | 0                   |   |  |  |
| Actions et autres titres à revenu variable                             | 0                   |   |  |  |
| <b>ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLE À LA VENTE</b>                         | <b>492 886</b>      | <b>0</b>  | <b>492 886</b>   | <b>0</b>   |
| Effets publics et valeurs assimilées                                   | 0                   |   |  |  |
| Obligations et autres titres à revenu fixe                             | 6 833               |   | 6 833  |  |
| Actions et autres titres à revenu variable                             | 486 053             |   | 486 053  |  |
| Créances disponibles à la vente  | 0                   |   |  |  |
| <b>INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE</b>                               | <b>38 447</b>       |   | <b>38 447</b>  |  |
| <b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR</b>             | <b>531 848</b>      | <b>0</b>  | <b>531 848</b>   | <b>0</b>   |

**Passifs financiers valorisés à la juste valeur**

| En milliers d'euros   | Total<br>31.12.2009 | Prix cotés sur<br>des marchés<br>actifs pour des<br>instruments<br>identiques :<br>Niveau 1 | Valorisation<br>fondée sur des<br>données<br>observables :<br>Niveau 2 | Valorisation<br>fondée sur des<br>données non<br>observables :<br>Niveau 3 |
|---|---------------------|---|--|--|
| <b>PASSIFS FINANCIERS DÉTENUIS À DES FINS DE TRANSACTION</b>            | <b>6 419</b>        | <b>0</b>  | <b>6 419</b>   | <b>0</b>   |
| Titres vendus à découvert   | 0                   |   |  |  |
| Titres donnés en pension livrée   | 0                   |   |  |  |
| Dettes représentées par un titre  | 0                   |   |  |  |
| Dettes envers la clientèle  | 0                   |   |  |  |
| Dettes envers les établissements de crédit                              | 0                   |   |  |  |
| Instruments dérivés   | 6 419               |   | 6 419  |  |
| <b>PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR<br/>PAR RÉSULTAT SUR OPTION</b> | <b>0</b>            |   |  |  |
| <b>INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE</b>                                | <b>28 615</b>       |   | <b>28 615</b>  |  |
| <b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR</b>             | <b>35 034</b>       | <b>0</b>  | <b>35 034</b>  | <b>0</b>   |

**III - 11. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE**

NÉANT

Le Directeur Général,



Christophe NOEL

## III - 12. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2009

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2009 comprend la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou et les 64 Caisses Locales qui lui sont rattachées.

| PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION |   |                      |
|----------------------------|---|----------------------|
|                            | Désignation   | Président            |
|                            | Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou<br>18, rue Salvador Allende 86000 POITIERS | Noël DUPUY           |
| AMBOISE                    | 51, Rue Nationale 37400 AMBOISE   | Philippe GIRARD      |
| AZAY LE RIDEAU             | 9, Rue Carnot 37190 AZAY LE RIDEAU  | Jocelyne COUVREU     |
| BLERE                      | 41, Rue des Déportés 37150 BLERE  | Alain GODEAU         |
| BOURGUEIL                  | 28, Rue Pasteur 37140 BOURGUEIL   | Rémy COUTANCE        |
| CH. LA VALLIERE            | 8, Av. GL Leclerc 37330 CH. LA VALLIERE   | Patrice METAYER      |
| CHATEAURENAULT             | 7, Rue de la République 37110 CHATEAURENAULT  | Micheline LEHOUX     |
| NEUVY LE ROY               | 11, Rue du 11 Novembre 37370 NEUVY LE ROY   | Eloi CANON           |
| CHINON                     | 72, Rue de l'Hôtel de Ville 37500 CHINON  | Pascal FONFREDE      |
| TOURS LA RICHE             | 20, Place J.Jaurès 37000 TOURS  | Jean-Claude MARANDON |
| LE GRAND PRESSIGNY         | Rue des Tanneries 37350 LE GRAND PRESSIGNY  | Guy DUPORT           |
| SAVIGNE S/ LATHAN          | 22, Av. des Tourelles 37340 SAVIGNE S/ LATHAN   | Béatrice LANDAIS     |
| DESCARTES                  | 13, Rue du Commerce 37160 DESCARTES   | Christophe GUILLARD  |
| LANGEAIS                   | 16, Place du 14 juillet 37130 LANGEAIS  | Didier LOUVEL        |
| LIGUEIL                    | 57, Rue Aristide Briand 37240 LIGUEIL   | Philippe MARIANI     |
| L'ILE BOUCHARD             | 31, Av. des Presles 37220 L'ILE BOUCHARD  | Philippe ONDET       |
| LOCHES                     | 1, Rue de Tours 37600 LOCHES  | Jean Pierre RAGUIN   |
| MONTRESOR                  | 6, Route de Beaumont Village 37460 MONTRESOR  | Olivier FLAMAN       |
| NEUILLE PT PIERRE          | 15, Rue du Commerce 37360 NEUILLE PT PIERRE   | Didier SAVARD        |
| PREUILLY S/ CLAISE         | 13, Grande rue 37290 PREUILLY S/ CLAISE   | Serge GERVAIS        |
| RICHELIEU                  | 30, Rue Henri Proust 37120 RICHELIEU  | Patrick DEVYVER      |
| STE MAURE                  | 4, Rue St Michel 37800 STE MAURE  | Samuel D'EU          |
| TOURS NORD ST CYR          | 27, Av. Maginot 37100 TOURS   | Patrice VALLEE       |
| VOUVRAY                    | 1 et 3 Rue de la République 37210 VOUVRAY   | Gérard DESNOE        |
| JOUE LES TOURS             | 17, Rue A.Briand 37300 JOUE LES TOURS   | Jacques POIROT       |
| BALLAN-MIRE                | 14, Place du 11 novembre 1945 37510 BALLAN MIRE   | Anthony CHAUVELIN    |
| VALLEE DE L'INDRE          | 2, Rue Nationale 37250 MONTBAZON  | Jacques TARTRE       |
| LUYNES                     | 2, Rue de la République 37230 LUYNES  | Philippe LACROIX     |
| MONTLOUIS SUR LOIRE        | C.C Les Quatre 37370 Montlouis  | Annie BERTHIER       |
| ST PIERRE                  | 39, Av. de la République 37700 ST PIERRE  | Christian BRUEL      |
| SAINT AVERTIN              | 1 rue de Cormery 37550 St Avertin   | Adeline ODILLE       |
| CHAMBRAY LES TOURS         | Centre Ccial La Vrillonnerie 37170 CHAMBRAY   | Patrice MERCEREAU    |
| VAL DE LOIRE               | Bd Winston Churchill 37041 TOURS  | Jean Claude BERTRAND |
| AVAILLES                   | Rue du 11 Novembre 86460 AVAILLES   | Jacky CHARRUAULT     |
| CHATELLERAULT              | 50, Bd Blossac 86100 CHATELLERAULT  | Christian BARON      |
| CHAUVIGNY                  | 21, Place du Marché 86300 CHAUVIGNY   | Claude FOUCHER       |
| CIVRAY                     | 7, Rue des Douves 86400 CIVRAY  | Odet TRIQUET         |
| CHARROUX                   | Place des Halles 86250 CHARROUX   | Lionel BRUNET        |
| COUHE VERAC                | 35, Place de la Marne 86700 COUHE VERAC   | Chantal BEAU         |
| GENCAY                     | Rue Edmond Thiaudière 86160 GENCAY  | Christian VIGNES     |
| ISLE JOURDAIN              | 14, Av. Pasteur 86150 ISLE JOURDAIN   | Roger DURAND         |
| LENCLOÎTRE                 | 9, Place du Général Pierre 86140 LENCLOÎTRE   | Bernard BOYER        |
| LOUDUN                     | Bd Loches et Matras 86200 LOUDUN  | Jean-Jacques GUERIN  |
| LES TROIS MOUTIERS         | Av. d'Autmetz 86120 LES TROIS MOUTIERS  | Patrick GOURDIEN     |
| LUSIGNAN                   | 2, Rue Carnot 86600 LUSIGNAN  | Gaëtan PASQUIER      |
| LUSSAC                     | 29, Av. du Dr. Dupont 86320 LUSSAC  | Philippe GERMANAUD   |
| MIREBEAU                   | Place de la République 86110 MIREBEAU   | Jacky BLANCHET       |
| ST JEAN DE SAUVES          | Place du Marché 86330 ST JEAN DE SAUVES   | Claude SERGENT       |
| MONTMORILLON               | 19, Bd Strasbourg B.P. N° 51 86501 MONTMORILLON   | Hervé de MONVALLIER  |
| MONT S/ GUESNES            | Rue du Château 86420 MONT S/ GUESNES  | Robert FRANCHINEAU   |
| NEUVILLE                   | Place Joffre 86170 NEUVILLE   | Fabien PLISSON       |
| DANGE                      | 3, Place du Champ de Foire 86220 LES ORMES  | Bernard CHAUSSE      |
| PLEUMARTIN                 | Av. de Hargarten 86450 PLEUMARTIN   | Thierry NASSERON     |
| ST GERVAIS                 | Place Centrale 86230 ST GERVAIS   | Thierry LIQUOIS      |
| ST SAVIN                   | Place de la Libération 86310 ST SAVIN   | Jean-François SENNE  |
| LA TRIMOUILLE              | 20, Rue Octave Bernard 86290 LA TRIMOUILLE  | Marc NICOLAS         |
| VIVONNE                    | 15, Av. de la Plage 86370 VIVONNE   | Ghislaine BOUNILLIAU |
| VOUILLE                    | 14 Rue de la Barre 86190 VOUILLE  | Pierre MANCEAU       |
| ST GEORGES LES BX          | Place de la Fontaine 86130 JAUNAY CLAN  | Jean Pierre METAYER  |
| SAINTE JULIEN L'ARS        | 31, Route de Chauvigny 86800 SAINTE JULIEN L'ARS  | Véronique BEJAUD     |
| LA VILLEDIEU               | Av. des Bosquets 86340 LA VILLEDIEU   | Jean LAVENAC         |
| POITIERS CLAIN EST         | 18, Rue Salvador Allende 86000 POITIERS   | Christian MARIE      |
| POITIERS CLAIN OUEST       | Rue de Quinçay 86000 POITIERS   | Philippe PRIOUX      |
| POITIERS CLAIN SUD         | 131, Avenue de la Libération 86000 POITIERS   | Véronique GIRARD     |
| DEPARTEMENTALE             | 18, Rue Salvador Allende 86000 POITIERS   | Alain POUBLANC       |



# Rapports des Commissaires aux Comptes

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse Régionale à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la Note 2.A. de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement CRC 2009-04 afférent à la valorisation des swaps.

### II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte économique et des conditions de marché toujours dégradés. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

#### Estimations comptables

- Comme indiqué dans les Notes 2.1. et 3.10. de l'annexe, votre Caisse Régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédits et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour

l'arrêté des comptes et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédits, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et des provisions individuelles et collectives.

- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme par votre Caisse Régionale sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche basée sur les modalités décrites dans la Note 2.3. de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.

- Votre Caisse Régionale détient des titres en portefeuille. La Note 2.2. de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à ces titres. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Caisse Régionale et des informations fournies dans les notes annexes et nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

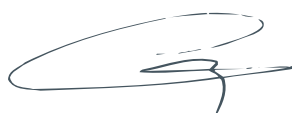
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Angers et Paris-La Défense, le 23 février 2010

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet BECOUZE et ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit



Rémy Picard



Luc Valverde

**RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS  
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009**

Aux Sociétaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Caisse Régionale, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et d'engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

**1 - ABSENCE D'AVIS DE CONVENTION ET  
D'ENGAGEMENT**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

**2 - CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES AU  
COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT  
L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT  
L'EXERCICE**

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Nature et objet : Conclusion d'un pacte de gouvernance dans le cadre du programme d'émissions d'obligations sécurisées "Covered Bonds".

Modalités : Le pacte de gouvernance a été conclu entre Crédit Agricole S.A. (CASA) et les caisses régionales le 21 novembre 2007.

Il définit les règles de fonctionnement entre les parties dans les relations qu'elles vont instaurer avec la société Crédit Agricole Covered Bonds.

Ces conventions et engagements portent notamment sur les points suivants :

- Administration de la société constituée, représentation au sein du Conseil d'Administration, mode de fonctionnement dudit Conseil et de la Direction Générale.
- Emissions d'obligations : rôle du Conseil dans la mise en œuvre des programmes d'émissions obligataires décidés par l'Assemblée Générale étant entendu que les produits collectés lors des émissions auront vocation à être mis à disposition du Crédit Agricole S.A. sous forme de prêts.
- D'autres dispositions d'ordre divers ayant trait à la durée, au mode de modification du pacte, sont également établies par convention.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Angers et Paris-La Défense, le 23 février 2010

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet BECOUZE et ASSOCIES



Rémy Picard

ERNST & YOUNG Audit



Luc Valverde

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE RÉGIONALE  
DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE LA TOURAINE  
ET DU POITOU RELATIF AUX PROCÉDURES DE  
CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES  
ET AUX AUTRES INFORMATIONS REQUISES PAR  
L'ARTICLE L. 621-18-3 DU CODE MONÉTAIRE  
ET FINANCIER  
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009**

Aux Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou et en réponse à votre demande, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Caisse Régionale relatif aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques et aux autres informations requises par l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou et donnant les autres informations requises par l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport contient les autres informations requises à l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

**INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE  
CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES  
RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE  
L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration.

**AUTRES INFORMATIONS**

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier.

Angers et Paris-La Défense, le 23 février 2010

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet BECOUZE et ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit



Rémy Picard



Luc Valverde

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS  
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009**

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la Note 1.1. de l'annexe des comptes consolidés qui décrit les nouvelles normes et interprétations que la Caisse Régionale a appliquées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, notamment IAS 1 et IFRS 7.

**II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS**

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte économique et des conditions de marché toujours dégradés. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- Comme indiqué dans la Note 1.3. de l'annexe, votre Caisse Régionale constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédits et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédits, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et collectives.

- La Note 1.3. de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux actifs financiers disponibles à la vente. Nous avons examiné les évaluations retenues pour la valorisation de ces titres et, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à vérifier la correcte application des principes retenus par la Caisse Régionale pour leur dépréciation, et plus particulièrement celle relative aux titres de capitaux propres.

- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre Caisse Régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers. Nous avons examiné et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés, et vérifié, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes retenus par la Caisse Régionale.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

**III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Angers et Paris-La Défense, le 23 février 2010

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet BECOUZE et ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit



Rémy Picard



Luc Valverde



**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LA RÉDUCTION DE CAPITAL PAR ANNULLATION DE  
TITRES DE CAPITAL ACHETÉS  
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009**

Aux Sociétaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou, et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209, al 7, du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation de titres de capital achetés, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'opération d'achat par votre Caisse Régionale, dans la limite d'un maximum de 10 % des certificats coopératifs d'investissement représentatifs de son capital à la date de réalisation de ces achats, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée, par ailleurs, à l'approbation de votre Assemblée Générale et serait donnée pour une période de dix-huit mois.

Votre Conseil d'Administration vous demande de lui déléguer, avec au final une faculté de subdélégation, pour une période de vingt-quatre mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre Caisse Régionale de ses propres certificats coopératifs d'investissement, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % des certificats coopératifs d'investissement représentatifs de son capital, par période de vingt-quatre mois, les certificats coopératifs d'investissement ainsi achetés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction de capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre Caisse Régionale, de ses propres certificats coopératifs d'investissement.

Angers et Paris-La Défense, le 23 février 2010

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet BECOUZE et ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit



Rémy Picard



Luc Valverde



# Résolutions présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 mars 2010

## PREMIÈRE RÉOLUTION

1. L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2009,
- du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux Comptes,

approuve, dans toutes leurs parties, le rapport de gestion du conseil et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009 faisant ressortir un bénéfice de 63 057 594,25 euros.

2. Elle donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs de l'accomplissement de leur mandat au titre dudit exercice 2009.

## DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance :

- du rapport du Conseil d'Administration,
- et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés,

approuve les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2009, et les mentions ayant trait aux comptes consolidés figurant dans ledit rapport de gestion.

## TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, sur le rapport du Conseil d'Administration statuant en application de l'article 223 quater du CGI, approuve le montant global s'élevant à 22 578,90 euros des charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce code, ainsi que le montant s'élevant à 7 773,92 euros, de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

## QUATRIÈME RÉOLUTION

En application de l'article L 511-39 du Code Monétaire et Financier, l'Assemblée Générale, a pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce. L'Assemblée Générale approuve les conventions décrites au présent rapport.

Cette résolution est soumise à un vote auquel les personnes intéressées par les conventions ne participent pas.

## CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux Comptes, constate que le résultat net de l'exercice 2009 s'élève à 63 057 594,25 euros et qu'il n'y a pas de report à nouveau.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter ce bénéfice distribuable comme suit :

- 2 172 458,76 euros pour l'intérêt à payer aux porteurs de Parts Sociales, ce qui correspond à un taux de 3,89 %.
- 4 744 941,00 euros représentant le dividende à verser aux porteurs de Certificats Coopératifs d'Associés pour l'exercice 2009, soit un dividende de 3,00 euros net par titre.
- 3 962 331,00 euros représentant le dividende à verser aux porteurs de Certificats Coopératifs d'Investissement pour l'exercice 2009, soit un dividende de 3,00 euros net par titre.

Les dividendes afférents aux CCI que la Caisse Régionale détiendra pour annulation à la date de la mise en paiement feront l'objet d'une inscription en réserve facultative.

Le paiement des intérêts aux Parts Sociales et celui du dividende des Certificats Coopératifs d'Investissements et d'Associés interviendront le 19 mai 2010.

Le solde, soit 52 177 863,49 euros, est affecté ainsi :

- $\frac{3}{4}$  à la réserve légale, soit 39 133 397,62 euros ;
- le solde soit 13 044 465,87 euros, affectation aux réserves facultatives.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

### Intérêts aux Parts Sociales

| Exercices | Total net versé | Taux d'intérêt net |
|-----------|-----------------|--------------------|
| 2006      | 2 010 501,68 €  | 3,60 %             |
| 2007      | 2 513 127,11 €  | 4,50 %             |
| 2008      | 2 513 127,11 €  | 4,50 %             |

### Dividendes sur Certificats Coopératifs d'Investissement

| Exercices | Total net versé | Dividende net par CCI |
|-----------|-----------------|-----------------------|
| 2006      | 4 358 564,10 €  | 3,30 €                |
| 2007      | 4 622 719,50 €  | 3,50 €                |
| 2008      | 4 226 486,40 €  | 3,20 €                |

### Dividendes sur Certificats Coopératifs d'Associés

| Exercices | Total net versé | Dividende net par CCA |
|-----------|-----------------|-----------------------|
| 2006      | 5 219 435,10 €  | 3,30 €                |
| 2007      | 5 535 764,50 €  | 3,50 €                |
| 2008      | 5 061 270,40 €  | 3,20 €                |

## SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, prend acte de la fin du mandat d'administrateur de :

- Monsieur Pascal FONFREDE  
demeurant à CHINON (Indre et Loire)

Ce mandat étant renouvelable, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler celui-ci pour une durée de trois exercices qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

### SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, prend acte de la fin du mandat d'administrateur de :

- Monsieur Christophe GUILLARD  
demeurant "La Chaume" à CUSSAY (Indre et Loire)

Ce mandat étant renouvelable, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler celui-ci pour une durée de trois exercices qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

### HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, prend acte de la fin du mandat d'administrateur de :

- Monsieur Christian MARIE  
demeurant à POITIERS (Vienne)

Ce mandat étant renouvelable, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler celui-ci pour une durée de trois exercices qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

### NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, prend acte de la fin du mandat d'administrateur de :

- Monsieur Claude SERGENT  
demeurant à NOTRE DAME D'OR (Vienne).

Ce mandat étant renouvelable, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler celui-ci pour une durée de trois exercices qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

### DIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, prend acte de la fin du mandat d'administrateur de :

- Monsieur Patrice VALLEE  
demeurant à ST CYR SUR LOIRE (Indre et Loire)

Ce mandat étant renouvelable, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler celui-ci pour une durée de trois exercices qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

### ONZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, prend acte de la fin du mandat d'administrateur de :

- Monsieur Christian VIGNES  
demeurant à USSON DU POITOU (Vienne).

Ce mandat étant renouvelable, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler celui-ci pour une durée de trois exercices qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

### DOUZIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée Générale constate que Monsieur Rémy PICARD, est signataire du mandat détenu par le Cabinet BECOUZE et ASSOCIES depuis six exercices, durée au terme de laquelle une rotation du signataire est prévue par la loi.

En conséquence, conformément à ces dispositions légales énoncées par l'article L. 511-38 du Code monétaire et financier, c'est Monsieur Sébastien BERTRAND qui

représentera le Cabinet BECOUZE et ASSOCIES pour la poursuite du mandat confié lors de l'Assemblée Générale du 30 mars 2007. Cette information a été notifiée à la Commission Bancaire, conformément au décret du 24 juillet 1984.

### TREIZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer dans les conditions prévues par la loi, à opérer sur les Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) de la Caisse Régionale conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce et du Règlement 2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003.

La présente autorisation, qui se substitue à celle conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mars 2009, est donnée au Conseil d'Administration jusqu'à la date de son renouvellement par une prochaine Assemblée Générale ordinaire et, dans tous les cas, pour une période maximale de dix-huit (18) mois à compter de la date de la présente assemblée.

Les achats de CCI de la Caisse Régionale qui seront réalisés par le Conseil d'Administration en vertu de la présente autorisation ne pourront en aucun cas amener la Caisse Régionale à détenir plus de dix pour cent (10 %) du nombre de CCI composant son capital social.

Les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat de CCI mis en place par la Caisse Régionale pourront être effectuées, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, c'est-à-dire sur le marché ou de gré à gré ou encore par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré (telles des options d'achat et de vente ou toutes combinaisons de celles-ci) et ce, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne qui agira sur la délégation du Conseil d'Administration appréciera. Il est précisé que la part du programme de rachat réalisée par acquisition de blocs de titres pourra atteindre l'intégralité dudit programme.

Les achats pourront porter sur un nombre de CCI qui ne pourra excéder 10 % du nombre total de CCI composant le capital social à la date de réalisation de ces achats, ce qui à ce jour correspond à un nombre maximal de 132 077 CCI, et le nombre maximal de CCI détenus après ces achats ne pourra excéder 10 % du nombre de CCI composant le capital de la Caisse Régionale.

Le montant total des sommes que la Caisse Régionale pourra consacrer au rachat de ses CCI au cours de cette période est de 13 207 700 euros (treize millions deux cent sept mille sept cents euros). L'acquisition de ces CCI ne pourra être effectuée à un prix supérieur à 100 (cent) euros, étant toutefois précisé que ces CCI pourraient être attribués gratuitement dans les conditions prévues par la loi.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Caisse Régionale d'opérer en bourse ou hors marché sur ses CCI en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur. En particulier, la Caisse Régionale pourra utiliser la présente autorisation en vue :

- d'assurer l'animation du marché des CCI par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI
- de procéder à l'annulation des CCI acquis, sous réserve dans ce dernier cas de l'adoption de la résolution unique de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 mars 2010.

Les opérations effectuées par le Conseil d'Administration en vertu de la présente autorisation pourront intervenir à tout moment pendant la durée de validité du programme de rachat. La Caisse Régionale pourra également utiliser la présente résolution et poursuivre l'exécution de son programme de rachat dans le respect des dispositions légales et réglementaires et notamment les dispositions des articles 231-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, en période d'offre publique d'achat ou d'échange initiée par la Caisse Régionale.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités, à l'effet notamment de passer tous ordres en bourse, signer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités, notamment auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement faire tout le nécessaire.

#### **QUATORZIÈME RÉOLUTION**

Conformément à l'article L512-36 du code Monétaire et Financier, l'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 210 000 euros le budget prévisionnel d'indemnité compensatrice de temps passé aux administrateurs de la Caisse Régionale pour 2010. Cette somme est établie sur la base des recommandations de la Fédération Nationale de Crédit Agricole pour l'ensemble des Caisses Régionales.

Elle délègue au Conseil d'Administration le soin de désigner le ou les administrateurs concernés.

#### **QUINZIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

# Résolution présentée à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 mars 2010

## RÉSOLUTION UNIQUE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'Administration, conformément à l'article L. 225-209 du Code de Commerce :

- à annuler, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, tout ou partie des CCI acquis par la Caisse Régionale en vertu de l'autorisation de rachat par la Caisse Régionale de ses propres CCI faisant l'objet de la 13<sup>ème</sup> résolution présentée à l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 mars 2010 ou d'autorisations ultérieures, dans la limite de 10 % du nombre de CCI composant le capital par période de vingt-quatre (24) mois à compter de la présente assemblée.
- à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des CCI annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles de son choix.

La présente autorisation est donnée pour une durée de vingt-quatre (24) mois à compter de ce jour au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, à l'effet d'accomplir tous actes, formalités ou déclarations en vue d'annuler les actions, de rendre définitives la (ou les) réduction(s) de capital, d'en constater la réalisation, de procéder à la modification corrélative des statuts et, généralement, de faire le nécessaire.





18, rue Salvador Allende - Boîte Postale 307  
86008 Poitiers Cedex  
Téléphone : 05 49 42 33 33  
Télécopie : 05 49 42 35 22  
Siège Social et Services Administratifs  
Telex 790595 F

Boulevard Winston Churchill  
37041 Tours Cedex  
Téléphone : 02 47 39 81 00  
Télécopie : 02 47 39 83 00  
Direction Générale et Services Administratifs  
Telex 750811 F

399 780 097 RCS Poitiers